

Le caractère sacré de la vie humaine : de la conception à la mort naturelle

Avortement, euthanasie et solutions de rechange | Génie humain | Contrôle démographique

Enseignement catholique

Les catholiques ont à cœur le caractère sacré de la vie, car le but ultime de chaque âme à laquelle Dieu a donné la vie est de retrouver le chemin vers Dieu en l'aimant et en prenant soin de toutes les âmes qu'Il a placées autour d'elle. Mettre fin volontairement à la vie à n'importe quel moment entre la conception et la mort naturelle va nécessairement à l'encontre de ce but.

La source de la dignité humaine réside dans la ressemblance avec Dieu qui nous est accordée à chacun dès le moment de notre conception. Nous répondons de manière appropriée à ce don en utilisant tout le temps, les talents et les ressources que Dieu nous a confiés pour rechercher Dieu et nous rapprocher de Lui, en participant à Son œuvre de création permanente et en prenant soin de ceux qui nous entourent. Notre première vocation est de rechercher Dieu, en particulier les uns chez les autres. Si nous agissons ainsi, tout le reste nous sera donné. Tout ce qui fait obstacle à cela est contraire à la Parole de Dieu. *Genèse, chapitre 1; Matthieu, chapitres 6, 22 et 25*

Avortement et euthanasie

*« Tu ne tueras point. »
– le 5^e commandement*

Le droit à la vie, de la conception à la mort naturelle, est le fondement de toute la doctrine sociale catholique et implique en particulier l'illicéité de toute forme d'avortement provoqué et d'euthanasie. – 155, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

*« Ce n'est pas là une question sujette à de prétendues réformes ou à des "modernisations". Il n'est pas "progressiste" de tenter de résoudre des problèmes en éliminant une vie humaine. Qui peut rester indifférent face à des situations aussi douloureuses? »
– Pape François, Evangelii Gaudium 214*

Ingénierie humaine

Clonage et manipulation cellulaire

Une question qui revêt aujourd'hui une importance sociale et culturelle particulière, en raison de ses nombreuses et graves implications morales, est celle du clonage humain... La simple



L'avortement

Selon la page Web officielle du gouvernement intitulée « Accès aux services d'avortement » à l'adresse <https://www.quebec.ca/en/health/health-system-and-services/service-organization/abortion-services/access-abortion-services> (consultée le 19 août 2026) :

Délai pour obtenir une interruption volontaire de grossesse :

- un avortement médicamenteux n'est possible que durant le premier trimestre de grossesse.
- L'avortement chirurgical est légal à n'importe quel stade de la grossesse. Toutefois, les services peuvent varier d'un établissement à l'autre. Il peut être nécessaire de se rendre dans une autre région.
- Une recommandation d'un médecin n'est pas nécessaire pour avoir accès aux services d'avortement.

Coûts

Les services d'avortement sont gratuits partout où ils sont offerts pour :

- aux femmes titulaires d'une carte d'assurance maladie du Québec;
- aux femmes couvertes par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).
- Les femmes qui n'appartiennent à aucune des deux catégories mentionnées ci-dessus peuvent avoir accès aux services d'avortement à leurs frais. Les tarifs pratiqués varient selon le stade de la grossesse, l'état de santé, etc. Les personnes concernées devront communiquer avec les cliniques d'avortement répertoriées pour connaître leurs tarifs.

Âge du consentement

- Les adolescentes âgées de 14 ans et plus n'ont pas besoin de la permission de leurs parents pour subir un avortement. La décision de mener ou non leur grossesse à terme leur appartient entièrement.
- Les adolescentes âgées de 13 ans et moins doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou de leur tuteur légal pour subir un avortement. Les parents doivent tenir compte du choix de l'adolescente et la décision doit être prise dans l'intérêt de celle-ci. Si une adolescente et ses parents ne s'entendent pas sur la décision à prendre, un intervenant du CLSC pourra les aider. S'ils ne parviennent pas à s'entendre, le tribunal pourrait être appelé à intervenir et à rendre une décision.

Euthanasie (suicide assisté)

Selon la page Web officielle du gouvernement intitulée « Conditions requises pour bénéficier de l'aide médicale à mourir à la suite d'une demande formulée sur le moment » à l'adresse <https://www.quebec.ca/en/health/health-system-and-services/end-of-life-care/medical-aid-in-dying/requirements> » (consulté le 19 août 2026), seule une personne qui répond à tous les critères énoncés dans la Loi peut obtenir l'aide médicale à mourir à la suite d'une demande formulée au moment même. Elle doit :

- être une personne assurée au sens de la Loi sur l'assurance-maladie, sauf dans certains cas d'exception prévus par la loi
- être majeure
- être capable de donner son consentement aux soins, ce qui signifie être en mesure de comprendre la situation et les renseignements fournis par les professionnels de la santé, ainsi que de prendre des décisions
- se trouver dans l'une des situations suivantes :
 - souffrir d'une maladie grave et incurable et se trouver dans un état médical de déclin avancé et irréversible de ses capacités
 - avoir une déficience physique grave entraînant une incapacité importante et persistante
 - subir des souffrances physiques ou psychologiques persistantes et insupportables qui ne peuvent être soulagées dans des conditions que la personne juge tolérables
- bien qu'un trouble mental, autre qu'un trouble neurocognitif, puisse, dans certains cas, constituer une maladie grave susceptible de causer des souffrances importantes, il ne s'agit pas d'une maladie pour laquelle une personne peut demander l'aide médicale à mourir.

réplication de cellules normales ou d'une portion d'ADN ne pose aucun problème éthique particulier. Il en va tout autrement, cependant, du clonage au sens propre du terme. Un tel clonage est contraire à la dignité de la procréation humaine, car il se déroule en l'absence totale d'un acte d'amour personnel entre conjoints, s'agissant d'une reproduction agamique et asexuée. Deuxièmement, ce type de reproduction représente une forme de domination totale sur l'individu reproduit de la part de celui qui le reproduit...

Le clonage à des fins thérapeutiques n'atténue pas sa gravité morale, car pour que ces cellules puissent être prélevées, l'embryon doit d'abord être créé, puis détruit.
-236, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Choix du genre

Chacun, homme ou femme, doit reconnaître et accepter son identité sexuelle. Les différences et les complémentarités physiques, morales et spirituelles sont orientées vers les biens du mariage et l'épanouissement de la vie familiale. - 224, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Les hommes et les femmes ayant des tendances homosexuelles doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. Tout signe de discrimination injuste à leur égard doit être évité. — 358 *Catéchisme de l'Église catholique*

Croissance démographique; contrôle des naissances; planification familiale

Le jugement concernant l'intervalle entre les naissances, ainsi que celui concernant le nombre d'enfants, appartient aux époux seuls. C'est là l'un de leurs droits inaliénables, à exercer devant Dieu... L'intervention des autorités publiques doit se faire de manière à respecter pleinement la liberté du couple. Tous les programmes d'aide économique visant à financer des campagnes de stérilisation et de contraception doivent être condamnés moralement comme des atteintes à la dignité de la personne et de la famille.

La réponse aux questions liées à la croissance démographique doit plutôt être recherchée dans le respect simultané de la morale sexuelle et de l'éthique sociale, en favorisant une plus grande justice et une solidarité authentique afin que la vie soit respectée en toutes circonstances.

Toutes les techniques de reproduction — telles que le don de sperme ou d'ovules, la maternité de substitution,

-Au Québec, le critère de fin de vie initialement prévu dans la Loi sur les soins de fin de vie ne s'applique plus depuis le 12 mars 2020, à la suite d'un jugement de la Cour supérieure du Québec. Il a été officiellement retiré de la Loi en juin 2023.

Le parti n'a par ailleurs publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le sens ou le but de la vie
- l'ingénierie humaine, y compris le clonage ou la manipulation cellulaire, ou la chirurgie de changement de sexe
- le contrôle démographique



Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le sens ou le but de la vie
- ses positions concernant l'avortement, l'euthanasie ou les solutions de rechange à celles-ci
- l'ingénierie humaine, y compris le clonage ou la manipulation cellulaire, ou la chirurgie de changement de sexe
- le contrôle démographique



Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le sens ou le but de la vie
- ses positions concernant l'avortement, l'euthanasie et les solutions de rechange à celles-ci
- l'ingénierie humaine, y compris le clonage ou la manipulation cellulaire, ou la chirurgie de changement de sexe
- le contrôle démographique



Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le sens ou le but de la vie
- ses positions concernant l'avortement, l'euthanasie ou les solutions de rechange à celles-ci
- l'ingénierie humaine, y compris le clonage ou la manipulation cellulaire, ou la chirurgie de changement de sexe
- le contrôle démographique

l'insémination artificielle hétérologue — qui font appel à l'utérus d'une autre femme ou à des gamètes provenant de personnes autres que le couple marié, portant atteinte au droit de l'enfant de naître d'un père et d'une mère qui sont bien son père et sa mère, sont éthiquement inacceptables tant d'un point de vue biologique que juridique. — 234-235, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

La traite des personnes

La proclamation solennelle des droits de la personne se heurte à une douloureuse réalité de violations, notamment de nouvelles formes d'esclavage telles que la traite des personnes, le trafic illicite de drogues et la prostitution. « Même dans les pays dotés de régimes démocratiques, ces droits ne sont pas toujours pleinement respectés ». Certains problèmes graves demeurent sans solution : la traite des enfants, le phénomène des « enfants de la rue » et l'exploitation des enfants à des fins commerciales dans le cadre de la production de matériel pornographique. – 158, 245, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.



L'avortement, l'euthanasie et les solutions de rechange

Le programme électoral du parti pour 2022 stipule que :
- il s'engage à accorder une attention particulière au droit à l'avortement, ici et partout dans le monde, et se tiendra solidaire de toute lutte exigeant l'universalisation de ce droit.

Le parti n'a publié aucune autre déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le sens ou le but de la vie
- ses positions concernant l'euthanasie ou les solutions de rechange à celle-ci
- l'ingénierie humaine, y compris le clonage ou la manipulation cellulaire, ou la chirurgie de changement de sexe
- le contrôle démographique

Enjeux à considérer : la vie et la dignité humaine

Nombre de nos partis, ainsi que nombre de nos électeurs, ont cessé de parler des méfaits de l'avortement, de l'aide médicale à mourir et autres atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la vie, voire de les reconnaître. Comment est-ce possible ? Notre société est-elle distraite par le confort et les soucis de la vie moderne, au point d'avoir perdu de vue le sens de l'existence ? Ou bien nous cachons-nous, à l'instar de l'intendant timide de Matthieu 25,18 ? L'avortement, l'euthanasie et autres atteintes à la dignité humaine constituent un problème majeur au Canada : l'aide médicale à mourir est la principale cause de décès au Québec. Le tableau suivant, qui présente les décès survenus en 2024 (dernière année pour laquelle des données comparables sont disponibles), a été compilé à partir de documents fédéraux et provinciaux :

Décès au Québec, 2024		Total des décès
Mort assistée socialement (MAS)	Avortement (22 147) ¹ + suicide assisté (5 998) ²	28,145
Tumeurs ³	Tous types	23,370
Système circulatoire ³		18,722
Système respiratoire ³		8,590
Troubles mentaux et du comportement ³	p. ex. démence organique	6,977
Troubles du système nerveux ³	p. ex. Maladie D'Alzheimer	4,311
Troubles du système digestif ³		3,548
Troubles du système digestif		~3,113
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques ³	p. ex. Diabète	1,968
Suicide non assisté		~1,043
Troubles génitaux et urinaires ³		1,817
Accidents de la route ³		379
Homicides non sociaux (agressions criminelles)		97

1 Institut canadien d'information sur la santé (<https://www.cihi.ca/fr/avortements-induits-au-canada>)
2 <https://www.canada.ca/fr/santé-canada/services/publications/services-du-système-de-santé/rapport-annuel-assistance-médicale-en-mourir-2024.html>
3 https://statistique.quebec.ca/en/document/causes-of-death/tableau/causes-of-death-abridged-list-deaths-by-cause-and-sex#tri_es=10778&tri_sexe=1
4 <https://saaq.gouv.qc.ca/en/saaq/documents/road-safety-record>

- Outre le fait de nous référer à nos valeurs catholiques (<https://catholicconscience.org/catholiccivics/>) pour discerner nos votes, que pouvons-nous faire, en tant qu'individus, familles, groupes et paroisses, pour maintenir cette question au cœur des préoccupations des Canadiens et Canadiennes ?
- Est-il possible de maintenir cette question au cœur des préoccupations de manière à rassembler la société plutôt qu'à la diviser ?
- Outre une législation appropriée, quelles formes de réponse pouvons-nous ou devrions-nous promouvoir ? Comment pouvons-nous aider toutes les personnes touchées par les péchés sociaux (<https://catholicconscience.org/social-sin/>) que sont l'euthanasie et l'avortement, ou tentées par eux ?

Une conscience éclairée par la doctrine sociale de l'Église examinera sérieusement les questions suivantes :

- Quelles limites faut-il imposer à l'interruption volontaire de la vie humaine, que ce soit avant la naissance ou à tout moment avant la mort ? Que peut ou doit faire le gouvernement fédéral, et que doit-il laisser aux provinces, ou aux organismes privés, religieux ou autres organismes sans but lucratif ?
- Quelles options notre société peut ou doit offrir, y compris l'Église et les autres organismes sans but lucratif, en plus du gouvernement, aux mères réticentes ou qui refusent d'avoir un enfant, comme alternatives à l'avortement et pour soutenir les enfants non désirés ? Que peut ou doit faire le gouvernement local, fédéral, national ou provincial, ou les organismes privés, religieux ou autres organismes sans but lucratif ?
- Quelles options peuvent ou doivent être offertes par les gouvernements national, provincial ou fédéral, ou par les organismes privés, aux familles de mineurs incités à envisager le suicide assisté ? Est-il approprié de permettre aux mineurs d'envisager le suicide sans consulter leurs parents ?
- Les restrictions et contrôles fédéraux sur le clonage et l'utilisation de cellules, de fœtus et d'organes humains sont-ils bien conçus ? Que faudrait-il faire différemment, le cas échéant, aux niveaux national et provincial ? Devrions-nous davantage débattre de cette grave question morale au sein de notre société ?
- Dans quelle mesure les services volontaires et facultatifs, moralement discutables pour un grand nombre de personnes, tels que l'interruption volontaire de grossesse ou la modification volontaire du sexe, devraient-ils être financés par l'impôt ? Si de tels services doivent être offerts, devraient-ils être financés par les personnes qui choisissent d'y avoir recours, par des organismes de bienfaisance solidaires ou par les contribuables qui s'y opposent ?

Enseignement catholique

Dieu a donné aux humains la maîtrise de la terre, faisant ainsi de nous les intendants de la création alors que nous collaborons avec Lui dans Son œuvre créatrice sans fin.

Nous devons constamment nous demander comment nos actions glorifient ou nuisent à ce merveilleux don que Dieu nous a confié. Il s'agit d'une question aux multiples facettes, qu'il ne faut pas simplifier à outrance.

Appelés à glorifier toute vie, ce qui inclut le respect de l'inviolabilité et de l'intégrité de la vie, les humains se trouvent en présence de toutes les autres créatures de Dieu. Nous pouvons et sommes tenus de les mettre à notre service et d'en profiter, mais notre domination sur le monde exige que nous fassions preuve de responsabilité. Il ne s'agit pas d'une liberté d'exploitation arbitraire et égoïste. Toute la création a de la valeur et est « bonne » aux yeux de Dieu. C'est là un merveilleux défi pour l'intelligence humaine. – 112, 113, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

Vivre notre vocation à être les protecteurs de l'œuvre de Dieu est essentiel à une vie de vertu; ce n'est pas un aspect facultatif ou secondaire de notre expérience chrétienne.
-217, *Laudato Si'*

Le Livre de la Genèse nous fournit certains fondements de l'anthropologie chrétienne, notamment le sens de l'activité humaine dans le monde, qui est liée à la découverte et au respect des lois de la nature que Dieu a inscrites dans l'univers créé, afin que l'humanité puisse y vivre et en prendre soin conformément à la volonté de Dieu. – 37, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

*Lorsque la nature est considérée uniquement comme une source de profit et de gain, cela a de graves conséquences pour la société. Cette vision selon laquelle « la loi du plus fort » prévaut a engendré d'immenses inégalités, des injustices et des actes de violence à l'encontre de la majorité de l'humanité, puisque les ressources finissent entre les mains du premier venu ou du plus puissant : le gagnant remporte tout. Les idéaux d'harmonie, de justice, de fraternité et de paix proposés par Jésus sont en totale contradiction avec ce modèle. Comme il l'a dit à propos des pouvoirs de son époque : « Vous savez que les chefs des nations les dominent, et que leurs grands exercent leur autorité sur eux. Il n'en sera pas ainsi parmi vous; mais celui qui voudra être grand parmi vous devra être votre serviteur » (Mt 20, 25-26). -82, *Laudato Si'*.*

Changement climatique

Cette question revêt un caractère d'urgence. Tous les papes, depuis au moins Paul VI, ont souligné la nécessité de passer à une utilisation plus responsable de



Le parti avait précédemment déclaré que, durant son mandat précédent, il avait :

- proposé une feuille de route réaliste et dotée de fonds suffisants pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Québec avant 2030, en mettant notamment l'accent sur l'électrification grâce à la capacité du Québec à produire de l'énergie propre. Plus de 7,6 milliards de dollars seront alloués à cet effort au cours des cinq prochaines années
- annoncé la fin de la prospection et de la production de gaz naturel et de pétrole au Québec, et adopté un projet de loi en ce sens à l'Assemblée nationale, devenant ainsi le premier gouvernement en Amérique du Nord et le troisième au monde à prendre une telle mesure

Changements climatiques

Le budget 2026-2027 de la coalition précise qu'en raison des perturbations liées aux changements climatiques et des défis posés par l'immensité du territoire québécois, il est nécessaire de bâtir des collectivités résilientes, capables d'anticiper les phénomènes climatiques défavorables et de s'y adapter. Il est essentiel de soutenir les collectivités en leur offrant des infrastructures qui répondent aux besoins de leurs citoyens et de continuer à prendre des mesures pour protéger l'environnement. À cette fin, le budget prévoit plus de 1,0 milliard de dollars sur six ans, dont :
— 445,3 millions de dollars pour l'entretien durable des infrastructures locales et régionales, afin de soutenir la croissance et la vitalité de la région métropolitaine et des territoires, ainsi que la poursuite des initiatives de protection de l'environnement, notamment l'aide aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration des routes locales, la gestion et le développement de la Route verte, un réseau de plus de 5 400 kilomètres de pistes cyclables qui traverse plusieurs régions du Québec et relie l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis.
— 583,9 millions de dollars pour permettre la mise en œuvre de mesures supplémentaires visant à aider les ménages à s'adapter aux changements climatiques et à lutter contre ceux-ci.

Espèces, diversité et faune

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle à ce jour concernant ses politiques ou ses positions en matière d'espèces, de diversité ou de faune.

Énergie et ressources

Dans un document d'orientation en ligne daté du 24 mai 2024 et présenté comme étant à jour en juin 2026, la Coalition affirme que les changements climatiques et la protection de l'environnement constituent les défis déterminants du XXI^e siècle. Après des décennies de belles paroles sans actions concrètes, elle a lancé une stratégie extrêmement ambitieuse visant à décarboniser le Québec d'ici 2050, ce qui fera de notre nation la première à atteindre la neutralité carbone en Amérique du Nord. Cela comprend :
- l'adoption d'un Plan pour une économie verte afin d'atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan, mis à jour annuellement, prévoit désormais plus de 9 milliards de dollars investis dans les efforts de décarbonisation du Québec. Selon Dunsky Energy + Climate, une firme spécialisée dans la transition énergétique, notre nation figure désormais parmi les chefs de file mondiaux dans la lutte contre les changements climatiques grâce à ces efforts concrets et efficaces.
- la mise en œuvre d'un système de consigne élargi, notamment pour les bouteilles de vin. D'ici le 1^{er} mars 2025, tous les contenants « prêts à boire » seront assujettis au système de consigne, ce qui constitue un grand pas en avant pour le recyclage et la réutilisation des matériaux jetables.
- l'interdiction de l'exploration et de la production d'hydrocarbures au Québec. Le gouvernement de la CAQ a résolument tourné la page des combustibles fossiles : depuis 2022, l'exploration et la production d'hydrocarbures sont interdites au Québec, et tous les permis liés à ces activités ont été révoqués. Il s'agit là d'un symbole fort de l'engagement du Québec à s'affranchir du pétrole et du gaz pour se tourner vers l'énergie verte.
- À compter de 2020, atteindre son objectif en matière d'aires protégées au Québec, en protégeant l'équivalent de 17 % de son territoire terrestre

la Terre et de ses abondantes ressources. L'Église reconnaît que cette nécessité est désormais urgente.

« Un consensus scientifique très solide indique que nous assistons actuellement à un réchauffement inquiétant du système climatique... L'humanité est appelée à reconnaître la nécessité de changements dans les modes de vie, de production et de consommation, afin de lutter contre... au moins les causes humaines qui le provoquent ou l'aggravent. Il est vrai qu'il existe d'autres facteurs, mais de nombreuses études scientifiques indiquent que la majeure partie du réchauffement climatique observé au cours des dernières décennies est due à la forte concentration de gaz à effet de serre rejetés principalement à la suite de l'activité humaine. »

— Pape François, *Laudato si'*, –23

Énergie et ressources

Le bon intendan ne laisse pas les ressources qui lui sont confiées rester en friche ni manquer de produire leurs fruits, et il ne les gaspille ni ne les détruit (*Matthieu 25, 14-30*). Au contraire, il les utilise de manière responsable, selon les desseins du Seigneur, afin de les faire fructifier, de manière à pouvoir subvenir à ses besoins et à assurer le bien-être de sa famille, de ses descendants et de ses voisins.

La relation de l'humanité avec la création et les créatures de la terre « exige l'exercice de la responsabilité; elle n'est pas une liberté d'exploitation arbitraire et égoïste ». — 115, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

L'une des questions prioritaires en économie est l'utilisation des ressources, c'est-à-dire de tous ces biens et services auxquels les agents économiques — producteurs et consommateurs des sphères privée et publique — attribuent une valeur en raison de leur utilité inhérente dans les domaines de la production et de la consommation... Les ressources naturelles sont quantitativement rares, ce qui signifie que chaque sujet économique individuel, ainsi que chaque société, doit nécessairement élaborer un plan pour les utiliser de la manière la plus rationnelle possible, en suivant la logique dictée par le « principe d'économie ». — 346, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

En raison des puissants moyens de transformation offerts par la civilisation technologique, il semble que l'équilibre entre l'homme et l'environnement ait atteint un point critique... Une conception réductionniste s'est rapidement répandue, partant du postulat — qui s'est avéré erroné — selon lequel une quantité infinie d'énergie et de ressources est disponible, qu'il est possible de les renouveler rapidement et que les effets négatifs de l'exploitation de l'ordre naturel peuvent être facilement absorbés... — 461, 462, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Conservation et développement durable

La protection de l'environnement représente un défi pour l'humanité tout entière. Il s'agit d'un devoir commun et universel, celui de respecter un bien commun, destiné à tous, en empêchant quiconque d'utiliser « en toute impunité les différentes catégories d'êtres, vivants ou inanimés — animaux, plantes,

et de ses eaux douces, soit une superficie plus vaste que celle du Royaume-Uni.

- la création d'un Fonds bleu pour protéger l'eau de la province. Le Québec abritant près de 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète, il a le devoir de protéger cette précieuse ressource. En augmentant la redevance sur l'eau, la coalition a mis sur pied un Fonds bleu de 500 millions de dollars destiné à assurer la protection, la restauration et la mise en valeur de nos cours d'eau.

Projet hydroélectrique de Churchill Falls

Dans une déclaration de principe en ligne datée du 12 décembre 2024 et présentée comme étant à jour en juin 2026, la Coalition affirme que :

- elle a signé avec Terre-Neuve-et-Labrador une entente de principe concernant la production hydroélectrique au Labrador. Le partenariat proposé apportera une plus-value importante et immédiate à Terre-Neuve-et-Labrador, tout en contribuant grandement à la sécurité énergétique du Québec.

L'entente non contraignante comporte deux volets : (1) de nouveaux contrats entre la Churchill Falls (Labrador) Corporation (CF(L)Co), Hydro-Québec et Newfoundland and Labrador Hydro concernant l'accès à la production existante de Churchill Falls à un nouveau prix, et (2) le développement de nouveaux projets hydroélectriques au Labrador.

- À terme, une production totale de 9 190 MW sera atteinte, dont 7 200 MW seront achetés par Hydro-Québec et 1 990 MW seront mis à la disposition de Newfoundland and Labrador Hydro

-Hydro-Québec versera également à Newfoundland and Labrador Hydro des paiements d'option totalisant 3,5 milliards de dollars en valeur actualisée nette afin d'acquérir les droits de co-développement de nouveaux projets au Labrador. L'ensemble des paiements, des dividendes provinciaux et des redevances hydroélectriques se traduira par des versements annuels d'environ 1 milliard de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador à compter de 2025. En vertu de cette entente, le prix moyen payé pour l'électricité produite à Churchill Falls sera d'environ 6 cents/kWh. En tant qu'actionnaire de la centrale, Hydro-Québec utilisera les dividendes tirés de sa participation pour réduire l'impact sur ses clients à 4 cents/kWh. - L'entente sera conclue en totale conformité avec les ententes existantes conclues avec les communautés autochtones du Labrador.

Développement durable

Dans son budget provincial de 2026-2027, la coalition indique qu'au cours des cinq prochaines années, elle prévoit investir un total de 9,1 milliards de dollars dans la lutte contre les changements climatiques :

— 8,2 milliards de dollars pour le Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan 2030 pour une économie verte;

— 534,7 millions de dollars pour d'autres mesures déjà financées par le gouvernement et liées à l'adaptation aux changements climatiques, principalement pour des projets liés aux infrastructures de transport;

— 353,6 millions de dollars affectés spécifiquement au soutien de la transition climatique des grandes entreprises industrielles exposées au commerce international. Ces montants sont déposés au nom des entreprises, dans le cadre du marché du carbone, afin de soutenir leurs investissements en matière de transition climatique. Ces montants aideront les ménages, les entreprises, les municipalités et les organismes de la société civile à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à améliorer leur efficacité énergétique et à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Le budget provincial 2026-2027 précise en outre que la coalition reste fermement engagée dans la lutte contre les changements climatiques, tout en adoptant une approche pragmatique dans le contexte mondial actuel d'incertitude économique et politique.

- Des investissements de 8,2 milliards de dollars sont prévus dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan 2030 pour une économie verte, pour diverses initiatives au bénéfice des ménages, des entreprises et des collectivités. Ces fonds, qui proviennent principalement des recettes du marché du carbone, permettront au Québec de s'adapter aux impacts croissants des changements climatiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'accélérer la transition énergétique et de soutenir la transformation de la société et de l'économie.

-Le Plan de mise en œuvre 2026-2031 sera annoncé dans les prochaines semaines par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ce plan présentera l'ensemble des mesures financées par le Fonds d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, y compris deux nouvelles initiatives au profit des ménages, notamment

*425,0 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre le programme Rénoclimat – Adaptation, qui offre un soutien personnalisé et une aide financière aux propriétaires pour des rénovations résidentielles écoénergétiques; et

* 158,9 millions de dollars sur quatre ans pour renforcer le programme LogisVert, qui soutient les travaux permettant aux ménages de réduire leur facture énergétique, comme l'installation de pompes à chaleur ou l'achat d'appareils électroménagers écoénergétiques.

Agriculture

Dans un énoncé de politique daté du 10 avril 2025, le parti affirme que, afin de réduire la paperasserie et de faire économiser près de 30 millions de dollars aux agriculteurs québécois, d'améliorer la performance environnementale du secteur agricole et d'assurer un approvisionnement prioritaire en eau à des fins agricoles, il a mis en œuvre les mesures suivantes, notamment :

éléments naturels — simplement comme bon lui semble, en fonction de ses propres besoins économiques ».

La responsabilité envers l’environnement, patrimoine commun de l’humanité, s’étend non seulement aux besoins actuels, mais aussi à ceux de l’avenir... Il s’agit d’une responsabilité que les générations actuelles ont envers celles de l’avenir... Une compréhension correcte de l’environnement... ne doit toutefois pas... absolutiser la nature en tant qu’elle et la placer au-dessus de la dignité de la personne humaine elle-même. Dans ce dernier cas, on peut aller jusqu’à diviniser la nature ou la terre, comme on le constate aisément dans certains mouvements écologistes qui cherchent à obtenir pour leurs convictions un statut institutionnel garanti à l’échelle internationale. – 346, 461-463, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

Diversité des espèces et faune

L’homme et la femme se trouvent également en présence de toutes les autres créatures. Ils peuvent et doivent les mettre à leur service et en jouir, mais leur domination sur le monde exige l’exercice de la responsabilité; il ne s’agit pas d’une liberté d’exploitation arbitraire et égoïste. Toute la création a de la valeur et est « bonne » aux yeux de Dieu, qui en est l’auteur. L’homme doit découvrir et respecter cette valeur. C’est là un merveilleux défi pour son intelligence, qui devrait l’élever comme sur des ailes vers la contemplation de la vérité de toutes les créatures de Dieu, c’est-à-dire la contemplation de ce que Dieu voit comme bon en elles. L’homme doit reconnaître toutes les créatures de Dieu pour ce qu’elles sont et établir avec chacune d’elles une relation de responsabilité. – 113, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

« Chacune des diverses créatures, voulue dans son être propre, reflète à sa manière un rayon de la sagesse et de la bonté infinies de Dieu. L’homme doit respecter la bonté particulière de chaque créature, afin d’éviter toute utilisation désordonnée des choses qui serait un mépris envers le Créateur et entraînerait des conséquences désastreuses pour les êtres humains et leur environnement. » – 339, *Catéchisme de l’Église catholique*

C’est une responsabilité qui doit mûrir à la lumière de la dimension mondiale de la crise écologique actuelle... Cette perspective revêt une importance particulière lorsqu’on considère, dans le contexte des relations étroites qui lient les différentes parties de l’écosystème, la valeur environnementale de la biodiversité, qui doit être gérée de manière responsable et protégée de façon adéquate... –466, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

La destinée ultime de l’univers réside dans la plénitude de Dieu, déjà atteinte par le Christ ressuscité, mesure de la maturité de toutes choses. Nous pouvons ajouter ici un argument supplémentaire pour rejeter toute domination tyrannique et irresponsable des êtres humains sur les autres créatures. La finalité ultime des autres créatures ne se trouve pas en nous. Au contraire, toutes les créatures avancent avec nous et à travers nous vers un point d’arrivée commun, qui est Dieu, dans cette plénitude transcendante où le Christ ressuscité embrasse et illumine toutes choses. Les êtres humains, dotés d’intelligence et d’amour, et

- l’autorisation d’utiliser un outil d’estimation reconnu par le MELCCFP pour calculer le volume d’eau prélevée;
- le report de cinq ans des demandes d’autorisation de prélèvement d’eau visées par les dispositions transitoires de la Loi sur l’eau, en échange d’une obligation de déclaration des prélèvements d’eau;
- l’octroi d’une exemption à l’obligation de produire des bilans de phosphore les années impaires, y compris en 2025, aux producteurs qui ont cultivé au moins 30 % de terres de plus que le minimum requis en fonction de la quantité de phosphore à gérer à la ferme, au moins depuis l’année paire précédente, et le report de la date limite de production des bilans de phosphore au 15 juin;
- supprimer les exigences relatives à la justification agronomique prévues dans le Code de gestion des pesticides, tout en maintenant l’obligation de prescription agronomique pour la vente et l’utilisation de ces pesticides;
- réduire de moitié les renseignements que les producteurs agricoles doivent consigner dans le registre d’utilisation des pesticides; et
- créer une certification spécifique pour les semences enrobées de pesticides, mieux adaptée aux entreprises agricoles qui ne détiennent pas de certificat d’utilisation de pesticides.

Bio-Alimentation / Alimentation biologique

Dans le but de favoriser le développement de ce secteur et de renforcer l’autonomie alimentaire du Québec, la coalition a alloué, dans le budget 2026-2027, 97,4 millions de dollars, en plus des initiatives déjà en place. Parmi les nouvelles allocations, on retrouve :

- 95,1 millions de dollars sur trois ans pour renforcer la compétitivité du secteur bioalimentaire. Ces montants permettront de poursuivre le financement des programmes et des initiatives prévus dans le cadre de la politique bioalimentaire 2025-2035. De plus, le gouvernement travaille à l’élaboration d’une approche intégrée qui tient compte de la santé des humains, des animaux et des écosystèmes, et qui vise à lutter contre la résistance aux antibiotiques chez le bétail.
- 2,3 millions de dollars sur cinq ans pour instaurer la déduction immédiate des dépenses liées aux serres, applicable aux serres acquises depuis le 4 novembre 2025 et qui seront mises en service avant 2030. Les exploitants de serres pourront ainsi déduire la totalité du coût de leur investissement dès la première année.

Initiatives de protection de l’environnement

Le budget 2026-2027 de la coalition précise que la mise en place des moyens nécessaires à la protection de l’environnement est depuis longtemps l’un de ses objectifs fondamentaux. À cette fin, elle propose l’affectation de 59,5 millions de dollars sur six ans, dont

- 27,0 millions de dollars en 2025-2026 pour soutenir Éco Entreprises Québec, qui gère le système modernisé de récupération et de recyclage des déchets. Il s’agit d’une mesure ponctuelle visant à assurer la transition entre l’ancien et le nouveau système;
- 8,0 millions de dollars sur deux ans pour procéder à la restauration environnementale d’anciennes décharges au Nunavik, qui présentent un risque important pour l’environnement et la santé;
- 10,0 millions de dollars en 2025-2026 pour soutenir le réaménagement du Parc des Pionniers à Rouyn-Noranda en restaurant les écosystèmes dégradés et en rétablissant l’accès du public à la nature et aux loisirs de plein air grâce à des sentiers cyclables et pédestres;
- 5,3 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les intervenants dans la remise en état du lac Saint-Pierre afin de permettre aux producteurs agricoles et aux organismes environnementaux de mettre en place des pratiques de conservation, de restauration des habitats fauniques et d’établissement de prairies permanentes pour remettre en état son écosystème;
- 9,2 millions de dollars sur deux ans pour assurer les activités de surveillance de la faune et d’intervention dans le sud du Québec.



Prendre soin de la Création

La dernière déclaration de principe du parti (datée de 2022 et ratifiée par les résolutions du Conseil général de 2024) stipule que :

- le CPQ reconnaît les effets de l’activité humaine sur le climat mondial, mais propose de fixer des cibles de réduction des gaz à effet de serre qui soient réalistes et donc réalisables. Il instaurerait des cibles réalistes de réduction des GES afin d’inspirer des mesures concrètes.
- les récents bouleversements sur les marchés internationaux des combustibles fossiles offrent une occasion supplémentaire d’accroître la prospérité du Québec, tout en aidant l’Europe à diversifier son approvisionnement énergétique.
- il est tout à fait possible de poursuivre la croissance économique tout en respectant l’environnement, notamment grâce à l’innovation, au développement durable et à la protection des habitats naturels. La croissance économique ne doit pas être perçue comme incompatible avec la protection de l’environnement. Un tel dogme n’est ni réaliste, ni logique.
- Quiconque entreprend d’exploiter des ressources au Québec doit pouvoir le faire dans un cadre législatif stable et prévisible.

- Afin de faciliter l'acceptation de l'exploitation des ressources naturelles dans une localité, une région ou un territoire donné du Québec, le parti préconise qu'une partie des redevances soit versée aux collectivités qui s'y trouvent.
- D'énormes ressources gazières sont accessibles dans les basses-terres du Saint-Laurent, ce qui représente l'une des seules découvertes majeures de la planète encore inexploitées.
- L'impact environnemental de l'exploitation minière au Québec s'est considérablement amélioré au cours du siècle dernier et nous disposons désormais de certaines des réglementations environnementales les plus strictes

Changements climatiques

Le parti affirme (dans son programme de 2022, ratifié en 2024) que :

- la grande majorité des scientifiques reconnaissent les effets de l'activité humaine sur le climat mondial.
- le Québec manque continuellement ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en se fixant des objectifs déraisonnables, sans prendre de mesures concrètes susceptibles de les atteindre;
- de nombreux experts, y compris des environnementalistes, commencent à souligner le caractère irréaliste de ces cibles qui sapent leur propre crédibilité, ainsi que l'appui du public à ces mesures, en exigeant des réductions trop drastiques des GES. Ces mêmes experts recommandent une approche plus réaliste, rationnelle et axée sur l'innovation. On prévoit que la population continuera de consommer du pétrole et du gaz pendant des décennies, et la guerre en Ukraine a mis en évidence l'importance de l'autonomie énergétique pour chaque nation.
- La guerre en Ukraine a également mis en évidence l'importance cruciale de soutenir les pays européens dans la diversification de leurs approvisionnements énergétiques. La Norvège a prouvé qu'il est possible d'exploiter les ressources en combustibles fossiles tout en investissant dans la réduction des GES, par exemple grâce à l'électrification des transports et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Tous les Québécois doivent pouvoir vivre dans un environnement sain. Cela inclut l'air, l'eau et le sol. L'être humain reste au cœur de nos préoccupations.
- Les gens ne se contentent pas de consommer des ressources, ils en créent également par le travail, l'invention et la production. C'est ce qui nous donne confiance en l'avenir.
- Toutes les personnes de bonne volonté peuvent également avoir un impact réel en pratiquant un écologisme local et communautaire. La responsabilité individuelle peut s'exercer en réduisant les déchets, en se déplaçant en dehors des heures de pointe, en recyclant et en réutilisant, et, dans la mesure du possible, en marchant ou en faisant du vélo plutôt qu'en auto pour contribuer à réduire les émissions de microparticules, le smog et les déchets qui affectent directement notre environnement.
- La crainte d'un cataclysme incertain ne peut justifier de remettre en question l'ensemble du mode de vie québécois et la civilisation elle-même. Il est plus logique de faire croître notre économie autant que possible dès maintenant afin de mieux faire face aux conséquences de tout changement climatique, plutôt que de nuire à notre économie et de compromettre notre capacité d'adaptation à l'avenir.
- Quiconque entreprend d'exploiter des ressources au Québec doit pouvoir le faire dans un cadre législatif stable et prévisible.

Objectifs de réduction réalistes; abolition de la taxe fédérale sur le carbone

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que, historiquement, des cibles de réduction des GES irréalistes ont été fixées et n'ont jamais été atteintes. Il est important d'élaborer une nouvelle approche, plus réaliste et plus logique, composée de mesures concrètes, constructives et novatrices.

- Depuis 2013, les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place des marchés du carbone au Québec et fixé le prix du carbone par décret. Les recettes générées par la taxe sur le carbone ont trop souvent servi à financer des projets inutiles et à résoudre des problèmes dont la dynamique n'était pas suffisamment étayée par des données probantes. Le Québec doit gérer son propre marché du carbone et avoir la priorité sur le prix fédéral du carbone.
- Lorsqu'on examine la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise par le Québec dans une perspective mondiale, il apparaît clairement que l'atteinte des objectifs de la province n'aurait pratiquement aucun effet sur le climat. Les émissions de GES du Canada représentaient 1,6 % des émissions mondiales en 2013 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles). Comme le Québec n'émet qu'environ 11 % des GES du Canada, on peut estimer que la province est responsable d'environ 0,18 % (18 centièmes de 1 %) des émissions mondiales totales. Cette infime proportion est probablement surestimée, puisque la part du Canada dans le total mondial a diminué ces dernières années, tout comme la part du Québec dans les émissions canadiennes.
- Rien qu'entre 2005 et 2013, les émissions de la Chine ont augmenté de 559 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par année. En comparaison, l'objectif de réduction total du Québec pour la période allant de 1990 à 2020 n'est que de 17,3. En d'autres termes, la Chine annule l'intégralité de l'objectif de réduction du Québec sur 30 ans en seulement 11,5 jours!

- Au Canada, le Québec est une province exemplaire. Il affiche les émissions par habitant les plus faibles du pays; en moyenne, chaque Québécois produit deux fois moins de GES que le Canadien moyen. Le Québec s'est également classé deuxième parmi toutes les provinces pour avoir réalisé les plus fortes réductions de ses émissions par habitant entre 1990 et 2016.

Le parti préconise :

- de réévaluer l'approche du gouvernement en matière d'objectifs de réduction des GES et de mettre en place un plan d'action concret, novateur et constructif fondé sur une approche réaliste.
- d'exiger l'abolition de la taxe fédérale sur le carbone tout en mettant en place une bourse du carbone au Québec;
- d'affecter le produit des taxes actuelles à un Fonds des générations. Si la hausse des températures justifie des mesures d'atténuation des changements climatiques, ces fonds seront disponibles aux générations futures.
- réexaminer en profondeur la mission du Fonds vert et exiger une reddition de comptes transparente afin d'éliminer les projets inefficaces

Espèces, diversité et faune

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle à ce jour concernant ses politiques ou ses positions en matière d'espèces, de diversité ou de faune.

Énergie et ressources

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que l'extraction et la transformation des ressources naturelles ont contribué de manière significative à la richesse de toutes les régions du Québec. Retarder le progrès matériel et la mise en valeur de nos ressources naturelles entraîne des coûts économiques et sociaux évidents. Bon nombre des pays qui prospèrent le plus investissent dans la protection de leur environnement, notamment la Norvège.

Le parti préconise :

- la promotion d'évaluations environnementales rigoureuses fondées sur les meilleures pratiques existantes au Québec et ailleurs, ainsi que la mise en place d'une approche équilibrée permettant de peser les risques et les avantages potentiels d'une action donnée;
- d'encourager l'exploration et la mise en valeur des ressources naturelles, comme le gaz naturel du schiste d'Utica, à condition que les trois principes suivants soient :
- *le consentement des communautés locales, y compris les communautés autochtones.
- *la réduction au minimum de la pollution de l'air et de l'eau, tant en surface qu'en sous-sol.
- *planification de la remise en état du site

Qualité de l'eau

Les résolutions du Conseil général de 2024 du parti indiquent que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection intègre l'eau au patrimoine de la collectivité et affirme l'importance de sa bonne gestion au profit des générations futures;

- l'état actuel des ressources en eau est meilleur qu'il ne l'a été au cours des dernières décennies, mais il reste encore beaucoup à faire. Les seuils de concentration maximaux pour divers contaminants sont dépassés dans plusieurs lacs et rivières, et la baignade y est souvent interdite pour cette raison;
- non seulement les services écosystémiques que ces lacs et rivières fournissent à l'humain sont compromis, mais les écosystèmes aquatiques en souffrent également;

le fleuve Saint-Laurent est la voie navigable emblématique du Québec, ainsi que l'habitat d'espèces tout aussi symboliques, dont plusieurs sont menacées. Il est de notre devoir de le protéger, ainsi que les cours d'eau qui s'y jettent;

- les problèmes liés aux débordements d'eaux usées municipales (communément appelés « vannes de déversement »), à l'effet d'îlot de chaleur urbain et aux inondations peuvent être atténués grâce au verdissement urbain et à la mise en place de revêtements perméables; et
- il existe plusieurs enjeux financiers et environnementaux liés aux fosses septiques qui nuisent aux cours d'eau et aux finances des citoyens, et la réglementation doit être modernisée.

Le parti préconise :

- de s'attaquer au problème des « flushgates », notamment en affectant des fonds du Fonds vert à des projets de verdissement urbain, de récupération des eaux pluviales, de puits d'infiltration et de perméabilisation des surfaces;
- le soutien à la mise à niveau obligatoire des stations d'épuration non conformes et à l'installation de stations d'épuration dans les municipalités qui en sont encore dépourvues;

- d’interdire la vente et l’utilisation de plombs de pêche en plomb, comme c’est le cas dans certains États américains;
- de confier aux municipalités la responsabilité de financer l’installation de nouvelles fosses septiques conformes, comme elles le font déjà pour les réseaux d’égouts; et
- l’élimination de l’exigence relative à la fréquence minimale de vidange des fosses septiques et la mise en œuvre de la méthode de mesure prévue dans le règlement sur le rejet et le traitement des eaux usées provenant des habitations isolées;
- donner la priorité à la mise en place de systèmes de surveillance permanents et informatisés afin de faciliter la gestion et de permettre la détection rapide des fuites.

Relance du projet GNL-Québec

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que les opposants au projet GNL-Québec ont eu tendance à limiter leurs analyses des impacts écologiques de ce projet aux seules répercussions à l’échelle locale. En omettant de tenir compte des importants impacts positifs compensatoires sur la réduction des GES à l’échelle mondiale, cette vision étroite a conduit à une décision hautement préjudiciable au développement économique du Québec.

- La guerre en Ukraine nous a rappelé l’importance de soutenir les pays européens qui cherchent à réduire leur dépendance au charbon. De plus, le projet de GNL est essentiel à la diversification de l’économie du Saguenay et permettrait de créer des milliers d’emplois.

Le parti préconise :

- la relance du projet de GNL du Québec en collaboration avec tous les intervenants et avec la garantie que les mesures de protection de l’environnement déjà prévues dans le projet initial soient maintenues.

L’exploitation minière

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que toute exploitation minière a des répercussions directes sur la collectivité où elle se déroule. Les redevances peuvent constituer une bonne source de revenus et servir de réserve pour la période post-minière. Le parti préconise :

- de réviser le régime des redevances afin de permettre aux collectivités concernées de recevoir leur part de ces revenus et de développer l’économie locale.
- le versement d’une partie des redevances minières au Fonds des générations ou à des projets structurels et environnementaux, notamment l’électrification des transports.

Hydro-Québec

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que :

- Hydro-Québec est une source de fierté pour les Québécois et produit l’une des énergies les plus propres qui soient. Cependant, Hydro-Québec pourrait améliorer sa productivité et la porter au niveau d’autres entreprises comparables en Amérique du Nord afin de maximiser ses retombées pour l’ensemble des Québécois. Les marchés de l’électricité des États-Unis et de l’Ontario offrent d’importantes possibilités de vente de notre surplus d’énergie.
- Hydro-Québec subventionne les éoliennes à hauteur de 1 milliard de dollars par année pour une énergie intermittente et inefficace produite par des équipements dont la fabrication et le recyclage sont très polluants.

Le parti préconise :

- d’encourager une amélioration de la productivité d’Hydro-Québec selon les normes internationales;
- de mettre fin à l’utilisation de cette entreprise d’État pour la distribution de subventions.
- d’éliminer progressivement la subvention des tarifs préférentiels pour l’électricité éolienne;
- d’offrir des incitatifs ciblés pour économiser l’énergie et récompenser les consommateurs responsables.

Développement durable

Entrepreneuriat environnemental

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que les meilleures technologies pour préserver l’environnement découleront de la recherche et de l’innovation dans un marché concurrentiel.

Le parti préconise :

- d’encourager l’entrepreneuriat environnemental, notamment en facilitant, en guidant et en encourageant les entreprises privées à exploiter de manière responsable les ressources naturelles et à mettre en œuvre des projets novateurs dans le domaine des technologies environnementales

et de la réduction des GES;

- d'investir dans les infrastructures de développement nécessaires à la mise en œuvre de grands projets miniers ou énergétiques;
- de faire de l'environnement l'un des moteurs, parmi d'autres, de notre développement économique, grâce à un meilleur contrôle des déchets industriels et agricoles et au captage du carbone, une technologie prometteuse qui permet une exploitation des ressources respectueuse de l'environnement.
- l'élimination progressive des subventions accordées aux véhicules électriques, dont la viabilité commerciale est désormais assurée.
- Éliminer progressivement les subventions accordées aux biocarburants, une source d'énergie qui n'a pas démontré d'avantages environnementaux.
- renoncer à la promotion de politiques d'investissement public inefficaces, voire nuisibles, dont un exemple est la subvention accordée à McInnis Cement, par laquelle le gouvernement du Québec a contribué à la création du plus grand émetteur de GES de la province.



Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que ses neuf valeurs fondamentales comprennent :

- **Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.** Le parti précise que cette^{9e} valeur libérale a été adoptée en novembre 2021, sous l'impulsion de la Commission de la jeunesse, et que, par conséquent, chacune de ses actions est désormais envisagée sous cet angle. Les mesures prises par un parti politique sont une bonne chose, mais il faut aller plus loin. La société dans son ensemble doit emboîter le pas. Un gouvernement libéral inclura le droit de préserver l'environnement et la diversité biologique parmi les droits fondamentaux protégés par la Charte des droits et libertés de la personne.

Changements climatiques

Neutralité carbone

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que la première étape pour préserver l'environnement consiste à se fixer un objectif ambitieux. Aujourd'hui, l'objectif pour 2030 est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % par rapport aux niveaux de 1990. Nous devons faire preuve de plus d'audace et porter cet objectif à 45 % d'ici 2030.

Le parti préconise :

- compte tenu de l'ampleur de cet enjeu, de confier au premier ministre la responsabilité directe d'atteindre des cibles appropriées de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de sa responsabilité en matière de lutte contre les changements climatiques;
- d'assurer une coordination gouvernementale efficace, en appuyant le premier ministre par l'entremise d'un responsable scientifique chargé de ce dossier, rattaché au ministère du Conseil exécutif.
- afin d'établir un plan d'action pour atteindre les objectifs provinciaux, d'organiser une « COP-Québec » réunissant des scientifiques, des chercheurs et des gouvernements de toute l'Amérique du Nord. Cela permettrait de faire le point sur les mesures en place en matière de changement climatique et de mettre en œuvre des ententes de collaboration qui tireront parti de l'expertise du Québec, notamment en matière d'hydroélectricité.

Outre le projet ECO, le parti préconise la mise en œuvre immédiate des mesures suivantes afin de respecter ses engagements :

- l'adoption d'une loi sur la neutralité carbone, établissant des objectifs quinquennaux en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Des objectifs spécifiques dans le secteur du pétrole et du gaz sont prévus. Les mesures nécessaires à la réduction des GES doivent être mises en œuvre en tenant compte des répercussions sur les familles et les entreprises; la prévisibilité est également essentielle à la réussite. Il est indispensable de réfléchir à une transition équitable.
- Cette loi devrait s'accompagner d'une initiative de transparence de la part de l'État visant à mesurer l'empreinte carbone de l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il n'est pas juste de demander aux entreprises et aux particuliers de se conformer à ces exigences sans que le gouvernement ne fasse sa part.
- Afin d'assurer une efficacité maximale du marché du carbone, tout en contribuant à la protection des emplois et à la compétitivité, le parti préconise de veiller à ce que le marché du carbone atteigne son plein potentiel.

- Rendre tous les bâtiments provinciaux, privés et publics, neutres en carbone en révisant le Code du bâtiment du Québec afin d'y inclure l'utilisation de matériaux plus responsables et de systèmes plus efficaces, et en affectant 1 % des budgets provinciaux d'infrastructure au développement d'infrastructures vertes, y compris l'utilisation du bois comme matériau de construction et des mesures de verdissement urbain visant à atténuer l'impact des îlots de chaleur.
- mettre fin à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel au Québec, notamment en limitant la délivrance de nouveaux permis d'exploration, en suspendant les permis d'exploitation en cours et en investissant les fonds nécessaires pour repérer et sécuriser plusieurs dizaines de puits abandonnés qui sont à l'origine de fuites de méthane et de contaminations des sols. L'exploitation du pétrole et du gaz naturel ne constitue pas, même à titre de mesure temporaire, une solution à la lutte contre les changements climatiques ni un moyen d'atteindre les objectifs climatiques internationaux.
- Retirer la Caisse de dépôt et de placement du Québec des investissements dans les combustibles fossiles d'ici cinq ans. En 2017, les investissements de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) dans les combustibles fossiles ont atteint le chiffre record de 18,5 milliards de dollars, ce qui représentait 6,2 % de son portefeuille. La Caisse s'est engagée à liquider ses actifs dans le secteur pétrolier d'ici la fin de 2022 et à mettre fin à tous les investissements dans la construction de nouveaux pipelines.
- Collaborer avec Énergir pour accélérer sa décarbonisation. Le réseau d'Énergir ne devrait pas être étendu, mais plutôt utilisé de manière plus responsable.

Espèces, diversité et faune

- Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur les espèces, la diversité ou la faune.

Ressources

La dernière déclaration de principe exhaustive du parti (datée de 2022, consultée sur le site Web officiel du parti en juillet 2026) stipule que :

- sans mesures énergiques, concrètes et immédiates, l'avenir et le bien-être des prochaines générations sont menacés. Inondations, feux de forêt, tornades, érosion des rives, sécheresses : les catastrophes naturelles se multiplient. L'urgence climatique est indéniable.
- les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent que les changements climatiques se produisent plus rapidement que prévu et que leurs conséquences sont plus graves que ce qui avait été anticipé.

En réponse à la menace que représente le changement climatique, le parti prône son projet ECO, qui comprend :

- 100 milliards de dollars d'investissements publics et privés pour repenser l'économie et atteindre la neutralité carbone;
- la mise à profit de tous les avantages de l'énergie propre du Québec;
- une nouvelle industrie prometteuse grâce à l'hydrogène vert;
- la garantie de la disponibilité de l'eau et de l'énergie propre nécessaires à la réalisation de ce grand projet de société;
- la modernisation des transports et des industries du Québec;
- créer de la richesse dans toutes les régions du Québec.

Hydrogène vert

Le parti affirme (dans son programme électoral de 2022) que, malgré les impressionnantes ressources hydroélectriques du Québec, 55 % de l'énergie consommée au Québec provient toujours des combustibles fossiles, principalement du pétrole. L'objectif du parti est de rendre le Québec neutre en carbone d'ici 2050.

- Des solutions technologiques existent et deviendront de plus en plus abordables et accessibles.
- Cependant, l'électricité n'est pas une option pour plusieurs procédés industriels. Pour tout ce qui ne peut être électrifié, ce qui, selon plusieurs, représente environ 10 % des besoins, l'hydrogène offre une solution sur mesure. Le Québec peut produire de l'hydrogène grâce à son hydroélectricité, ainsi qu'en valorisant la biomasse forestière et agricole. L'hydrogène québécois peut donc être « vert »; il peut être produit à partir de sources renouvelables sans émissions de CO₂. Comme l'hydrogène peut être transporté, comprimé et mis en bouteille, il constitue une solution pour remplacer les combustibles fossiles là où l'électrification n'est pas possible.
- D'ici 2050, l'hydrogène représentera jusqu'à 24 % des besoins énergétiques mondiaux. Selon les projections, la production d'hydrogène devrait être multipliée par 800 d'ici 2050. Il s'agit d'un projet mondial de près de 15 milliards de dollars qui démarre avec des ventes à long terme estimées à 700 milliards de dollars. La course à l'hydrogène vert bat son plein. La France et l'Allemagne investiront chacune 7 milliards de dollars d'ici 2030. La Commission européenne vise à mobiliser jusqu'à 470 milliards d'euros d'investissements d'ici 2050 pour accélérer cette transition énergétique.

- Il existe déjà des exemples intéressants au Québec, notamment l'usine ArcelorMittal de Contrecoeur, qui s'efforce de remplacer l'utilisation du gaz naturel par l'hydrogène, et le Consortium SAF+, qui développe un carburant durable pour avions qui inclura de l'hydrogène vert.

Le parti préconise :

- de positionner le Québec comme un chef de file mondial, en créant une nouvelle société d'État, Hydrogène Québec, qui sera chargée de coordonner le développement de l'industrie, notamment en collaborant avec des chercheurs et des entreprises pour mettre en œuvre des étapes clés de la production.

- de veiller à ce que les Québécois profitent pleinement du potentiel de cette ressource, en nationalisant la distribution de l'hydrogène. La nationalisation de l'hydroélectricité

a fait du Québec une nation forte et un chef de file nord-américain en matière d'énergie.

- comme il s'agit d'un projet à relativement long terme, de fixer sans tarder des étapes clés, notamment :

- Soutenir la recherche et le développement de technologies ici, au Québec;
- Soutenir le développement de projets industriels de production d'hydrogène vert;
- la promotion de la biomasse agricole et forestière provinciale afin de mieux l'utiliser dans la production d'hydrogène et de biocarburants;
- la mise en place de pôles stratégiques pour le développement et l'approvisionnement en hydrogène vert. En tant que points de jonction intermodaux reliant le transport maritime et/ou le transport lourd et le transport ferroviaire, les ports joueront un rôle clé;
- inviter tous les intervenants de l'industrie à un sommet sur l'hydrogène vert;
- afin de répondre à la demande nécessaire à la production, accroître la production d'hydroélectricité.

Électricité

Le parti affirme (plateforme de 2022) que :

- afin de décarboniser l'économie grâce à l'électrification et à l'hydrogène vert, il faudra beaucoup d'énergie verte, soit près de 80 % de plus qu'aujourd'hui.

- À cette fin, le plan ECO s'appuie sur un plan ambitieux d'efficacité énergétique visant à réduire le gaspillage d'énergie de deux tiers d'ici dix ans. Pour servir de modèles en matière d'efficacité énergétique, les immeubles de bureaux, les résidences, les bâtiments industriels et institutionnels doivent tous faire l'objet de rénovations, de réaménagements et de mises à niveau de leur équipement. À cette fin, le parti préconise la modernisation du Code du bâtiment du Québec afin de promouvoir l'utilisation de matériaux et de systèmes plus efficaces et plus verts. L'État doit montrer l'exemple.

- En plus d'économiser l'électricité, il sera important d'augmenter la production d'électricité. À cette fin, le parti préconise un plan visant un développement majeur des nouvelles capacités en énergie solaire et éolienne. Ce plan sera élaboré en partenariat avec les régions et les communautés autochtones et comprendra un réseau électrique intelligent permettant aux Québécois de participer eux-mêmes à la production, par exemple en installant un panneau solaire sur leur toit.

Pollution lumineuse

Dans le but de réduire la consommation d'énergie, de favoriser la cohabitation et de limiter les inconvénients liés à l'éclairage artificiel dans nos villes et nos villages, le parti préconise (programme électoral de 2022) des mesures visant à limiter l'utilisation excessive de la lumière artificielle, également appelée pollution lumineuse. La nuit, l'éclairage artificiel a plusieurs répercussions négatives sur les écosystèmes et la santé et, dans certains cas, constitue en fait un mauvais usage de notre énergie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement reconnu que les perturbations de l'horloge biologique peuvent entraîner un certain nombre de problèmes de santé, notamment l'insomnie, la dépression, le diabète, l'obésité et même le cancer. Plus précisément, le parti préconise :

- de veiller à ce que le renouvellement de tout l'équipement d'éclairage municipal ou gouvernemental soit effectué conformément aux normes reconnues visant à limiter la pollution lumineuse. Quatre facteurs ont été proposés par le Bureau de la normalisation du Québec pour limiter la pollution lumineuse, notamment la quantité de lumière produite, la direction dans laquelle elle est diffusée, sa composition spectrale et la durée de son utilisation.

- L'éclairage routier ainsi que l'éclairage commercial et industriel, l'éclairage architectural et les enseignes lumineuses sont tous visés par ces paramètres

Eau

Dans le cadre de sa proposition ECO, le parti affirme (programme électoral de 2022) que l'eau est l'une des ressources les plus importantes du Québec, l'envie de la planète et une source idéale d'énergie renouvelable dans la lutte contre les changements climatiques. Il propose une approche à trois volets pour utiliser et protéger l'eau de la province, et veiller à ce qu'elle soit utilisée avec parcimonie, en accordant la priorité à la garantie de sa qualité pour la consommation humaine ainsi qu'à la biodiversité, et à la réduction de la consommation.

Le parti préconise :

- une multiplication par six des redevances sur l'eau. Les industries qui utilisent l'eau de la province ont versé près de 3 M\$ en redevances annuelles alors qu'elles ont consommé au moins mille milliards de litres d'eau – l'équivalent de 250 000 piscines olympiques. Ce n'est pas suffisant. Les sommes perçues serviront à soutenir la modernisation des systèmes de traitement des eaux usées en collaboration avec les municipalités et à lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans les lacs provinciaux.
- aucune redevance sur l'eau n'est imposée au secteur agricole, pour les travaux d'ingénierie ou pour les usages non commerciaux et résidentiels. L'extension des redevances à ces secteurs ne serait pas bien accueillie et aurait un impact financier trop important. Il n'en reste pas moins nécessaire de sensibiliser chacun à sa consommation. Le parti propose donc de financer l'installation de compteurs d'eau dans tous les bâtiments non résidentiels afin de réduire la consommation et de mettre en place un programme volontaire pour le secteur agricole.
- Élaborer un plan de protection des berges du fleuve Saint-Laurent, notamment en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Bien qu'il s'agisse d'un problème complexe, une action immédiate s'impose en raison des changements climatiques. En conséquence, le gouvernement prévoit tenir compte des différentes réalités de chacune des régions du Québec.

Aires protégées

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que :

- le gouvernement actuel a abandonné plus de 80 projets d'aires protégées dans le sud du Québec, qui sont le fruit d'un consensus entre les municipalités, les groupes environnementaux et les entreprises, et qui sont en suspens depuis des années.
- le parti s'engage à atteindre l'objectif de 30 % d'aires protégées d'ici 2030. Une véritable volonté politique est nécessaire pour que ces aires protégées soient situées à proximité des centres urbains et qu'elles soient accessibles aux citoyens afin d'assurer la conservation de la nature et de la biodiversité.

Développement durable

Sensibilisation à la transformation économique

Le parti affirme (dans son programme de 2022) que la nature humaine n'aime pas le changement. Pour mener à bien la transition vers une économie durable et écologique, il faudra mettre en avant l'importance de la science dans les choix de notre société, ainsi que démontrer le potentiel inhérent aux nouvelles façons de faire proposées.

- Il propose d'organiser une grande tournée dans chacune des régions, afin de sensibiliser les intervenants gouvernementaux et le grand public à l'importance d'agir rapidement dans le cadre de cette transition. Cette tournée permettrait de recueillir des idées pour améliorer le projet ECO, tout en veillant à ce que celui-ci soit adapté aux différentes réalités régionales.
- Afin de s'assurer que nos jeunes prennent également conscience de cette nouvelle réalité et puissent en percevoir les possibilités qu'elle offre, il préconise la mise en œuvre de projets éducatifs plus ciblés axés sur les sciences, notamment des programmes d'« études scientifiques » visant à susciter l'intérêt pour le défi majeur que représente la lutte contre les changements climatiques et à développer un engouement durable pour les carrières scientifiques.
- Elle préconise en outre de collaborer avec les secteurs de la formation professionnelle, des collèges et des universités afin de veiller à ce que les besoins de formation de toutes les régions soient comblés dans les domaines concernés.

Une économie responsable

Le parti affirme (plateforme 2022) que le Québec doit, une fois pour toutes, cesser de présenter l'économie, l'environnement et la lutte contre les changements climatiques comme des éléments antagonistes. Son projet ECO est la preuve que ces éléments peuvent être combinés pour faire avancer le Québec.

- Le PIB est un indicateur de l'activité économique qui ne tient pas compte d'autres enjeux de notre société. Or, il ne constitue pas vraiment un indicateur adéquat du progrès d'une société. Au fil des ans, plusieurs indicateurs plus complets ont été proposés comme solutions de rechange au PIB. L'un d'entre eux est particulièrement intéressant : l'indicateur de progrès réel (IPR). Outre les statistiques économiques, cet indicateur de progrès inclut des indicateurs de progrès social et environnemental. Il comporte 26 composantes au total. Nous croyons qu'il est temps pour nous d'élargir notre conception du progrès.

À cette fin, le parti préconise :

- la mise en œuvre d'un nouvel indicateur de progrès socio-économique pour le Québec. Élaboré, calculé et publié annuellement par l'Institut de la statistique du Québec, tant pour chacune des régions que pour l'ensemble de la province, il fournira une mesure plus précise et plus réaliste de l'évolution de la société québécoise ainsi que des répercussions de ses projets et des politiques publiques proposées.

- De plus, le gouvernement doit montrer l'exemple. Il peut agir sur plusieurs fronts. Par exemple, chaque année, le gouvernement dépense des milliards de dollars dans le cadre d'appels d'offres qui tiennent compte de critères particuliers. Le Parti accorde de l'importance aux choix environnementaux responsables. Par exemple, il serait possible d'exiger qu'un produit soit fabriqué à l'aide d'énergie renouvelable. Ou encore, on pourrait privilégier un produit local afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre qui seraient générées lors de son transport.

- Les entreprises doivent prendre part à ce changement. Par exemple, la lutte contre les changements climatiques doit devenir un moteur exceptionnel d'innovation alliant audace et conscience sociale; deux valeurs qui sont au cœur même du bilan du Parti libéral du Québec. Les entreprises qui bénéficient d'investissements gouvernementaux ou d'aides financières devraient être tenues de faire preuve d'exemplarité sur les plans économique, social et environnemental.

Stratégies industrielles vertes

Le parti préconise (programme électoral de 2022) de faire progresser les stratégies industrielles vertes et de soutenir les efforts déployés dans les secteurs agricole et forestier en vue d'une transformation vers des technologies et des procédés plus respectueux de l'environnement, notamment :

- la population peut également prendre part à la dimension économique de la transition en faisant des choix d'investissement qui s'inscrivent dans cette vision.
- afin d'encourager davantage de Québécois à emboîter le pas, il s'engage à mettre en place un REER vert. Les choix d'investissement doivent devenir plus attrayants dans le domaine des investissements responsables plutôt que dans celui des investissements traditionnels axés sur les avantages fiscaux, comme c'est le cas pour les investissements dans les fonds de travailleurs.
- promouvoir l'innovation et l'audace. Elle encourage les contributions et les propositions de toutes les parties prenantes, notamment l'adoption d'une loi visant à lutter contre l'obsolescence programmée en renforçant le droit à la réparation des biens. Compte tenu de la rareté de certaines ressources naturelles et de l'impact environnemental de leur extraction et de leur transformation, il est essentiel d'encourager une meilleure productivité en favorisant l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. Les avantages escomptés sont considérables, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Gestion des déchets; plastiques à usage unique

Le parti préconise (plateforme 2022), conformément aux observations formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans son analyse de l'état et de la gestion des déchets finaux, une révision des pratiques provinciales en matière de gestion des déchets au Québec, y compris l'élaboration d'une

qui tiendra compte des principes de la hiérarchie des 4R-D : réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination.

- Si rien n'est fait, neuf sites d'enfouissement actuellement en service atteindront leur capacité maximale d'ici 2030 et de nouvelles installations d'élimination, notamment des incinérateurs, seront nécessaires. Il est clair que la réduction à la source et la réutilisation sont préférables à l'intensification des efforts de recyclage.

- Plutôt que de miser sur des agrandissements successifs des sites d'enfouissement, le rapport propose une approche fondée sur la gestion locale et la cohabitation avec l'environnement, en plus de favoriser le développement de nouvelles technologies en confiant à RECYC-QUÉBEC le mandat d'accompagner les municipalités et d'assurer un rôle de veille technologique.

- pour favoriser la réduction du tonnage des déchets, en accélérant le déploiement des bacs à compost bruns pour la collecte des déchets organiques dans toutes les municipalités. La moitié de nos municipalités prévoient actuellement de le faire.

Transports

Le parti affirme (programme électoral 2022) que l'atteinte de la neutralité carbone nécessite une transformation du secteur des transports, qui représentait 43,3 % des émissions provinciales de gaz à effet de serre en 2019.

À cette fin, elle préconise :

- l'amélioration des transports en commun offerts tant dans les régions métropolitaines que dans les régions. À l'heure actuelle, de nombreux Québécois aimeraient faire leur part en utilisant les transports en commun, mais les services offerts ne répondent pas à leurs besoins. Par exemple, 90 % des GES émis par le transport urbain proviennent de l'utilisation de l'automobile personnelle. Elle propose de collaborer avec les intervenants locaux afin d'appuyer les projets de transport en commun qu'ils ont élaborés et adaptés à leurs besoins. - d'assurer un financement adéquat aux sociétés de transport en commun qui, confrontées à d'importants déficits en raison de la pandémie, ont dû réduire leurs services. La viabilité à long terme du transport en commun nécessite à la fois l'élimination des déficits des sociétés de transport et le financement de projets de développement. Le parti propose de collaborer avec elles afin de trouver les meilleurs moyens de garantir leurs revenus.
- améliorer l'accessibilité des transports en commun afin d'accroître la fréquentation, notamment en instaurant la gratuité des transports en commun pour les étudiants et les personnes âgées de 65 ans et plus partout au Québec, sans frais pour l'organisme de transport.
- un gel des nouveaux projets autoroutiers annoncés dans les régions métropolitaines, en attendant une analyse neutre et transparente des

interactions entre la mobilité et les autoroutes, l'urbanisme et l'offre de services de transport en commun dans les zones proches des régions métropolitaines, et en accordant la priorité aux projets d'entretien, aux réparations routières pour des raisons de sécurité ainsi qu'aux travaux de construction visant à répondre à des besoins essentiels. Seulement 56 % du réseau routier du Québec est en bon état.

- la poursuite des efforts en faveur de l'électrification des véhicules, notamment en rétablissant les montants admissibles du programme « Roulez Vert » qui avaient été modifiés et en améliorant ce programme par le rétablissement des montants de remboursement qui avaient été réduits dans un budget récent.

- Accélérer la transition vers l'électrique des véhicules gouvernementaux. Malgré l'objectif visant à ce que 100 % du parc automobile gouvernemental soit électrique, la province n'en est actuellement qu'à environ 28 % du parc total de véhicules légers du ministère des Transports. L'État devrait montrer l'exemple. Pour susciter l'adhésion de l'opinion publique à l'électrification d'un plus grand nombre de véhicules, le Québec doit développer son propre réseau de bornes de recharge électriques de manière plus intensive sur l'ensemble du territoire. Le parti préconise de tripler le nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, notamment en veillant à ce que les municipalités des régions rurales disposent d'au moins une borne de recharge.

- exiger l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les nouveaux bâtiments et favoriser leur installation dans les bâtiments existants.

- revoir le cadre réglementaire régissant la publicité automobile afin d'imposer une plus grande transparence quant à la consommation d'essence, de manière à ce que les consommateurs prennent davantage conscience des avantages liés à l'abandon des voitures à essence et à favoriser le choix de véhicules plus compacts.



Gestion responsable de la création

La Déclaration de principes du parti (publiée en 2019, consultée sur le site Web officiel en juillet 2026) stipule qu'il est déterminé à mener le Québec vers l'indépendance nationale conformément à des valeurs fondamentales qui comprennent :

- la protection de l'environnement, car le territoire québécois définit son identité nationale, conditionne notre existence même et s'incarne dans une vision écologique qui mobilise tous les segments de la société. La restauration du patrimoine naturel du Québec, ainsi qu'une économie fondée sur une transition énergétique juste et équitable, les énergies renouvelables et l'innovation technologique verte, contribuent au sentiment d'appartenance des Québécois à leur territoire. Son intégrité, sa vitalité et sa durabilité sont essentielles à l'avenir collectif du Québec.

Énergie et ressources

Le Livre bleu du parti affirme qu'en 2026, la question des ressources naturelles et de l'énergie est au cœur des affaires intérieures et étrangères de tous les États et se trouve au premier plan de nombreuses tensions géopolitiques. La transition énergétique dans un contexte de demande croissante, la course aux métaux des terres rares, la pénurie d'eau potable, les changements climatiques, etc. : toutes ces questions sont au cœur de la politique mondiale. Le Québec est une région exceptionnellement riche en ressources naturelles et en énergie :

- Le Québec représente 3 % des réserves mondiales d'eau douce renouvelable.

- Les forêts couvrent plus de la moitié du territoire total du Québec, soit une superficie de 900 000 km² (2), et 92 % de ces forêts appartiennent à l'État.

- Quinze métaux et 13 minéraux sont extraits et transformés au Québec, notamment le lithium, l'apatite et les éléments de terres rares, qui constituent la plus grande réserve du Canada.

- Le Québec figure parmi les chefs de file mondiaux en ce qui concerne la part de son électricité produite par l'hydroélectricité et affiche donc de faibles émissions de CO₂. Environ 94 % de l'électricité du Québec est produite à partir de l'hydroélectricité, ce qui place indéniablement le Québec parmi les chefs de file mondiaux dans ce domaine.

- À la suite des discussions politiques ayant mené au rapatriement de la Constitution en 1982, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu que les provinces conserveraient une compétence exclusive en matière de :

> l'exploration de leurs ressources naturelles non renouvelables respectives;

> l'exploitation, la conservation et la gestion de leurs ressources non renouvelables et forestières, y compris le taux de leur production primaire;

> le développement, la conservation et la gestion des sites et des installations destinés à la production d'énergie électrique au sein des provinces;

> les pouvoirs fiscaux relatifs à ces ressources.

- toutefois :

> les exportations interprovinciales d'énergie peuvent relever de la compétence fédérale si le gouvernement fédéral adopte une loi — ce qu'il a fait

— par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de réglementation de l'énergie. De plus, le gouvernement fédéral conserve trois « superpouvoirs »

qu'il peut exercer dans tous les domaines : le pouvoir résiduel, le pouvoir de déclarer que des « ouvrages » sont dans l'intérêt général du Canada et le pouvoir dans l'intérêt national.

-Ainsi, bien que la Constitution accorde aux provinces une responsabilité quasi exclusive en matière de gestion de leurs ressources naturelles, cette même Constitution prévoit de nombreuses échappatoires permettant au gouvernement fédéral — et au gouvernement fédéral seul — d'exercer cette autorité.

- La question essentielle n'est pas de savoir si un Québec indépendant serait favorable ou opposé à l'extraction du pétrole ou de toute autre ressource naturelle. Cette décision reviendra aux futurs gouvernements, qui seront guidés par les intérêts de la population et ses choix démocratiques. Cependant, il appartiendra entièrement et uniquement au Québec de décider s'il autorise ou non le passage d'oléoducs et de gazoducs sur son territoire, et à quelles conditions. Le contrôle effectif du territoire québécois, sur des questions aussi cruciales, ne doit pas être confié à d'autres.

- L'indépendance du Québec redonnera ces pouvoirs au Québec.

Développement durable

Le Livre bleu du parti indique que l'un des principaux défis liés à l'environnement, au sein du système canadien, réside dans la capacité à identifier le principal responsable. La réponse à cette question demeure floue, compte tenu du nœud inextricable que constitue la répartition de ces pouvoirs. Ce climat d'incertitude en matière d' e sape toute possibilité de planification cohérente et globale des politiques environnementales, puisque le gouvernement fédéral canadien peut, à sa guise, annuler les mesures prises par le Québec.

Seule l'indépendance permettra de démêler ce nœud inextricable en éliminant le facteur externe — en l'occurrence, le gouvernement fédéral — qui empêche de déterminer qui est responsable de quoi.

Transports

La multitude d'intervenants dans le secteur des transports rend la situation complexe. L'indépendance simplifiera l'administration des transports en éliminant un niveau de gouvernement de trop. En réduisant le nombre d'intervenants, les projets et la prise de décision seront rationalisés. Cela mènera également à une plus grande clarté quant aux responsabilités : les citoyens pourront plus facilement évaluer le travail des élus s'il y en a moins à qui refiler la responsabilité lorsqu'on les interroge sur leur inaction. Dans le domaine stratégique des transports, la simplification est une vertu.

Infrastructures

L'indépendance permettra au Québec de se réapproprier plusieurs actifs d'infrastructure de transport qui appartiennent actuellement au gouvernement du Canada. Il s'agit notamment d'une vingtaine de installations portuaires et de quatorze aéroports. Le gouvernement fédéral ne possède que très peu d'infrastructures ferroviaires, à l'exception des installations appartenant à VIA Rail. Selon le statut de VIA Rail, ses biens pourraient passer sous la compétence du gouvernement du Québec.

- Le Québec deviendra propriétaire des infrastructures de la Voie maritime du Saint-Laurent situées sur son territoire et, à ce titre, travaillera en étroite collaboration avec le Canada et les États-Unis.

-Le Québec deviendra également propriétaire du pont Samuel-de-Champlain et de toutes les infrastructures relevant de la responsabilité de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et sera l'autorité responsable des lois et règlements régissant les ponts ferroviaires de Québec et de Victoria. Ce transfert de propriété n'aura aucune incidence sur les utilisateurs de ces infrastructures.

Agriculture

Le « Livre bleu » du parti précise que l'agriculture est l'un des deux seuls domaines de la Loi constitutionnelle de 1867 qui relèvent à la fois de deux paliers de gouvernement, mais dans lequel le niveau fédéral a la primauté⁵. Ainsi, les provinces peuvent légiférer comme elles l'entendent, mais si le gouvernement fédéral le fait et qu'un conflit survient, la loi fédérale prévaut. L'indépendance apportera une solution à ce secteur crucial, dans lequel le Québec excelle.

-la gestion de l'offre repose sur trois piliers : le contrôle de la production, la fixation des prix et le contrôle des importations. Il s'agit d'un modèle auquel les producteurs agricoles québécois sont profondément attachés. Et pour cause : la production laitière — qui est le principal secteur agricole soumis à la gestion de l'offre, bien qu'elle ne soit pas le seul — a généré à elle seule 24 % des revenus du secteur agricole en 2023, d'autant plus que les fermes québécoises sont, en moyenne, plus petites que celles du reste du Canada. Plus précisément, « la production québécoise soumise à la gestion de l'offre représentait 31 % des revenus canadiens dans le cadre de ce système en 2023, une proportion supérieure à sa part de la population canadienne (22 %) ». Un Québec indépendant sera en mesure de faire valoir ses propres intérêts lors des négociations commerciales et de défendre la gestion de l'offre.

- Le prix des terres agricoles rend extrêmement difficile l'accès à la propriété foncière : la situation est grave. Rien qu'entre 2021 et 2024, le prix des terres agricoles au Québec a augmenté de 45,1 %; en 2023, on a signalé que la hausse des prix des terres agricoles au cours des dix dernières

années s'élevait à 248 %. L'indépendance mettra fin aux chevauchements administratifs entre les organismes de financement et contribuera ainsi à consolider les fondements de La Financière agricole du Québec sans nuire au marché du crédit agricole.

Pêches

Le Livre bleu du parti affirme que le fait de confier à un seul palier de gouvernement la responsabilité de l'ensemble du secteur de la pêche, après l'indépendance, rendra son administration plus efficace :

- un secteur intégré évitera la prolifération des intervenants et des autorités, la confusion administrative, les luttes de pouvoir, etc. Cela permettra également au Québec de participer aux organismes internationaux qui s'occupent des pêches.
- le gouvernement du Québec indépendant sera nécessairement plus proche de ceux qu'il sert, y compris le secteur des pêches, que le gouvernement fédéral canadien. Libéré d'une structure de gestion inévitablement politique — où tout dépend de la personne qui occupe le poste ministériel (qui peut provenir de n'importe quelle région côtière du Canada) —, un Québec indépendant disposera de la souplesse nécessaire pour mettre en place une administration des pêches directement liée à la région qu'il gouverne. Le secteur des pêches du Québec en sortira ainsi renforcé.

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- espèces, de la biodiversité ou de la faune



Parmi les six principes énoncés dans la Déclaration de principes adoptée par le parti en février 2026 (consultée en ligne le 5 août 2026), le parti inclut l'environnementalisme. Le parti affirme que :

- il estime que la planète doit être viable pour les personnes qui y vivent aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. Les ressources de cette planète ne sont pas inépuisables, et ses divers écosystèmes ne peuvent être perturbés en toute impunité.
- l'humanité peut et doit encore se développer, mais ce développement — notamment en matière de logement, d'eau potable, d'éducation, de santé, de culture, etc. — doit s'effectuer en tenant compte à la fois des besoins des peuples et des capacités de la planète. Il doit donc être repensé non pas strictement en termes économiques, mais en termes de viabilité. Une économie verte est nécessaire. Le parti remet ainsi en question le système productiviste à courte vue, qui ne vise que le profit maximal.
- Grâce aux moyens dont il dispose (lois, règlements, fiscalité, campagnes de sensibilisation, etc.), l'État doit promouvoir des comportements responsables et sanctionner les entreprises ou autres pollueurs. Les entreprises, en particulier les plus grandes, sont de loin les principales responsables des déséquilibres écologiques. L'accumulation sans fin de capital ne peut que mener à l'épuisement des ressources et à l'étouffement de la vie. Nous devons accepter de changer nos modes de production, de consommation et de vie.

En tant que quatrième des quatre priorités du programme identifiées sur le site Web du parti en août 2026, le parti met l'accent sur l'environnement, affirmant qu'il n'est pas trop tard pour faire ce qu'il faut, et que :

- Le Québec a tout ce qu'il faut pour devenir le pays le plus vert au monde, mais le gouvernement actuel manque de volonté politique et de compétence. Son manque de vision fera en sorte que le Québec ne parviendra pas à atteindre son objectif de réduction des GES pour 2030.
- Depuis plus de 10 ans, les programmes environnementaux du parti sont les plus ambitieux et les plus salués par les experts. Les grandes orientations sont claires : dans les années 2020, le transport en commun doit s'améliorer au Québec. Pour changer les habitudes de déplacement, il faut offrir à la population des options fiables, abordables et confortables — c'est la base. Le gouvernement actuel n'a mis en œuvre aucun nouveau projet de transport en commun; il a même réduit son financement.

Pour réussir la transition écologique, le parti propose de :

- > investir massivement dans le transport en commun, en accordant la priorité aux régions les moins bien desservies;
- >financer un fonds d'adaptation au changement climatique afin de mieux se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes en rapatriant les subventions fédérales versées aux sociétés pétrolières;
- >de créer un fonds d'urgence pour venir en aide aux producteurs agricoles de tout le Québec.

Comme premier des 20 points identifiés dans son programme électoral de 2022, le parti met en avant la lutte contre la crise climatique et le respect des limites écologiques du territoire et de la planète. Le parti affirme être le seul à faire de l'environnement sa priorité. Le Québec a pris du retard en cédant aux exigences des multinationales polluantes. Le seul pari qui vaille vraiment la peine d'être pris est celui de l'ambition et du courage. Il s'agit des transports en commun dans les villes et les régions rurales, il s'agit de protéger la nature, il s'agit de villes et de villages où l'environnement rime avec qualité de vie.

Changement climatique

Pour lutter contre les changements climatiques, le parti préconise l'adoption d'une loi sur le climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2030, dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. La proposition du parti comprend :

- la mise en œuvre de mesures d'écotaxation pour faire payer aux grands pollueurs les dommages causés par leurs activités économiques;
- l'établissement d'un « budget carbone » pour fixer des cibles de réduction annuelles et sectorielles, en plus de définir des objectifs menant à l'élaboration de plans de transition régionaux. Toutes les nouvelles initiatives gouvernementales seraient alors soumises à une évaluation d'impact sur le climat et sur les populations les plus touchées.

Espèces, diversité et faune

Afin de protéger la biodiversité tout en garantissant l'accès à la nature pour tous, le parti préconise :

- de veiller à ce que 30 % représentatifs du territoire et de sa diversité écologique soient protégés d'ici 2030, en particulier dans le sud du Québec, en établissant des corridors fauniques et en accordant la personnalité juridique au fleuve Saint-Laurent;
- l'élargissement du réseau de la Sépaq.
- de soumettre les terrains urbains inoccupés à des droits d'expropriation liés à la création d'espaces verts, et de protéger adéquatement les zones boisées et les milieux humides existants ainsi que les animaux qui y vivent, en tenant compte des initiatives citoyennes;
- Promouvoir la protection des cours d'eau tout en facilitant l'accès public aux berges conservées à l'état naturel.

Développement durable; Protection des consommateurs

Afin de réduire les déchets et de prolonger la durée de vie des produits de consommation courante, le parti préconise :

- de mettre fin à l'obsolescence programmée et d'adopter une législation garantissant le droit à la réparation.
- de donner la priorité aux appareils ménagers et aux appareils de communication, y compris divers terminaux informatiques, et d'éliminer les taxes sur les services de réparation;
- l'adoption de mesures législatives contre le gaspillage alimentaire tout en interdisant progressivement les produits à usage unique lorsque cela est possible.

Nourrir les Québécois avec des aliments sains, abordables et locaux en renforçant les programmes de soutien à l'agriculture biologique et écologique locale. À cette fin, le parti préconise :

- la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement alimentaire local dans le secteur public, comprenant un objectif de 70 % d'aliments locaux et de 50 % de repas à base de végétaux;
- d'un soutien, y compris une aide financière, aux agriculteurs pour les aider à réduire leur utilisation de pesticides et à atteindre la neutralité carbone en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de capture du carbone, notamment en encourageant la transition vers une agriculture à base de végétaux. Nous offrirons un soutien technique et financier pour la transition de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique et rembourserons les frais de certification biologique.
- mettre en place des mécanismes citoyens visant à éviter l'utilisation d'intrants présentant un risque pour la santé des populations et des écosystèmes (par exemple, le glyphosate et les néonicotinoïdes).
- veiller à ce que l'agriculture reste abordable, notamment en favorisant l'accès aux terres agricoles, ce qui implique notamment d'empêcher l'étalement urbain et l'empiétement des villes sur les terres agricoles. Il préconise l'adoption de règlements de protection des terres compatibles avec la production sur de petites parcelles et la construction de logements pour les agriculteurs, ainsi que la facilitation du développement de l'agriculture urbaine et de la production destinée à la consommation individuelle.
- Développer des zones agricoles publiques (fiducies foncières) afin de les mettre à la disposition de la prochaine génération d'agriculteurs.

Afin de diversifier l'approvisionnement alimentaire local et de le rendre plus résilient, le parti préconise la création d'infrastructures collectives de production et de transformation, notamment :

- la mise en place d'un réseau public d'abattoirs régionaux tout en soutenant le développement de centres régionaux de transformation agroalimentaire afin de favoriser la production et la transformation d'aliments à faible empreinte environnementale, en particulier les protéines végétales.

- la promotion de la création de marchés publics et de l'amélioration de ceux qui existent déjà, ainsi que le développement de chaînes d'approvisionnement courtes.

Énergie et ressources

Afin d'accélérer la fin de la dépendance du Québec à l'égard du pétrole, le parti préconise une transformation en profondeur du secteur des transports. Il propose :

- de lancer un projet d'envergure dans les villes et les régions afin de doter le Québec d'un réseau ferroviaire public électrifié pour le transport de passagers et de marchandises;
- placer le transport en commun (tramways, trains, autobus électriques) au cœur de la transformation des transports dans les villes, les régions et les zones rurales, et confier cette transition à des entreprises publiques, tout en favorisant le développement d'un système de transport qui réduit la dépendance aux véhicules à occupant unique afin de soutenir les mesures de transport actif, le développement de l'autopartage et les options de transport local.
- mettre en place un vaste réseau de bornes de recharge et un système régionalisé de bonus-malus en vue d'interdire la vente de tous les véhicules neufs à essence d'ici 2030, et mettre en œuvre des réseaux cyclables sécuritaires dans les petites, moyennes et grandes villes.

Afin de favoriser la transition vers une énergie propre et de réduire la consommation d'énergie, le parti préconise :

- le maintien de l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures sur l'ensemble du Québec, et veiller à ce que la Caisse de dépôt et de placement du Québec retire ses investissements des entreprises de ce secteur. Tout nouveau projet de pipeline destiné au transport d'hydrocarbures sera interdit au Québec.
- d'assurer l'achèvement de l'électrification du chauffage et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels;
- la nationalisation, sous contrôle régional, de toutes les industries d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, etc.) afin de parachever le caractère public de la production énergétique au Québec et d'en planifier le développement.

Afin de protéger l'eau potable du Québec, le parti préconise :

- de réglementer l'utilisation de ce bien commun essentiel. Les redevances imposées aux entreprises qui exploitent l'eau potable à des fins commerciales seront considérablement augmentées, et nous interdirons progressivement l'exploitation de l'eau potable par des entreprises privées à des fins d'embouteillage au Québec.

Enjeux à considérer : La gestion responsable de la création

De nombreuses voix, notamment celles des scientifiques, du Vatican et des Nations Unies, s'accordent à dire que pour éviter un réchauffement planétaire catastrophique, avec pour conséquences une augmentation imprévisible du nombre et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de terres agricoles, en particulier dans les pays les plus pauvres, et l'effondrement des écosystèmes, l'augmentation de la température moyenne mondiale doit être limitée à 1,5 degré Celsius; et que, pour atteindre cette limite, les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux (collectivement appelés « gaz à effet de serre », ou GES) doivent être réduites de moitié d'ici 2030 et ramenées à une augmentation nette nulle d'ici 2050. Avant le début du conflit commercial avec les États-Unis, le Canada s'était engagé à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, mais selon la vérificatrice générale, il n'était pas en voie d'atteindre cet objectif. Il ne semble y avoir aucun engagement ferme à ce stade-ci.

Gestion des ressources

Plusieurs parties affirment explicitement ou sous-entendent fortement que l'eau, le gaz et les autres ressources situées au Québec appartiennent à la province et sont, ou devraient être, soumises à son contrôle absolu et indépendant. Dans quelle mesure une telle position est-elle conforme aux enseignements de l'Église catholique ? L'Église enseigne, par exemple :

« Dieu a voulu la terre et tout ce qu'elle contient pour l'usage de tous les êtres humains et de tous les peuples... Quelles que soient les formes de propriété, adaptées aux institutions légitimes des peuples, selon les circonstances diverses et changeantes, il faut toujours garder à l'esprit cette destination universelle des biens terrestres. En les utilisant, l'homme doit donc considérer les choses extérieures qu'il possède légitimement non seulement comme siennes, mais aussi comme communes, en ce sens qu'elles doivent pouvoir profiter non seulement à lui, mais aussi à autrui. » (Saint Paul VI, Gaudium et spes, 69)

- La résidence au Québec constitue-t-elle un fondement légitime pour revendiquer une part de propriété et de contrôle des ressources naturelles situées au Québec ? Si oui, dans quelle mesure ? Est-il juste que les habitants de régions politiquement délimitées revendiquent la propriété et le contrôle exclusifs des ressources géologiques naturelles qui s'y trouvent ?

-Si de telles revendications sont justes, quelle durée de résidence devrait être exigée pour justifier un tel contrôle ? Plusieurs générations ? Quelques années ? Quelques semaines ? La naissance dans la région suffit-elle ? Un déménagement volontaire à proximité de ressources précieuses devrait-il suffire à appuyer ces revendications ?

-Si les ressources du Québec appartiennent légitimement aux Québécois, qu'en est-il des peuples autochtones qui les ont précédés ? Leurs terres ne se trouvent-elles pas également sur les territoires actuels ou anciens des Premières Nations ?

-Ne peut-on pas dire, de la même manière, que les ressources situées au Québec appartiennent également au Canada ? Si oui, pourquoi n'appartiennent-elles pas légitimement à tous les Canadiens et Canadiennes ? La même question pourrait-elle se poser à l'égard de l'Amérique du Nord ? De l'hémisphère occidental ? Du monde ?

-Qui est le véritable propriétaire des ressources de la Terre ?

• Quels sont les droits des générations futures, notamment en ce qui concerne les ressources non renouvelables comme l'air, l'eau et le pétrole ? Est-il juste que les générations actuelles épuisent les réserves de ressources non renouvelables sans en laisser aux générations futures ? L'histoire montre, entre autres, que les générations suivantes découvrent parfois des utilisations très précieuses pour des substances auparavant connues et utilisées à des fins moins importantes. Dans ce contexte, comment peut-on parler de bonne gestion ?

-La commodité pourrait également entrer en ligne de compte. Les générations futures pourraient économiser encore plus de travail grâce à l'utilisation de ressources non exploitées. Devrions-nous prendre en compte leur situation, en plus de la nôtre, lorsque nous consommons des ressources ?

-Les enseignements de l'Église sur la destination universelle des biens apportent-ils des éclaircissements sur ces questions ?

Émissions

Les graphiques ci-dessous présentent différents aspects des émissions de GES au Canada, à partir des données les plus récentes disponibles. Ils constituent une riche source de réflexion sur l'application de la doctrine sociale catholique. Le premier graphique, intitulé « Figure 9 », montre les émissions par personne dans chaque province, selon les données les plus récentes. Le deuxième, intitulé « Tableau 2 », présente les niveaux d'émissions de divers secteurs d'activité en 2005 (l'année de « référence » sur laquelle se fondent la plupart des comparaisons internationales en matière de GES), en 2019 et en 2022. Le troisième, intitulé « Graphique 20 », présente l'évaluation par le gouvernement fédéral des niveaux d'émissions passés, ainsi que les prévisions pour atteindre le niveau convenu d'ici 2030.

- **Émissions au Québec :** La figure 9, qui présente les comparaisons provinciales par habitant, suggère que, par habitant, le Québec est la province canadienne qui émet le moins, avec des émissions bien inférieures à la moyenne nationale canadienne actuelle de 18,2 tonnes par personne. Il semblerait toutefois qu'il reste encore du chemin à parcourir si le Québec souhaite rattraper la moyenne mondiale actuelle de 5,9 tonnes par personne par année (la ligne dorée de la figure 9), et encore davantage s'il souhaite atteindre l'objectif mondial pour 2030, soit 2,1 tonnes par personne par année (la ligne verte).
 - Que peuvent ou devraient faire, le cas échéant, les Québécois de manière équitable pour se joindre à l'effort mondial visant à réduire les niveaux d'émissions?
 - Que peuvent ou devraient faire, le cas échéant, les autres provinces et/ou le gouvernement fédéral? Le Québec peut-il ou devrait-il faire quelque chose pour aider d'autres provinces, notamment l'Alberta et la Saskatchewan, dont les niveaux d'émissions plus élevés sont en grande partie attribuables à des processus qui donnent lieu à des produits expédiés vers d'autres provinces?
- **Émissions industrielles :** Le tableau 2 fait état de tendances à la fois encourageantes et décevantes dans divers secteurs. Par exemple, il indique que les émissions à l'échelle du Canada causées par la production d'électricité ont été réduites de plus de la moitié, tandis que des progrès significatifs ont été réalisés dans d'autres industries lourdes. D'un autre côté, les émissions dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'agriculture et du bâtiment ont continué d'augmenter. Que peuvent ou devraient faire à cet égard les particuliers et les provinces où ils vivent, en gardant à l'esprit les principes de subsidiarité, de solidarité, du bien commun et du caractère sacré de la vie?
- **La juste part du Canada :** Le graphique 20 semble représenter un défi pour tous les Canadiens, peu importe où nous vivons.
 - Par exemple, il est décevant de constater que les niveaux d'émissions pour les 20 premières années présentées dans le graphique sont restés relativement constants, la majeure partie des réductions étant prévue pour les 10 dernières années. Il semble malheureusement courant que les courbes illustrant des phénomènes sociaux indiquent que l'essentiel des progrès se situera dans l'avenir, alors que peu d'améliorations ont été réalisées depuis que les engagements ont été pris ou sont prévues dans un avenir proche. Doit-il toujours en être ainsi? En supposant que ce soit le cas ici, pouvons-nous ou devrions-nous faire mieux?
 - Le graphique semble également indiquer que même si nous atteignons l'objectif national du Canada pour 2030, il nous reste encore beaucoup à faire au-delà : notre pays s'est engagé uniquement à réduire ses émissions à un niveau où nous en produirons environ six fois plus que le reste du monde. En supposant que cela soit vrai, pouvons-nous ou devrions-nous faire mieux?
- **De moins en moins de partis s'engagent, dans leurs programmes électoraux,** à adopter des approches globales en matière de préservation de l'environnement, préférant promettre indirectement des améliorations concernant les émissions, la qualité de l'eau et la conservation, dans le cadre d'efforts visant à améliorer l'économie. Est-ce prudent? Est-ce juste envers ceux qui dépendent de l'environnement pour se nourrir ou pour respirer? Est-ce juste envers les générations futures?

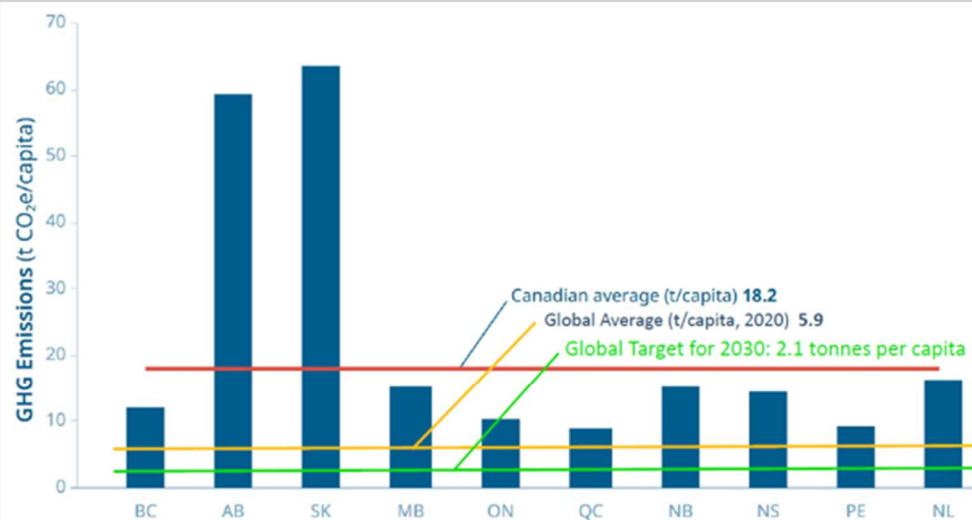


Figure 9. GHG emissions per capita by province in 2022

Data sources: 2024 National Inventory Report, Statistics Canada¹²

- Global Average: Global Greenhouse Gas Emissions, Environment & Climate Change Canada, 2023

- Global Target for 2030: Towards Climate Neutrality by 2025, OECD iLibrary

Chart Source: Pembina Institute, All Together Now (July 2024) - <https://www.pembina.org/sites/default/files/2024-07/All%20Together%20Now.pdf>

Annotated to include Global Average and Global Target by Catholic Conscience using above sources

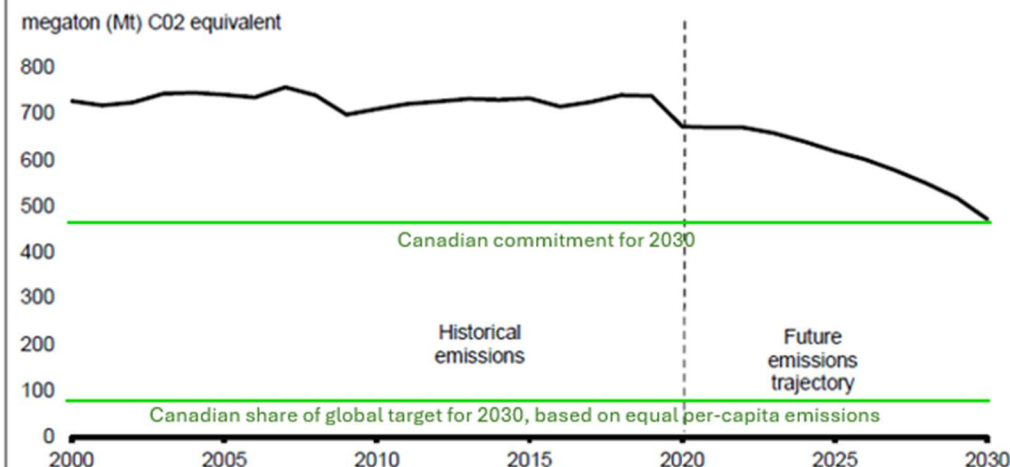
Table 2. Canada's emissions by economic sector in key years

Economic sector	Emissions (Mt CO ₂ e)			% Change 2005–2022
	2005 Canada's baseline year	2019 pre-pandemic	2022 post-pandemic	
Canada total	761	752	708	-7.1%
Oil and Gas	195	226	217	11.0%
Electricity	117	61	47	-59.4%
Transport	156	170	156	0.1%
Heavy Industry	88	79	78	-11.5%
Buildings	85	94	89	4.5%
Agriculture	66	69	70	7.0%
Waste and Others	55	52	51	-7.8%

Note: Waste and Others includes Coal Production, and Light Manufacturing, Construction and Forest Resources

Chart 20

Aggregate Historical and Future Trajectory of GHG Emissions, 2000-2030



Note: Historical data excludes effects from land use, land use change and forestry sector (LULUCF) while future emissions include these effects.

Source: Environment and Climate Change Canada (2022), National Inventory Report 1990-2020 and 2030 Emissions Reduction Plan.

Sources:

- Left, top & bottom: Pembina Institute, *All Together Now* (2024) accessed at: <https://www.pembina.org/pub/all-together-now>
- Above: Canadian Federal Budget 2023, pg 16
- Annotated by Catholic Conscience, using references cited

Greenhouse Gas (GHG) Emissions in Canada

Famille, communauté et bien commun

Rôle de la famille | Soins de santé | Soins aux aînés | Éducation et jeunes travailleurs | Culture, arts et tourisme

Enseignement catholique

Les exigences du bien commun... sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux. Ces exigences concernent avant tout l'engagement en faveur de la paix, l'organisation des pouvoirs de l'État, un système juridique solide, la protection de l'environnement et la fourniture de services essentiels à tous, dont certains constituent en même temps des droits de la personne : **l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation et l'accès à la culture, au transport...** -166, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Le rôle et le développement de la famille

« **Honore ton père et ta mère.** »
– le 4^e commandement

La famille est la cellule fondamentale de la société. C'est là que commence l'éducation et que la Parole de Dieu est d'abord nourrie. **Il faut affirmer la priorité de la famille sur la société et l'État.** – 209-214, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

L'Église enseigne que le rôle propre du gouvernement et des autres institutions humaines est **de favoriser la vie et la dignité humaines en maintenant des conditions sociales qui nous permettent et nous encouragent à servir Dieu les uns dans les autres**, et ainsi à promouvoir ce qui est véritablement dans l'intérêt commun. Cela commence par soutenir et aider les familles, ainsi que par venir en aide aux personnes âgées et aux autres membres marginalisés de la société.

Le Seigneur place le père en position d'honneur par rapport à ses enfants et confirme l'autorité de la mère sur ses fils. Ceux qui honorent leur père expient leurs péchés; ceux qui respectent leur mère amassent des richesses. Ceux qui honorent leur père trouveront de la joie dans leurs propres enfants, et quand ils prient, ils sont exaucés. Ceux qui respectent leur père vivront longtemps; ceux qui obéissent au Seigneur honorent leur mère. Ceux qui craignent le Seigneur honorent leur père et servent leurs parents comme des maîtres. Siracide 3, 2-7

Soins de santé



Rôle de la famille et soutien à celle-ci :

Afin d'aider les familles à faire face à la hausse du coût de la vie, le budget 2026-2027 de la coalition prévoit une enveloppe de 846,3 millions de dollars sur cinq ans, comprenant notamment :

- 396,5 millions de dollars pour transformer 5 000 places en garderie non subventionnées en places subventionnées à compter de l'année scolaire 2026-2027;
- 449,8 millions de dollars pour plafonner l'augmentation de la taxe scolaire à 3 % en 2026.

Services de garde

Dans un énoncé de politique publié le 17 janvier 2025, la Coalition affirme que, depuis la création des centres de la petite enfance (CPE), aucun gouvernement n'a autant œuvré pour rendre les places subventionnées accessibles aux familles québécoises. De nombreux indicateurs démontrent concrètement les progrès réalisés par la CAQ pour offrir une place en garderie à tous les enfants qui en ont besoin :

1. Le réseau de garderies est achevé à 95 %.
2. Chaque année, on a créé plus de places subventionnées que sous les gouvernements précédents.
3. Le forfait de 9,10 \$ a remplacé la taxe familiale du gouvernement précédent.
4. Près de 10 000 places non subventionnées ont été converties en places subventionnées.
5. 7 500 éducateurs de plus se sont joints au réseau de garderies au cours des trois dernières années.
6. Des mesures sont mises en place pour accélérer la création de places subventionnées en garderie

Accès au logement

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que :

- depuis 2018, elle a pris des mesures importantes pour améliorer l'accès au logement, en particulier pour les ménages en situation financière plus précaire et pour les personnes vulnérables ayant des besoins particuliers. Ces mesures ont permis d'augmenter l'offre de logements sociaux abordables, de faciliter le paiement du loyer pour certains ménages et de maintenir le parc immobilier actuel en bon état.
- afin de soutenir davantage l'accès au logement, elle propose d'allouer 740,9 millions de dollars sur trois ans, dont : — 209,0 millions de dollars pour construire 1 000 logements abordables, principalement dans le cadre du Programme de logement abordable du Québec (PHAQ); — 259,5 millions de dollars pour garantir l'accès au logement aux ménages les plus vulnérables. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le loyer moyen au Québec est passé de 845 \$ en 2020 à 1 232 \$ en 2025, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne d'environ 8 % [sic]. De plus, les conditions climatiques et économiques particulières du Nunavik nécessitent des réparations plus fréquentes et plus coûteuses pour les logements que dans le reste du Québec. L'accès à un logement abordable demeure essentiel dans cette région, où le marché du logement privé est particulièrement difficile d'accès. L'allocation proposée de 259,5 millions de dollars comprend :
 - * 185,9 millions de dollars sur trois ans pour renouveler les logements du Programme de supplément au loyer dont le financement est sur le point d'expirer, évitant ainsi que des ménages, qui ne consacrent que 25 % de leur revenu au loyer, se retrouvent à la rue, y compris l'ajout de 1 000 logements d'urgence dans le cadre du Programme de supplément au loyer pour répondre à des situations particulières.
 - * 52,7 millions de dollars en 2026-2027 pour combler le déficit d'exploitation du parc de logements à loyer modique qui, de par sa nature, peut fonctionner à perte, car les revenus tirés des loyers versés pour ces logements ne couvrent pas toujours l'ensemble des coûts liés à l'entretien, à l'électricité et à l'assurance;
 - * 20,9 millions de dollars sur trois ans pour entretenir le parc de logements accessibles au Nunavik, dont 19,8 millions serviront à la reconstruction de logements à loyer modique détruits par des catastrophes et 1,1 million à soutenir la rénovation d'une résidence pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- 272,4 millions de dollars pour adapter et rénover le parc de logements, notamment :
 - * 236,5 millions de dollars sur trois ans sont réservés pour accélérer la rénovation du parc de logements à loyer modique qui, compte tenu de son état de vétusté, nécessite d'importants travaux de rénovation afin d'être préservé et d'assurer des conditions de vie adéquates aux ménages qui y résident;

Parmi les causes qui contribuent grandement au sous-développement et à la pauvreté, il faut mentionner l'analphabétisme, l'insécurité alimentaire, l'absence de structures et de services, l'insuffisance des mesures visant à garantir les soins de santé de base, ainsi que le manque d'eau potable et d'assainissement. –166, 447 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Soutien aux personnes âgées

Lorsque les personnes âgées se trouvent dans des situations de souffrance et de dépendance, elles ont non seulement besoin de services de soins de santé et d'une aide adaptée, mais **surtout d'être traitées avec amour.** – 222, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Sois constant dans le respect que tu dois à ton père; ne lui cause pas de chagrin tant qu'il est en vie. Même si son esprit faiblit, fais preuve de considération à son égard; ne l'insulte pas parce que tu es dans la fleur de l'âge. Siracide 3, 12-13

Éducation

« **Que Nazareth nous rappelle ce qu'est la famille, ce qu'est la communion d'amour,** sa beauté austère et simple, son caractère sacré et inviolable; qu'elle nous aide à voir **combien douce et irremplaçable est l'éducation familiale;** qu'elle nous enseigne sa fonction naturelle dans l'ordre social. Puissions-nous enfin apprendre la leçon du travail. » – 210 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église, citant saint Paul VI, Discours à Nazareth (5 janvier 1964)*

Le maintien de l'emploi dépend de plus en plus des capacités professionnelles de chacun. Les systèmes d'enseignement et d'éducation ne doivent pas négliger la formation humaine ou technologique, qui sont nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités de manière fructueuse.

Il faut apprendre aux jeunes à agir de leur propre initiative, à assumer la responsabilité de faire face, avec les compétences adéquates, aux risques liés à un contexte économique en constante évolution, souvent imprévisible dans son déroulement. – 289, 290 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

« **[L']on assiste à une perte croissante du sens de l'histoire... Une sorte de "déconstructionnisme", selon lequel la liberté humaine prétend tout créer à partir de zéro, gagne du terrain dans la culture d'aujourd'hui. La seule chose qu'il laisse dans son sillage, c'est la soif d'une consommation sans limites et les manifestations d'un individualisme vide de sens. Cette**

***30,0 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre le Programme d'aide à l'adaptation résidentielle, qui aide les propriétaires à couvrir le coût des adaptations nécessaires pour rendre leur logement accessible aux résidents ayant un handicap, afin de leur permettre de rester plus longtemps chez eux;**

***5,9 millions de dollars en 2026-2027 pour poursuivre le programme RénoRégion, qui offre une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, afin qu'ils puissent effectuer des travaux visant à corriger les défauts majeurs de leur logement.⁹ Compte tenu des montants déjà annoncés, 18,2 millions de dollars seront alloués à ce programme en 2026-2027.**

Soins de santé

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme avoir déployé des efforts considérables dans le secteur de la santé et des services sociaux afin d'offrir des soins et des services adaptés aux besoins de la population et de restructurer ses activités pour mieux répondre aux défis actuels et futurs de celle-ci. Plus précisément, ces investissements ont permis :

- la mise en place de groupes de médecine familiale pour près de 7,3 millions de personnes;
- l'augmentation du nombre d'employés au sein du réseau, qui est passé de 281 000 travailleurs en 2018-2019 à 345 000 travailleurs en 2025-2026;
- la mise en place d'un accès numérique au Point d'accès aux soins primaires, qui n'était auparavant accessible que par téléphone;
- l'ouverture de 18 cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées;
- l'élargissement de l'offre de programmes de formation de courte durée destinés aux préposés aux soins (CHSLD, services de soutien à domicile, etc.);
- l'augmentation de l'offre annuelle de services de soutien à domicile, qui est passée de 19,5 millions d'heures au 31 mars 2019 à 34,7 millions d'heures au 31 mars 2026.

Ainsi, sur la même période, on observe une augmentation des dépenses pour tous les programmes du portefeuille de la Santé et des Services sociaux, notamment :
– de 136 % pour la santé publique;
– 44 % pour les déficiences intellectuelles et les troubles du spectre autistique;
– 91 % pour les jeunes en difficulté;
– 71 % pour les dépendances;
– 55 % pour la santé mentale;
– 263 % pour les crédits d'impôt remboursables liés à la santé pour les Québécois;
– 82 % pour les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables.

La coalition identifie en outre, dans son budget 2026-2027, les soins de santé et les services sociaux comme l'une des trois missions principales du gouvernement, au même titre que l'éducation, la sécurité des Québécois et l'accès à la justice. Afin de favoriser l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, le parti propose d'allouer près de 2,2 milliards de dollars pour améliorer cet accès, notamment :

- 811,5 millions de dollars pour consolider la prestation des soins et des services au sein du réseau public de santé et de services sociaux;
- 756,2 millions de dollars pour soutenir l'accès aux médicaments. Ce montant comprend 663,5 millions de dollars pour consolider le financement des traitements dispensés dans les établissements de santé, et 92,7 millions de dollars pour respecter les engagements annoncés dans la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028 et soutenir les efforts visant à accélérer l'inscription de nouveaux médicaments sur la liste des médicaments remboursables.
- 200,0 millions de dollars pour poursuivre les efforts visant à réduire les listes d'attente pour les interventions chirurgicales;
- 164,8 millions de dollars pour renforcer l'accès aux services de première ligne, notamment par l'élargissement de l'offre de services offerts par les pharmaciens, un nouveau modèle de rémunération pour les médecins de famille et une meilleure coordination des mesures gouvernementales à l'appui des soins de première ligne.
- 100,0 millions de dollars pour mettre en œuvre les mesures découlant de la stratégie nationale de prévention en santé, notamment en réduisant le fardeau des maladies évitables, en améliorant les conditions de vie des personnes vulnérables et en créant un milieu de vie sain et durable.

Accès universel

Dans une déclaration de principe en ligne datée du 8 novembre 2024, et toujours publiée en juin 2026, la coalition affirme que, pour alléger le fardeau des soins de santé provinciaux, elle préconise un rôle accru pour les pharmaciens, notamment :

- elle est pleinement consciente que la population souhaite un meilleur accès au réseau de la santé et des services sociaux, et a orienté tous les changements fondamentaux mis en œuvre au cours des deux dernières années vers cet objectif. L'objectif de la Coalition est d'offrir des soins à l'ensemble des 8,5 millions de Québécois d'ici l'été 2026.
- plusieurs des 50 mesures du Plan de santé visent à améliorer le réseau de la santé et des services sociaux, tant pour les patients que pour le personnel. Par exemple:
 - l'octroi de pouvoirs accrus à d'autres professionnels, comme les infirmières praticiennes et les pharmaciens, afin de faciliter l'accès aux soins pour la population;
 - la conclusion de conventions collectives avec le Front commun et la FIQ afin d'améliorer les conditions de travail du personnel;
 - Des soins collectifs par l'entremise du Point d'accès aux soins primaires (PASP) pour améliorer l'accès à un médecin ou à un autre professionnel de la santé;
 - L'élimination graduelle des agences privées et le déploiement progressif d'équipes mobiles pour renforcer les équipes en région;

préoccupation m'a conduit à offrir quelques conseils aux jeunes. « Si quelqu'un dit aux jeunes d'ignorer leur histoire, de rejeter les expériences de leurs aînés, de mépriser le passé et de se tourner vers un avenir qu'il leur présente lui-même, n'est-il pas alors facile de les entraîner à ne faire que ce qu'il leur dit? Il a besoin que les jeunes soient superficiels, déracinés et méfiants, afin qu'ils ne puissent se fier qu'à ses promesses et agir selon ses plans. C'est ainsi que fonctionnent diverses idéologies : elles détruisent (ou déconstruisent) toutes les différences afin de pouvoir régner sans opposition. Pour ce faire, cependant, elles ont besoin de jeunes qui n'ont aucun intérêt pour l'histoire, qui méprisent les richesses spirituelles et humaines héritées des générations passées, et qui ignorent tout de ce qui les a précédés ».

Pape François, *Fratelli tutti*, 13

Culture, arts et tourisme

Face aux progrès technologiques et économiques rapides, ainsi qu'à la transformation tout aussi rapide des processus de production et de consommation, **un travail considérable en matière d'éducation et de culture s'impose de toute urgence.** *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 376, 401

Certains pays économiquement prospères ont tendance à être présentés comme des modèles culturels pour les pays moins développés; or, chacun de ces pays devrait plutôt être aidé à grandir à sa manière et à développer sa capacité d'innovation tout en respectant les valeurs de sa propre culture. **Un désir superficiel et pathétique d'imiter les autres conduit à copier et à consommer au lieu de créer, et favorise une faible estime de soi nationale.**

Nous oublions qu'« il n'y a pas de pire forme d'aliénation que de se sentir déraciné, de n'appartenir à personne. **Une terre ne sera féconde, et son peuple ne portera ses fruits et ne donnera naissance à l'avenir, que dans la mesure où elle saura favoriser un sentiment d'appartenance parmi ses membres, créer des liens d'intégration entre les générations et les différentes communautés,** et éviter tout ce qui nous rend insensibles aux autres et conduit à une aliénation encore plus grande. » — *Fratelli tutti*, –51-53

- Une augmentation du nombre d'admissions en faculté de médecine et l'intention d'adopter une loi obligeant les médecins à exercer dans le secteur public pendant les premières années suivant la fin de leurs études;
- Une formation accélérée pour les préposés aux services de soutien à la personne et les infirmières auxiliaires autorisées;
- Un meilleur accès aux services de santé mentale grâce à des partenariats avec des organismes communautaires pour les jeunes et au programme d'intervention précoce;
- Poursuite de la transition vers les services de soutien à domicile et augmentation du nombre d'heures de services de soutien à domicile offerts;
- Réduction des formalités administratives pour les médecins afin qu'ils puissent se concentrer sur les soins aux patients.

Fidélisation des médecins

Dans une déclaration de principe en ligne datée du 11 avril 2025 et présentée comme étant à jour en juin 2026, la coalition indique que, afin d'alléger le fardeau des soins de santé provinciaux, elle a entrepris aujourd'hui une étude approfondie du projet de loi 83, qui favorise l'exercice de la médecine au sein du système public au Québec, et, en se fondant sur les suggestions formulées lors des consultations, a proposé des amendements exigeant que tous les médecins obtiennent l'autorisation de Santé Québec pour se retirer du système public.

- Chaque demande doit être analysée afin de préserver la capacité du système public, dans l'intérêt supérieur des patients.
- Des critères précis guideront l'octroi des autorisations, notamment :
 - le nombre de médecins exerçant au sein du système de santé public dans la région du médecin;
 - le départ de médecins du système public ne doit pas avoir de conséquences négatives pour les patients de leur région;
 - l'incapacité du système public à utiliser ce médecin dans les établissements de sa région doit être démontrée;
- une expérience minimale de cinq ans au sein du système de santé public du Québec pour les nouveaux médecins. Sous peine d'amende, les nouveaux médecins sont tenus de commencer leur pratique et de demeurer des médecins participants au sein du système de santé public du Québec pendant au moins cinq ans avant de pouvoir exercer en pratique privée.
- les amendes prévues dans le projet de loi varient de 20 000 \$ à 100 000 \$ par jour et par infraction. En cas de récidive, elles varient de 40 000 \$ à 200 000 \$. Ces montants s'appliqueront chaque fois qu'un professionnel manquera à ses obligations en matière de pratique publique.

Rôle élargi des pharmaciens

Dans un énoncé de politique en ligne daté du 13 juin 2019 et présenté comme étant à jour jusqu'en juin 2026, la coalition indique que, afin d'alléger le fardeau des soins de santé provinciaux, elle préconise un rôle accru pour les pharmaciens, notamment :

- permettre aux pharmaciens de prescrire et d'administrer des vaccins, comme le vaccin contre la grippe, à l'instar des pharmaciens d'autres provinces canadiennes. Il s'agirait d'un service complémentaire aux services existants offerts au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Cela permettrait d'augmenter le nombre de sites de vaccination et les heures d'ouverture afin de favoriser une meilleure couverture vaccinale au sein de la population. Il est à noter que seules les personnes âgées de six ans et plus seront admissibles à la vaccination par un pharmacien.
- permettre aux pharmaciens de prescrire et d'administrer des médicaments dans des situations d'urgence, principalement dans le cadre de la vaccination.
- permettre aux pharmaciens de prescrire tous les médicaments en vente libre. Le fait de leur permettre de les prescrire contribuerait à éviter des consultations médicales inutiles.
- d'ajouter l'administration intranasale aux autres voies d'administration qu'un pharmacien peut utiliser.
- modifier ou prolonger les ordonnances émises par tous les prescripteurs, et non seulement par les médecins.
- d'instaurer, d'ajuster ou d'interrompre un traitement médicamenteux conformément à une ordonnance ou à la suite d'une consultation, à la demande d'un prescripteur.
- Remplacer le médicament prescrit par un autre, même s'il n'appartient pas à la même sous-classe thérapeutique.
- prescrire et interpréter non seulement les analyses de laboratoire, mais aussi tout autre test, dans le but de surveiller le traitement médicamenteux;
- Évaluer l'état physique et mental d'un patient afin de s'assurer de l'utilisation appropriée des médicaments.

Soins aux aînés

Dans un énoncé de politique en ligne daté du 14 mars 2025 et présenté comme étant à jour en juin 2026, la coalition :

- reconnaît que ce sont les aînés de la province qui ont bâti le Québec et que la province a la responsabilité collective de prendre soin d'eux. Après avoir travaillé toute leur vie pour le bien commun, bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui confrontés à des défis sur le plan de la santé et des finances auxquels nous devons répondre en tant que nation. Les préoccupations des aînés sont d'autant plus importantes que la population vieillit : les Québécois âgés de 65 ans et plus, qui représentaient 20 % de la population en 2021, en représenteront bientôt 28 % d'ici 2041.
- indique que, depuis son entrée en fonction en 2018, elle a mis en œuvre cinq changements importants au profit des aînés du Québec :

- 2 000 \$ par année pour les aînés à faible revenu âgés de 70 ans et plus. Afin d'aider les aînés à faible revenu à joindre les deux bouts, la coalition a instauré en 2018 le crédit d'impôt pour les aînés. Initialement fixé à 200 \$ par année, ce crédit d'impôt remboursable a été progressivement porté à 2 000 \$ à compter de 2022. Ce crédit apporte un soutien financier important à plus de 552 759 Québécois âgés de 70 ans et plus.
 - Possibilité de cesser de cotiser au Régime de rentes du Québec (RRQ) pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus. Afin d'aider les quelque 222 000 travailleurs âgés de 65 ans et plus au Québec (environ 4,9 % de la population active), depuis janvier 2024, le gouvernement de coalition a rendu les cotisations au RRQ facultatives pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus.
 - Augmentation de l'allocation de logement pour 93 000 ménages de personnes âgées. Depuis sa création par les gouvernements précédents en 1997, le programme d'allocation de logement offrait une aide maximale de 80 \$ par mois aux familles ayant au moins un enfant à charge et aux personnes âgées de 50 ans et plus qui consacraient une part importante de leur revenu au logement.
- En 2021, le gouvernement actuel l'a portée à 100 \$ par mois, puis à 170 \$ en 2022, afin de faire face à la hausse du coût de la vie. Il a également élargi les critères d'admissibilité au programme, de sorte qu'aujourd'hui, 93 000 ménages de personnes âgées en bénéficient.
- 66 % d'heures supplémentaires de services de soutien à domicile pour les aînés. Au Québec, 97 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent chez elles. La grande majorité des aînés souhaitent continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible, et le soutien à domicile est inestimable pour les aider à y parvenir. Depuis l'arrivée au pouvoir de la coalition, le nombre d'heures de soutien à domicile offertes chaque année a augmenté de 66 %, au bénéfice de plus de 386 000 usagers partout au Québec. Cette hausse est le résultat d'une augmentation de 50 % du budget de la santé, ainsi que d'une réduction des formalités administratives mise en œuvre par la ministre Sonia Bélanger pour les soins à domicile.
 - Ajout de plus de 3 000 places dans les résidences pour personnes âgées. Toutes les personnes âgées ne peuvent pas rester chez elles. Pour les 3 % qui souffrent d'une perte grave d'autonomie et qui ont besoin de soins de longue durée, des établissements adaptés et bienveillants sont essentiels. Compte tenu des limites récemment reconnues du modèle des CHSLD (établissements de soins de longue durée), la coalition a proposé de remplacer les CHSLD par un nouveau modèle : des résidences composées de 12 chambres individuelles, chacune dotée d'une salle de bain adaptée. Elles comprennent également des espaces communs, un jardin extérieur et des espaces pour accueillir les aidants et les familles lors d'événements. Il s'agit d'environnements chaleureux et accueillants, axés sur les besoins des résidents. Les résidences pour aînés sont très appréciées par les résidents et leurs familles.

Dans son budget 2026-2027, la coalition propose :

- l'affectation de 136,0 millions de dollars sur quatre ans pour compléter le financement du plan d'action gouvernemental pour les aidants naturels 2026-2031, afin d'assurer la continuité des services de soutien à ces personnes et d'offrir une aide pour la prestation de services directs à la population qui répondent aux besoins prioritaires;
- la prolongation, pour 2026, du programme d'aide aux résidences pour personnes âgées privées et aux autres entités privées connexes. Cette aide contribue à limiter l'impact des hausses des primes d'assurance, qui se répercutent sur le coût du loyer des personnes âgées.

Éducation et jeunes travailleurs

Dans son budget 2026-2027, la coalition identifie l'éducation comme l'une des trois missions principales du gouvernement, au même titre que les soins de santé et les services sociaux, ainsi que la sécurité des Québécois et l'accès à la justice. Afin de promouvoir l'éducation, le parti propose d'allouer :

- près de 640 millions de dollars pour soutenir l'éducation de la maternelle à l'école secondaire, notamment pour répondre aux besoins urgents et temporaires en matière d'espace scolaire et rendre le réseau scolaire plus attrayant pour les travailleurs;
- près de 400 millions de dollars pour soutenir la formation postsecondaire, l'intégration au marché du travail et la recherche, notamment pour continuer à promouvoir et à rehausser le profil de l'ingénierie et des technologies de l'information, prolonger les allocations d'aide à l'emploi et soutenir les organismes de recherche.

Éducation préscolaire et primaire

Dans une déclaration de principe en ligne datée du 24 mai 2024 et présentée comme étant à jour en juin 2026, la coalition affirme que, dans le but de redynamiser le système éducatif et la profession enseignante, elle a, depuis 2018 :

- lancé un projet d'envergure visant à construire une nouvelle génération d'écoles esthétiques, dotées de grandes fenêtres laissant entrer la lumière naturelle et de matériaux naturels. Grâce à ces écoles qui suscitent l'amour de l'apprentissage et de l'enseignement, les élèves et les enseignants bénéficient d'un environnement accueillant et stimulant.
- commencé à déployer des aides-enseignants, offrant ainsi la présence d'un deuxième adulte pour soutenir les élèves pendant les heures de classe. À terme, plus de 4 000 aides-enseignants seront disponibles dans les écoles primaires pour seconder les enseignants.
- pour remédier à la pénurie d'enseignants, elle s'est associée à des universités afin d'offrir des programmes de courte durée visant à aider les enseignants qualifiés mais non certifiés à obtenir leur certification.
- a instauré une subvention de 300 \$, prise en charge par le gouvernement, pour chaque élève de l'école publique qui souhaite participer à un programme spécialisé. Par conséquent, de plus en plus d'élèves ont accès à des programmes spécialisés qui les intéressent et les motivent à fréquenter l'école.
- Afin de rendre la profession d'enseignant plus attrayante, le gouvernement a considérablement augmenté les salaires des enseignants. Après une première

augmentation qualifiée d'« historique » par les syndicats, le gouvernement a de nouveau augmenté de manière significative la rémunération des enseignants, portant leur salaire maximal à plus de 109 000 \$ par année.

- a instauré dans les écoles un cours provincial intitulé « Culture et citoyenneté » axé sur la pensée critique, les valeurs québécoises communes telles que la laïcité, et la culture québécoise, afin de former des citoyens éclairés capables de participer pleinement à notre vie démocratique et sociale.

Dans un énoncé de politique publié en ligne le 26 novembre 2024, la Coalition déclare :

- elle confirme la mise en œuvre réussie des mesures de soutien en classe promises pour l'année scolaire en cours dans toutes les régions du Québec. Plus de 12 700 membres du personnel de soutien, principalement des éducateurs déjà employés par les centres de services scolaires et les commissions scolaires, sont présents en classe pour apporter un soutien aux enseignants et aux élèves.

- le déploiement du personnel de soutien en classe a été rendu possible par la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives avec le personnel scolaire. Les enseignants bénéficient désormais du soutien d'un deuxième adulte dans leur classe, et le personnel de soutien peut augmenter ses heures de travail et, par conséquent, son revenu.

- Les élèves de maternelle âgés de cinq ans et ceux du primaire sont ceux qui bénéficient le plus de ce soutien accru en classe grâce à cette mesure.

Enseignement supérieur, intégration au marché du travail et recherche

Le budget 2026-2027 de la coalition précise que :

- au cours de la dernière décennie, plus de 150 000 personnes se sont inscrites chaque année dans un établissement d'enseignement supérieur au Québec, grâce à la présence de collèges et d'universités dans toutes les régions du Québec, à des frais de scolarité parmi les plus bas en Amérique du Nord, à la disponibilité soutenue d'une aide financière gouvernementale aux études, ainsi qu'à une gamme riche et variée de programmes de formation conçus pour répondre non seulement aux besoins des individus, mais aussi aux besoins en constante évolution du marché du travail et des secteurs clés de l'économie québécoise.

- Il souhaite poursuivre ses efforts pour favoriser l'intégration de tous les Québécois sur le marché du travail. Toutefois, il reste des défis à relever pour mettre en place les conditions nécessaires à cette intégration de manière durable et inclusive.

- À cette fin, il alloue 391,9 millions de dollars sur cinq ans :

*346,6 millions de dollars pour continuer d'intensifier la formation et la qualification dans des domaines ciblés. Cela comprend :

— 150,0 millions de dollars pour continuer à promouvoir et à rehausser le profil de l'ingénierie et des technologies de l'information;

— 19,2 millions de dollars pour soutenir la formation et la qualification des éducateurs en services de garde;

— 15,5 millions de dollars pour permettre l'augmentation des effectifs dans les facultés de médecine;

— 131,8 millions de dollars pour prolonger les allocations d'aide à l'emploi;

— 28,6 millions de dollars pour poursuivre les efforts visant à intégrer les immigrants au marché du travail;

— 1,5 million de dollars pour soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone;

*45,3 millions de dollars pour soutenir la recherche universitaire

Culture, arts et tourisme

Dans un énoncé de politique publié en ligne le 24 mai 2024 et présenté comme étant à jour en juin 2026, la coalition affirme que le Québec, en tant que seule province francophone d'Amérique du Nord, a la responsabilité unique de défendre son identité, sa langue et ses valeurs. À cette fin, elle a :

- en réponse à la crise des accommodements religieux de 2006-2007, a adopté le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État, qui interdit aux fonctionnaires occupant des postes d'autorité, tels que les policiers, les juges, les enseignants et les gardiens de prison, d'afficher leurs croyances religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. Cette loi, appuyée par une large majorité de Québécois, représente un compromis raisonnable qui a mis fin à ce débat qui a divisé notre nation pendant bien trop longtemps.

- pour remédier au déclin du français malheureusement observé au Québec ces dernières années, a adopté le projet de loi 96, la mesure de protection de notre langue commune la plus ambitieuse depuis la Loi 101 de 1977. Grâce à cette loi, le français est réaffirmé comme seule langue officielle et commune de l'État, du système judiciaire et de l'éducation au Québec, et la spécificité québécoise est inscrite pour la première fois dans la Constitution du Canada.

- a exigé que tous les immigrants économiques maîtrisent le français.

- a créé un Musée national de l'histoire du Québec, rendant hommage au Québec en tant que nation francophone qui a persévéré et prospéré pendant 400 ans en Amérique du Nord.

- a instauré dans les écoles un cours provincial intitulé « Culture et citoyenneté », axé sur la pensée critique, les valeurs québécoises communes telles que la laïcité, et la culture québécoise, afin de former des citoyens éclairés capables de participer pleinement à notre vie démocratique et sociale.

Soutien aux collectivités

Dans son budget 2026-2027, la coalition propose d'allouer plus de 3,6 milliards de dollars sur six ans pour soutenir les Québécois et les collectivités, notamment :

— plus de 1,0 milliard de dollars sur six ans pour assurer la résilience des collectivités, notamment en renforçant la vitalité du territoire et en offrant aux ménages un soutien supplémentaire pour s'adapter aux changements climatiques et les combattre;

— près de 220 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir la culture et le patrimoine culturel québécois, notamment en maintenant le financement des activités culturelles dans les écoles, en soutenant les organismes culturels et en préservant notre patrimoine culturel.

Industries culturelles

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que les artistes et la création d'œuvres originales sont au cœur de l'identité québécoise et contribuent à son rayonnement international. Afin de soutenir la croissance du secteur culturel, elle alloue un total de 429,1 millions de dollars, soit :

— 280,4 millions de dollars sur cinq ans pour relever les défis du secteur audiovisuel. La consommation de contenu audiovisuel au Québec est fragmentée et dominée par les plateformes mondiales

, ce qui réduit la place des œuvres québécoises dans les habitudes de visionnement, particulièrement chez les jeunes. Le secteur audiovisuel québécois doit s'adapter aux nouveaux usages numériques et faire de la production locale un moteur de la création originale en plaçant les publics au cœur du développement culturel.

— 75,4 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois. Compte tenu de la perte de revenus publicitaires et de l'évolution des modes d'accès à l'information, le gouvernement alloue 40,2 millions de dollars à la mise en œuvre du crédit d'impôt pour les médias d'information québécois et 35,2 millions de dollars à la promotion de la diffusion de l'information d'intérêt général en milieu numérique.

— 73,3 millions de dollars sur trois ans pour promouvoir le contenu culturel québécois. Cela comprend :

* 63,0 millions de dollars pour accroître le financement accordé à la SODEC, ce qui permettra de maintenir des initiatives dans des domaines culturels autres que l'audiovisuel;

* 6,0 millions de dollars pour continuer à soutenir la Vitrine culturelle;

* 1,5 million de dollars pour appuyer la mission de Culture pour tous;

* 2,8 millions de dollars pour maintenir le financement du Programme d'aide au fonctionnement des organismes de formation artistique (PAFOFA).

De plus, le budget 2026-2027 prévoit près de 220 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir la culture et le patrimoine québécois, notamment :

— 119,0 millions de dollars pour maintenir le financement de la culture en milieu scolaire et des sorties scolaires vers des lieux culturels, y compris le soutien à des projets avec des artistes, des écrivains et des organismes, ainsi que des visites dans des lieux culturels professionnels tels que les musées, les théâtres ou les sites patrimoniaux.

— 58,2 millions de dollars pour soutenir les organismes culturels, notamment la transformation numérique du réseau des bibliothèques publiques, l'aide aux musées et les travaux à la Maison symphonique;

— 39,9 millions de dollars pour préserver le patrimoine culturel provincial, notamment la restauration des infrastructures culturelles.

Tourisme

Afin de promouvoir le tourisme au Québec, le budget 2026-2027 de la coalition prévoit en outre :

— 26,0 millions de dollars pour accroître l'investissement dans les attractions touristiques provinciales par l'entremise du Programme d'appui au développement des attractions touristiques (PADAT), un programme de prêts ou de garanties de prêts administré par Investissement Québec;

— 34,9 millions de dollars pour renouveler les initiatives qui appuient les partenaires provinciaux du secteur touristique, notamment

* 21,9 millions de dollars pour renouveler les ententes avec les associations régionales de tourisme, en plus des 6,1 millions de dollars déjà réservés à leur soutien;

* 7,2 millions de dollars pour promouvoir le Québec en tant que destination touristique en partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, en plus des 7,0 millions de dollars déjà réservés pour soutenir ce partenaire;

* 4,0 millions de dollars pour soutenir l'innovation en tourisme;

* 1,0 million de dollars pour contribuer à rendre le tourisme plus accessible à tous;

* 0,8 million de dollars pour renforcer les initiatives liées à la main-d'œuvre;

— 18,0 millions de dollars pour renouveler le programme de soutien aux événements sportifs internationaux, tels que les qualifications pour la finale junior de la Coupe Davis et de la Coupe Billie Jean King en 2026, le MSA Snowboard Cross Tour en 2026 et le Championnat du monde de hockey sur glace féminin en 2027.

Encourager la participation aux sports, aux loisirs et aux activités de plein air

La coalition affirme, dans son budget provincial 2026-2027, que la participation aux sports et aux loisirs est essentielle à l'amélioration du bien-être et de la santé de la population. Afin d'encourager cette participation, le gouvernement accorde la priorité à l'élargissement des mesures clés visant à élargir l'accès, à renforcer l'équité et à favoriser une participation active et tout au long de la vie dans l'ensemble du secteur des sports, des loisirs et des activités de plein air. À cette fin, il alloue 14,9 millions de dollars sur cinq ans

— 9,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les loisirs destinés aux personnes en situation de handicap en finançant l'embauche de personnel de soutien, en particulier pour les enfants âgés de 6 à 12 ans dans les camps de jour, afin d'encourager leur participation à des activités adaptées

— 5,0 millions de dollars sur deux ans pour favoriser l'accessibilité à l'activité physique, au sport et aux loisirs actifs ou de plein air, la qualité de ces expériences et la promotion d'une participation régulière. Cela permettra de répondre aux besoins des collectivités et de maintenir une gamme de services qui encouragent les populations vulnérables et moins actives, en particulier les aînés et les personnes ayant un handicap, à participer à des activités.

la famille, la communauté et le bien commun

La plus récente déclaration de principe exhaustive du parti – son programme électoral de 2022, ratifié par les résolutions du Conseil général de novembre 2024 – affirme que la famille est l'institution la plus fondamentale de notre société et le pilier de notre nation. Une nation, c'est une famille de familles! Lorsque cette institution centrale est mise à rude épreuve, la résilience de la nation tout entière s'en trouve affaiblie.

- Des structures bureaucratiques rigides et inefficaces peuvent parfois rendre la vie familiale bien plus compliquée et coûteuse qu'elle ne devrait l'être. Le modèle québécois d'aide à la famille est discriminatoire et pénalise de nombreux enfants et parents. En optant pour un quasi-monopole sur les services de garde, les gouvernements libéral, du PQ et de la CAQ ont tous négligé les différences inhérentes à la situation de chaque cellule familiale, réduit la diversité des solutions offertes et même créé une nouvelle liste d'attente.

Il préconise un choix accru pour les parents et la fin de la mauvaise gestion des services à la petite enfance par l'État, notamment :

- de modifier le mode de financement des écoles afin de démocratiser le choix scolaire pour les parents. Le financement des écoles passera par les parents. Ce ne devrait pas être à nos enfants de s'adapter à un système rigide. C'est plutôt au système qu'il revient d'offrir des solutions de rechange qui répondent aux divers besoins des familles.

Les cinq grandes propositions du parti pour que les Québécois soient « libres chez eux » comprennent :

- 1 – réduire considérablement les impôts, d'environ 2 000 \$ pour un travailleur gagnant 80 000 \$ par année, et suspendre les taxes sur l'essence pour aider les familles québécoises à faire face à la hausse du coût de la vie.
- 2 – décentraliser le système de santé, instaurer la concurrence entre les différents établissements et permettre la participation du secteur privé afin d'améliorer enfin l'efficacité des soins.
- 3 – favoriser le transport en commun en offrant des autobus gratuits plutôt que d'investir dans un tramway coûteux et inutile à Québec.
- 4 – aider toutes les familles à assumer les frais de garde en offrant une allocation de 200 \$ par semaine, par enfant, aux parents qui n'ont pas accès aux CPEs ou qui souhaitent recourir à un autre service.

Pour soutenir la solidarité familiale, le parti préconise :

- le maintien intégral du programme d'allocations familiales et son augmentation annuelle en fonction du coût de la vie et de l'inflation;
- d'accorder un crédit d'impôt supplémentaire aux ménages qui ont plus de deux enfants, qu'ils soient nés ou adoptés.
- faciliter les processus d'adoption pour les citoyens souhaitant accueillir des enfants placés sous l'autorité de la DYP, favorisant ainsi la primauté des parents.
- abolir les droits de mutation lors de l'achat d'une maison pour les familles ayant au moins deux enfants mineurs (ce programme ne sera offert qu'une seule fois par ménage).
- Intervenir au niveau municipal pour assouplir les règles relatives à la construction, à l'aménagement ou à la conversion en vue de la revente de logements intergénérationnels.
- Augmenter considérablement le crédit d'impôt pour aidants naturels afin qu'il atteigne le niveau des coûts que l'État devrait assumer si la personne en question était hébergée dans un établissement.

Garde d'enfants

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que :

- tous les enfants devraient avoir accès à un système de garde d'enfants qui les stimule et les stimule intellectuellement, favorisant ainsi un développement sain.
- les parents doivent avoir la liberté d'inscrire leurs enfants à la garderie de leur choix.
- plutôt que de subventionner des services uniformisés, l'État devrait soutenir directement les parents et les familles dans la mesure du possible. Cela favorisera l'émergence d'un marché de services capable de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins spécifiques exprimés par les familles elles-mêmes.
- les Québécois sont en droit d'attendre du gouvernement qu'il dépense l'argent des contribuables de manière responsable pour créer des places en garderie, plutôt que de laisser ses de favoriser un secteur plutôt qu'un autre.
- La concurrence et la diversité dans les systèmes d'éducation et de garde d'enfants mèneront à un réseau plus souple, plus performant et plus attrayant pour les éducateurs.

Afin de rendre le système de garde d'enfants accessible à tous, le parti préconise :

- l'octroi de chèques de 200 \$ par enfant admissible par semaine pour couvrir les frais de garde, afin de permettre aux parents de choisir l'option de garde qui leur convient le mieux, qu'il s'agisse d'une garderie privée, d'une garderie en milieu familial ou d'un CPE. Les chèques seront remis à l'un ou l'autre des parents de l'enfant, à condition qu'au moins un des parents travaille à temps plein. Un chèque proportionnel sera remis à ceux qui travaillent à temps partiel.
- d'augmenter le montant de 8,70 \$ par jour que les parents paient actuellement pour une garderie privée subventionnée ou un CPE, à mesure que le chèque de garde d'enfants passera à 200 \$. Cela réduira le montant de la subvention versée aux garderies subventionnées et aux CPE. Le chèque sera mis en place progressivement sur quatre ans, pour finalement remplacer le financement public des CPE et des services de garde subventionnés, ainsi que les remboursements anticipés des frais de garde.
- Lorsque le chèque atteindra 200 \$ par semaine par enfant, le tarif de la garde de jour sera déréglementé, et les centres de garde pourront fixer eux-mêmes le prix de leurs services.
- Permettre à toute personne admissible d'ouvrir une garderie conforme aux normes gouvernementales, à condition qu'elle soit en mesure d'autofinancer le service offert. Les listes d'attente disparaîtront rapidement, tandis que la concurrence entre les garderies offrira aux parents un plus grand choix quant aux horaires et à la nature des services offerts.

Camp de jour

Les résolutions du Conseil général de 2024 du parti préconisent :

- la création d'un cadre visant à promouvoir le bien-être, le développement et la sécurité des enfants pendant les mois d'été, à réduire la taille de l'État et à favoriser la résolution rapide des problèmes en rapprochant autant que possible le pouvoir décisionnel du personnel des camps de jour partout au Québec;
- la mise en place de mandats de deux ans pour les agents de liaison des camps de jour dans chaque circonscription électorale;
- la mise en place d'un coordonnateur des agents de liaison — relevant du ministère des Affaires familiales — élu pour un mandat de deux ans par les cent vingt-cinq (125) représentants de chacun des groupes suivants dans chaque circonscription électorale : les municipalités; les centres de services scolaires (CSS); et l'Association québécoise des camps de jour (ACQ).

Soins de santé

Système mixte public-privé

La plus récente déclaration de principe exhaustive du parti — son programme électoral de 2022, ratifié en 2024 — stipule que :

- Avec le vieillissement progressif de la population et les Québécois qui ont besoin de plus en plus de ressources pour les soins et l'hébergement, le système se dirige vers une implosion. Ne rien faire à cet égard mettra la population en danger. Pour éviter cette implosion, le parti propose un système mixte dans lequel les secteurs privé et public unissent leurs forces. Presque tous les pays développés autorisent l'existence de systèmes de santé publics et privés parallèles qui se font concurrence, ainsi que la possibilité de souscrire une assurance complémentaire pour les interventions médicales et chirurgicales. Parmi les pays dotés de systèmes parallèles, on retrouve la Suisse, la France, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Leurs systèmes de santé affichent tous des indices de performance supérieurs à ceux du Québec en ce qui concerne les listes d'attente pour les interventions chirurgicales, les services spécialisés, l'accès aux soins de première ligne et les temps d'attente aux urgences.
- Le CPQ propose une modernisation qui consiste à maintenir la couverture universelle des soins de santé tout en améliorant l'accessibilité grâce aux talents et aux ressources de l'entrepreneuriat privé. Les Québécois devraient pouvoir exercer leur liberté de choix.
- Le fonctionnement du système de santé actuel du Québec coûte près d'un milliard de dollars par semaine (50 milliards de dollars par année). Cela représente 45 % du budget total de la province. Le Québec consacre plus de 13 % de son PIB aux soins de santé, l'un des pourcentages les plus élevés parmi les pays développés. Pourtant, le temps d'attente médian des patients dans les salles d'urgence québécoises avait augmenté pour atteindre 17 heures en 2022, tandis que plus d'un Québécois sur cinq n'a pas de médecin de famille.
- Le Québec et le reste du Canada sont les seuls endroits du monde développés à maintenir un monopole public sur les interventions médicales et chirurgicales. En France, 50 % de toutes les interventions chirurgicales sont pratiquées dans des hôpitaux privés.
- Tous les Québécois ont droit à l'accès universel aux soins médicalement nécessaires et ont le droit de choisir de se faire soigner dans le secteur public ou privé.
- Tous les Québécois doivent bénéficier d'un accès réel, complet et intégral aux traitements médicaux et aux soins de longue durée grâce à des régimes d'assurance appropriés.

Pour répondre à ses préoccupations en matière de soins de santé, le parti préconise :

- de permettre aux médecins d'exercer à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.
- de lancer des projets pilotes visant à confier la gestion administrative de certains hôpitaux à des prestataires privés expérimentés, ainsi qu'un projet pilote visant à créer un hôpital entièrement privé.
- d'encourager les investisseurs locaux et étrangers à construire de nouvelles infrastructures de soins de santé, dans le but d'accroître le financement destiné à de nouvelles ressources et à l'expertise.

- de permettre à l'assurance publique (RAMQ) de rembourser aux patients les soins médicaux reçus dans le secteur privé lorsque les délais d'attente dans le secteur public sont jugés déraisonnables compte tenu du degré d'urgence de la maladie. Un remboursement devrait également être accordé chaque fois que le coût des services privés s'avère moins élevé que celui des soins équivalents dans le secteur public.
- Permettre à chaque citoyen de souscrire une assurance complémentaire privée couvrant les interventions médicales et chirurgicales.

Financement des hôpitaux

Le parti préconise (programme électoral de 2022) de modifier le mode de financement de nombreux hôpitaux provinciaux en mettant fin au système de budget fixe et en allouant plutôt les ressources en fonction du nombre et de la nature des cas traités au cours des années précédentes. Cela impliquera le recours à des barèmes de paiement par épisode de soins, fondés sur les coûts moyens de chaque intervention médicale, conformément aux pratiques en vigueur dans la quasi-totalité des pays développés.

- Le parti affirme que cette approche permet au patient de devenir une source de revenus pour l'hôpital, plutôt qu'une source de dépenses, et offre aux prestataires de soins de santé de puissantes incitations à accroître leur réactivité et leur efficacité.

Dossiers de santé numériques

Le programme électoral de 2022 du parti indique que le système de santé québécois souffre de lacunes importantes en matière de communication des résultats médicaux, ce qui nuit à son efficacité. Pour remédier à cette situation, le parti propose une transmission rapide de l'information grâce à la numérisation, notamment en utilisant le système Alberta Netcare Portal (ANP). L'interconnexion entre les diverses plateformes utilisées dans le secteur de la santé permettra d'assurer :

- une sécurité rigoureuse des données confidentielles des patients;
- un accès aux données essentielles à l'amélioration du mode de financement des hôpitaux.

Augmenter l'offre des systèmes de soins de santé

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que le Québec n'emploie que 2,5 médecins par 1 000 habitants, un ratio inférieur de plus de moitié à celui de nombreux pays de l'OCDE. De plus, la province compte moins de 900 infirmières praticiennes spécialisées, contre près de 3 500 en Ontario. Cela démontre que le Québec ne parvient pas à suivre le rythme de ses pairs en matière de prestation de services de santé. Le parti préconise :

- d'augmenter le nombre d'admissions en médecine dans les universités québécoises de 300 à 500 par année, tout en tenant compte de la capacité d'accueil de chaque établissement;
- d'augmenter le nombre d'« infirmières super » afin d'atteindre, au cours de son premier mandat, un ratio comparable à celui de l'Ontario;
- d'élargir le champ d'exercice de nombreux professionnels de la santé, notamment les infirmières, les pharmaciens et les physiothérapeutes;
- d'accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers et de simplifier la requalification des professionnels de la santé dont la formation est équivalente aux normes nord-américaines;
- Participer à des campagnes de recrutement internationales afin d'attirer des professionnels étrangers.

Prise de décision décentralisée

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que la crise sanitaire actuelle a mis en évidence les inefficacités liées à la lourdeur bureaucratique et à l'hypercentralisation du système de santé québécois. Ce système entrave une communication rapide, efficace et fluide entre les prestataires de soins de santé et la haute administration. L'objectif du parti est que les décisions soient prises au plus près des communautés desservies. À cette fin, le parti préconise :

- de réduire considérablement le nombre de sous-ministres et de sous-ministres adjoints au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le transfert des postes de directeur exécutif associé (DEA) des CISSS et des CIUSSS vers les établissements de santé locaux, à raison d'un DEA par centre hospitalier et par CHSLD. Ces DEA disposeraient d'une autonomie dans la gestion des finances et de la logistique de leur établissement et seraient encouragés à expérimenter de nouveaux processus de gestion. Leur financement proviendrait directement du MSSS, selon une méthode de financement fondée sur les services rendus aux patients.
- le transfert du poste de directeur des services professionnels (DSP) au sein de chaque établissement de santé local. Le DSP relèverait du DGE local.
- le transfert du Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens au sein de chaque établissement de santé local.
- accorder davantage de souplesse et de liberté aux différentes régions pour qu'elles puissent créer leurs propres organismes de coordination (CISSS et CIUSSS) en fonction des besoins spécifiques de chacune.

Soins aux aînés

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que :

- Les aînés du Québec ont façonné le patrimoine culturel du Québec. Ils méritent le respect et ont le droit de mener leur vie dans la dignité et de bénéficier de soins adaptés à leurs besoins, que ce soit à domicile ou dans un établissement spécialisé.
- Le parti s'inspirerait des modèles de gestion des soins de longue durée utilisés aux Pays-Bas, au Japon, en Corée du Sud et en Allemagne. À la suite de réformes de leurs systèmes de santé, ces pays ont mis en place les systèmes de gestion les plus efficaces en matière de soins de longue durée et de maladies chroniques : ils ont instauré une assurance universelle de soins de longue durée pour toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, avec, dans certains cas, la possibilité de souscrire une

assurance dès l'âge de 40 ans. Ce type d'assurance comprend également l'accès aux soins à domicile en cas de perte d'autonomie moins grave, ce qui permet de minimiser et de retarder le recours à des ressources institutionnelles plus coûteuses.

Le parti préconise d'offrir aux Québécois le même niveau de couverture d'assurance que celui des pays les plus performants, tant en matière de soins à domicile que de soins de longue durée, que ce soit par le biais d'une assurance publique ou privée.

Éducation

Le parti affirme (plateforme de 2022) que :

- L'éducation est un élément clé de la réussite dans la vie et constitue une étape cruciale dans le parcours de la jeune génération vers l'autonomie personnelle. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour faciliter la vie familiale au Québec afin de favoriser l'épanouissement de citoyens heureux et épanouis.
- La force et l'influence d'un peuple dépendent de l'éducation, qui agit comme catalyseur de l'autonomie et de l'épanouissement individuels. La réalisation du plein potentiel d'un individu est également étroitement liée à la capacité de chacun d'entre nous à gagner correctement sa vie et à mettre à profit les compétences acquises principalement grâce à l'éducation.
- Le taux de natalité au Québec est inférieur au seuil de renouvellement démographique depuis environ 1970. Il s'établit aujourd'hui à environ 1,5 enfant par femme.
- L'état des écoles provinciales se détériore. 53 % d'entre elles sont en mauvais ou très mauvais état, les taux de décrochage scolaire augmentent et les enseignants quittent la profession à un rythme insoutenable.
- La formation professionnelle est négligée et le Québec souffre de pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux métiers spécialisés, notamment dans les domaines de l'électricité, de la soudure, de la menuiserie, de la plomberie, des technologies de l'information et de la logistique.
- De nombreux pays développés, tels que le Danemark, la Suède, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, ont adopté avec succès une approche concurrentielle en matière de financement scolaire.
- De nombreuses violations répétées de la liberté d'expression dans les cégeps et les universités du Québec ont été documentées lors des audiences de la Commission Cloutier sur la liberté académique en milieu universitaire.
- Un gouvernement qui accorde véritablement de l'importance à la réussite des jeunes ne met pas en œuvre des politiques d'uniformisation vers le bas, mais encourage plutôt une culture de l'effort et de la discipline tout en favorisant l'épanouissement personnel des enfants et des étudiants.
- La diversité dans le milieu éducatif doit également inclure la diversité des idées. La liberté d'expression est une valeur qui doit être fermement défendue.

Les résolutions du Conseil général de 2025 du parti soulignent en outre que :

- La société québécoise aspire à ce que les enfants deviennent des adultes autonomes et créatifs;
- l'inactivité physique entraîne des coûts de santé élevés pour le Québec;
- le système d'éducation subit une pression financière considérable, notamment en raison d'un excès de fonctionnaires embauchés pour gérer une bureaucratie excessive, ce qui prive les élèves de services spécialisés; et
- l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) n'est exigée que par les établissements d'enseignement postsecondaire

Afin de répondre à la diversité des besoins en matière d'éducation, le parti préconise :

- la mise en place d'un système de chèques-éducation permettant à tous les parents de choisir la meilleure école pour leurs enfants, qu'elle soit privée ou publique. Ainsi, les écoles qui offrent la meilleure formation et qui sont les mieux adaptées aux besoins des élèves seront privilégiées par les parents. Cela améliorera la qualité du service pour toutes les familles, y compris celles dont les enfants proviennent de milieux défavorisés.
- de promouvoir l'autonomie des écoles en renforçant la responsabilité des conseils d'établissement afin de les transformer en véritables instances de gouvernance, et en permettant aux directeurs d'école d'exercer pleinement leur leadership tant sur le plan pédagogique qu'administratif. La gestion du recrutement et de l'encadrement des enseignants, des spécialistes et du personnel de soutien sera confiée aux directeurs d'école, en collaboration avec les centres de services existants.
- lancer une initiative d'envergure visant à promouvoir l'alphabétisation et la qualité de la langue française.
- Encourager l'investissement privé dans l'éducation, notamment dans les systèmes de santé et de ventilation, afin de moderniser nos installations scolaires plus rapidement et plus efficacement, et favoriser la création d'écoles autonomes. Ces écoles favorisent la responsabilisation des parents, la prise en charge des besoins particuliers, ainsi que l'investissement tant privé que communautaire, et sont présentes partout ailleurs en Amérique du Nord.
- Augmenter les budgets d'entretien des écoles et mettre en place une initiative à l'échelle de la province visant la création d'écoles neuves et modernes, ainsi que la rénovation des écoles qui sont encore en état acceptable.
- veiller à ce que la qualité de l'air et de l'eau dans les écoles réponde aux normes les plus élevées.
- Mettre en œuvre une stratégie visant à augmenter les taux de diplomation, en particulier dans les domaines professionnels et techniques, afin de répondre aux attentes des employeurs et de rattraper les moyennes des autres pays développés.

Les résolutions du parti pour 2024 préconisent en outre :

- doubler le temps consacré à l'éducation physique;

- d'améliorer le système d'éducation en visant à offrir aux écoles davantage d'autonomie et de liberté, tout en favorisant la créativité. L'objectif est de promouvoir — sans imposer — une revalorisation du diplôme d'études secondaires.
- réinvestir tout excédent budgétaire généré par les réductions d'effectifs dans la fonction publique au sein du ministère de l'Éducation dans la rénovation et la construction d'écoles.

Enseignement postsecondaire

Le parti préconise (programme de 2022, ratifié en 2024) :

- de modifier les programmes de prêts étudiants et de bourses afin de cesser de pénaliser les étudiants qui travaillent également;
- d'offrir des améliorations aux bourses d'études, aux programmes de remboursement de prêts, etc., pour les étudiants travaillant dans des secteurs essentiels et en pénurie de main-d'œuvre, tels que l'agriculture, les soins aux aînés, les soins de santé, etc.
- défendre la liberté d'expression dans les universités en renforçant la démocratie étudiante. La loi n° 32 sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes sera modifiée afin que tous les étudiants, qu'ils soient inscrits à temps plein ou à temps partiel, aient la possibilité d'élire leurs dirigeants et d'accréditer leurs associations représentatives par scrutin secret sur Internet. Cette disposition limitera l'utilisation des fonds par certaines associations qui ne disposent d'aucun mandat clair de la part des étudiants, bien qu'elles soient financées principalement par les frais perçus lors de l'inscription. À l'heure actuelle, ces associations ont accès à d'importantes sommes d'argent qu'elles utilisent pour subventionner des causes souvent étrangères à la vie étudiante, tout en muselant les débats et les conférenciers qu'elles désapprouvent. Ce sont ces mêmes groupes qui imposent des grèves illégales aux étudiants, les privant ainsi d'un parcours universitaire normal. Le renforcement de la démocratie étudiante limitera ces abus et favorisera un climat intellectuel plus sain dans nos collèges et universités.
- garantir la liberté académique au sein de l'enseignement supérieur en engageant les universités à mettre rapidement en place des comités chargés de veiller au respect de la liberté d'expression. Une évaluation approfondie des activités de ces comités sera réalisée avant la fin du premier mandat du CPQ afin d'apporter les ajustements nécessaires.

Culture, arts et tourisme

La Constitution du Parti stipule qu'il est composé de Québécois de divers horizons qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s'y rallient. Ces principes servent de boussole au Parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :

- Le Québec fait partie du Canada et, pour s'épanouir au sein de celui-ci, il doit pouvoir exercer pleinement ses droits et libertés constitutionnels. Les Québécois doivent contribuer à un Canada uni et démocratique au sein duquel ils peuvent affirmer leur identité nationale.
- Le Québec est ouvert sur le monde et nous sommes convaincus que les Québécois possèdent l'ingéniosité et le potentiel nécessaires pour faire valoir leurs talents partout dans le monde.



Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que les neuf valeurs fondamentales du parti sont les suivantes :

- **Le développement économique.** Le parti affirme qu'il s'est toujours engagé à promouvoir le développement tant économique que social au Québec. Parce qu'il crée la richesse sur laquelle une société doit s'appuyer pour financer son développement social, le développement économique a été une préoccupation majeure de tous les gouvernements libéraux de l'ère moderne.

Rôle des familles et soutien aux familles

La plus récente déclaration de principes exhaustive du parti (programme électoral daté de 2022, consulté sur le site Web officiel du parti en juillet 2026) précise que soutenir les familles, c'est les accompagner dans tous les aspects de leur vie quotidienne, ce qui inclut les finances ainsi que les services qui leur sont offerts. En cette période postpandémique, marquée par une hausse importante du coût de la vie, le Québec a besoin d'un gouvernement qui soit présent pour les familles de manière efficace et humaine.

Coût de la vie

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que l'inflation est en hausse partout dans le monde, y compris au Canada. Le Québec affiche un taux de 5,4 % en avril 2022.

- Il n'existe pas de remède miracle pour lutter contre l'inflation.
- Le parti estime que l'État a le devoir d'aider les Québécois à relever ce défi. Afin de soutenir la population en période d'inflation, l'État peut intervenir rapidement sur le coût des services qu'il facture à la population, sur les taxes qu'il impose et sur l'impôt sur le revenu qu'il perçoit. Dans de telles circonstances, des mesures

efficaces s'imposent pour avoir le plus grand impact possible sur les familles.

À cette fin, le parti préconise :

- une réduction de l'impôt sur le revenu pour la classe moyenne. Par souci d'équité, cette réduction sera accompagnée d'une augmentation d'impôt pour les plus riches;
- le gel des tarifs d'électricité, tout en mettant en place un mécanisme indépendant de fixation des tarifs plutôt que de les indexer sur l'inflation, comme l'a fait le gouvernement actuel;
- la suppression de la taxe de vente (TVQ) sur l'électricité, jusqu'à ce que le nouveau mécanisme de fixation des tarifs soit mis en place;
- la suppression de la TVQ sur tous les produits de première nécessité, par exemple les brosses à dents, le dentifrice, le savon pour le corps, le shampoing et les médicaments en vente libre.

De plus, le parti affirme que, en période d'inflation, il est primordial de soutenir les plus vulnérables d'entre nous. À cette fin, il préconise la mise en place d'une allocation anti-inflation. Nous nous emploierons également à garantir un soutien accru et plus prévisible aux organismes communautaires.

Logement familial

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que la crise du logement actuelle, sans précédent, touche toutes les régions du Québec. Les taux d'inoccupation sont à des niveaux historiquement bas. Les familles ont de la difficulté à trouver un appartement. L'offre de logements sociaux ne parvient pas à répondre à la demande.

- Les prix des maisons unifamiliales atteignent des sommets, avec un prix médian de 415 000 \$ en avril 2022.
- Une stratégie de logement abordant toutes les facettes est nécessaire : l'accès à la propriété, l'accès à des logements abordables et l'accès au logement social. Il faut trouver un équilibre entre les mesures qui soutiennent les gens et celles qui stimulent l'augmentation de l'offre.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de logement, le parti préconise de favoriser l'accès à la propriété en :

- l'élimination de la taxe de bienvenue sur l'achat d'une première propriété, tout en indemnisant pleinement les municipalités;
- le renforcement du Programme d'aide à l'achat d'une maison (PAAM) en augmentant le montant admissible à 50 000 \$ et en offrant davantage de souplesse pour permettre son utilisation plus aisée lors de l'achat d'une deuxième propriété ou pour des rénovations majeures, telles que la conversion en maison intergénérationnelle, et en autorisant les parents à y contribuer;
- réglementer la spéculation immobilière afin de limiter la surévaluation des propriétés rénovées;
- accorder aux municipalités un droit de premier refus;
- imposer les propriétés inoccupées appartenant à des non-résidents afin qu'elles reviennent sur le marché locatif;
- permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants d'offrir des incitatifs financiers pour la construction de logements abordables;
- recenser les terrains appartenant à l'État qui pourraient servir à la construction de logements abordables et collaborer avec la Société d'habitation du Québec et les municipalités concernées pour soutenir le développement de ces projets;
- appuyer l'assainissement des terrains pouvant servir à la construction de logements abordables;
- favoriser la conversion des espaces de bureau libérés par le modèle de travail hybride en logements abordables;
- exiger davantage de transparence de la part des propriétaires quant au coût du bail précédent lorsqu'ils annoncent la location d'un logement;
- moderniser le programme Accès-Logis afin d'y inclure une dimension régionale pour le logement étudiant, les résidences privées pour personnes âgées et le logement pour les sans-abri;
- impliquer les municipalités plus en amont lors de l'élaboration des projets d'infrastructures publiques régionales, afin de mieux anticiper les besoins en logement qui en découlent;
- augmenter l'offre de logements sociaux en mettant en œuvre un plan d'investissement annuel renforcé visant la construction de 50 000 nouveaux logements.

Services de garde

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que le réseau québécois de services de garde a fait ses preuves au fil du temps, notamment en permettant à des milliers de parents, en particulier des femmes, de réintégrer le marché du travail après avoir eu des enfants. Malgré tout, les familles ont encore de la difficulté à trouver une place, surtout dans un milieu subventionné.

- La situation s'est détériorée depuis 2018. Le Québec a maintenant atteint un nouveau record avec près de 52 000 enfants en attente d'une place, soit 10 000 de plus qu'en 2018. Dans l'ensemble, compte tenu de la fermeture de places en garderie, il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre total de places au cours des quatre dernières années.
- Derrière chaque enfant en attente d'une place se cache une famille inquiète. Il y a des parents qui ne peuvent pas retourner au travail. C'est pourquoi tous les enfants du Québec devraient avoir accès aux services de garde, peu importe leur région ou le revenu de leurs parents. Nous ne permettrions jamais qu'un enfant de 6 ans soit sur une liste d'attente pour aller à l'école; le même principe devrait donc s'appliquer aux services de garde.
- Pour garantir que l'accès aux services de garde soit un droit inconditionnel, le gouvernement doit se faire un devoir de fournir des places en garderie et faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de cette obligation.

À cette fin, le parti préconise :

- parachever le réseau de services de garde sur une période de cinq ans afin que tous les enfants inscrits sur les listes d'attente aient une place, notamment en accordant la priorité aux places en crèche (0 à 18 mois) et aux services de garde en milieu de travail;
- veiller à ce que les revenus des parents ne constituent pas un obstacle à l'accès, en convertissant les places non subventionnées en places subventionnées, de sorte que tous les parents québécois paient à terme le même tarif journalier de 8,70 \$, qui sera indexé annuellement.
- Comme la mise en œuvre de ce plan prendra du temps, le parti propose de prolonger le congé parental de six mois supplémentaires pour les parents qui cherchent une place en garderie, mais qui n'arrivent pas à en trouver une.

Soins de santé

Le dernier énoncé de politique global du parti (programme daté de 2022, consulté sur le site Web officiel du parti en juillet 2026) indique que tout le monde souhaite mener une vie saine et bien vieillir, car être en bonne santé nous permet de profiter pleinement de la vie.

- Le système provincial de santé et de services sociaux n'est pas parfait. Le gouvernement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour fournir à la population les soins et les services auxquels elle a droit. Avec plus de la moitié du budget provincial consacré aux soins de santé, il est logique que les attentes du public soient élevées.

Soins de première ligne

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que l'une des critiques les plus courantes à l'égard du système de santé québécois concerne la difficulté d'accéder aux soins pour des problèmes de santé mineurs – ce qu'on appelle les soins de première ligne. Environ 1 million de personnes sont à la recherche d'un médecin de famille. L'accès à une clinique sans rendez-vous nécessite désormais un

rendez-vous. Un tiers des supercliniques, ouvertes 12 heures par jour, 7 jours par semaine, ont transféré leurs services ailleurs. Le gouvernement de la CAQ ne vise plus à fournir un médecin de famille à la population et mise sur un système téléphonique qui, en réalité, s'apparente à un service sans rendez-vous. Bref, les familles sont trop souvent contraintes de se tourner vers les salles d'urgence des hôpitaux – alors que les temps d'attente moyens aux salles d'urgence ont augmenté de plus de 3 heures depuis 2018.

- Avec le vieillissement de la population et l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, nous nous trouvons à un tournant. Ce qu'il faut, c'est un système viable de médecins de famille appuyé par d'autres professionnels de la santé faisant partie d'une équipe globale. Les données scientifiques sont claires : la prise en charge globale d'une personne est un élément clé pour prévenir les problèmes de santé et s'en remettre efficacement.

Pour répondre aux enjeux susmentionnés, le parti préconise de rendre les médecins de famille accessibles à tous les Québécois qui le souhaitent. Bénéficier de soins globaux tout au long de sa vie aide à prévenir les maladies et permet également d'éviter les hospitalisations, ce qui profite tant aux patients qu'au système.

- Pour y parvenir tout en tirant pleinement parti des compétences d'autres professionnels, il faudra opérer un véritable changement dans la façon dont les cliniques médicales sont gérées. Le parti propose de revenir à un modèle antérieur, adapté aux réalités du XXI^e siècle, en créant des « équipes d'accès aux soins de santé », chacune composée d'au moins une infirmière praticienne spécialisée (IPS), et en réévaluant le ratio médecins-soignants afin de s'assurer qu'il réponde mieux aux réalités locales et aux objectifs interdisciplinaires.

- Afin de garantir la réalisation des objectifs de travail d'équipe, chaque équipe d'accès aux soins se verra confier une responsabilité territoriale et devra collaborer au besoin pour répartir la charge de travail de manière à éliminer la liste d'attente de sa région. De plus, des cibles progressives seront établies pour éliminer les listes d'attente dans chaque région.

- Des incitatifs financiers seront accordés aux équipes qui dépasseront les objectifs fixés, en fonction du nombre de patients inscrits et de la liste d'attente régionale pour l'accès à un médecin de famille. Ces incitatifs pourraient servir à mettre sur pied des projets pilotes ou à acquérir de nouveaux équipements technologiques, par exemple, afin de soutenir l'innovation locale, et non à rémunérer les professionnels de la santé.

- Il est également nécessaire d'adapter les modalités de financement des équipes pour favoriser le travail interdisciplinaire, c'est-à-dire que des professionnels aux compétences variées se partagent les tâches en fonction de leurs compétences particulières. Cela ne signifie pas un ensemble de professionnels travaillant de manière indépendante dans le même cabinet. Et encore moins des médecins qui délèguent à d'autres professionnels les tâches qu'ils ne souhaitent pas accomplir.

- Le parti estime également qu'il est nécessaire d'entreprendre une véritable réflexion avec les fédérations médicales afin d'évaluer le travail des médecins de famille dans le cadre des activités hospitalières, notamment les activités médicales spécifiques (AMS). Au Québec, leur participation est encore plus importante qu'ailleurs; il est donc légitime de s'interroger sur la pertinence qu'ils consacrent autant de temps à ces activités alors que l'on souhaite promouvoir de meilleurs soins.

- Il est également nécessaire d'assurer une répartition plus équitable des médecins de famille sur l'ensemble du territoire.

- Sur les 400 équipes d'accès aux soins prévues au Québec, le parti propose que 100 soient des supercliniques ouvertes 7 jours par semaine, 12 heures par jour. Grâce à leurs heures d'ouverture prolongées, les supercliniques constituent un moyen intéressant de détourner les patients des salles d'urgence.

- Afin de faciliter les échanges entre les patients et l'équipe de professionnels qui les prennent en charge, le parti préconise la création d'une plateforme permettant aux patients d'interagir avec les professionnels de leur équipe d'accès aux soins et d'accéder à d'autres renseignements sur les soins de santé.

Soins spécialisés

Le parti affirme (dans son programme électoral de 2022) que, alors qu'un nombre important de Québécois sont confrontés à de graves problèmes de santé, les listes d'attente ont explosé au cours des trois dernières années. Pour réduire les risques pour les patients, il faut tout réorganiser. Le parti préconise un rattrapage complet, divisé en deux volets :

- une campagne intensive d'évaluations diagnostiques; par exemple, pour le cancer du côlon, du poumon et du col de l'utérus
- un rattrapage des interventions chirurgicales, notamment celles destinées aux patients atteints de cancer et en orthopédie.

Pour y parvenir, le parti préconise d'accroître la capacité du réseau de santé en investissant 6 G\$ dans ses infrastructures, notamment en ajoutant 4 000 lits supplémentaires. Le Québec compte actuellement 1,8 lit par million d'habitants [tel que dans l'original]. Compte tenu des projets en cours, ces investissements permettront de revenir à un niveau comparable à celui du Canada et du reste du G7.

- L'ajout de lits est une solution à moyen terme. Pour accroître la capacité à court terme, le parti préconise de conclure des ententes avec le plus grand nombre possible de cliniques privées afin qu'elles puissent servir de solution de rechange pour accueillir les patients du réseau de santé. Ainsi, les patients pourraient être traités plus rapidement dans ces cliniques et sans frais.

- Le parti propose également d'améliorer la transparence concernant les données sur le cancer à l'aide du Registre du cancer, et s'engage à élaborer une véritable stratégie.

- Enfin, le parti préconise de faciliter le don de tissus et d'organes en instaurant une présomption de consentement après le décès.

- Afin de garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante pour mettre en œuvre les mesures susmentionnées, le parti préconise :

- la fin des heures supplémentaires obligatoires;
- l'amélioration des conditions de travail des infirmières et infirmiers grâce à la mise en place de ratios personnel/patients plus sécuritaires;
- d'augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes de formation en soins infirmiers et en médecine, en particulier dans les régions;
- de tripler le nombre de centres de soins de santé primaires (CSP) du réseau d'ici 2030;
- d'accélérer l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers du Québec œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux, et de s'efforcer d'accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers;
- recruter dans d'autres provinces pour attirer du personnel qualifié, notamment par une offensive internationale coordonnée ciblant les secteurs d'emploi particulièrement en demande, à savoir les anesthésiologistes, les pharmaciens en établissement, les inhalothérapeutes et les infirmières et infirmiers;

Organisation du réseau de la santé et des services sociaux

Le parti affirme (programme électoral de 2022, consulté sur le site Web officiel en juillet 2026) qu'il n'existe pas de consensus clair quant à l'état du réseau provincial de santé et de services sociaux. Plutôt que de procéder à une nouvelle réorganisation majeure, il préconise de laisser au personnel de la santé et des services sociaux le temps de se stabiliser après plusieurs réorganisations antérieures. Il s'attacherait plutôt à apporter des ajustements aux aspects solides de l'organisation existante, afin de renforcer la responsabilisation locale. Cela permettrait, par exemple, de remédier aux problèmes causés par la centralisation.

- Premièrement, afin d'assurer une meilleure représentation des réalités des établissements, il faudrait exiger que chaque conseil régional compte des membres représentant chaque sous-territoire, ainsi qu'un patient parmi les membres indépendants. Les conseils d'administration devraient être tenus de tenir quatre réunions publiques par année, plutôt qu'une seule.

- Chaque établissement doit également être tenu de mettre en place des forums permanents de citoyens afin d'appuyer le conseil d'administration dans tous ses grands projets.

- Afin de dépolitiser le système de santé, la Direction nationale de la santé publique devrait être rendue totalement indépendante.

- Les composantes de terrain du système de santé, à savoir les CISSS, les CIUSSS et le Réseau universitaire de santé et de services sociaux, devraient disposer de plus de responsabilités et de latitude dans l'élaboration des parcours de soins et de l'organisation.

- Afin d'améliorer la gestion du réseau, le parti préconise l'achèvement de la transformation numérique.

- Afin d'éviter de revivre les défis rencontrés pendant la pandémie de la COVID-19, il préconise la mise sur pied d'une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie.

Aînés

Le parti indique (programme électoral de 2022, consulté en juillet 2026 sur le site Web officiel) que depuis 2011, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 16 % de la population. Ce chiffre a atteint 19 % en 2020 et devrait culminer à 26 % d'ici 2031. Nous devons nous préparer si nous voulons que les gens puissent vieillir dans la dignité.

Établissements de soins de longue durée (CHSLD)

Le parti affirme que le débat public porte principalement sur les aînés vivant dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Cela est logique, car ce sont les aînés les plus vulnérables et ils méritent une attention particulière. Le parti s'engage à :

- garantir des ratios personnel-patients plus sécuritaires dans tous les CHSLD, notamment en tirant des leçons de l'expérience de la COVID-19;
- former deux fois plus de gériatres afin de mieux répondre aux besoins des aînés;
- de déployer des pharmaciens en établissement dans tous les CHSLD afin d'aider à prendre soin des aînés qui y résident et de s'assurer que leur médication est bien ajustée et sécuritaire.

Aider les aînés à rester chez eux

Le parti souligne que, bien qu'environ 35 000 aînés vivent dans des CHSLD, le Québec compte plus de 1,75 million de personnes âgées de 65 ans et plus. Les aînés actifs qui vivent chez eux méritent également notre attention et notre intérêt. Certains sont autonomes, tandis que d'autres ont des besoins plus importants. Mais pour une partie importante d'entre eux, le fait de conserver leur domicile avec un revenu fixe tout en faisant face à des besoins changeants représente un défi. Le parti affirme que le meilleur foyer pour les aînés est leur propre domicile. Il faut donc leur fournir davantage de ressources afin qu'ils puissent vieillir plus sereinement et chez eux. Pour y parvenir, le parti préconise :

- l'instauration d'une prestation pour aînés de 2 000 \$ par année afin de soutenir chaque personne âgée de 70 ans et plus qui souhaite demeurer chez elle;
- la mise en place d'unités de soins intensifs à domicile dans toutes les régions du Québec, dotées des outils technologiques appropriés;
- un meilleur financement des organismes communautaires qui accompagnent les aînés à domicile.

Santé mentale

Le parti affirme (programme électoral de 2022, consulté en juillet 2026) qu'en tant que société, nous avons évité de parler ouvertement de santé mentale pendant bien trop longtemps. Les tabous ont pris le dessus et la santé mentale n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait. Bien que plusieurs initiatives aient été mises en œuvre au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire, surtout si l'on considère les 20 000 personnes qui attendent actuellement des soins en santé mentale.

- La pandémie de COVID-19 a contribué à accroître le stress psychologique et les problèmes de santé mentale de façon générale. On n'en connaîtra l'ampleur des répercussions que dans les années à venir, mais avec des listes d'attente qui s'allongent, le coût élevé des services privés et la pénurie de main-d'œuvre, nous nous trouvons à la croisée des chemins. Nous devons veiller à ce que le Québec ne soit pas confronté à une pandémie de santé mentale.

À cette fin, le parti préconise :

- la mise en place d'un programme public de psychothérapie pour garantir un accès universel;
- de veiller à ce que les intervenants des CLSC soient mieux en mesure de contribuer à l'élaboration de solutions en matière de soins de santé mentale;
- d'assurer un meilleur financement des organismes communautaires du secteur de la santé mentale;
- la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence par l'entremise des médias sociaux et traditionnels afin de promouvoir des mesures positives, la prévention et les divers services offerts.

Protection de la jeunesse

Le parti affirme (programme électoral de 2022, consulté en juillet 2026 sur le site Web officiel) qu'à ce jour, les recommandations exhaustives formulées en 2019 par la Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse – composée de députés de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale – concernant le droit des Autochtones à un accès équitable aux services sociaux, n'ont toujours pas été mises en œuvre. Il estime qu'elles devraient l'être.

Le parti s'engage, dès son arrivée au pouvoir, à présenter un calendrier de mise en œuvre des recommandations et à veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour les mettre en œuvre, notamment en améliorant les conditions de travail du personnel chargé de la protection de la jeunesse.

Les jeunes et les modes de vie sains

Le parti affirme (Programme 2022) que, pendant la pandémie, de nombreux jeunes ont été coupés de leurs amis, de leurs activités et de leur école, ce qui a conduit bon nombre d'entre eux à perdre leur motivation et à s'isoler. La consommation d'antidépresseurs est en hausse : selon une étude récente, 48 % des jeunes âgés de 12 à 25 ans présentent actuellement des symptômes compatibles avec un trouble d'anxiété généralisée ou une dépression majeure.

- La prévalence de l'obésité a grimpé en flèche au cours des 30 dernières années. Des mesures préventives s'imposent pour améliorer la situation. Il faudrait encourager les jeunes à faire davantage d'activité physique.

Le parti préconise :

- la nomination d'un ministre des Sports et des Loisirs capable d'accorder à ce dossier toute l'attention qu'il mérite. Plus tôt les habitudes de vie saines sont intégrées au quotidien, plus elles ont de chances de perdurer toute la vie.
- d'encourager les jeunes à bouger et à pratiquer des sports pour le plaisir, notamment en visant à ce que tous les élèves du primaire fassent une heure d'activité physique par jour.

- comme les frais liés à la participation à ces activités peuvent être trop élevés pour les familles, le parti propose de revoir l'aide gouvernementale offerte. Il existe actuellement un crédit d'impôt, mais celui-ci ne s'applique qu'aux frais d'inscription aux activités et est plafonné à 500 \$. Le parti préconise de doubler le montant du crédit d'impôt remboursable pour l'inscription à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives et de l'étendre à toutes les dépenses liées à la pratique de ces activités, par exemple l'achat d'équipement ou les frais d'inscription aux compétitions, afin que les parents puissent recevoir jusqu'à 1 000 \$ par enfant. Il convient également de rappeler que les projets éducatifs spéciaux gratuits dans les écoles publiques encouragera la pratique des sports et des activités.
- collaborer avec diverses associations sportives et les municipalités afin de réduire les frais d'inscription aux activités sportives dans les quartiers défavorisés.
- mettre en œuvre un vaste projet d'infrastructures scolaires afin de doter toutes les écoles intéressées d'un gymnase.
- Pour soutenir les projets d'infrastructures sportives, lancer un nouvel appel de projets dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.
- Pour garantir une pratique sportive plus sécuritaire, mettre en place un registre des commotions cérébrales et interdire les bagarres dans les sports pour les moins de 18 ans.

Éducation et jeunes travailleurs

Éducation

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que l'éducation est la richesse d'une population, un élément essentiel qui permet à chaque personne de réaliser pleinement son potentiel.

Afin de favoriser la persévérance scolaire et la réussite scolaire, notamment à la suite de la pandémie, le parti préconise :

- l'accès gratuit à un projet pédagogique spécifique dans les écoles publiques, par exemple une spécialisation particulière ou un programme combinant études et sport, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;
- la pérennisation du programme de tutorat;
- l'instauration d'un crédit d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour aider les familles à assumer les coûts liés à la réussite scolaire, par exemple pour couvrir les frais d'orthophonie ou de tutorat lorsque ces services ne sont pas offerts par l'école;
- la suppression des frais de garde pendant l'heure du dîner dans les écoles primaires publiques, avec une compensation pour les conseils scolaires et les centres de services scolaires;
- grâce à ces mesures, accroître les chances de réussite de tous les enfants tout en formant des citoyens mieux préparés à relever les défis actuels;
- rendre l'école publique véritablement publique, tout en permettant aux élèves et aux parents d'opter pour l'école privée.

Afin de garantir que les jeunes et le personnel scolaire de la province bénéficient des meilleurs environnements d'apprentissage possibles et de répondre ainsi aux enjeux importants liés à l'espace, à la qualité de l'environnement et à la modernisation, le parti préconise un vaste projet de modernisation des écoles primaires et secondaires de la province, comprenant notamment :

- l'ajout de 4 G\$ aux investissements prévus dans nos infrastructures scolaires, afin d'accélérer la construction de nouvelles écoles pour mieux répondre aux demandes des secteurs en croissance, ainsi que pour des projets d'agrandissement dans les écoles qui ont des besoins urgents, dans le but de mieux adapter les environnements scolaires aux réalités tant de nos jeunes que du personnel.
- d'assurer la sécurité et la sûreté dans les écoles, en utilisant une partie des 4 milliards de dollars pour lancer une initiative globale d'amélioration de la qualité de l'air, comprenant l'établissement de normes plus claires et le suivi de leur mise en œuvre;
- d'augmenter le nombre d'enseignants, en facilitant l'accès aux maîtrises admissibles et en collaborant avec les centres de services scolaires et les conseils scolaires pour déterminer le nombre de professionnels dont ils ont besoin dans chaque catégorie.

Enseignement postsecondaire

Le parti affirme (dans son programme électoral de 2022) que le développement du réseau des cégeps et des universités a permis aux Québécois de s'épanouir et à l'économie d'évoluer grâce à l'innovation. Leur rôle est essentiel partout au Québec.

Afin d'élargir et d'équilibrer les bassins de main-d'œuvre dans toute la province, le parti préconise :

- la création de pôles d'enseignement supérieur dans les régions, notamment par la mise en place de programmes exclusifs à l'extérieur des grands centres;
- l'octroi d'une plus grande souplesse aux cégeps pour qu'ils puissent élaborer leur propre offre de cours afin d'attirer davantage d'étudiants, tout en conservant leur offre de formation préuniversitaire;
- la modernisation des infrastructures afin de se préparer à l'augmentation du nombre d'étudiants au cégep à l'avenir;
- de redonner aux étudiants la possibilité de choisir leur cégep, quelle que soit leur langue, et de veiller à ce que les mesures visant à améliorer la maîtrise du français chez les étudiants des cégeps anglophones n'entraient pas leur réussite;
- Mieux soutenir certaines catégories d'étudiants dans la poursuite de leurs études, en réexaminant le programme de bourses « Perspective » avec les intervenants

des collèges et des universités, ainsi qu'avec les associations étudiantes, afin de trouver une formule suscitant un plus grand consensus.

- améliorer l'accès aux programmes de maîtrise et de doctorat, en augmentant le nombre de bourses offertes pour soutenir ces étudiants par l'entremise du Fonds de recherche du Québec.

Pour soutenir les universités, le parti préconise :

- de collaborer avec les recteurs pour trouver des solutions de financement, sans augmenter les frais de scolarité, en veillant tout particulièrement à faciliter la transition énergétique de leurs infrastructures.
- de soutenir les étudiantes en rendant gratuits les produits menstruels sur tous les campus de cégep et d'université.

Éducation religieuse

Selon un document d'orientation publié vers 2025 et consulté sur le site Web du parti en juillet 2026, un comité spécial du parti a recommandé ce qui suit :

1. le parti adopte les recommandations suivantes concernant le financement public de l'éducation religieuse :

- a. Les fonds publics ne devraient pas servir à enseigner la religion;
- b. Les écoles doivent respecter l'intégralité du programme d'études établi par le ministère de l'Éducation;
- c. Un dialogue doit être établi avec chaque établissement concerné.

2. que le parti exige que le gouvernement du Québec fournisse un portrait complet et détaillé de l'enseignement religieux dans toutes les écoles où cet enseignement est dispensé;

3. Que le Parti libéral du Québec exige que le gouvernement du Québec place sous surveillance toute école privée, subventionnée ou non, qui ne respecte pas pleinement le programme d'études établi par le ministère de l'Éducation, et que, d'ici la fin de l'année scolaire, si la situation n'est pas corrigée, le financement public de l'école soit suspendu...

Culture, arts et tourisme

Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que ses neuf valeurs fondamentales comprennent :

- **Un sentiment d'appartenance au Québec**, qui commence par l'identification à sa majorité francophone. Cela signifie accepter les aspirations de cette majorité, ainsi que son histoire, sa langue et sa culture, ses institutions, ses modes de vie et ses particularités. Le parti affirme qu'il reconnaît le caractère particulier que la majorité francophone confère à la société québécoise, et s'engage à toujours affirmer et défendre le caractère français du Québec. Avant tout, il s'engage à être un parti à prépondérance francophone claire, sans préjudice de l'égalité des droits de tous ses membres.

- **La voie canadienne**. Tout en adhérant au fédéralisme canadien, le Parti libéral du Québec a toujours soutenu que, en tant qu'expression principale de la réalité française au Canada, le Québec ne peut se limiter à être une simple province au sein de la fédération. Par la voix de tous ses dirigeants jusqu'à ce jour, il a affirmé que, outre son statut de province au sens juridique du terme, le Québec constitue une société distincte à bien des égards, notamment en raison de sa langue, de sa culture, de son système juridique, de ses institutions et de son mode de vie. Le Parti libéral du Québec est néanmoins convaincu que le maintien du lien fédéral canadien constitue l'option constitutionnelle la plus appropriée pour promouvoir les meilleurs intérêts du Québec et de ses partenaires.

Le parti précise en outre (programme électoral de 2022) que, compte tenu de ce qui précède, il continuera de formuler des demandes claires au gouvernement fédéral, notamment :

- de défendre vigoureusement les compétences du Québec au sein de la fédération;
- veiller à ce que le poids démographique du Québec au sein de la fédération soit maintenu, notamment en ce qui concerne le nombre de sièges à la Chambre des communes;
- d'adopter des mesures législatives pour encadrer les pouvoirs de dépense du gouvernement fédéral dans les domaines relevant de la compétence provinciale, notamment en prévoyant officiellement des droits de retrait assortis d'une compensation intégrale;
- exiger une augmentation des transferts fédéraux en matière de santé afin qu'ils représentent 35 % des dépenses de santé de la province et qu'aucune condition ne soit imposée à ces transferts;
- obtenir le contrôle total du Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- obtenir la compensation due au Québec à la suite du soutien fédéral accordé au projet des chutes Muskrat, qui constitue une concurrence déloyale envers Hydro-Québec;
- poursuivre le travail entrepris par Robert Bourassa en matière de souveraineté culturelle et récupérer la pleine compétence en matière de culture.

Protection des droits individuels

Le parti affirme (programme électoral de 2022) qu'« il est primordial » de veiller à ce que les mesures gouvernementales n'entraînent pas de restrictions injustifiées aux libertés individuelles. Pour être acceptable, toute limitation des libertés individuelles doit être justifiée par un bien commun établi de manière concluante.

- sur cette base, il estime que le projet de loi 21 du gouvernement sur la laïcité de l'État va trop loin, notamment en ce qui concerne l'interdiction des symboles religieux pour les enseignants, et préconise (a) d'annuler cette interdiction et (b) de ne pas renouveler la clause dérogatoire de la loi.
- Elle s'oppose à l'application de la clause dérogatoire sans lignes directrices claires.

La langue française

La langue française est au cœur même de l'identité québécoise, le point de ralliement autour duquel les Québécois peuvent se rassembler pour maintenir une société juste, prospère et inclusive. La protection de cette langue, qui n'est parlée que par 2 % des habitants de l'Amérique du Nord, exige une vigilance constante. Cette vigilance ne signifie toutefois pas que nous renions les droits de la communauté anglophone. Celle-ci a des droits et nous défendons sans réserve ses institutions.

- À cette fin, il défend le droit des anglophones de conserver la structure des conseils scolaires, et continuera de le faire. Il s'oppose également aux réformes de la Charte de la langue française, le projet de loi 96, qui allait trop loin pour être considéré comme constructif. Elle privilégie une approche plus équilibrée qui permettra également

améliorer la qualité de la langue française, comme en témoignent les 27 propositions présentées par le parti au printemps 2021.

Dans un souci d'équilibre et d'inclusion, le parti préconise :

- le rétablissement du droit des étudiants de fréquenter le cégep de leur choix;
- le rétablissement du droit de la magistrature de nommer les juges en fonction de ses besoins;
- de dissiper les inquiétudes concernant l'accès aux soins de santé et aux services sociaux;
- de veiller à ce que toutes les évaluations des projets d'infrastructure dans les réseaux de la santé et de l'éducation soient prises en compte en fonction des besoins réels, plutôt qu'en fonction de la langue;
- l'évaluation du fardeau administratif imposé aux entreprises par le projet de loi 96;
- éliminer le délai de six mois imposé aux immigrants pour communiquer avec l'État en français;
- supprimer la clause dérogatoire qui a été imposée sans lignes directrices dans le projet de loi 96;

Protection des minorités

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que les objectifs provinciaux doivent inclure l'égalité des chances pour tous. La responsabilité d'y parvenir incombe collectivement aux Québécois et nous invite à offrir aux minorités des protections adéquates.

- L'accumulation de cas de profilage racial chez les personnes d'origines ethnoculturelles diverses a conduit à une prise de conscience collective de la question du racisme systémique. Au Québec, les personnes d'origines ethnoculturelles diverses ainsi que les membres des Premières Nations sont victimes de comportements ou de processus comportant des préjugés discriminatoires ou raciaux, qu'ils soient de nature consciente ou inconsciente. Il est important que nous corrigions ces situations, en faisant preuve, en tant que société, de la maturité nécessaire pour les reconnaître ouvertement et proposer des solutions.
- Elle prône également la protection et la promotion des droits de la communauté LGBTQ+ et poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès de la population tout en soutenant les initiatives des organismes qui œuvrent sur le terrain.

Reconnaissance des communautés autochtones

Le parti se souvient (programme électoral de 2022) des événements tragiques qui ont mené au décès de Joyce Echaquan à l'Hôpital de Joliette, de la découverte de fosses communes liées aux pensionnats autochtones, ou encore des décès de plusieurs Autochtones sans-abri au cœur du centre-ville de Montréal lors de vagues de froid. Les solutions exigeront une véritable volonté politique.

- Il faut d'abord reconnaître que les communautés autochtones sont les mieux placées pour prendre des décisions pour elles-mêmes, qu'il s'agisse de la protection de la jeunesse, de la formation, du développement économique, de l'aménagement du territoire, etc. La reconnaissance d'un dialogue de nation à nation doit se traduire dans nos actions, notamment lorsqu'il s'agit d'adapter les services publics à leurs réalités.
- Plusieurs rapports ont proposé des solutions pour ouvrir la voie à la réconciliation, notamment ceux de la Commission Vien et le rapport fédéral sur l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le parti préconise :

- de donner suite aux recommandations concernant le gouvernement du Québec, par exemple la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et de lancer une enquête publique sur la question des pensionnats. Les familles ont le droit de savoir exactement ce qui s'est passé et pourquoi.

Culture et communications

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que la culture est essentielle à l'affirmation de l'identité des Québécois. À la suite de la pandémie, le moral est au plus bas et le secteur des arts de la scène a eu besoin d'un soutien supplémentaire. Mais ce secteur a besoin de bien plus que de l'argent. Il doit être pris en considération et véritablement entendu afin que la culture puisse retrouver la place qu'elle occupait autrefois dans la vie des Québécois, et que la créativité et l'inventivité du Québec puissent être mises en valeur partout dans le monde.

- À cette fin, le parti préconise la tenue d'États généraux des arts vivants qui porteront sur le théâtre, la musique, la danse, le théâtre pour enfants, les établissements d'enseignement supérieur (École supérieure de danse, conservatoires, etc.), ainsi que des audiences publiques pour faire le point sur les besoins et les perspectives d'avenir.
- Bon nombre de solutions sont déjà connues. Par exemple, en tant qu'élément central de la nouvelle politique culturelle « Partout la culture », la révision des lois sur le statut de l'artiste est essentielle. Elle permettra de mener à bien la modernisation des lois sur le statut de l'artiste, non seulement sur le plan législatif, mais aussi sur le plan de la mise en œuvre. Cela inclurait l'élargissement du champ d'application de deux lois adoptées à la fin des années 1980, afin de garantir un milieu de travail sain et sécuritaire aux créateurs, de lutter contre le harcèlement et d'aider les artistes autonomes à améliorer leurs conditions socio-économiques. Un fonds destiné à soutenir ces efforts comprendrait une taxe temporaire de 3 % sur les revenus des géants du numérique dont le chiffre d'affaires mondial dépasse 1 G\$ et qui ne déclarent pas de revenus au Québec, jusqu'à ce que l'Organisation de la coopération et de la développement économiques (OCDE) adopte des mesures fiscales universelles cohérentes.
- Afin de protéger et de mettre en valeur la culture québécoise, le parti préconise la promotion du patrimoine québécois, notamment la préservation des bâtiments patrimoniaux menacés, en rendant la conservation plus rentable que la démolition. Cela inclura l'octroi d'un allègement fiscal foncier de 10 ans, sous forme de compensation versée aux municipalités, à tout propriétaire ou acheteur d'un bâtiment patrimonial inoccupé qui le restaure pour y habiter ou le louer à des fins résidentielles ou commerciales.



Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- rôle de la famille ou soutien à celle-ci
- soins de santé
- soins aux aînés
- éducation et jeunes travailleurs

Culture, arts et tourisme

Langue

Le Livre Bleu du parti (publié en 2026 et consulté sur son site Web officiel en juillet 2026) affirme que ce qui distingue le plus le Québec, c'est que les Québécois parlent le français, pierre angulaire de leur identité collective, qui a survécu pendant des siècles à l'ombre de l'empire culturel le plus puissant de l'humanité grâce à la ténacité inébranlable de ses habitants et à une certaine dose de chance.

- La langue n'est pas simplement un outil de communication : elle façonne également la manière dont les gens perçoivent le monde et donnent un sens à la vie. L'hypothèse de Sapir-Whorf, qui est au cœur des études linguistiques depuis plusieurs décennies, soutient que la langue structure la pensée. Même les détracteurs de cette approche reconnaissent que la langue représente une dimension essentielle de la diversité humaine. Des linguistes comme Claude Hagège considèrent que défendre les langues revient à défendre la diversité mondiale.

- La continuité du français a permis, tant par le passé qu'aujourd'hui, une plus grande ouverture du Québec aux idées provenant de l'Europe continentale. Qui peut dire dans quelle mesure cela a façonné — et continue de façonner — la vie des Québécois? Par exemple, le système juridique québécois, fondé sur le droit civil, a certainement été influencé par la capacité des Québécois à lire le Code Napoléon en français, tout comme la common law reste intimement liée à la langue anglaise. Ainsi, chaque jour, les Québécois vivent sous l'égide de règles adoptées, au moins en partie, grâce à la langue parlée par la majorité de ses habitants.

- la préservation des différences culturelles nationales doit aller de pair avec le respect de la démocratie, telle qu'elle s'est développée depuis le siècle des Lumières. La population québécoise n'a jamais cherché à subordonner la démocratie à la protection de sa spécificité culturelle, même si des tensions inévitables peuvent parfois surgir entre les droits collectifs et les droits individuels.

- La plus grande illusion du Canada réside dans l'idée qu'il s'agirait d'un pays bilingue. Or, rien n'est plus éloigné de la vérité. Alors que le nombre d'anglophones est resté globalement stable au cours des 150 dernières années, la proportion de francophones de langue maternelle a chuté de 33 %, principalement en raison de l'augmentation du nombre de citoyens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Contrôle fédéral de la culture

Le Livre bleu du parti (publié en 2026 et consulté sur son site Web officiel en juillet 2026) indique qu'un exemple du déséquilibre fédéral-provincial imposé par la Constitution canadienne sur le plan culturel est le recours à des institutions telles que Patrimoine canadien, Radio-Canada et Téléfilm Canada pour exercer une influence décisive sur la distribution et le financement des œuvres culturelles. Sous prétexte de « promouvoir la culture canadienne », ces institutions définissent les

priorités culturelles du Québec selon une vision canadienne, imposant des critères qui privilégient les enjeux d'envergure nationale et négligent la couverture de certains sujets.

- Par conséquent, une part importante des recettes fiscales du Québec est versée à Ottawa pour financer des programmes dont l'objectif premier n'est pas de soutenir la culture québécoise, mais de renforcer l'unité nationale canadienne. Le Québec se retrouve ainsi à financer sa propre dilution culturelle.
- Un Québec souverain pourrait sortir de cette impasse en rapatriant la compétence en matière de radiodiffusion et de télécommunications, en créant un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications et en finançant divers projets culturels selon des critères ancrés dans la réalité nationale du Québec

Lieux commémoratifs du Québec et du Canada

Le Livre bleu du parti indique que le Canada possède plusieurs dizaines de sites commémoratifs liés aux anciens combattants et aux guerres menées tout au long de son histoire. Aucun ne se trouve au Québec, mais le Canada possède ou contribue à l'entretien de 139 sites à l'étranger. Il est clair que des milliers de Québécois sont enterrés dans ces sites commémoratifs et que ceux-ci leur rendent hommage tout autant qu'aux Canadiens. Le Québec proposera de transformer certains d'entre eux en sites commémoratifs conjoints Québec-Canada et de financer une partie de leur entretien.

Communications

Le Livre bleu du parti indique que, pour concrétiser les ambitions collectives des Québécois dans les domaines des communications et, par extension, de la culture, il préconise, dès l'indépendance :

- la création d'un organisme tel que « Télécommunications Québec » afin de reprendre le contrôle de ses médias et de son espace numérique. Cet organisme jouerait un rôle bien mieux adapté au contexte technologique moderne que celui du CRTC, en exerçant une compétence intégrée sur les plateformes numériques et traditionnelles — y compris les médias sociaux —, à l'instar du Conseil national du numérique en France. De plus, « Télécommunications Québec » aurait la mission spécifique suivante :
 - > réglementer les plateformes traditionnelles et numériques;
 - > favoriser l'émergence et la pérennité du contenu québécois;
 - > de soutenir la culture québécoise;
 - > de soutenir l'économie numérique québécoise;
 - > maintenir un environnement concurrentiel sain, fondé sur le libre marché, qui profite aux consommateurs et à la société québécoise dans son ensemble;
 - > sanctionner les entreprises numériques qui ne se conforment pas aux lois québécoises
- réformer le cadre législatif actuel, qui s'avère inefficace, notamment en ce qui concerne les télécommunications et les flux de données transnationaux;
- rapatrier les actifs de Radio-Canada situés au Québec et les fusionner avec ceux de la future Télé-Québec. La mission d'un radiodiffuseur public dans un Québec indépendant serait nettement différente de celle de Radio-Canada : fermement ancrée dans la réalité québécoise, à l'abri des pressions politiques ou institutionnelles, ainsi que de tout excès idéologique. Sa mission première devrait être d'informer, de cultiver, d'éduquer et de rassembler la population, tout en préservant l'intégrité journalistique et en respectant l'intelligence du public québécois.
- une participation directe à l'élaboration de normes internationales sur des enjeux cruciaux tels que la gouvernance de l'intelligence artificielle, l'accessibilité des contenus culturels et le partage sécurisé des données. Par exemple, un Québec indépendant sera en mesure d'influencer les débats internationaux sur l'IA et de protéger ses citoyens contre les abus potentiels liés à ces technologies, notamment en jouant un rôle de premier plan dans la création d'un organisme international de réglementation.



Rôle des familles et soutien aux familles

Soutien aux familles

Le parti préconise :

- pour que les personnes à faible revenu admissibles au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) reçoivent 100 % de leur salaire pendant le congé parental prévu par ce régime.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

Afin de renforcer les services de protection de la jeunesse et de mettre en place une véritable politique nationale pour le bien-être des enfants et des jeunes, le parti préconise la mise en œuvre de toutes les recommandations du rapport Laurent, notamment le renforcement et la stabilisation des liens entre les différents partenaires dans le cadre de leurs efforts de prévention et d'intervention.

- la création d'un poste indépendant de commissaire au bien-être et aux droits des enfants, afin de donner aux enfants et aux jeunes une véritable voix politique au sein de nos institutions.

Services de garde; éducation de la petite enfance

Afin de garantir que chaque enfant au Québec ait accès à des services éducatifs de qualité et abordables, le parti préconise :

- la reconnaissance de l'éducation de la petite enfance comme un droit fondamental, quel que soit le statut d'immigration de l'enfant.

- l'élargissement du réseau des CPE (centres de la petite enfance) et des services de garderie en milieu familial, tout en soutenant le développement de micro-CPE dans les petites collectivités ainsi que sur les lieux de travail et dans les milieux éducatifs.

- de rehausser le statut des éducateurs de la petite enfance en augmentant leurs salaires et en améliorant leurs conditions de travail.

Soins de santé

Le parti affirme (programme électoral de 2022) qu'il vise à garantir que les services de santé sociale, physique et mentale soient adaptés aux besoins exprimés par la population, qu'ils soient accessibles et axés sur la prévention. Depuis plus de 20 ans, affirme le parti, on promet au Québec une réduction des temps d'attente aux salles d'urgence et un médecin de famille pour tous. Malheureusement, l'accès aux soins de santé s'est détérioré. Plutôt que de mettre de petits pansements sur une blessure gigantesque, il préconise de faire ce qui est nécessaire pour la guérir complètement.

- Afin de garantir que les services de santé et des services sociaux soient adaptés aux diverses communautés du Québec, il préconise de placer les Centres locaux de services communautaires (CLSC) au cœur de sa vision de la santé. Grâce à un réseau de CLSC ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et accessibles partout dans la province, nous créerons un point d'accès local permettant aux Québécois d'accéder aux services du réseau de la santé et des services sociaux. Des équipes multidisciplinaires, comprenant notamment des médecins, seront mises sur pied, ainsi que des programmes visant à offrir des services de soins préventifs dans les écoles et les garderies. Le parti réinvestirait massivement dans les programmes de prévention afin d'en faire la pierre angulaire du réseau de la santé et des services sociaux.

- Afin d'améliorer les services offerts par le réseau de la santé, le parti préconise d'y inclure tous les services de santé essentiels, notamment en assurant en priorité la couverture publique des services de santé mentale afin que chacun ait accès à un professionnel de l'intervention psychosociale adapté à ses besoins. Il propose également de mettre en place un régime d'assurance dentaire universel, gratuit et public.

- Assurer l'accès à des services de santé et de réadaptation qui constituent des solutions de rechange efficaces aux médicaments et aux interventions médicales invasives, afin de réduire la consommation de médicaments et, par conséquent, de diminuer considérablement les coûts de notre système de santé.

- Pour révolutionner la prise en charge et l'intégration des personnes en situation de perte d'autonomie, Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'approche comptable qui les présente comme un fardeau financier. Des services gratuits et de haute qualité seront offerts en fonction des besoins des personnes en situation de perte d'autonomie ou présentant diverses limitations fonctionnelles. De plus, ces personnes bénéficieront d'un continuum de soins et d'un soutien adapté tout au long de leur vie. Elles seront accompagnées afin de pouvoir participer à des activités enrichissantes dans leur quartier, leur ville, leur communauté et au sein de leur famille.

- Afin de garantir à l'ensemble de la population l'accès aux médicaments nécessaires, le parti préconise la création de Pharma-Québec et d'un régime public universel d'assurance-médicaments. Pharma-Québec mettra en place un centre de production local de vaccins, de médicaments génériques et de fournitures médicales afin de prévenir les pénuries et d'affirmer ainsi notre indépendance dans ce secteur stratégique.

- pour accroître la résilience du Québec face aux maladies infectieuses et aux événements climatiques, en augmentant le budget de la santé publique et en garantissant son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Soins aux aînés

Afin d'offrir aux familles davantage de temps libre et un véritable répit, le parti préconise :

- une transformation en profondeur des programmes de soutien aux aidants naturels, y compris une nouvelle politique familiale garantissant la reconnaissance de leur travail, ainsi qu'un soutien financier et la protection de leurs conditions d'emploi pendant les congés familiaux.

- une augmentation du financement des organismes de soins de répit destinés aux aidants naturels.

- de veiller à ce que les aînés puissent rester dans le milieu de vie de leur choix aussi longtemps qu'ils le souhaitent, notamment en leur offrant la possibilité de vivre à domicile ou avec leurs proches.

- renforcer les services de soutien dès les premiers signes de perte d'autonomie, et subventionner la création de résidences intergénérationnelles ainsi que la transformation des logements nécessitant des aménagements adaptés aux limitations fonctionnelles, tout en garantissant l'accès à du matériel à faible coût favorisant l'autonomie.

- ramener progressivement tous les services de soins de santé destinés aux aînés dans le secteur public, notamment en nationalisant les établissements privés de soins de longue durée et en favorisant le développement de résidences à but non lucratif spécialement conçues à cet effet (coopératives, logements sociaux, organismes sans but lucratif, etc.).

Éducation

Le parti préconise (programme électoral de 2022) de placer l'éducation au cœur des communautés québécoises, en »

- pour faire en sorte que l'accès universel à une éducation de qualité devienne une réalité, le parti préconise l'élimination immédiate de tous les frais de scolarité imposés dans les établissements publics, de la maternelle au secondaire, y compris l'éducation générale des adultes et la formation professionnelle. Nous mettrons en œuvre une politique nationale en matière de stages afin de réglementer le statut des stagiaires et de garantir que tous les stages soient rémunérés. Nous commencerons également à réduire les frais de scolarité au niveau postsecondaire, dans le but ultime de parvenir à la gratuité de l'éducation.
- en transformant les établissements privés qui le souhaitent en écoles publiques, tout en mettant progressivement fin au financement public des écoles privées.
- garantir l'accès universel aux programmes spécialisés dans les écoles publiques en éliminant la sélection scolaire et financière pour ces programmes.
- Garantir la qualité des services dans nos écoles en établissant un niveau minimal de services professionnels. Les centres de services scolaires seront tenus d'embaucher le personnel nécessaire pour respecter ces niveaux minimaux, de sorte que chaque professionnel ait moins d'élèves à enseigner.
- Réviser l'indice de désavantage scolaire afin que le financement des écoles reflète les besoins réels des collectivités, et mettre en œuvre une loi de protection budgétaire pour empêcher les compressions qui compromettent le financement durable de notre système scolaire.
- Remédier à l'état de délabrement des écoles, notamment grâce à un vaste programme de rénovation, d'agrandissement, d'écologisation et de construction.
- favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire grâce à un soutien financier accru aux cégeps et aux universités des régions, en fonction de leurs besoins spécifiques, notamment en encourageant la mobilité des étudiants vers les cégeps et les universités des régions et en œuvrant à la mise en place d'un programme d'échange interrégional;
- Permettre aux générations futures de mieux comprendre l'histoire des Premiers Peuples, en actualisant les contenus scolaires concernant les réalités autochtones, notamment en ce qui concerne l'histoire contemporaine, la colonisation et les réalités qui en découlent.

Culture, arts et tourisme

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que, pour s'assurer que le Québec valorise ses talents créatifs et que la population apprécie, dès le plus jeune âge, la richesse et la diversité des artistes locaux, il s'engage à faire de la promotion de la culture québécoise et du développement des publics une priorité nationale. À cette fin, le parti préconise :

- de rendre obligatoires quatre activités culturelles par année pour tous les élèves du primaire et du secondaire, ainsi que pour les étudiants des cégeps
- de faire de Télé-Québec un grand diffuseur national à la télévision, à la radio et dans les médias numériques;
- d'assurer la décentralisation de la culture, en renforçant la vie culturelle dans les régions et en permettant aux artistes d'exercer leur art partout dans la province, notamment en augmentant les budgets des centres culturels régionaux et municipaux, des bibliothèques et des organismes qui servent de pôles artistiques dans les régions. De plus, le parti préconise de soutenir les médias locaux afin d'offrir aux collectivités un accès à une information locale diversifiée, et de créer un nouveau Fonds des médias pour garantir la qualité du débat public grâce à des sources d'information variées.
- préserver le patrimoine architectural du Québec, en créant « SÉPAQ-Patrimoine » pour acquérir des bâtiments patrimoniaux et les transformer en établissements touristiques et en centres culturels, ainsi qu'en mettant sur pied une commission permanente du patrimoine chargée de gérer le patrimoine bâti, naturel, mobilier, archéologique et immatériel du Québec.
- améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs de la culture et leur garantir un niveau de vie décent en mettant en place un modèle de sécurité du revenu pour les artistes et les travailleurs autonomes;
- augmenter le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), et exiger des bailleurs de fonds qu'ils consacrent une partie de leurs subventions et aides à la création aux artistes émergents; reconnaître le statut d'autoproduit à la SODEC.
- Renforcer le rôle du livre dans la société québécoise et préserver le réseau des librairies indépendantes, en adoptant un prix fixe pour les livres neufs et en veillant à ce qu'une part équitable de ce prix revienne aux auteurs.
- Pour faciliter la transition numérique au sein du secteur culturel québécois, augmenter le financement consacré à la distribution numérique des productions artistiques québécoises afin de les rendre accessibles partout au Québec et dans le monde entier.

Le parti précise en outre (programme électoral de 2022) que, pour mettre la technologie numérique au service du bien commun, il préconise :

- mettre fin à la concurrence déloyale des géants du Web en redonnant à l'État les pouvoirs en matière de culture et de télécommunications afin d'exercer un contrôle accru sur les multinationales numériques et de financer la culture et les médias locaux, et en exigeant des différentes plateformes numériques qu'elles garantissent l'accès au contenu québécois et sa promotion.
- d'assurer l'accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions en créant un bureau de projet chargé d'étudier la faisabilité de la mise sur pied de Réseau-Québec, une société d'État chargée de fournir une infrastructure Internet publique. Le parti s'engage également à rendre le réseau cellulaire accessible à moindre coût.

- Assurer la sécurité des données personnelles des utilisateurs et atteindre la souveraineté numérique en renforçant la sécurité du stockage des données personnelles, en les protégeant du contrôle des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), et en développant des infrastructures de stockage locales.

- charger la vérificatrice générale de mener un examen systématique de la sécurité des infrastructures numériques du Québec et des processus d'acquisition de logiciels et de matériel informatique.

- Réduire la fracture numérique et promouvoir la culture numérique au sein de la population en démocratisant les outils technologiques, notamment en renforçant un réseau d'ateliers de fabrication numérique, en particulier dans les bibliothèques, et en favorisant une plus grande accessibilité aux services publics numériques.

Droits linguistiques et diversité

Le programme électoral du parti pour 2022 stipule que :

- afin de mieux protéger le français, le parti s'engage à promouvoir son utilisation dans tous les milieux de travail.
- il préconise l'application de la Loi 101 à toutes les entreprises comptant dix employés ou plus en ce qui concerne le processus de formation en français, et la limitation des exigences excessives en matière de maîtrise de l'anglais lors de l'embauche.
- afin de défendre fièrement la spécificité linguistique du Québec, il préconise de réaffirmer que le français est la seule langue officielle du Québec et de renforcer l'application de la Loi 101 dans le monde numérique, y compris en matière d'affichage.
- Afin de faire en sorte que le français devienne véritablement la langue commune du Québec, le parti préconise d'en faire un meilleur vecteur d'intégration, grâce à un financement accru du réseau d'enseignement supérieur francophone pour le rendre plus attrayant aux yeux des non-francophones, et à l'application de la Loi 101 aux écoles privées non subventionnées.
- Il soutient la production médiatique et artistique des non-francophones qui choisissent de travailler en français, et distribuera des chèques-culture aux nouveaux arrivants afin de faciliter leur accès à la culture francophone du Québec.
- Dans un esprit d'inclusion et de fierté culturelle, le parti s'engage à reconnaître la langue des signes du Québec (LSQ) et à en faciliter l'utilisation et l'enseignement en adoptant une politique globale de planification linguistique.

Régions

Afin de favoriser le développement des collectivités du Québec maritime, le parti préconise de stimuler la commercialisation locale des produits de la mer québécois, notamment :

- de mettre l'accent sur un système commun de traçabilité et d'identification des produits de la mer locaux et durables, ainsi que sur des mécanismes de coordination de l'offre, notamment par la création de plateformes de commercialisation communes et de réseaux de pêche soutenus par la collectivité.

Enjeux à considérer : la famille, la communauté et le bien commun

Pensez à discuter des questions suivantes avec vos candidats locaux, vos élus et les partis politiques, ainsi qu'avec votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues et vos paroissiens :

Les familles et le bien-être des enfants

- Dans quelles circonstances, le cas échéant, est-il approprié que les gouvernements imposent des limites au droit des parents de prendre des décisions concernant la garde ou l'éducation de leurs enfants?
- Dans quelle mesure la pauvreté chez les enfants constitue-t-elle un problème au Québec? Dans la mesure où c'est un problème, que faudrait-il faire pour y remédier, et qui devrait s'en charger? Les gouvernements fédéral, national ou provincial, les particuliers, ou encore les organismes privés, sans but lucratif ou communautaires, y compris l'Église et les organisations catholiques laïques?
- Certains partis politiques ont laissé entendre que la pleine participation de tous les membres admissibles de la population active, y compris les deux parents des couples biparentaux et les parents seuls, est essentielle pour maximiser le rendement de l'économie nationale, afin d'optimiser le bien-être économique, et que, pour maximiser ce rendement et assurer une pleine participation économique, il est essentiel de veiller à ce que toutes les familles aient accès à des services de garde abordables. Qu'est-ce qui est le plus important pour les enfants : un foyer stable et digne avec deux parents aimants, ou la maximisation des retombées économiques nationales?

Soins de santé

En 2025, la Coalition Avenir a signalé avoir constaté une tendance à la hausse du nombre de médecins exerçant dans le système public qui quittent ce dernier pour exercer dans le secteur privé. Les données les plus récentes montrent que, sur les 22 011 médecins du Québec, plus de 820 travaillent actuellement dans le secteur privé, ce qui représente une augmentation de plus de 80 % par rapport à la même période en 2020.

- Que peuvent ou devraient faire les gouvernements fédéral, national ou provinciaux, ou encore les organismes privés, sans but lucratif ou communautaires, y compris l'Église et les organisations catholiques laïques, pour garantir que des soins de santé de qualité soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin, sans délais ni temps d'attente excessifs?
- Bien que la pilule contraceptive soit couverte par l'assurance-maladie provinciale, les coûts liés aux services de consultation en matière de planification familiale naturelle ne le sont pas, ce qui peut constituer un obstacle pour les jeunes familles. Est-il raisonnable de fournir gratuitement des médicaments aux jeunes couples tout en exigeant que ceux qui recourent à des méthodes naturelles et non chimiques paient de leur poche, ou le gouvernement fédéral devrait-il envisager d'exiger la couverture des méthodes éprouvées de planification familiale naturelle?
- Dans un système de santé financé par l'État, existe-t-il une obligation pour chaque individu de prendre des mesures raisonnables afin d'éviter les problèmes de santé (p. ex., porter un masque en cas de pandémie, lorsque cela est recommandé par les autorités de santé publique), de manière à ne pas devenir un fardeau pour le système de santé public en cas de maladie ou de blessure évitable? Si oui, que peut-on ou que devrait-on faire pour encourager de telles mesures?

– Est-il judicieux pour un pays ou une province de veiller à son autosuffisance en matière de produits de santé importants, tels que les vaccins? Si oui, que peut ou devrait faire le gouvernement fédéral pour encourager et soutenir cette autosuffisance?

Soins aux aînés

– Certains partis réclament une augmentation de la capacité d’accueil dans les établissements financés par l’État destinés aux aînés et aux patients nécessitant des soins de longue durée. Faut-il également envisager d’autres solutions, telles que la promotion d’une culture de cohésion et de soutien familiaux intergénérationnels tout au long de la vie, y compris le recours à des aidants à domicile, en complément ou comme alternatives aux soins en établissement de longue durée?

– Qui devrait être responsable du soutien à long terme aux personnes âgées? Elles-mêmes? Leurs familles? Les gouvernements fédéral ou provinciaux? Les organismes de bienfaisance? Une combinaison de ces éléments? Dans quelle mesure?

Éducation

– On a fait valoir que trop de Canadiens, y compris les Québécois, ne comprennent pas les principes démocratiques, tels que les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, ainsi que les rôles respectifs des institutions non gouvernementales comme les organismes de bienfaisance, les écoles, les entreprises, les médias d’information et les organisations morales et religieuses. Que peuvent ou devraient faire, le cas échéant, les gouvernements fédéral ou provinciaux pour favoriser une compréhension plus complète de l’éducation civique au Québec?

Enseignement catholique

Une économie au service des personnes

J'exhorte les experts financiers et les gouvernants des différents pays à considérer les paroles d'un sage de l'antiquité : « Ne pas faire participer les pauvres à ses propres biens, c'est les voler et leur enlever la vie. Ce ne sont pas nos biens que nous détenons, mais les leurs ».

L'argent doit servir et non pas gouverner !

— Pape François, *La joie de l'Évangile*, 57-58

Le développement de l'activité économique et la croissance de la production ont **pour but de subvenir aux besoins des êtres humains. La vie économique n'a pas pour seule finalité de multiplier les biens produits et d'accroître le profit ou le pouvoir**; elle est avant tout ordonnée au service des personnes, de l'homme tout entier et de toute la communauté humaine. Pour beaucoup de gens, un salaire suffisant pour vivre et un logement digne sont hors de portée. — 2426, *Catéchisme de l'Église catholique*

Comme l'enseigne le Catéchisme (2426 ci-dessus), l'activité économique humaine sert **deux dimensions fondamentales et liées entre elles** : elle est ordonnée :

- d'une part, au service des personnes, de la personne tout entière, et
- ensuite, au service de l'ensemble de la communauté humaine.

En conséquence, les deux considérations principales de l'activité économique sont :

1. la dignité et l'importance du travail, et
2. la destination universelle des biens

La dignité et l'importance du travail

L'utilisation de ses dons pour rechercher et servir Dieu **passé nécessairement par le travail**, par lequel les humains coopèrent avec Dieu dans son acte continu de création. **Le travail occupe une place d'honneur, car il est source des conditions d'une vie décente** et constitue, en principe, un instrument efficace contre la pauvreté. **Mais il ne faut pas succomber à la tentation de faire du travail une idole**, car le sens ultime et définitif de la vie ne se trouve pas dans le



Une économie au service de tous

Dans une déclaration de principe datée du 20 février 2025 et consultée en ligne en juin 2026, la Coalition affirme qu'après six ans de mandat, de nombreux indicateurs montrent que sa stratégie économique est un succès :

- 92 % des investissements des entreprises sont destinés aux petites et moyennes entreprises (celles comptant moins de 200 employés), tandis que seulement 8 % ont profité aux grandes entreprises.
- La productivité du Québec rattrape celle de l'Ontario. La Coalition estime que si le Québec prend du retard par rapport à ses provinces voisines en matière de productivité, les Québécois perdent les moyens de réaliser leurs ambitions. Depuis l'arrivée au pouvoir de la Coalition, la productivité du Québec a considérablement augmenté (6,35 %), tandis que celle de l'Ontario a stagné (0,35 %).
- On a observé une croissance exponentielle des investissements étrangers. Compte tenu de la réorientation économique des délégations et des bureaux du Québec à l'étranger, ainsi que des efforts accrus d'Investissement Québec International, de Québec International et de Montréal International, on assiste depuis 2019 à une véritable explosion des investissements au Québec, qui sont passés de 2,9 milliards de dollars en 2019-2020 à 13,1 milliards de dollars en 2023-2024.
- Les exportations extraprovinciales vers le Canada ont augmenté de 33 %. Depuis 2019, les exportations du Québec vers le reste du Canada ont progressé de 33,5 %, comparativement à une croissance de 14,6 % sous le gouvernement précédent.
- Les exportations internationales ont augmenté de 30 %. Les exportations internationales ont progressé de 23,2 %, comparativement à 29,7 % sous le gouvernement précédent, ce qui s'explique en grande partie par la présence économique accrue du Québec à l'échelle internationale et par les efforts déployés par les délégations et les bureaux provinciaux pour ouvrir des marchés aux entreprises québécoises partout dans le monde.

Logement

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que :

- depuis 2018, elle a pris des mesures importantes pour améliorer l'accès au logement, en particulier pour les ménages en situation financière plus précaire et pour les personnes vulnérables ayant des besoins particuliers. Ces mesures ont permis d'accroître l'offre de logements sociaux abordables, de faciliter le paiement du loyer pour certains ménages et de maintenir le parc immobilier actuel en bon état.
- afin de soutenir davantage l'accès au logement, elle propose d'allouer 740,9 millions de dollars sur trois ans, dont :
 - 209,0 millions de dollars pour construire 1 000 logements abordables, principalement dans le cadre du Programme de logement abordable du Québec (PHAQ);
 - 259,5 millions de dollars pour garantir l'accès au logement aux ménages les plus vulnérables. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le loyer moyen au Québec est passé de 845 \$ en 2020 à 1 232 \$ en 2025, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne d'environ 8 % [sic]. De plus, les conditions climatiques et économiques particulières du Nunavik nécessitent des réparations plus fréquentes et plus coûteuses pour les logements que dans le reste du Québec. L'accès à un logement abordable demeure essentiel dans cette région, où le marché du logement privé est particulièrement difficile d'accès. L'allocation proposée de 259,5 millions de dollars comprend :
 - *185,9 millions de dollars sur trois ans pour renouveler les logements du Programme de supplément au loyer dont le financement est sur le point d'expirer, évitant ainsi que des ménages, qui ne consacrent que 25 % de leur revenu au loyer, se retrouvent à la rue, y compris l'ajout de 1 000 logements d'urgence dans le cadre du Programme de supplément au loyer pour répondre à des situations particulières.
 - * 52,7 millions de dollars en 2026-2027 pour combler le déficit d'exploitation du parc de logements à loyer modique qui, de par sa nature, peut fonctionner à perte, car les revenus tirés des loyers versés pour ces logements ne couvrent pas toujours l'ensemble des coûts liés à l'entretien, à l'électricité et à l'assurance;
 - *20,9 millions de dollars sur trois ans pour entretenir le parc de logements accessibles au Nunavik, dont 19,8 millions serviront à la reconstruction de logements à loyer modique détruits par des catastrophes et 1,1 million à soutenir la rénovation d'une résidence pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale.
 - 272,4 millions de dollars pour adapter et rénover le parc de logements, notamment.
 - 236,5 millions de dollars sur trois ans sont affectés à l'accélération de la rénovation du parc de logements à loyer modique qui, compte tenu de son état de vétusté, nécessite d'importants travaux de rénovation afin d'être préservé et d'assurer des conditions de vie adéquates aux ménages qui y résident;
 - 30,0 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre le Programme d'aide à l'adaptation résidentielle, qui aide les propriétaires à couvrir le coût des adaptations nécessaires pour rendre leur logement accessible aux résidents ayant un handicap, afin de leur permettre de rester plus longtemps chez eux;

travail. Le travail est essentiel, mais c’est Dieu — et non le travail — qui est l’origine de la vie et le but ultime de l’homme.

Le principe fondamental de la sagesse est la crainte du Seigneur. L’exigence de justice qui en découle prime sur la recherche du profit : « **Mieux vaut peu avec la crainte du Seigneur qu’un grand trésor accompagné de tourments** » (Prov. 15, 16). « **Mieux vaut peu avec la justice que d’abondants sans le bon droit** » (Prov. 16, 8). – 257, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église.*

Le travail est également « une obligation, c’est-à-dire un devoir de l’homme ». L’homme doit travailler aussi bien parce que le Créateur le lui a ordonné que pour répondre aux exigences d’entretien et de développement de son humanité même. Le travail se présente comme une obligation morale par rapport au prochain, qui est en premier lieu la propre famille, mais aussi la société à laquelle on appartient, la nation dont on est fils ou fille, la famille humaine tout entière, dont on est membre: nous sommes les héritiers du travail de générations et, en même temps, artisans de l’avenir de tous les hommes qui vivront après nous. – 274, Compendium de la doctrine sociale de l’Église

Mais le travail, et en particulier le travail digne, **n’est pas facilement accessible** à tous ceux qui le recherchent.

Celui qui est sans emploi ou qui est sous- employé subit, de fait, les conséquences profondément négatives que cette condition entraîne sur sa personnalité et il risque d’être placé en marge de la société, de devenir une victime de l’exclusion sociale. – 289, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

La destination universelle des biens

Parmi les multiples implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens revêt une importance immédiate: « **Dieu a destiné la terre et tout ce qu’elle contient à l’usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité** ». – 171, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

Dieu a destiné la terre et tout ce qu’elle contient à l’usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité.

Quelles que soient les formes de la propriété, adaptées aux

– 5,9 millions de dollars en 2026-2027 pour poursuivre le programme RénoRégion, qui offre une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, afin qu’ils puissent effectuer des travaux visant à corriger les défauts majeurs de leur logement.⁹ Compte tenu des montants déjà annoncés, 18,2 millions de dollars seront alloués à ce programme en 2026-2027.

Soutien aux personnes vulnérables

Le budget 2026-2027 de la coalition indique que les besoins des organismes communautaires demeurent élevés dans toutes les régions du Québec, et qu’elle souhaite continuer à les soutenir dans l’offre de services adaptés aux personnes les plus vulnérables. À cette fin, le gouvernement alloue 257,1 millions de dollars sur cinq ans, dont :

- 157,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les organismes communautaires, dont 100 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les organismes rattachés au réseau de la santé et des services sociaux financés par le PSOC; 45,6 millions de dollars pour soutenir la mission globale des organismes œuvrant dans la défense collective des droits, l’engagement citoyen et le développement communautaire; et 12 millions de dollars pour le programme de soutien aux bénévoles.
- 61,0 millions de dollars sur cinq ans pour assurer l’approvisionnement des banques alimentaires;
- 38,5 millions de dollars sur deux ans pour continuer à soutenir les personnes vulnérables. Il peut s’agir notamment de personnes éloignées du marché du travail, de personnes handicapées, de personnes confrontées à des circonstances exceptionnelles, de victimes d’actes criminels et de personnes ayant des besoins particuliers liés à des troubles de santé mentale. Ces fonds seront affectés au programme d’indemnisation des victimes d’actes criminels afin d’améliorer le traitement des dossiers, à l’accompagnement des personnes handicapées à la fin de leurs programmes d’insertion professionnelle, ainsi qu’à la mobilité des personnes handicapées en regroupant l’aide financière destinée à l’achat d’un véhicule de transport collectif adapté ou à l’adaptation d’un véhicule de transport collectif ou d’un véhicule personnel.

De plus, la coalition a annoncé que Revenu Québec produira automatiquement les déclarations de revenus pour certaines clientèles. Cette nouvelle initiative automatisera le versement de certains types d’aide fiscale à un plus grand nombre de personnes vulnérables et garantira qu’elles reçoivent le soutien auquel elles ont droit. Ces initiatives visent à maintenir l’accessibilité et la continuité des services offerts au public, tout en favorisant des environnements qui contribuent à la vitalité sociale et à la cohésion communautaire.

Dignité et importance du travail

Le budget 2026-2027 du Parti stipule que :

- l’économie mondiale traverse une période de profonde transformation. Après plusieurs décennies de croissance alimentée par la mondialisation et le libre-échange, un nouveau contexte caractérisé par un protectionnisme croissant et des tensions géopolitiques accrues est en train d’émerger, perturbant les chaînes d’approvisionnement et créant un climat d’incertitude qui pèse sur l’investissement et le commerce international.
- Parallèlement, l’accélération des investissements dans l’intelligence artificielle (IA) favorise des gains de productivité. Cette dynamique encourage l’émergence de nouveaux pôles d’innovation et redéfinit la concurrence mondiale. Toutefois, l’enthousiasme suscité par l’IA sur les marchés financiers augmente le risque que ces marchés surestiment la rapidité et l’ampleur des retombées économiques attendues.

Secteurs, entreprises et consommateurs

En réponse à l’évolution du contexte économique mondial, la Coalition a proposé, dans le cadre de son budget 2026-2027, de dégager plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans afin d’intensifier l’adaptation des entreprises au nouveau climat économique et d’accélérer ainsi la transformation économique du Québec :

- 693,1 millions de dollars pour aider les entreprises à s’adapter au nouveau contexte économique;
- 581,3 millions de dollars pour mettre en œuvre des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) dans toutes les régions;
- 429,1 millions de dollars pour soutenir la croissance du secteur culturel de la province.

- En plus de la capitalisation des fonds d’investissement provinciaux, qui pourrait atteindre 2,0 milliards de dollars, cette mesure permettra au gouvernement d’encourager les entreprises stratégiques à maintenir leur siège social au Québec, notamment dans le cadre de la relève d’entreprise, ainsi que de favoriser le développement du secteur des minéraux critiques et stratégiques.

Innovation

Le budget 2026-2027 de la coalition indique qu’elle entend continuer d’optimiser le soutien global à l’innovation afin d’assurer un environnement d’affaires attrayant et propice à l’innovation au sein des entreprises et de l’administration publique, dans le but d’accroître la productivité et la résilience de l’économie québécoise. À cette fin, elle prévoit 187,7 millions de dollars dans le budget 2026-2027, dont :

- 90,5 millions de dollars en 2027-2028 pour assurer le financement de l’écosystème d’innovation;
- 54,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche publique et tirer parti de ses résultats, dont

*20,0 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds de recherche du Québec afin de soutenir sa mission visant à appuyer, structurer et promouvoir la recherche au Québec;

légitimes institutions des peuples, selon des circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. C'est pourquoi l'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres.

D'ailleurs, tous les hommes ont le droit d'avoir une part suffisante de biens pour eux-mêmes et leur famille. C'est ce qu'on pensait les Pères et les docteurs de l'Église qui enseignaient que l'on est tenu d'aider les pauvres, et pas seulement au moyen de son superflu [147]. Quant à celui qui se trouve dans l'extrême nécessité, il a le droit de se procurer l'indispensable à partir des richesses d'autrui.

Gaudium et spes, 69

Réduction de la pauvreté

*Le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité et, en tout cas, aux personnes dont les conditions de vie entravent une croissance appropriée. À ce propos il faut réaffirmer, dans toute sa force, l'option préférentielle pour les pauvres: « C'est là une option, ou une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église. Elle concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique également à nos responsabilités sociales et donc à notre façon de vivre, aux décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet de la propriété et de l'usage des biens. Mais aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour préférentiel, de même que les décisions qu'il nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur ». – 182, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église**

Les catholiques sont appelés à se souvenir des paroles mêmes de Jésus : **« Ce que vous faites au plus petit d'entre nous, c'est à Lui que vous le faites. »** – *Matthieu 25, 31-46*

Devant un si grand nombre d'affamés de par le monde, le Concile insiste auprès de tous et auprès des autorités pour qu'ils se souviennent de ce mot des Pères : « Donne à manger à celui qui meurt de faim car, si tu ne lui as pas donné à manger, tu l'as tué » ; et pour que, selon les possibilités de chacun, ils partagent et emploient vraiment leurs biens en

*17,8 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à l'Institut de la statistique du Québec de continuer à développer l'accès aux données à des fins de recherche;
*17,0 millions de dollars sur trois ans pour mieux tirer parti de la recherche publique et protéger la propriété intellectuelle partout au Québec, notamment avec l'aide d'Axelys
— 42,4 millions de dollars sur quatre ans pour accroître l'autonomie technologique et l'efficacité administrative en renforçant l'agilité, la sécurité et la résilience des services publics, en réduisant la dépendance à l'égard des fournisseurs externes et en soutenant la souveraineté numérique, ainsi que pour appuyer le développement d'une plateforme conçue pour offrir un environnement unifié, moderne et sécurisé pour l'élaboration de solutions numériques visant à accélérer la transformation numérique des organismes publics.

De plus, le budget 2026-2027 précise que, pour soutenir la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe, il propose l'affectation de 73,3 millions de dollars dans le budget 2026-2027, répartis comme suit :
— 45,8 millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec, notamment les entreprises œuvrant au sein de la zone d'innovation quantique DistriQ à Sherbrooke.
— 24,5 millions de dollars sur trois ans pour encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques. La coalition souligne que le Québec se distingue par son écosystème de renommée mondiale en matière d'IA et de technologies quantiques, et que, pour en tirer pleinement parti, il est impératif que les entreprises québécoises intensifient l'intégration de ces technologies dans des secteurs prometteurs, tels que la défense, l'aérospatiale et l'énergie. Cette allocation de 24,5 millions de dollars servira à lancer un appel de projets, dans le cadre du programme Innovation, et à soutenir divers organismes du secteur, notamment le PINQ2, Calcul Québec, l'Institut quantique, l'IVADO et QV Studio.
— 3,0 millions de dollars sur cinq ans pour créer une unité mixte de recherche en photonique quantique, notamment la création d'une unité mixte de recherche (UMR) spécialisée en afin de stimuler l'innovation dans ce secteur et de générer une gamme de retombées positives, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de l'IA et du dépistage précoce des maladies.

Agriculture

Dans un énoncé de politique publié le 10 avril 2025, le parti affirme que, afin de réduire la paperasserie et de faire économiser près de 30 millions de dollars aux agriculteurs québécois, d'améliorer la performance environnementale du secteur agricole et d'assurer un approvisionnement prioritaire en eau à des fins agricoles, il a mis en œuvre les mesures suivantes :
- l'autorisation d'utiliser un outil d'estimation reconnu par le MELCCFP pour calculer le volume d'eau prélevée;
- le report de cinq ans des demandes d'autorisation de prélèvement d'eau visées par les dispositions transitoires de la Loi sur l'eau, en échange d'une obligation de déclaration des prélèvements d'eau;
- l'octroi d'une exemption à l'obligation de produire des bilans de phosphore les années impaires, y compris en 2025, aux producteurs qui ont cultivé au moins 30 % de terres de plus que le minimum requis en fonction de la quantité de phosphore à gérer à la ferme, au moins depuis l'année paire précédente, et le report de la date limite de production des bilans de phosphore au 15 juin;
- supprimer les exigences relatives à la justification agronomique prévues dans le Code de gestion des pesticides, tout en maintenant l'obligation de prescription agronomique pour la vente et l'utilisation de ces pesticides;
- réduire de moitié les renseignements que les producteurs agricoles doivent consigner dans le registre d'utilisation des pesticides; et
- créer une certification spécifique pour les semences enrobées de pesticides, mieux adaptée aux entreprises agricoles qui ne détiennent pas de certificat d'utilisation de pesticides.

Foresterie

Dans le cadre de son budget 2026-2027, la coalition propose, compte tenu des défis auxquels fait face l'industrie forestière,
— un examen immédiat des tarifs forestiers à l'été 2025 afin de réduire les coûts de la fibre et de tenir compte de la baisse de la valeur marchande du bois à la suite de la hausse des droits de douane américains;
— un congé temporaire des cotisations au Fonds des services de santé pour les entreprises du secteur en 2026 et 2027;
— l'affectation de 365,1 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les entreprises et les collectivités forestières;
— une réduction du coût de la fibre afin d'améliorer la compétitivité des entreprises forestières;
— des interventions ciblées visant à assurer la continuité des activités et l'adaptation nécessaire à la survie des entreprises du secteur, afin de préserver les emplois et l'activité économique dans les collectivités forestières. Cela comprend 164,5 millions de dollars pour soutenir les entreprises forestières face aux difficultés auxquelles le secteur est confronté, à savoir :
*104,5 millions de dollars sur cinq ans pour éliminer la redevance annuelle afin d'améliorer la compétitivité du secteur forestier en réduisant le coût de la fibre;
*60,0 millions de dollars en 2026-2027 pour soutenir les activités de transformation dans le secteur forestier;
* 179,9 millions de dollars sur deux ans pour maintenir les investissements dans les travaux de sylviculture dans les forêts publiques;

procurant avant tout aux individus et aux peuples les moyens qui leur permettront de s'aider eux-mêmes et de se développer. **-69, Gaudium et spes.**

« L'aide financière aux pauvres doit toujours être une solution provisoire face à des besoins pressants. **L'objectif plus large devrait toujours être de leur permettre de mener une vie digne grâce au travail** ». – Pape François, *Laudato si'*, 128

Une économie au service des personnes

J'encourage les experts financiers et les dirigeants politiques à méditer les paroles d'un des sages de l'Antiquité : « Ne pas partager sa richesse avec les pauvres, c'est leur voler et leur ôter leur moyen de subsistance. Ce ne sont pas nos biens que nous détenons, mais les leurs... » **L'argent doit servir, et non régner!** – Pape François, *La joie de l'Évangile*, 57-58

Le développement de l'activité économique et la croissance de la production ont **pour but de subvenir aux besoins des êtres humains. La vie économique n'a pas pour seule finalité de multiplier les biens produits et d'accroître le profit ou le pouvoir**; elle est avant tout ordonnée au service des personnes, de l'homme tout entier et de toute la communauté humaine. Pour beaucoup de gens, un salaire suffisant pour vivre et un logement digne sont hors de portée. – 2426, *Catéchisme de l'Église catholique*

La capacité de planification d'une société orientée vers le bien commun et tournée vers l'avenir **se mesure... avant tout en fonction des perspectives d'emploi qu'elle est en mesure d'offrir. Le maintien de l'emploi dépend de plus en plus des capacités professionnelles de chacun.** Les systèmes d'enseignement et d'éducation ne doivent pas négliger la formation humaine et technologique, qui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités de manière fructueuse.

Il faut apprendre aux jeunes à agir de leur propre initiative, à assumer la responsabilité de faire face, avec les compétences adéquates, aux risques liés à un contexte économique en constante évolution, dont le déroulement est souvent imprévisible. –271-290, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

Petites entreprises, métiers et artisanat

La décentralisation de la production, qui assigne aux petites entreprises de multiples tâches, précédemment concentrées dans les grandes unités de production, renforce les petites et moyennes entreprises et leur imprime un nouvel élan. À côté de l'artisanat traditionnel, on voit ainsi émerger de nouvelles

* 16,0 millions de dollars en 2027-2028 pour poursuivre les efforts de lutte contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

* 1,7 million de dollars sur quatre ans pour adapter les forêts aux changements climatiques grâce à l'acquisition de chambres de croissance pour les plants forestiers, ce qui favorisera le développement forestier et la rentabilité des investissements en sylviculture;

* 3,0 millions de dollars en 2026-2027 pour augmenter l'enveloppe financière du programme exceptionnel visant l'écoulement du bois dur de qualité inférieure dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le budget 2026-2027 souligne également que, depuis 2023, plus de 1,8 milliard de dollars ont été annoncés pour soutenir le secteur forestier, notamment :

– 128,0 millions de dollars dans le budget 2023-2024, notamment pour accroître les investissements dans les travaux de sylviculture;

– 469,0 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2023, y compris des initiatives mises en œuvre en réponse aux feux de forêt exceptionnels de l'été 2023;

– 527,5 millions de dollars dans le budget 2024-2025, notamment pour accroître les investissements en sylviculture dans les forêts publiques et privées;

– 455,0 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2024, notamment pour investir dans les efforts de reboisement, y compris une contribution de 220,0 millions de dollars du gouvernement fédéral;

– 94,7 millions de dollars dans le budget 2025-2026, notamment pour diversifier l'industrie des produits forestiers et favoriser l'innovation;

– 130,4 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2025, notamment pour accorder un congé temporaire des cotisations au Fonds des services de santé en 2026 et 2027.

Si l'on tient compte des 365,1 millions de dollars prévus dans le budget 2026-2027, le soutien gouvernemental au secteur forestier totalisera près de 2,2 milliards de dollars depuis 2023.

Infrastructure

Dans son budget 2026-2027, la coalition précise que le financement des principales missions du gouvernement s'inscrit dans un plan plus large visant à contribuer à la prestation des services publics, qui comprend également des investissements dans les infrastructures. À cet égard, des investissements de 167,0 milliards de dollars sur 10 ans², répartis dans toutes les régions du Québec, permettront au gouvernement de poursuivre ses efforts visant à entretenir et à améliorer les infrastructures nécessaires à la prestation de services à la population. Ils permettront notamment :

– de construire, de rénover et d'agrandir des hôpitaux, de construire des résidences pour personnes âgées ainsi que de remplacer l'équipement médical;

– de rénover des écoles et d'ajouter des salles de classe;

– d'entretenir les infrastructures du réseau universitaire et collégial;

– de construire et de rénover des logements sociaux et abordables;

– de maintenir le réseau routier en bon état et de le développer davantage;

– développer les réseaux de transport en commun principaux et rénover les réseaux existants;

– poursuivre la transformation numérique des organismes publics.



Une économie au service des gens

La dernière déclaration de principe du parti, publiée en 2022 et ratifiée en 2024, stipule que :

- il croit au pouvoir du marché pour stimuler le progrès et la prospérité collective : plus la liberté économique d'une nation est grande, plus le niveau de vie de sa population s'améliore.

- le rôle de l'État n'est pas de se substituer à l'entreprise privée, et il ne devrait pas nous dicter où travailler, comment épargner notre argent, ni ce qu'il faut construire et produire. Il devrait plutôt créer un environnement propice à la concurrence qui génère les innovations bénéfiques répondant aux besoins des consommateurs.

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables québécois, le programme électoral de 2022 du parti stipule que celui-ci s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- augmenter l'exemption fiscale personnelle de base de 15 728 \$ à 20 000 \$, avec effet rétroactif pour l'exercice financier 2022.

- réduire les taux d'imposition pour les tranches suivantes, avec effet rétroactif pour l'année d'imposition 2022 :

*pour les premiers 46 295 \$: de 15 % à 13 %

*de 46 295 \$ à 92 580 \$: de 20 % à 18 %

entreprises caractérisées par de petites unités de production dans les secteurs modernes ou dans des activités décentralisées par rapport aux grandes entreprises. De nombreuses activités qui, hier, exigeaient un travail salarié sont réalisées aujourd'hui sous de nouvelles formes qui favorisent le travail indépendant et se caractérisent par un élément plus important de risque et de responsabilité.

Le travail dans les petites et moyennes entreprises, le travail artisanal et le travail indépendant peuvent constituer une occasion de rendre la vie de travail plus humaine, à la fois grâce à la possibilité d'établir des relations interpersonnelles positives dans des communautés de petites dimensions et aux opportunités offertes par un plus grand esprit d'initiative et d'entreprise; mais nombreux sont les cas, dans ces secteurs, de traitements injustes, de travail mal payé et surtout précaire. – 315, Compendium de la doctrine sociale de l'Église.

Industries, innovation et agriculture

Grâce aux innovations technologiques, le monde s'enrichit de nouveaux métiers tandis que d'autres disparaissent. Dans la phase de transition actuelle, on observe un mouvement continu de travailleurs du secteur industriel vers celui des services... On constate notamment une augmentation de l'emploi à temps partiel, temporaire et « non traditionnel »... – 313, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

Syndicats et droits des travailleurs

Les exigences de la concurrence, de l'innovation technologique et la complexité des flux financiers **doivent être conciliées** avec la défense des travailleurs et de leurs droits. – 313, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

Toute forme de matérialisme ou de doctrine économique qui tente de réduire le travailleur à un simple instrument de production, à une simple main-d'œuvre ayant une valeur exclusivement matérielle, dénaturerait irrémédiablement l'essence même du travail et le priverait de sa qualité humaine la plus noble et la plus fondamentale. 270-271, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Parmi les droits des travailleurs, l'Église reconnaît :

- le droit à une juste rémunération;
- le droit au repos;
- le droit « à des lieux et des méthodes de travail qui ne portent pas préjudice à la santé physique des travailleurs et qui ne blessent pas leur intégrité morale »;
- le droit que soit sauvegardée sa personnalité sur le lieu de travail, « sans être violenté en aucune manière dans sa

- suspendre la perception des taxes provinciales sur l'essence

- De plus, afin de réduire les taxes et de prolonger la durée de vie des biens de consommation, le programme électoral de 2022 précise que le parti préconise la suppression de la taxe sur la revente de tous les biens de consommation, y compris les automobiles.

Logement

La dernière déclaration de principe du parti, publiée en 2022 et ratifiée en 2024, indique que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il existe une pénurie de logements locatifs destinés aux personnes à revenu modeste.

- Selon les calculs du Tribunal administratif du logement, en 1985, l'amortissement des coûts des travaux majeurs effectués sur les logements locatifs permettait de récupérer l'investissement en 7,5 ans. Depuis 2021, une détérioration progressive a prolongé cette période de récupération à 43 ans, ce qui a entraîné un réel désintérêt pour la rénovation, voire l'entretien, des logements locatifs.

- Le coût de construction d'un nouveau logement destiné aux personnes à faible revenu est au moins 50 % plus élevé que celui d'une gamme de nouveaux logements privés de capacité comparable. La gestion publique offre moins d'incitatifs à contrôler les coûts, et les logements à faible coût restent beaucoup plus chers à construire que les logements privés. Pour un même montant, les subventions « par personne » peuvent profiter à quatre fois plus de bénéficiaires que les subventions « par brique ». Il est beaucoup plus logique pour les gouvernements de compléter les loyers des familles à faible revenu que de subventionner ce qu'on appelle les « logements sociaux ».

- Le parti considère le marché libre comme un outil puissant pour résoudre les problèmes de logement, plutôt que comme un obstacle. En libéralisant le marché, la province peut accélérer la construction de logements à faible coût. Le logement en soi n'est pas en crise, si ce n'est qu'il est soumis à un modèle réglementaire désuet et inefficace. Les politiciens ont longtemps fait obstacle à un marché du logement libre et productif au profit d'avantages électoraux à court terme, prétendant pouvoir « protéger » les locataires des aléas du marché en renforçant le contrôle des loyers. Cela a entraîné une pénurie importante de logements abordables.

- la province doit rétablir l'équilibre en rendant l'investissement dans les immeubles locatifs concurrentiel par rapport à d'autres options d'investissement, tout en continuant d'offrir de l'aide aux locataires les plus démunis par l'entremise du programme d'aide au logement

- Les locataires ont le droit à la continuité de leur logement et à être protégés contre les hausses de loyer abusives.

- Les propriétaires ont besoin d'incitatifs pour entretenir et améliorer leurs logements locatifs.

- Le logement social et/ou subventionné constitue une solution pour les personnes confrontées à des problèmes spécifiques auxquels le marché ne répond pas adéquatement, par exemple les déficiences motrices, les troubles de santé mentale ou de toxicomanie, les familles très nombreuses ou les incapacités de travail. Pour les autres, les allocations de logement et les programmes de supplément au loyer existants sont préférables.

Logement pour personnes à faible revenu

Afin d'aider les locataires à faible revenu, le parti affirme qu'il s'engage à :

- réviser le Règlement sur la fixation des loyers et confier cette responsabilité à un organisme à vocation économique afin qu'il puisse évaluer la situation actuelle sans subir l'influence des politiciens;

- d'abolir le recours à la révision du loyer prévue à la section G du bail type si le montant réel du loyer antérieur y est indiqué. Ce type de clause n'existe qu'au Québec, et nulle part ailleurs au Canada ni dans le reste du monde.

- d'exempter les logements entièrement rénovés du contrôle des loyers pendant une période de cinq ans, afin d'encourager les propriétaires à moderniser leurs logements après le départ du locataire et à aborder les travaux comme une rénovation complète, plutôt que de procéder à des rénovations sommaires et fragmentaires.

- Exempter les loyers élevés du contrôle des loyers.

- Améliorer les prestations de logement pour les locataires les plus défavorisés sur le plan économique.

- s'opposer au maintien des registres de baux, une dépense coûteuse et inutile à laquelle d'autres juridictions ont renoncé.

- autoriser le dépôt d'un dépôt de garantie correspondant à un ou deux mois de loyer dans un compte en fiducie, comme il est d'usage partout au Canada, en Amérique du Nord et en Europe. Cet arrangement volontaire vise à réduire les pertes importantes subies par les propriétaires lorsque les logements sont endommagés et/ou que les loyers ne sont pas payés. Cela permettrait également aux locataires bénéficiant de l'aide sociale de gagner la confiance d'un propriétaire potentiel.

- De plus, il est déraisonnable d'exiger que les immeubles plus anciens soient rénovés selon les normes coûteuses du présent Code.

Une résolution du Conseil général datée de novembre 2024 ratifie ses énoncés de politique de 2022 tout en soulignant que :

- la solitude et l'isolement sont devenus un enjeu majeur de santé publique dans la plupart des pays industrialisés, au point que certains, comme le Royaume-Uni et le Japon, ont même nommé un ministre chargé de lutter contre ces fléaux de notre époque;

- les solutions proposées par le parti dans son programme électoral de 2022 pour remédier à la pénurie de logements seront très efficaces, mais ne porteront principalement leurs fruits qu'à plus long terme;

- de nombreux Québécois vivent dans des appartements ou des maisons comportant des chambres inoccupées. Tout Québécois qui offre, gratuitement ou contre un loyer, une chambre inoccupée à un

conscience ou dans sa dignité » ;
-le droit à des subventions convenables et indispensables pour la subsistance des travailleurs au chômage et de leurs familles;
-le droit à la retraite ainsi qu'à l'assurance vieillesse, l'assurance maladie et l'assurance en cas d'accidents du travail;
-le droit à des mesures sociales liées à la maternité
-et le droit de se réunir et de s'associer.
– 301, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

L'Église reconnaît le rôle fondamental joué par les syndicats... Ces organisations, tout en poursuivant leur objectif spécifique en vue du bien commun, exercent **une influence positive sur l'ordre social et la solidarité**, et constituent donc un élément indispensable de la vie sociale. Le travail, en raison de son caractère subjectif ou personnel, est supérieur à tout autre facteur lié à la productivité; ce principe s'applique, en particulier, au capital.

La doctrine sociale de l'Église enseigne que **les relations au sein du monde du travail doivent être marquées par la coopération** : la haine et les tentatives d'élimination de l'autre sont totalement inacceptables. Il en va ainsi notamment parce que, dans tout système social, **tant le « travail » que le « capital » représentent des composantes indispensables du processus de production.**

Les entreprises, la concurrence et les consommateurs

Tu ne convoiteras pas les biens de ton prochain.
– le 10^e commandement

Le profit individuel d'une entreprise économique, bien que légitime, ne doit jamais devenir l'unique objectif. **L'utilité sociale est un objectif d'un ordre encore supérieur.** Lorsque le marché libre remplit les fonctions importantes mentionnées ci-dessus, il devient un service au bien commun et au développement humain intégral. Lorsqu'il est axé uniquement sur le profit, cependant, le marché peut dégénérer en une institution inhumaine et aliénante, aux répercussions incontrôlables.

La liberté dans le secteur économique... doit être encadrée par des normes juridiques appropriées afin qu'elle soit mise au service de la liberté humaine intégrale... Un vaste travail éducatif et culturel s'impose de toute urgence, **notamment l'éducation des consommateurs à l'usage responsable de leur pouvoir de choix, la formation d'un sens aigu de la responsabilité chez les producteurs et, en particulier, chez les acteurs des médias**, ainsi que l'intervention nécessaire des autorités publiques. Afin d'équilibrer le principe de solidarité avec les droits et les obligations de l'individu,

adulte en quête de logement permet au gouvernement de réaliser des économies considérables liées au logement social, aux refuges et aux centres d'accueil pour sans-abri, etc.
-les économies découlant de la colocation apporteraient un soulagement financier à un grand nombre de Québécois qui ont été aux prises avec la hausse du coût de la vie ces dernières années. Deux personnes qui partagent un logement consomment moins de ressources — et ont donc une empreinte écologique plus faible — que si elles vivaient chacune seules dans leur propre logement.

Le parti préconise :

- de permettre à tout contribuable québécois de fractionner son revenu avec celui de l'adulte avec lequel il partage une adresse, que les deux personnes soient mariées ou apparentées ou non;
- d'accorder un crédit d'impôt non remboursable découlant de ce fractionnement, pouvant atteindre un montant maximal de 10 000 \$ par année d'imposition; et
- d'analyser la mise en œuvre d'une telle mesure en tenant compte de son incidence sur le budget du Québec.

Emplois, syndicats et emploi

La dernière déclaration de principe du parti, publiée en 2022 et ratifiée en 2024, stipule que :

- Les entreprises québécoises ont beaucoup souffert des mesures imposées par le gouvernement du Québec au cours des dernières années. Plusieurs facteurs ont contribué à aggraver la pénurie de main-d'œuvre, notamment les multiples programmes d'aide qui ont eu pour effet de décourager le retour au travail.
- Le Québec affiche les charges sociales les plus élevées de toute l'Amérique du Nord.
- De nombreuses personnes âgées de 60 ans et plus sont de plus en plus capables (et disposées) de contribuer à la croissance de l'économie québécoise.

Afin de mettre en place un régime fiscal concurrentiel pour la main-d'œuvre, le parti affirme qu'il s'engage à :

- augmenter le crédit d'impôt pour le prolongement de carrière des travailleurs expérimentés, et veiller à ce qu'il s'agisse d'un crédit d'impôt remboursable :

*De 1 500 \$ à 3 000 \$ pour les personnes âgées de 60 à 64 ans

*De 1 650 \$ à 5 000 \$ pour les personnes âgées de 65 ans et plus

- réduire progressivement les cotisations sociales afin de les aligner sur la moyenne canadienne.

Industries, entreprises et consommateurs

Transports

Le parti affirme (programme électoral de 2022, ratifié en 2024) que :

- les combustibles fossiles représentent 56 % de la consommation d'énergie au Québec, tandis que l'électricité en représente 36 %. Les excédents énergétiques d'Hydro-Québec (18 TWh en 2019) représentent environ 10,3 % de la consommation annuelle d'électricité du Québec. Cette quantité ne suffit qu'à faire passer la part de l'électricité dans le bilan énergétique de la province de 36 % à 40 %, sans compter qu'Hydro-Québec négocie actuellement la vente d'une partie de cet excédent au nord-est des États-Unis.
- Le chauffage au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité permettrait au Québec de libérer une quantité importante d'électricité et faciliterait l'électrification d'autres secteurs de notre économie.
- Le potentiel électrique du Québec est estimé à un peu plus de 80 000 MW, soit le double de ce qui est actuellement produit. L'ensemble de l'économie québécoise pourrait être alimentée en exploitant toutes les rivières, tous les rapides et toutes les chutes d'eau du Québec, mais les pressions sociales et politiques ainsi que le statut de réserve aquatique des grandes rivières risquent de rester des obstacles à la réalisation d'un tel objectif.
- De plus, l'énergie électrique présente certains inconvénients : contrairement aux combustibles fossiles, qui peuvent être stockés, l'électricité doit être consommée au moment où elle est produite, et produite au moment où elle est besoin.
- Le CO₂ représente plus des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre, et le secteur des transports en est de loin le plus grand contributeur.
- La fabrication de véhicules électriques nécessite l'utilisation de minéraux stratégiques (cuivre, nickel, lithium, cobalt, etc.) dont le prix et la demande sont en hausse.
- Les mécanismes du marché sont bien plus efficaces que toute forme d'interventionnisme gouvernemental ou de protectionnisme économique pour repérer les entrepreneurs qui développent les meilleures technologies et les procédés les plus rentables.
- elle tient toujours compte des besoins des aînés, des familles et des habitants des régions plus rurales, qui dépendent davantage de leur auto pour se déplacer et faire leurs épicerie.
- La congestion routière entraîne des effets visibles, tels que les retards et la pollution, mais a également des répercussions plus indirectes, comme une baisse significative de la compétitivité économique.

Afin de stimuler la croissance économique et d'encourager une réflexion rationnelle sur les avantages et les inconvénients des différents modes de transport, le parti préconise :

- une troisième liaison entre les rives nord et sud de la région de Québec. Le parti rejette le projet de tunnel, trop coûteux, au profit d'une liaison composée de deux

l'intervention de l'État dans le milieu économique ne doit être ni envahissante ni inexistante, mais proportionnée aux besoins réels de la société. « L'État a le devoir de soutenir les activités économiques en **créant les conditions qui garantiront des possibilités d'emploi**, en stimulant ces activités là où elles font défaut ou en les soutenant en période de crise. L'État a en outre le droit d'intervenir lorsque certains monopoles créent des retards ou des obstacles au développement. -305-307, 351, 376 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

On assiste à une perte croissante du sens de l'histoire, ce qui conduit à une fragmentation encore plus grande. Une sorte de « déconstructionnisme », selon lequel la liberté humaine prétend tout créer à partir de zéro, gagne du terrain dans la culture d'aujourd'hui. La seule chose qu'il laisse dans son sillage, c'est **la soif d'une consommation sans limites et les manifestations d'un individualisme vide de sens** –12, *Fratelli Tutti*

Transports et infrastructures

Les exigences du bien commun dérivent des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux. Ces exigences concernent avant tout l'engagement pour la paix, l'organisation des pouvoirs de l'État, un ordre juridique solide, la sauvegarde de l'environnement, la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme: alimentation, logement, travail, éducation et accès à la culture, transport...

-166, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

ponts : le premier, qui existe déjà, entre la ville de Québec et la rive nord de l'île d'Orléans, et le second, reliant la rive sud de l'île d'Orléans à Beaumont. Le tracé déjà prévu du côté nord pour le nouveau pont sera conservé. Ce pont remplacera l'ancien, situé à environ 120 m à l'ouest du pont actuel. Un deuxième pont sera construit du côté sud, comportant deux voies de circulation et deux voies partagées pour les cyclistes et les piétons, à l'instar du pont annoncé pour le nord. Ce pont reliera l'île d'Orléans à Beaumont, en longeant la ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Il sera surélevé pour permettre le passage du trafic maritime, offrant ainsi pour la première fois aux résidents de l'île d'Orléans un accès direct à la rive sud.

- Le projet de tramway, qui ne bénéficie pas d'un appui suffisant, devrait être mis en attente et remplacé, dans l'intervalle, par un transport en commun gratuit pour l'ensemble de la région de Québec.

*Selon les données les plus récentes, la gratuité des transports dans la région de Québec nécessiterait un investissement d'environ 80 millions de dollars (69 millions pour Québec et 6,5 millions pour Lévis, auxquels il faut ajouter quelques millions pour Boischatel et Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans). Il s'agit d'une somme très modeste comparativement aux 4 milliards de dollars prévus pour le tramway (somme qui ne tient pas compte des dépassements de coûts probables ni des frais d'entretien imprévus).

*Contrairement au tramway, dont la construction prendrait au moins six ans, la gratuité des transports en commun peut être mise en place sans délai, ce qui permettrait aux citoyens d'en profiter immédiatement.

*À divers moments de la journée, les autobus circulent à vide dans une grande partie de la région de Québec. Les contribuables paient donc pour un service sous-utilisé. Le rendre gratuit nous permettrait de mesurer le véritable intérêt de la population pour le transport en commun. Si les gens ne l'utilisent pas même lorsqu'il est gratuit, ils n'utiliseront probablement pas non plus d'autres modes de transport en commun. À l'inverse, si le projet pilote de gratuité entraîne une augmentation significative de l'utilisation du transport en commun, nous pourrions en tirer des conclusions utiles pour le développement futur du réseau.

- l'extraction de gaz naturel au Québec et son utilisation pour le chauffage hivernal à des prix concurrentiels. Cela libérerait la capacité électrique nécessaire aux grandes flottes de véhicules électriques.

Électrification progressive des transports

Le parti affirme (programme de 2022, ratifié en 2024) que :

-elle en faveur de l'électrification des transports et s'engage à la financer progressivement en tirant parti de nos ressources en gaz naturel, à l'instar de la Norvège, un pays qui a réussi avec brio à devenir l'un des pays les plus électrifiés d'Europe grâce à une utilisation responsable et judicieuse de ses ressources pétrolières et gazières.

- D'un point de vue économique, le Québec bénéficie d'un avantage comparatif grâce à son hydroélectricité à faible coût. Cela peut constituer un moteur de l'autonomie énergétique du Québec, car nous contrôlons notre production d'électricité et possédons l'expertise nécessaire pour l'accroître.

- L'électrification des transports permettra de réduire considérablement non seulement les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les particules nocives pour la santé de

nos citoyens en milieu urbain. Les véhicules électriques, tels que les autobus, les camions légers et les VUS, offrent également de nouvelles possibilités en matière d'aménagement urbain, notamment à proximité des autoroutes et des boulevards achalandés.

- Il préconise la mise en œuvre de mesures en matière de transport, sans prendre de décisions hâtives ni se laisser emporter par des modes passagères.

L'électrification des différents modes de transport doit se faire au rythme de la mise en place des conditions préalables économiques et technologiques nécessaires.

-imposer un moratoire sur le projet de tramway, qui doit être réévalué de fond en comble



Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que ses neuf valeurs fondamentales comprennent :

- **Le développement économique.** Le parti affirme qu'il s'est toujours engagé à promouvoir le développement tant économique que social au Québec. Parce qu'il crée la richesse sur laquelle une société doit s'appuyer pour financer son développement social, le développement économique a été une préoccupation majeure de tous les gouvernements libéraux de l'ère moderne.

- **La justice sociale.** Une société qui se concentrerait exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait rapidement une société égoïste. Ses membres les plus forts finiraient par dominer, au détriment des plus faibles. De nombreuses personnes et familles à faible revenu se verraient privées d'accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé, auxquels elles ne peuvent accéder par leurs propres moyens. Une mise en commun des ressources est donc nécessaire pour garantir une égalité raisonnable des chances pour tous et un minimum de justice dans l'ensemble de la société.

De plus, la Constitution de 2017 du parti inclut les éléments suivants comme fondements de sa philosophie :

d) l'harmonisation de deux idées progressistes : la justice sociale et la vitalité économique;

e) la confiance dans l'innovation et la créativité comme clés du progrès personnel et collectif;

Industries, entreprises et consommateurs

Soutien aux entreprises; petites et moyennes entreprises

Le parti affirme (programme électoral de 2022) qu'à la suite de la pandémie, la hausse de l'inflation et les pénuries de main-d'œuvre ont eu des répercussions financières importantes sur les entreprises québécoises, en particulier les PME. Le nombre de faillites a augmenté proportionnellement davantage au Québec que partout ailleurs au Canada. À titre d'exemple, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les PME québécoises ont accumulé une dette moyenne de plus de 108 000 \$ pendant la pandémie de COVID-19.

- La province ne peut pas se permettre de voir des vagues massives de fermetures d'entreprises. Celles-ci auraient des répercussions négatives sur toutes les régions et sur les familles qui en tirent leur gagne-pain.

À cette fin, le parti préconise :

- la prolongation des délais de remboursement de l'aide liée à la pandémie accordée aux PME;
- la révision de la fiscalité des PME en réexaminant les paramètres de la déduction pour les PME afin qu'elle réponde à l'objectif initial pour lequel elle a été instaurée;
- d'alléger le fardeau des charges sociales en réduisant les taux de cotisation au Fonds des services de santé;
- d'offrir un soutien plus efficace à la recherche et au développement en réexaminant les crédits d'impôt existants afin de les rendre plus efficaces;
- d'évaluer la pérennité, l'amélioration et la valeur ajoutée des emplois lors de l'analyse des demandes de financement gouvernemental, plutôt que de se concentrer uniquement sur la création d'emplois;
- veiller à ce que les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement ne soient pas victimes de retards de paiement.
- afin de réduire les fardeaux administratifs des PME, mettre en œuvre le principe « 1 pour 1 » comme objectif minimal de réduction des fardeaux pour les entreprises. Selon ce principe, chaque nouvelle formalité administrative doit s'accompagner simultanément de l'abolition d'une autre formalité existante dont le coût pour l'entreprise est équivalent.
- pour garantir la vitalité économique, revoir les règles régissant les appels d'offres publics afin d'accorder davantage d'importance aux critères d'approvisionnement local, et mettre en œuvre une stratégie visant à favoriser les reprises d'entreprises.

Entreprises axées sur une mission

Dans le cadre de son plan de transformation de l'économie, le parti préconise (programme électoral de 2022) la création de nouvelles entreprises : les entreprises axées sur une mission. Les entreprises axées sur une mission poursuivent des objectifs de contribution sociale et environnementale en plus de la rentabilité financière. Ces objectifs d'intérêt public sont inscrits dans les statuts de l'entreprise et les administrateurs doivent veiller à ce que celle-ci mène ses activités de manière responsable et durable.

- L'entreprise doit également publier un rapport social et environnemental annuel conforme aux normes reconnues.
- L'économie moderne du XXI^e siècle pourra compter sur une nouvelle génération d'entrepreneurs conscients des réalités environnementales mondiales.
- Après la création d'un statut juridique pour ces entreprises axées sur une mission, nous encouragerons leur développement, notamment par le biais d'incitatifs fiscaux et d'une admissibilité accélérée aux marchés publics. Des entreprises axées sur une mission existent dans près de 40 États américains, ainsi qu'en Colombie-Britannique. Ces entreprises auront accès à une procédure accélérée et simplifiée pour obtenir une autorisation gouvernementale ou pour être admissibles à des programmes d'aide, pour des projets s'inscrivant dans les priorités du gouvernement en matière de transition climatique et d'économie verte. Elles bénéficieront également d'allègements fiscaux.

Agriculture

Le parti affirme (dans son programme électoral de 2022) que les événements récents ont soulevé des préoccupations quant à la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire provinciale et ont rappelé l'importance d'une agriculture locale forte, trop souvent considérée comme acquise. L'agriculture est au cœur des régions. L'ensemble de la chaîne bioalimentaire joue un rôle clé dans l'occupation du territoire et fait vivre des centaines de villes et de villages dans nos régions.

Dans cette optique, le parti préconise :

- la défense du modèle de gestion de l'offre
- la réforme de la Loi sur la préservation des terres agricoles et des activités agricoles, en partenariat avec le secteur agricole, notamment pour revoir la gouvernance de la Commission de la protection du territoire agricole et assurer une meilleure application de la réglementation en fonction des spécificités régionales;
- l'élaboration d'un plan visant à mieux utiliser les terres agricoles en jachère
- la promotion de la relève agricole par la création d'un incitatif fiscal à la vente de terres à la prochaine génération d'agriculteurs afin d'offrir un soutien supplémentaire aux jeunes agriculteurs; la réglementation de l'acquisition de terres agricoles par des personnes qui n'ont pas l'intention de cultiver des terres à fort potentiel agronomique; l'autorisation du morcellement des terres agricoles tout en veillant à ce que cette possibilité ne devienne pas une porte ouverte aux promoteurs immobiliers et à la spéculation.

- Soutenir les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture plus verte et à faible utilisation de pesticides, et mettre en place un guichet unique pour faciliter l'adaptation à une réglementation en constante évolution.
- Afin de promouvoir la santé mentale des agriculteurs confrontés à des défis tels que la concurrence internationale féroce, le développement de nouveaux outils technologiques, la recherche et le développement de nouvelles procédures visant à faciliter une agriculture plus verte et la collaboration pour mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement, etc., le parti préconise la création d'un fonds destiné à promouvoir le bien-être des agriculteurs et le déploiement de travailleurs de première ligne sur l'ensemble du territoire.

Foresterie

Le parti affirme (plateforme de 2022) que l'industrie forestière représente un PIB d'environ 6 G\$ par année, soit près de 2 % du PIB du Québec, et près de 60 000 emplois directs répartis dans toutes les régions du Québec. Elle mérite donc une attention particulière au sein de l'économie provinciale.

Afin de mieux soutenir l'industrie, il s'engage à revoir, en collaboration avec les intervenants du secteur, le régime forestier qui n'a pas donné les résultats escomptés, et à présenter un projet de loi à titre prioritaire. Ce projet de loi visera à favoriser la prévisibilité des travaux sylvicoles sur une période d'au moins cinq ans, ainsi qu'un soutien financier récurrent.

- l'élaboration d'une politique de gestion forestière durable, conçue pour assurer une protection adéquate de la ressource tout en répondant aux besoins du Québec en bois d'œuvre, notamment grâce à des zones de travaux sylvicoles intensifiés;
- la promotion d'un partage efficace des usages de la forêt, dans le but de protéger ce qui doit l'être tout en exploitant au maximum les ressources.
- Compte tenu du rôle stratégique de l'industrie forestière dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Québec, le parti préconise de soutenir l'industrie dans ses efforts de valorisation de la biomasse forestière, notamment en appuyant des projets visant à remplacer les produits polluants par des produits à base de bois, par exemple la création d'emballages en carton au lieu des plastiques à usage unique, et en accélérant les initiatives visant à utiliser le bois dans l'industrie de la construction.

Pêche

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que le secteur de la pêche est à la fois essentiel dans les régions de l'Est et rentable pour l'ensemble du Québec, mais que son potentiel est peu connu. Plus de 80 % de la production de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture est destinée à l'exportation.

Pour favoriser la croissance de l'industrie, le parti préconise :

- la nomination d'un ministre des Pêches, exclusivement dédié à ce secteur, afin que l'industrie puisse bénéficier d'une meilleure communication avec le gouvernement ainsi que d'un soutien plus ciblé pour les entreprises et les travailleurs;
- dans le cadre de la promotion de l'autonomie alimentaire au Québec, de confier au ministre des Pêches le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable stratégie visant à valoriser produits de la pêche et de l'aquaculture. Il n'est pas normal que nos produits soient mieux connus et appréciés à l'extérieur du Canada qu'ici même, chez nous.

Exploitation minière

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que le secteur minier québécois représente 9 G\$ du PIB du Québec. Dans certaines régions du Québec, il s'agit d'un facteur économique majeur. Son potentiel et sa capacité de développement s'accompagnent d'une acceptabilité sociale, de pratiques environnementales éprouvées et de garanties financières adéquates.

- Il est particulièrement important de veiller à ce que les municipalités où sont exploitées les mines reçoivent une compensation équitable pour l'impact de ces activités. Nous nous engageons à revoir la part des redevances minières versées aux collectivités locales.
- Les activités minières doivent être menées de manière responsable. Le déversement de déchets miniers dans les lacs ne sera plus une option. De plus, il faut augmenter la valeur annuelle des travaux de remise en état des mines abandonnées, en accordant la priorité aux sites dont la contamination compromet la qualité de l'eau potable des résidents ou le développement économique et touristique des collectivités touchées.



La dignité et l'importance du travail

Le *Livre Bleu* (2026) du parti affirme que :

- aucun préjugé n'est aussi répandu et tenace que le sentiment ou la conviction selon laquelle le Québec est économiquement inférieur aux autres provinces du Canada. Or, cela est faux aujourd'hui; en fait, selon plusieurs indicateurs, c'est tout le contraire.

- à partir de 2009, l'écart historique en matière d'emploi est devenu négligeable, et depuis 2017, le taux de chômage est systématiquement plus bas au Québec que dans le reste du Canada. En 2025, par exemple, le taux de chômage était de :
 - >5,6 % au Québec;
 - >6,8 % au Canada (y compris le Québec);
 - > 7,7 % en Ontario;
 - > 7,2 % en Alberta.
- En 2024, le Québec affichait le taux de chômage le plus bas de toutes les provinces canadiennes.

Emploi, syndicats et main-d'œuvre

Formation de la main-d'œuvre

Le *Livre bleu* du parti (2026) indique que :

- le taux de diplômés de l'enseignement postsecondaire au Québec est comparable à celui du reste du Canada et des États-Unis, tandis que l'importance accordée par le Québec à l'enseignement collégial a fait en sorte non seulement que les cégeps occupent une place prépondérante dans les choix des étudiants, mais aussi que les diplômes collégiaux jouissent d'une solide réputation auprès des employeurs. Cela signifie qu'en matière de formation de la main-d'œuvre, la situation du Québec est plus comparable à celle de l'Allemagne, de la France et de la Suisse, où les taux de diplômés universitaires sont encore plus faibles qu'au Québec, ce qui n'empêche toutefois pas ces pays d'avoir des économies très développées.
- La grande majorité des emplois au Québec se trouvent dans des secteurs qui font peu appel aux diplômés universitaires : la fabrication, la construction, le commerce de détail, le transport, la restauration, l'hôtellerie, les soins personnels, etc.

Secteurs d'activité, entreprises et consommateurs

Une économie diversifiée

Le *Livre bleu* (2026) du parti indique qu'en 2024, le PIB du Québec a atteint 611 milliards de dollars, dont 435 milliards provenaient directement des activités des entreprises privées. Ces entreprises génèrent la grande majorité des emplois, des exportations et des investissements au Québec. L'économie québécoise se distingue par la diversité de ses activités productives. Le secteur des services représentait 76 % du PIB du Québec en 2025, tandis que le secteur de la production de biens en représentait 24 %. Les principales contributions sectorielles au PIB sont les suivantes :

- Services financiers, d'assurance et immobiliers (17 %) ;
- Industrie manufacturière (12 %) ;
- Commerce de détail et de gros (12 %) ;
- Technologies de l'information et services professionnels (8 %) ;
- Construction (7 %) ;
- Mines, énergie et ressources naturelles (5 %) ;
- Industries de l'information et de la culture (3 %).

Cette diversité sectorielle contribue à réduire la vulnérabilité de l'économie québécoise face aux cycles économiques internationaux.

De plus, le *Livre bleu* précise que :

- Le secteur de l'économie sociale du Québec compte environ 11 300 entreprises sous forme de coopératives, d'organismes sans but lucratif ou de mutuelles, qui emploient près de 248 000 personnes et génèrent collectivement un chiffre d'affaires de 53,6 milliards de dollars. Ces organismes œuvrent dans des domaines aussi variés que la santé, la culture, l'environnement, les services à la personne et le logement communautaire.
- Leur modèle de gestion repose sur la recherche d'un équilibre entre viabilité économique et mission sociale, favorisant ainsi le développement durable et la cohésion territoriale. L'économie sociale complète les secteurs privé et public en offrant des services communautaires adaptés aux besoins locaux.
- Le Québec se distingue par le rôle prépondérant que joue le modèle coopératif dans son économie. Son impact économique est considérable : les coopératives et les mutuelles génèrent plus de 43 milliards de dollars de revenus annuels et soutiennent plus de 130 000 emplois partout au Québec. Le Mouvement Desjardins en est le parfait exemple : il s'agit de la plus grande coopérative financière en Amérique du Nord, avec plus de 7 millions de membres et de clients et un actif totalisant plus de 471 milliards de dollars en 202421.
- Toutefois, le secteur coopératif ne se limite pas à la seule sphère financière; il s'étend à divers domaines, notamment l'agriculture, la foresterie, le logement, les services aux consommateurs et la culture. Par exemple, le Groupe coopératif Sollio, actif dans le secteur agroalimentaire, compte plus de 120 000 membres et partenaires et contribue à la vitalité des secteurs agricole et rural.

Défis économiques

Le Livre bleu du parti indique que, malgré sa force et sa diversité, le secteur privé québécois est confronté à plusieurs défis structurels qui nuisent à sa compétitivité et à son potentiel de croissance à long terme. Ces défis sont de nature économique, démographique, technologique et environnementale.

A. Productivité

La productivité au Québec demeure inférieure à celle observée dans plusieurs économies comparables. En 2024, la productivité par heure travaillée s'élevait à 59,00 \$ au Québec, comparativement à 63,20 \$ pour l'ensemble du Canada²³. Cette situation peut être attribuée en partie à des investissements en capital parfois insuffisants et à une adoption plus lente des technologies numériques dans certains secteurs. La question de la productivité constitue une priorité stratégique pour la compétitivité et pour l'amélioration du niveau de vie à long terme.

B. Main-d'œuvre qualifiée

- Le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée demeure l'un des obstacles à la croissance des entreprises. Au deuxième trimestre de 2025, on comptait environ 123 800 postes vacants au Québec. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, d'une baisse des taux d'activité chez certains groupes d'âge et d'un décalage entre les compétences disponibles et les besoins du marché.

- Les entreprises sont amenées à investir davantage dans la formation, l'automatisation et l'amélioration des conditions de travail afin d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée.

C. Capacité électrique

- La transition vers une économie à faibles émissions de carbone représente à la fois un défi et une occasion pour le secteur privé québécois. L'électrification des transports, la décarbonisation industrielle et le développement de technologies propres créent de nouvelles occasions d'investissement et d'innovation. Cependant, Hydro-Québec ne dispose plus d'excédents d'énergie, ce qui signifie que les entreprises ayant des besoins importants en électricité pour certains projets ne peuvent pas les mener à bien. Cette situation freine la croissance de l'économie québécoise.

D. Dépendance vis-à-vis des États-Unis

- L'économie québécoise, profondément intégrée au commerce international, est particulièrement liée (à l'instar des économies des autres provinces canadiennes) aux États-Unis, qui représentaient près de 73 % des exportations de biens en 2024. Cette dépendance accroît la vulnérabilité du Québec face aux fluctuations économiques américaines, aux barrières tarifaires et aux tensions commerciales. La diversification des marchés vers l'Europe et l'Asie doit demeurer une priorité pour les entreprises exportatrices.

Monopoles, cartels et collusion

Le Livre bleu du parti indique que dans les secteurs nécessitant d'importants capitaux, une expertise technique de pointe, des capacités de recherche de pointe ou l'accès à de vastes réseaux de distribution, il est courant de constater l'existence d'un oligopole — c'est-à-dire un nombre limité de grandes entreprises qui, ensemble, dominent l'ensemble de l'industrie. Il existe alors un risque que ces entreprises, en raison de leur petit nombre, s'entendent pour fixer des prix gonflés pour leurs produits ou se partagent le marché lorsqu'il s'agit de marchés publics. C'est ce qu'on appelle la « cartellisation » ou la « collusion ».

- Les ménages canadiens — et donc les ménages québécois — doivent composer avec des coûts particulièrement élevés dans plusieurs secteurs essentiels de la consommation quotidienne. C'est particulièrement vrai pour les services de téléphonie mobile, où les forfaits offerts au Canada demeurent parmi les plus chers par rapport à des pays comparables. Ces coûts élevés pèsent directement sur les familles, d'autant plus que l'accès aux services numériques est désormais essentiel à la vie professionnelle, scolaire et sociale.

- L'épicerie est un autre domaine où les familles québécoises sont désavantagées. Le marché canadien reste fortement concentré entre les mains d'un petit nombre de grandes chaînes, ce qui limite la pression concurrentielle susceptible de faire baisser les prix. Cette situation est évidente dans un contexte où l'inflation alimentaire au Canada s'est avérée particulièrement élevée par rapport aux autres pays du G7.

- Les services bancaires représentent également un fardeau important pour les consommateurs. Les frais liés aux comptes, aux découverts, aux fonds insuffisants et aux guichets automatiques sont plus élevés au Canada que dans certains pays comparables, notamment au Royaume-Uni et en Australie. Cette réalité s'inscrit dans un secteur financier dominé par quelques grandes institutions, où la concurrence reste limitée.

- Le Québec ne dispose pas actuellement d'outils pour lutter contre les monopoles, les cartels et la collusion, responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Bureau de la concurrence et du Tribunal de la concurrence. L'indépendance du Québec sera l'occasion de repenser ce modèle.

- S'il existait un marché unique entre le Québec et le Canada, le Tribunal et le Bureau de la concurrence pourraient fonctionner conjointement.

Gestion de l'offre

Le Livre bleu du parti stipule que :

- Les fluctuations de la quantité, de la qualité et des prix des produits ou des services offerts sur certains marchés peuvent être excessives et causer un préjudice aux concurrents et aux clients. Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement peut intervenir directement sur le marché en fixant des prix minimums ou maximums, en réglementant l'entrée de nouveaux concurrents, en établissant des normes de qualité pour les produits, en fixant des quotas de production, etc. À cet égard,

quatre organismes fédéraux exercent une influence majeure sur l'évolution de leurs secteurs de responsabilité respectifs. Il s'agit du CRTC, de la Commission canadienne du lait, de la Commission d'examen du prix des médicaments brevetés et de la Commission canadienne des grains.

- Le Québec devra mettre en place des institutions qui lui permettront d'assumer les fonctions actuellement déléguées aux trois autres entités fédérales, lesquelles pourraient être regroupées en une seule entité afin de réaliser des économies.



PRINCIPES ÉCONOMIQUES

Parmi les principes énoncés dans la Déclaration de principes adoptée par le parti en février 2026 (consultée en ligne le 5 août 2026), on retrouve :

Justice sociale, égalité, solidarité

Le parti estime que l'État doit intervenir pour garantir le respect des droits de la personne, redistribuer la richesse et réguler l'économie. Contrairement au néolibéralisme, il cherche à assurer l'universalité des services publics et parapublics, ainsi que l'accessibilité totale à l'éducation et aux programmes sociaux partout au Québec.

- L'éradication de la pauvreté, qui n'est ni une fatalité ni une simple responsabilité individuelle, constitue une préoccupation majeure. Il s'agit plutôt d'une conséquence de choix sociaux, notamment celui de laisser se creuser l'écart de revenu entre riches et pauvres.

- Il propose une approche globale et préventive de la réduction de la pauvreté afin d'intervenir dans tous les domaines pertinents, notamment le revenu, le travail, l'éducation et la formation, le logement et l'accès aux services publics. Son approche reposera sur le respect des droits de la personne et l'inclusion des personnes en situation de pauvreté. Elle s'accompagnera de mesures visant à assurer une meilleure redistribution de la richesse, ce qui implique, entre autres, une révision en profondeur de la fiscalité et l'adoption d'une politique de développement local et régional.

- Il souhaite repenser l'économie afin qu'elle soit davantage au service des personnes et des communautés. Tous les secteurs de l'économie seront concernés et devront fonctionner dans le respect du bien commun ainsi que des règles sociales, environnementales et autres en vigueur au Québec.

- Dans tous les secteurs, il cherche à renforcer le contrôle collectif et les initiatives de la population au sein des entreprises et en ce qui concerne les décisions économiques qui touchent cette population.

Altermondialisme

Le parti aspire à des liens plus solides, plus égalitaires et plus harmonieux entre les peuples du monde. De nombreux problèmes environnementaux, sociaux et politiques exigent des solutions à l'échelle mondiale. Ces enjeux ne seront pas résolus dans le cadre de la mondialisation capitaliste, qui favorise une minorité d'individus fortunés au détriment des droits fondamentaux de la personne. Des solutions équitables sont nécessaires pour mettre fin à l'exploitation des pays en développement.

- Il cherche à unir les efforts de ceux qui œuvrent pour un monde respectueux des droits des peuples et des individus, et s'efforce de lutter contre des fléaux tels que la pauvreté et la pollution.

- Être altermondialiste, c'est aussi venir en aide aux peuples qui luttent contre des situations d'oppression, notamment les milliards de personnes vivant dans une pauvreté extrême, les femmes exploitées et opprimées partout dans le monde, ainsi que les enfants esclaves et soldats.

- Le parti est également pacifiste. Il estime qu'aucune tradition, aucune religion, aucune idéologie, aucun système économique ou politique ne justifie la discrimination ou la violence entre les individus et les peuples. La justice est une condition essentielle à la paix, tout comme l'ouverture et le dialogue.

Une économie pour tous; réduction de la pauvreté

Coût de la vie

En tant que première des quatre priorités de son programme énoncées sur le site Web du parti en août 2026, le parti identifie la lutte contre le coût de la vie élevé.

Le parti affirme que :

- entre l'épicerie, le dentiste, les fournitures scolaires, le loyer et les hypothèques, les familles québécoises ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Avec près d'un million de personnes qui y ont recours chaque mois, les banques alimentaires sont plus remplies que jamais.

- le gouvernement précédent a mal géré les finances publiques en augmentant les salaires des députés, en finançant les Kings de Los Angeles et en refusant d'augmenter les impôts des plus riches. Un gouvernement de Québec solidaire aurait utilisé cet argent pour aider les ménages à traverser la crise.

- Pour aider les familles à joindre les deux bouts, le parti propose de :

>mettre en place un programme universel d'alimentation scolaire;

- > d'abolir la TVQ (taxe de vente du Québec) sur les biens d'occasion et les services de réparation;
- > augmenter le salaire minimum à 20 \$ l'heure

Logement

En tant que ^{troisième} des quatre priorités du programme électoral identifiées sur le site Web du parti en août 2026, le parti met l'accent sur le logement, affirmant que le logement est un droit. Le parti ajoute que :

- Le logement au Québec est devenu d'un coût prohibitif. Trouver un logement abordable est un combat de titans, et l'achat d'une première maison, un rêve inaccessible. D'autres partis ont nié la crise du logement pendant des années. Résultat : c'est la pire crise depuis 40 ans, et le Québec affiche le plus important déficit de construction résidentielle au Canada.
- Au lieu de résoudre le problème, le gouvernement actuel préfère rejeter la faute sur les immigrants et nous conseille d'investir dans l'immobilier.
- Pour venir en aide aux locataires et aux acheteurs d'une première maison, le parti s'engage à :
 - > mettre en place un registre des loyers et interdire les hausses de loyer excessives;
 - > mettre fin aux enchères à l'aveugle pour les offres d'achat;
 - > lancer un nouveau programme d'amélioration du logement : une initiative d'envergure visant à garantir que le gouvernement construise rapidement des logements abordables, des logements multifamiliaux et des logements sociaux;
 - > rembourser la TVQ (taxe de vente du Québec) sur les nouvelles constructions afin d'encourager la construction de nouveaux logements abordables.

Le parti précise en outre, dans son programme électoral de 2022, qu'il prône le développement de l'économie locale, le soutien à l'action communautaire et la diversification des économies régionales en :

- la mise en œuvre d'un nouveau contrat social régissant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, en développant une industrie durable et responsable liée aux métaux nécessaires à la production de batteries, de l'extraction au recyclage;
- favorisant la production locale d'énergie à partir de la biomasse et d'autres sources renouvelables et résiduelles;
- réformer les pratiques de gestion forestière en développant des exploitations forestières à usages multiples et des forêts communautaires;
- l'établissement d'objectifs concernant l'utilisation du bois d'œuvre dans la construction, en accordant la priorité, d'abord, à la rénovation et à la restauration écologiques des bâtiments existants, puis à la construction de nouveaux bâtiments plus respectueux de l'environnement.
- Stimuler la consommation locale et favoriser le développement d'une économie sociale et circulaire, notamment en créant une certification « Fabriqué au Québec » et une politique d'approvisionnement local. Cette politique visera à soutenir les PME régionales en créant des centres de distribution locaux qui faciliteront la commercialisation et la distribution des biens, produits et services locaux.
- Veiller à ce que l'action communautaire puisse jouer son rôle de pilier structurant des collectivités québécoises, en augmentant à un niveau suffisant le financement destiné à la mission des groupes d'action communautaire autonomes.
- Assurer une transition économique juste, en créant un fonds de reconversion professionnelle pour aider les travailleurs des industries polluantes à trouver des emplois verts correspondant à leurs compétences.
- pour relocaliser l'économie québécoise, réduire la dépendance à l'égard des importations et lutter contre les inégalités Nord-Sud, en renégociant les accords de libre-échange conclus par le Canada en notre nom et en concluant des accords de coopération commerciale avec d'autres pays fondés sur le respect des droits individuels et collectifs, en particulier ceux des peuples autochtones, ainsi que sur la justice sociale et environnementale.

Travail, syndicats et emploi

Le programme électoral de 2022 du parti stipule que, pour améliorer véritablement la qualité de vie de la population et l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, il préconise :

- la réduction de la durée du travail, en réformant la Loi sur les normes du travail afin que tous les employés bénéficient d'au moins 10 jours de congé payés (maladie/famille) et de 12 jours fériés, et en établissant le principe d'un jour férié par mois ainsi que l'accès à un minimum de 4 semaines de vacances par année;
- en consultation avec les travailleurs et les organisations qui les représentent, mettre progressivement en œuvre une semaine de travail de 35 heures sans perte de salaire.
- de veiller à ce que le télétravail profite aux employés, en facilitant et en réglementant cette pratique et en garantissant le droit à la déconnexion. Le télétravail doit découler du choix des employés, et non de celui des gestionnaires. Les gestionnaires seront tenus d'indemniser financièrement les employés pour l'achat de l'équipement nécessaire au travail à domicile. De plus, des limites claires seront établies entre la vie professionnelle et la vie personnelle afin de permettre aux employés de profiter de moments de qualité sans ingérence du travail.
- veiller à ce que les travailleurs aient un mot à dire effectif dans la gestion de leur milieu de travail, en renforçant leur participation directe aux décisions qui les concernent, notamment en facilitant le processus de syndicalisation et en élargissant l'autonomie des employés dans la définition de leurs tâches quotidiennes. En cas de conflit de travail, nous envisagerons de suspendre, pour la durée du conflit, toute forme de subvention d'État, d'allègement fiscal ou de soutien gouvernemental à l'entreprise.

- Promouvoir et soutenir la création de coopératives de travailleurs.
- Protéger les travailleurs contre l'insécurité économique et l'emploi précaire, en interdisant les lock-out et en élargissant le droit de grève des travailleurs, notamment en réduisant les quotas de services essentiels dans le secteur public et en évitant le recours à des lois spéciales pour forcer la reprise du travail en cas de conflit.
- Interdire le recours aux agences de placement dans le système de santé et réduire au minimum leur utilisation dans les autres secteurs, tout en limitant l'abus du statut de travailleur autonome. En cas de congédiement, instaurer une indemnité de départ obligatoire.
- Protéger les droits des travailleurs embauchés par l'intermédiaire de plateformes numériques grâce à l'adoption de normes de travail adaptées.
- modifier la « loi anti-briseurs de grève » en élargissant la notion d'« établissement » afin d'y inclure toutes les personnes travaillant pour une entreprise, y compris celles qui travaillent à distance, quel que soit leur lieu de travail effectif.
- réformer le système de santé et de sécurité au travail afin d'assurer une meilleure prévention, d'élargir la couverture et d'offrir une indemnisation plus équitable.

Industries, entreprises, consommateurs

Agriculture

Dans son programme électoral de 2022, le parti affirme son engagement à offrir aux Québécois une alimentation saine, abordable et locale en renforçant les programmes de soutien à l'agriculture biologique et écologique locale. À cette fin, le parti préconise :

- la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement alimentaire local dans le secteur public, comprenant un objectif de 70 % d'aliments locaux et de 50 % de repas à base de végétaux;
- un soutien, y compris une aide financière, aux agriculteurs pour les aider à réduire l'utilisation de pesticides et à atteindre la neutralité carbone en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de capture du carbone, notamment en encourageant la transition vers une agriculture à base de végétaux. Nous offrirons un soutien technique et financier pour la transition de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique et rembourserons les frais de certification biologique.
- la mise en place de mécanismes citoyens visant à éviter l'utilisation d'intrants présentant un risque pour la santé des populations et des écosystèmes (par exemple, le glyphosate et les néonicotinoïdes).

Pour soutenir les agriculteurs, le parti préconise le renforcement de leur filet de sécurité sociale, notamment par :

- réformer les programmes de soutien agricole, de financement et de stabilisation des revenus afin de tenir compte des facteurs socioéconomiques et des risques climatiques, en plus d'offrir un meilleur soutien psychosocial, notamment en embauchant des travailleurs de première ligne, en contribuant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre expérimentée et en favorisant l'automatisation lorsque cela est possible.
- veiller à ce que l'agriculture demeure abordable, notamment en favorisant l'accès aux terres agricoles, ce qui implique notamment d'empêcher l'étalement urbain et l'empiétement des villes sur les terres agricoles. Il préconise l'adoption de règlements de protection des terres compatibles avec la production sur de petites parcelles et la construction de logements pour les agriculteurs, ainsi que la facilitation du développement de l'agriculture urbaine et de la production destinée à la consommation individuelle.
- Développer des zones agricoles publiques (fiducies foncières) afin de les mettre à la disposition de la prochaine génération d'agriculteurs.

Afin de diversifier l'approvisionnement alimentaire local et de le rendre plus résilient, le parti préconise la création d'infrastructures collectives de production et de transformation, notamment :

- la mise en place d'un réseau public d'abattoirs régionaux, tout en soutenant le développement de centres régionaux de transformation agroalimentaire afin de favoriser la production et la transformation d'aliments à faible empreinte environnementale, en particulier les protéines végétales.
- la promotion de la création de marchés publics et de l'amélioration de ceux qui existent déjà, ainsi que le développement de chaînes d'approvisionnement courtes.

Afin de favoriser le développement des collectivités du Québec maritime, le parti préconise d'encourager la commercialisation locale des produits de la mer québécois, notamment :

- de mettre l'accent sur un système commun de traçabilité et d'identification des produits de la mer locaux et durables, ainsi que sur des mécanismes de coordination de l'offre, notamment par la création de plateformes de commercialisation communes et de réseaux de pêche soutenus par la collectivité.

Le parti préconise également :

- la mise en œuvre de normes minimales en matière de bien-être et de sécurité des animaux; Québec solidaire s'engage à éliminer les pratiques les plus problématiques à cet égard.
- d'assurer la représentation de tous les agriculteurs québécois et de tous les modèles agricoles en modifiant la loi afin de promouvoir le pluralisme syndical.

Enjeux à considérer : une économie au service des gens

Pensez à discuter des questions suivantes avec vos candidats locaux, vos élus et les partis politiques, ainsi qu’avec votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues et vos paroissiens :

Réduction de la pauvreté

- Quelle est une définition appropriée de la pauvreté, en particulier dans une société débordant d’objets de consommation et de richesse matérielle? De telles définitions devraient-elles tenir compte de la capacité des individus à rechercher leur épanouissement personnel dans la quête de la vérité?
- Que faudrait-il faire, le cas échéant, pour garantir que les travailleurs, ou ceux qui sont disposés à travailler, aient accès à un salaire de subsistance décent, capable de leur offrir un logement digne et la possibilité de subvenir aux besoins de leur famille, ou pour réduire la pauvreté au Québec? Faudrait-il envisager une politique de revenu de base? Si oui, quelle forme devrait-elle prendre? Que peuvent ou devraient faire les provinces, et qu’est-ce qui devrait être laissé au gouvernement fédéral, ou à des organismes privés ou communautaires?
- On constate que le niveau d’endettement des personnes âgées augmente, notamment en raison de la hausse des coûts liés à des soins de longue durée dignes. Que peut-on ou que devrait-on faire pour réduire la pauvreté et l’endettement chez les personnes âgées?
- Que peut-on faire pour veiller à ce que tous les Québécois soient encouragés et aient les moyens de mettre à profit l’ensemble de leurs talents et de leurs dons au service de leur famille, afin de sortir de la pauvreté et, ce faisant, de rendre gloire à Dieu en tant que co-créateurs, par le biais d’un travail créatif et significatif?
- Comment le Québec peut-il trouver le meilleur équilibre entre les principes de solidarité – « nous sommes tous dans le même bateau » – et de subsidiarité – « chacun devrait faire ce qu’il peut pour subvenir à ses besoins avant d’imposer un fardeau aux autres »?

PIB et bien-être

- Depuis des décennies, les gouvernements se concentrent exclusivement sur le produit intérieur brut – une mesure de la productivité pure d’une économie – comme meilleur indicateur de la santé économique nationale. Plus récemment, certaines voix ont commencé à préconiser un indice plus large du bien-être national, incluant des facteurs tels que la santé physique et émotionnelle de la population, la santé de l’environnement, l’équité en matière de logement, de revenu et d’opportunités, ainsi que la sécurité alimentaire, en plus de la production brute.
- Laquelle de ces approches est la plus susceptible de refléter le bien-être des populations nationales, provinciales ou locales d’aujourd’hui et de demain, ainsi que leur capacité à s’épanouir personnellement dans la quête et la découverte de la vérité?
 - Que peut-on ou que devrait-on faire d’autre pour s’assurer que l’économie québécoise soit au service de la population, plutôt que l’inverse? Est-il raisonnable d’exiger une croissance économique continue, ou serait-il préférable de rechercher un bien-être durable?

Entreprises et sociétés

- Depuis des décennies, les groupes de pression des grandes entreprises et les écoles de commerce enseignent que le seul objectif légitime d’une société par actions est de générer des profits pour ses actionnaires. Plus récemment, certaines voix du monde des affaires ont commencé à préconiser un rôle plus large pour les sociétés, incluant le service envers ses employés, ses clients et la collectivité, ainsi que la protection de l’environnement, comme faisant partie intégrante du rôle légitime d’une société.
- Laquelle de ces définitions d’objectif est la plus conforme aux enseignements de l’Église? Faut-il prendre des mesures pour encourager le développement d’une culture d’entreprise et des affaires qui vise à servir les personnes, les communautés et les générations futures, en plus de générer des profits? Si oui, lesquelles?

L'individu et la société : Droits et obligations civils

Libertés civiles | Droits de la personne | Responsabilités : Participation et subsidiarité

Enseignement catholique

Droits et obligations civils

Chaque membre de la société est investi d'un certain nombre de droits. Ceux-ci s'accompagnent de responsabilités.

Chacun de nous, par exemple, est appelé à mettre à profit tout le temps, les talents et les ressources qui nous sont confiés au cours de notre vie – y compris toutes les circonstances et les avantages liés à notre naissance – pour accomplir l'œuvre du Seigneur, qui consiste à rechercher la vérité et à y conduire les autres. Comme les autres ne bénéficient pas toujours des mêmes avantages que ceux qui nous ont été confiés, une grande partie de notre travail pour le Seigneur consiste à veiller à ce que tous ceux qui sont à notre portée puissent subvenir à leurs besoins et remplir leurs propres devoirs envers le Seigneur, dans les limites des capacités qui leur ont été confiées. Voir, par exemple, Matthieu, chapitre 25.

Racisme et discrimination

L'unité de la famille humaine **n'est pas encore une réalité**. Cela est dû à des obstacles trouvant leur origine dans des idéologies matérialistes et nationalistes qui contredisent les valeurs de la personne considérée dans son intégralité, sous toutes ses dimensions, matérielles et spirituelles, individuelles et communautaires. **En particulier, toute théorie ou forme quelconque de racisme et de discrimination raciale est moralement inacceptable.** – 433, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Conscience et religion

L'Église catholique met l'accent, entre autres droits, sur le **droit à la liberté religieuse**. Elle souligne la valeur primordiale de ce droit : « **tous les hommes doivent être à l'abri de toute contrainte** de la part d'individus ou de groupes sociaux, ainsi que de tout pouvoir humain, de telle sorte que personne ne soit contraint d'agir d'une manière contraire à ses propres convictions, que ce soit en privé ou en public, seul ou en association avec d'autres, dans les limites qui s'imposent ». Le respect de ce droit est un signe révélateur du « progrès authentique de l'homme, quel que soit le régime, la société, le système ou le milieu » – 320, 321, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*



Dans une déclaration de principe en ligne datée du 24 mai 2024 et présentée comme étant à jour en juin 2026, la coalition affirme que le Québec, en tant que seule province francophone d'Amérique du Nord, a la responsabilité unique de défendre son identité, sa langue et ses valeurs. À cette fin, elle a :

- en réponse à la crise des accommodements religieux de 2006-2007, adopté le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État, qui interdit aux fonctionnaires occupant des postes d'autorité, tels que les policiers, les juges, les enseignants et les gardiens de prison, d'afficher leurs croyances religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. Cette loi, appuyée par une large majorité de Québécois, représente un compromis raisonnable qui a mis fin à ce débat qui a divisé notre nation pendant bien trop longtemps.
- mis en place dans les écoles un cours provincial sur la culture et la citoyenneté axé sur la pensée critique, les valeurs québécoises communes telles que la laïcité et la culture québécoise, afin de former des citoyens éclairés capables de participer pleinement à notre vie démocratique et sociale.

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- libertés civiles
- droits de la personne
- responsabilités, participation, subsidiarité



Les statuts du Parti stipulent qu'il est composé de Québécois d'horizons divers qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s'y rallient. Ces principes servent de boussole au Parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :

- la liberté individuelle est la valeur politique fondamentale du parti. Il croit notamment aux libertés d'expression, d'association, de religion et de réunion, au droit à la propriété et aux libertés économiques si nécessaires à notre développement. Il défend les droits et libertés fondamentaux contre les empiètements du pouvoir de l'État.
- La liberté et les droits individuels s'accompagnent de responsabilités et d'obligations individuelles. Il incombe au citoyen de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille et à ceux des personnes à sa charge. Les citoyens libres assument leurs obligations, la responsabilité de leurs choix et les conséquences de leurs actes sans s'attendre à ce que l'État le fasse à leur place.
- La mission première de l'État est de protéger les droits et libertés individuels, d'administrer la justice civile, criminelle et pénale, d'investir dans les infrastructures publiques, d'intervenir en cas de catastrophes naturelles et de créer les conditions propices à l'épanouissement des citoyens et à l'exercice de leurs talents. L'État et les organismes de bienfaisance privés viennent en aide aux citoyens les plus défavorisés qui sont incapables de subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'aide gouvernementale est alors bien ciblée et orientée vers un retour progressif à l'autonomie, dans la mesure du possible. Les institutions de la société civile, telles que la famille et les organismes de bienfaisance (religieux ou laïques), les groupes communautaires ou les coopératives, sont généralement mieux placées que l'État et ses règles bureaucratiques pour aider les membres de la société qui sont dans le besoin.
- Le principe de l'État de droit offre aux citoyens une protection contre l'arbitraire de l'État et contribue au maintien de l'ordre dans notre société. L'État de droit garantit notamment l'égalité de tous devant la loi. Il repose sur un système judiciaire solide et équitable qui protège la sécurité publique et tient compte des victimes d'actes criminels.

Droits civils

Avec la légalisation de l'euthanasie, de la mort médicalement assistée et de l'avortement, il est essentiel que les professionnels de la santé dont les convictions morales les plus profondes leur dictent que de telles pratiques sont répréhensibles ne soient pas contraints d'y participer. L'enseignement catholique stipule que les travailleurs doivent être protégés contre toute atteinte à leur conscience ou à leur dignité personnelle.

C'est un grave devoir de conscience d'éviter de coopérer, même formellement, à des pratiques contraires à la loi de Dieu.

Liberté d'expression : la vérité, la presse et les médias

L'information figure parmi les principaux instruments de la participation démocratique. **Une participation sans compréhension de la situation de la communauté politique, des faits et des solutions proposées aux problèmes est inconcevable.**

Il est nécessaire de garantir un véritable pluralisme dans la diffusion de l'information, en veillant à ce qu'il existe de multiples formes et moyens d'information et de communication. Une attention particulière doit être accordée au phénomène du contrôle des médias d'information par un petit nombre de personnes ou de groupes. Cela a des effets dangereux pour l'ensemble du système démocratique... Les médias doivent servir à édifier et à soutenir la communauté humaine dans ses différents secteurs : économique, politique, culturel, éducatif et religieux. La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice et la solidarité. **La question essentielle est de savoir si le système d'information actuel contribue à l'épanouissement de la personne humaine;** en d'autres termes, rend-il les gens plus mûrs sur le plan spirituel, plus conscients de la dignité de leur humanité, plus responsables ou plus ouverts aux autres, en particulier aux plus démunis et aux plus faibles?

Un autre aspect d'une grande importance est que **les nouvelles technologies doivent respecter les différences culturelles légitimes.** Dans le monde des médias, les difficultés intrinsèques de la communication sont souvent exacerbées par l'idéologie, la recherche du profit et du contrôle politique, la rivalité et les conflits entre groupes, ainsi que d'autres maux sociaux. Les valeurs et principes moraux s'appliquent également aux médias... 414-416, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Égalité entre les sexes

Le génie féminin est nécessaire dans toutes les expressions

Pouvoirs d'urgence

La dernière publication du programme du parti (datée de 2022) indique que la pandémie de COVID a mis en lumière les pouvoirs extraordinaires que le gouvernement s'est arrogés en s'attribuant des droits sans le consentement des partis d'opposition et sans tenir compte des principes démocratiques relatifs aux libertés civiles et à l'attribution des contrats publics. De plus, le manque de transparence dans la prise de décision du gouvernement et des autorités sanitaires a engendré une méfiance importante chez une grande partie de la population à l'égard des mesures prises pendant la pandémie.

Le parti préconise :

- de réaffirmer et de protéger les droits civils des Québécois en inscrivant dans la Loi sur la santé publique la primauté de la Charte des droits et libertés du Québec sur toute autre disposition législative;
- d'exiger l'accord de 80 % de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale si le gouvernement juge nécessaire de prolonger un état d'urgence sanitaire au-delà de 30 jours. Cet engagement devrait être reconfirmé tous les 30 jours.
- d'assurer une indépendance totale entre le gouvernement et le directeur national de la santé publique (DNSP), à qui le titre de sous-ministre ne pourrait être conféré. En cas d'urgence sanitaire, toutes les recommandations du DNSP et des conseillers experts devraient être rendues publiques à chaque renouvellement de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire tous les 30 jours.
- garantir une transparence totale en ce qui concerne l'attribution de contrats sans appel d'offres. Il serait obligatoire de rendre ces contrats publics à chaque renouvellement de l'état d'urgence sanitaire.

Responsabilités, participation, subsidiarité

la subsidiarité

Dans sa dernière déclaration de principe, datée de 2022, le parti affirme que :

- il ne considère pas qu'une intervention étatique toujours plus importante soit une solution efficace à tous les problèmes. Les missions fondamentales de l'État consistent à protéger les droits et libertés individuels, à administrer les systèmes de justice civile, criminelle et pénale, à investir dans les infrastructures publiques, à intervenir en cas de catastrophes naturelles et à créer les conditions permettant aux citoyens libres de s'épanouir.
- la réglementation peut être nécessaire pour établir les règles du jeu et protéger les plus vulnérables d'entre nous, mais l'État ne devrait jamais s'ingérer dans la gestion minutieuse des marchés, ni entraver le fonctionnement d'un marché libre et florissant. Le gouvernement doit éviter d'accorder des privilèges et d'encourager la dépendance de la part des particuliers et des entreprises.
- Lorsque l'État doit agir au nom de ses citoyens, les ressources et le pouvoir décisionnel devraient être délégués, dans la mesure du possible, aux organisations les plus proches des bénéficiaires.



Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que ses neuf valeurs fondamentales comprennent :

- **Les libertés individuelles.** Le parti affirme que tout repose sur le respect des libertés individuelles. La première préoccupation d'un esprit libéral est de veiller à ce que cela n'entraîne pas de restrictions injustifiées aux libertés individuelles. Pour être acceptable, toute limitation de ces libertés doit être justifiée par un bien supérieur, qui doit être établi de manière concluante.
- **La justice sociale.** Une société qui se concentrerait exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait rapidement une société égoïste. Ses membres les plus forts finiraient par dominer, au détriment des plus faibles. De nombreuses personnes et familles à faible revenu se verraient privées de l'accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé, auxquels elles ne peuvent accéder par leurs propres moyens. Une mise en commun des ressources est donc nécessaire pour garantir une égalité raisonnable des chances pour tous et un minimum de justice dans l'ensemble de la société.
- **Le respect de la société civile.** Le terme « société civile » désigne généralement l'ensemble des activités humaines qui se déroulent en dehors du marché et de la société politique. Chaque individu et chaque groupe a sa propre conception de la vie et ses propres valeurs. Au lieu de tenter d'imposer à tout prix ses propres conceptions, l'État devrait rechercher des arrangements institutionnels qui, tout en respectant l'ordre public et la moralité, tiennent compte de l'évolution constante des opinions et des modes de comportement.
- **L'équité intergénérationnelle.** L'équité intergénérationnelle défend le droit des générations futures à vivre dans une société aussi prospère et développée que celles qui ont contribué à la bâtir. Ce principe incite les décideurs à envisager les politiques publiques dans une perspective à long terme et novatrice, afin que la prochaine génération n'ait pas à subir les répercussions économiques, sociales et environnementales des décisions prises par ses prédécesseurs. Un État responsable doit répondre aux besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le débat public

de la vie sociale. La première étape indispensable dans cette direction est la possibilité concrète d'accéder à la formation professionnelle. La persistance de nombreuses formes de discrimination qui portent atteinte à la dignité et à la vocation des femmes est due à **une longue série de conditionnements qui pénalisent les femmes**, lesquelles se sont vues reléguées en marge de la société, voire réduites à l'esclavage... Il est urgent de reconnaître effectivement les droits des femmes en milieu de travail, **notamment en matière de rémunération, d'assurance et de sécurité sociale.** –295, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Propriété

La propriété privée et les autres formes de possession privée des biens « garantissent à la personne un espace indispensable à l'exercice de son autonomie personnelle et familiale et doivent être considérées comme un prolongement de la liberté humaine... En stimulant l'exercice de la responsabilité, elles constituent l'une des conditions de la liberté civile. » -171, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

La doctrine sociale de l'Église exige que la propriété des biens soit accessible à tous de manière égale, afin que chacun puisse devenir, au moins dans une certaine mesure, propriétaire. **Le monde existe pour tous, car nous sommes tous nés avec la même dignité.** Les différences de couleur, de religion, de talent, de lieu de naissance ou de résidence, et tant d'autres encore, ne peuvent servir à justifier les privilèges de certains au détriment des droits de tous. En tant que communauté, **nous avons l'obligation de veiller à ce que chaque personne vive dans la dignité et dispose de possibilités suffisantes pour son épanouissement intégral.** - 176, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Ne pas partager nos richesses avec les pauvres, c'est les dépouiller et leur enlever leur moyen de subsistance. Les richesses que nous possédons ne nous appartiennent pas uniquement, elles leur appartiennent aussi... Les autres droits liés aux biens nécessaires à l'épanouissement intégral des personnes, y compris celui de la propriété privée ou de tout autre type de propriété, ne doivent en aucun cas faire obstacle à [ce droit], mais doivent activement faciliter sa mise en œuvre. *Fratelli tutti*, -188-120

Droits de la personne

L'Église reconnaît également un certain nombre de droits de la personne, notamment « **le droit à la vie**, responsable fait partie intégrante le droit de l'enfant à se développer dans le ventre de sa mère dès le moment de la conception; **le droit**

québécois, cette notion se reflète notamment dans la gestion des finances publiques et le remboursement de la dette, dans les régimes de retraite et dans l'exploitation de nos ressources naturelles.

De plus, la Constitution de 2017 du parti stipule que la philosophie du parti repose sur les principes suivants :

- a) la primauté de la personne, les libertés individuelles et le droit de chacun de réaliser ses objectifs dans le respect d'autrui;
- b) l'égalité des droits de toutes les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans les cas prévus par la présente Constitution), la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, un handicap ou l'utilisation de tout moyen pour gérer ce handicap;
- c) l'égalité des chances pour tous, la dignité humaine, la solidarité et la responsabilité de tous les membres de la société dans la poursuite d'une plus grande justice sociale et la lutte contre la pauvreté;
- h) l'équité intergénérationnelle.



L'Énoncé de principes du parti (publié en 2019, consulté sur le site Web officiel en juillet 2026) stipule qu'il s'engage avec dignité et détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener le Québec à son indépendance nationale, et à travailler sans relâche à cette fin, guidé par des valeurs fondamentales qui comprennent :

- la liberté, qu'il considère comme incarnée par le pouvoir de faire ses propres choix, l'accès universel à une éducation de qualité et l'atteinte de l'autonomie financière. Le Québec ne sera véritablement libre que lorsque ses citoyens le seront eux-mêmes;
- la justice et l'équité, car, selon lui, la santé d'une société se mesure à son niveau de bien-être et à sa qualité de vie. Ces valeurs donnent à chacun la possibilité de s'épanouir pleinement et assurent un équilibre entre les droits collectifs et individuels.

Droits et libertés

Le « *Livre bleu* » du parti (publié en 2026 et consulté sur son site Web officiel en juillet 2026) précise que

Les éléments constitutifs de la citoyenneté québécoise, similaires à ceux de la citoyenneté canadienne, pourraient inclure les suivants (liste non exhaustive) :

- > Le droit de vote;
- > Les droits à l'égalité et à la pleine protection de la loi;
- > Le droit d'apprendre le français pour toute personne résidant au Québec;
- > Le droit de détenir un passeport et de voyager;
- > Le droit de se présenter aux élections scolaires, municipales et législatives;
- > La liberté de circuler et de s'établir n'importe où au Québec;
- > Les droits et libertés énoncés dans la partie I de la Charte des droits et libertés de la personne;
- > L'obligation de siéger à un jury.

Une décision définitive sur ce que seront les droits et les obligations des citoyens d'un Québec indépendant ne figurera toutefois pas dans le Livre bleu : ce sera le rôle des institutions démocratiques du Québec.

Religion

Le *Livre bleu* du parti précise qu'en corollaire de sa politique officielle de multiculturalisme, la relation de la société canadienne avec la religion n'est pas la même que celle du Québec. Dans un pays où la primauté de Dieu est inscrite dans la Constitution⁷⁸, où la devise « ad mare usque » s'inspire du Psaume 72, 8⁷⁹ et où le chef d'État canadien, le monarque britannique, est également « défenseur de la foi et gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre », il apparaît clairement que la religion y occupe une place particulièrement importante.

- Depuis près de vingt ans, le Québec cherche à développer son propre modèle de laïcité et a entrepris une série d'initiatives allant des évaluations publiques (commissions, rapports) à l'adoption de lois, en passant par des gestes symboliques. Le souci d'assurer l'égalité entre les citoyens dans l'expression de leurs convictions — religieuses, politiques ou autres — est au cœur de ce projet de laïcisation des institutions.

- En 2017, la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État (projet de loi 62) a affirmé la neutralité religieuse de l'État et établi des lignes directrices en matière d'accommodements religieux.

- En 2019, la Loi sur la laïcité de l'État (projet de loi 21) a affirmé que l'État du Québec est laïque, a énoncé les principes (séparation, neutralité, égalité et liberté de conscience et de religion) et a instauré, pour certaines fonctions, une interdiction des symboles religieux ainsi que des règles concernant le visage découvert.

de vivre au sein d'une famille unie et dans un environnement moral propice à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant; le droit de développer son intelligence et sa liberté dans la recherche et **la connaissance de la vérité**; le droit de participer au **travail** qui fait un usage sage des ressources matérielles de la terre, et de tirer de ce travail les moyens de subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses personnes à charge; et le droit **de fonder librement une famille**, d'avoir des enfants et de les élever par l'exercice responsable de sa sexualité. L'Église met également l'accent sur le droit à **un logement convenable**; à **l'eau potable** et à **une alimentation sûre et nutritive**; à **l'éducation** et à **l'accès à la culture, aux transports et aux soins de santé de base**. – 151-166 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Responsabilités individuelles

« Dans la société humaine, au droit d'un homme correspond un devoir pour toutes les autres personnes : le devoir, à savoir, de reconnaître et de respecter le droit en question. » « **Ceux qui revendiquent donc leurs propres droits, tout en oubliant ou en négligeant complètement l'e de s'acquitter de leurs devoirs respectifs, sont des gens qui construisent d'une main et détruisent de l'autre.** » – 156, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Le bien commun concerne donc tous les membres de la société; personne n'est dispensé de coopérer, selon ses possibilités, à sa réalisation et à son développement. Le bien commun doit être servi dans sa plénitude, et non selon des visions réductionnistes que certains subordonnent à leurs propres avantages; il doit plutôt reposer sur une logique qui conduit à assumer une plus grande responsabilité.

Le bien commun correspond à l'instinct le plus élevé de l'être humain, mais c'est un bien très difficile à atteindre, car il exige la capacité et l'effort constants de rechercher le bien d'autrui comme s'il s'agissait de son propre bien.

Subsidiarité

La subsidiarité est le principe selon lequel **chaque élément de la société doit remplir sa propre fonction et aider les autres à remplir la leur**. Une conséquence de ce principe est que **chaque individu, ainsi que les petits groupes de personnes, doivent être autorisés à prendre eux-mêmes toutes les décisions qui peuvent leur être confiées de manière responsable**, plutôt que de les laisser à des groupes plus importants ou à des autorités supérieures. Il s'agit là **d'un des enseignements sociaux fondamentaux de l'Église**,

- En 2025, une loi visant à renforcer la laïcité dans le système éducatif réaffirme la laïcité dans ce secteur, régleme la utilisation des installations scolaires à des fins religieuses et renforce certaines obligations, notamment celle de garder le visage découvert.
- Outre ces mesures, un geste symbolique fort a été posé : en 2019, l'Assemblée nationale a retiré le crucifix du Salon Bleu, le reclassant comme objet patrimonial. D'autres débats — concernant la prière dans les espaces publics, les codes vestimentaires des élèves à l'école et le financement des écoles religieuses privées — se poursuivront au Québec au cours des prochaines années.

Droits des minorités

Le Livre bleu (2026) du parti affirme que le Québec est une terre de respect, d'ouverture et d'humanisme, ainsi qu'un lieu accueillant pour les personnes venues des quatre coins du monde à la recherche d'un avenir meilleur. Au fil du temps, aux côtés des Premières Nations et des Inuits, ainsi que des communautés francophones et anglophones, diverses vagues d'immigration ont contribué à façonner son identité nationale. Certains diraient que le Québec est « profondément multiculturel ». - Il reste toutefois beaucoup à faire, car l'édification d'une société harmonieuse est un processus continu et certains Québécois sont encore victimes de discrimination. Mais c'est un bon point de départ pour un nouveau pays.
- Néanmoins, une question légitime revient souvent lorsque l'on aborde le sujet de l'indépendance du Québec : qu'en est-il des droits des minorités, en particulier des minorités culturelles?

Le parti ajoute que le Québec dispose déjà d'un cadre juridique impressionnant en matière de droits de la personne et, par extension, des droits des minorités, notamment :

- > la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, qui jouit déjà d'un statut quasi-constitutionnel et prévoit le droit des Québécois appartenant à des minorités culturelles de « préserver et de promouvoir leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe » ainsi que « le droit à la pleine participation, en français, à la société québécoise »;
- > la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- > le Tribunal des droits de la personne;
- > la Loi sur l'égalité d'accès à l'emploi dans les organismes publics;
- > la Loi visant à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- > l'Office des personnes handicapées du Québec;
- > la Loi sur l'équité salariale.

Le parti s'engage :

- de maintenir intacts tous les éléments susmentionnés;
- **en ce qui concerne la minorité anglophone**, de ne jamais proposer de réduire les droits des anglophones par rapport à ce dont ils jouissent aujourd'hui; de veiller à ce que plusieurs droits dont bénéficie actuellement la communauté anglophone soient inscrits dans la Constitution — même dans la Constitution de transition; et, lors des consultations sur la Constitution de transition, d'inviter les anglophones à participer au dialogue pour faire valoir leurs préoccupations, sur un pied d'égalité avec les autres groupes de la société.
- **en ce qui concerne les autres minorités visibles et culturelles**, de poursuivre un modèle de convergence culturelle : maintenir la culture de tradition française du Québec comme culture commune et point de convergence des traditions culturelles des minorités ethniques présentes au Québec, et favoriser son enrichissement par les apports de ces traditions. Cela se distingue à la fois de l'assimilation et de l'absorption dans un « creuset » qui efface l'existence des autres cultures. Le Québec promeut donc un modèle universel de vie en communauté fondé sur une culture nationale — vers laquelle tous peuvent converger et à laquelle tous peuvent contribuer — et sur des valeurs partagées.

Personnes de diversité sexuelle et de genre

Le Livre bleu (2026) du parti indique que le Québec a joué un rôle moteur dans l'avancement des droits des personnes aux identités sexuelles et de genre diverses, étant souvent la première juridiction à reconnaître et à protéger leurs droits spécifiques, notamment :

- d'être la première juridiction canadienne à avoir inclus l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination dans sa charte des droits;
- la première à reconnaître les conjoints de fait de même sexe et à mettre en place un régime d'union civile qui est à tous égards similaire au mariage, y compris, en particulier, les mêmes règles en matière de filiation et d'adoption.
- l'identité de genre ou l'expression de genre a été ajoutée en 2016 à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à titre de motif de discrimination;
- les « thérapies de conversion » ont été interdites en 2020.
- Depuis 2022, le Code civil du Québec prévoit que les registres de l'état civil doivent indiquer le sexe attribué à la naissance ou l'identité de genre lorsque cette dernière ne correspond pas au premier, et permet par conséquent un changement du sexe inscrit.
- Il s'engage à ne pas revenir sur ces acquis.

L'acquisition de la citoyenneté québécoise

puisque il contribue à garantir que chaque individu ait la possibilité de trouver son propre chemin vers Dieu.

Les familles, les individus et la société civile

Il est impossible de promouvoir la dignité de la personne sans se soucier de la **famille, des groupes, des associations, des réalités territoriales locales**; en bref, de cet ensemble d'expressions économiques, sociales, culturelles, sportives, récréatives, professionnelles et politiques auxquelles les gens donnent spontanément vie et qui leur permettent de réaliser une croissance sociale effective. **C'est là le domaine de la société civile...** Ce réseau de relations renforce le tissu social et constitue le fondement d'une véritable communauté de personnes, rendant possible la reconnaissance de formes supérieures d'activité sociale.

La communauté politique est établie pour être au service de la société civile, dont elle tire son origine... Cette vision est remise en question par les idéologies politiques de nature individualiste et celles de caractère totalitaire, qui tendent à absorber la société civile dans la sphère de l'État. La communauté politique et la société civile **ne** sont **pas égales dans la hiérarchie des fins**. La communauté politique est essentiellement au service de la société civile et, en dernière analyse, des personnes et des groupes qui la composent.

L'État doit fournir un cadre juridique adéquat permettant aux sujets sociaux de s'engager librement dans leurs différentes activités et il doit être prêt à intervenir, lorsque cela est nécessaire et dans le respect du principe de subsidiarité, afin que l'interaction entre les associations libres et la vie démocratique puisse être orientée vers le bien commun. -185, 417, 418 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Gouvernements subsidiaires : provinces, municipalités, territoires et Autochtones

Le principe de subsidiarité s'oppose à diverses formes de centralisation, de bureaucratisation et d'assistance sociale, ainsi qu'à la présence injustifiée et excessive de l'État dans les mécanismes publics... Tout comme il est gravement erroné de retirer aux individus ce qu'ils peuvent accomplir par leur propre initiative et leur propre travail pour le confier à la communauté, **il est également injuste et, en même temps, un grave mal et une atteinte à l'ordre juste, de confier à une association plus grande et plus élevée ce que des organisations plus petites et subordonnées peuvent accomplir**. -185, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Le Livre bleu du parti précise que, de manière générale, il existe trois façons d'acquérir la citoyenneté d'un État : par filiation, en tant qu'enfant d'un citoyen; par lieu de résidence, en étant né sur le territoire d'un pays; ou par naturalisation, c'est-à-dire en l'obtenant sous certaines conditions autres que les deux premières. Les États jouissent de la souveraineté quant à la manière dont ils accordent la citoyenneté, et le Québec jouira de la même souveraineté. Ainsi, il serait possible d'obtenir la citoyenneté québécoise :

- **par filiation** : c'est le principe sur lequel reposent toutes les nations du monde. Le Québec accordera la citoyenneté à tout enfant dont au moins un des parents est citoyen québécois.

- **selon le lieu de résidence** : dès l'indépendance, tous les citoyens canadiens résidant au Québec se verront accorder la citoyenneté québécoise. Toute personne née au Québec se verra également accorder la citoyenneté québécoise. Pour des cas très particuliers concernant des personnes qui ne sont pas nées au Québec et qui vivent à l'étranger depuis un certain temps, le Québec mettra en place un processus de naturalisation simple et accéléré (en s'appuyant sur des données historiques provenant de la RAMQ, de Revenu Québec, d'anciens relevés hypothécaires ou de baux d'habitation, etc.). Par la suite, la question de la citoyenneté par droit de naissance devra faire l'objet d'un débat et d'une décision de l'Assemblée nationale afin d'examiner certains enjeux importants qui y sont liés. Par exemple, la pratique (rare mais existante) consistant à accoucher dans un pays dans le seul but d'obtenir la citoyenneté pour l'enfant qui y naît, même si les parents ne sont pas citoyens de ce pays. Ainsi, les institutions démocratiques du Québec devront se pencher sur des questions de cette nature à une date ultérieure.

- **naturalisation** : Le Québec offrira diverses voies d'accès à la citoyenneté. L'Assemblée nationale du Québec adoptera les procédures spécifiques régissant le processus de naturalisation québécois. Il appartiendra alors aux institutions démocratiques du Québec — telles que l'Assemblée nationale ou le gouvernement en place — de déterminer quelles voies sont les plus favorables pour le Québec et de définir précisément les critères d'octroi de la citoyenneté. Nous pouvons toutefois d'ores et déjà affirmer avec certitude que les modalités précises du processus de naturalisation québécois seront très similaires à celles déjà en vigueur dans les démocraties occidentales, notamment au Canada. L'un des principaux critères restera l'adhésion aux valeurs de la Constitution québécoise et la maîtrise du français.



Parmi les principes énoncés dans la Déclaration de principes adoptée par le parti en février 2026 (consultée en ligne le 5 août 2026), on retrouve :

La justice sociale, l'égalité, la solidarité

Le parti estime que l'État doit intervenir pour garantir le respect des droits de la personne, redistribuer la richesse et réguler l'économie. Contrairement au néolibéralisme, il cherche à assurer l'universalité des services publics et parapublics, ainsi que l'accessibilité totale à l'éducation et aux programmes sociaux partout au Québec.

Démocratie

- Les problèmes économiques, sociaux et environnementaux sont complexes et doivent être repensés. L'époque des politiciens sauveurs et des recettes miracles est révolue. Les solutions aux problèmes émergeront dans de nouveaux espaces de délibération et de participation où les citoyens pourront s'engager pleinement et détenir un pouvoir réel.

- En bref, affirme le parti, la laïcité totale de l'État et des services publics, du système judiciaire et du système d'éducation est nécessaire.

Diversité

Le parti cherche à appliquer ses principes altermondialistes et pacifistes aux relations avec les autres peuples habitant le territoire du Québec, y compris les peuples autochtones en tant que peuples distincts dont les droits ancestraux et territoriaux devraient être reconnus, notamment par le biais d'ententes formelles. Il prône des relations d'égal à égal, de nation à nation, avec les dix Premières Nations et les peuples inuits afin de parvenir à une gestion partagée du territoire et des ressources.

- Le parti partage le point de vue de Gilles Vigneault selon lequel « tous les humains sont de ma race » et défend cette vision d'un Québec moderne, diversifié, pluraliste et inclusif, fondé sur les contributions d'une large majorité francophone, mais aussi sur une communauté anglophone jouissant de droits historiques reconnus, enrichi par les contributions de personnes issues de diverses communautés d'immigrants. Il est essentiel de renforcer la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination dans divers domaines, tels que l'accès au logement, à l'emploi et à la justice.

- Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, d'homophobie et d'atteintes à la dignité humaine.

Égalité entre les sexes

Le parti affirme que la poursuite de l'égalité entre les hommes et les femmes inspire tant son approche politique que son fonctionnement interne. Les Québécoises ont réalisé des progrès, mais il reste encore un long chemin à parcourir, surtout compte tenu des obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées dans le

contexte néolibéral. De nombreuses femmes subissent également une double discrimination parce qu'elles sont pauvres, autochtones, lesbiennes, immigrantes ou handicapées.

- Les inégalités vécues par les femmes découlent des rôles sociaux et culturels qui leur sont attribués par les sociétés patriarcales.
- Les politiques et les mesures gouvernementales doivent être analysées en fonction de leurs répercussions différentes sur les hommes et les femmes.

Droits civiques et droits de la personne

Racisme

Le programme électoral du parti pour 2022 stipule que :

- reconnaissant la réalité du racisme dans la société québécoise, il préconise la création d'une commission d'enquête sur le racisme systémique et la mise en œuvre de ses recommandations, en plus de veiller à ce que les recommandations déjà formulées par la Commission des droits de la personne soient appliquées.
- afin de faciliter l'intégration des personnes issues de minorités victimes de discrimination et de favoriser leur développement professionnel, il veillerait à la mise en œuvre et au renforcement des programmes d'équité en matière d'emploi, notamment en établissant, dans toutes les organisations du secteur public, un taux d'embauche de 25 % pour les minorités visibles et ethniques jusqu'à ce que l'objectif global de 18 % soit atteint; et en renforçant le programme d'égalité d'accès à l'emploi pour les groupes minoritaires, en particulier dans le secteur public québécois.
- Il s'engage à augmenter le taux d'embauche temporaire des personnes handicapées jusqu'à ce qu'un objectif global de 10 % soit atteint.
- Afin de réduire la criminalisation des Autochtones, des personnes racialisées et des personnes marginalisées, il préconise la lutte contre le profilage, notamment par un examen des méthodes d'intervention policière visant à éviter le recours à des mesures coercitives, l'amélioration de la formation des agents de police et l'élargissement du recours à des patrouilles policières comprenant des intervenants psychosociaux.
- Afin de promouvoir la cohésion sociale, il préconise un soutien accru à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, tant dans les écoles que dans les organismes sociaux, ainsi que dans les communautés où les gens vivent et travaillent, en favorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle tout au long de la vie.
- Elle appuie l'élaboration de contenus éducatifs sur l'interculturalisme et sur les relations égalitaires, non violentes et solidaires, et préconise la mise en place de programmes présentant fidèlement l'histoire et les réalités contemporaines des peuples autochtones, en collaboration avec ces derniers.
- Pour lutter contre le capacitisme, elle préconise l'adoption d'une véritable loi sur l'accessibilité universelle, ainsi qu'un financement massif des politiques d'accessibilité universelle des municipalités et des autorités de transport en commun.
- Elle exige que tous les nouveaux bâtiments commerciaux soient conçus selon les principes de la conception universelle afin de garantir l'accessibilité à tous, et qu'il y ait des incitatifs financiers pour compenser les dépenses liées à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle en milieu de travail. Enfin, elle s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour rendre les activités de loisirs accessibles aux personnes en situation de handicap, ainsi que les activités culturelles, sociales, sportives et de plein air.

Égalité entre les sexes

Le programme électoral de 2022 du parti stipule que :

- pour faire de l'égalité une réalité, il préconise de rendre obligatoire la parité au sein du Conseil des ministres et à tous les postes décisionnels dans les services publics et les sociétés d'État.
- pour lutter contre la violence faite aux femmes, il préconise la mise en œuvre des recommandations du rapport multipartite « Rebuilding Trust », notamment la prestation d'un soutien psychosocial et juridique aux victimes de violence afin de mieux les aider, et d'investir toutes les ressources nécessaires pour la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un tribunal spécialisé dans les agressions sexuelles et la violence visant spécifiquement les femmes.
- pour mettre fin à la discrimination salariale fondée sur le genre, d'élargir le champ d'application de la Loi sur l'équité salariale et d'améliorer les délais de traitement des exercices de maintien des salaires et des plaintes liées à cette question. En particulier, le parti préconise de veiller à ce que les salaires actuels dans les secteurs d'emploi à prédominance féminine soient augmentés afin de s'aligner sur ceux des secteurs d'emploi à prédominance masculine pour des qualifications ou une expérience équivalentes. Le parti soutient les femmes qui souhaitent exercer des emplois dans des secteurs à prédominance masculine et encourage les hommes à exercer des emplois dans des secteurs à prédominance féminine.
- Créer un ministère des Femmes et de l'Égalité entre les sexes afin de garantir l'application d'une vision globale de l'analyse intersectionnelle fondée sur le genre dans tous les ministères du Québec, et de permettre un suivi multisectoriel des agressions sexuelles, de la violence familiale, de la pauvreté, de l'accès au pouvoir et de toutes les autres formes de discrimination.
- Afin d'assurer un accès juste et équitable à la contraception, de prévenir les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSBS) et d'éliminer le sexisme dans la tarification de certains produits et services, le parti préconise la gratuité de la contraception et l'élimination de la « taxe rose ». Il appuie également l'accès gratuit aux produits d'hygiène menstruelle, qu'ils soient réutilisables ou jetables.
- Le parti s'engage à accorder une attention particulière au droit à l'avortement, tant au Québec que dans le monde entier, et se tiendra solidaire de toute lutte réclamant l'universalisation de ce droit.

Enjeux à considérer : droits et responsabilités; subsidiarité

Pensez à poser les questions suivantes à vos candidats locaux, à vos élus et aux partis, puis à discuter de leurs réponses avec votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues et vos paroissiens :

Droits et libertés civiles

Ces dernières années, des inquiétudes croissantes ont été soulevées concernant le suivi, la conservation et l'utilisation des renseignements personnels par les gouvernements fédéral et provinciaux, notamment les renseignements requis pour les passeports vaccinaux.

– Dans quelle mesure la collecte et l'utilisation de ces renseignements par les gouvernements sont-elles appropriées, et dans quelle mesure devraient-elles être limitées? Quelle est l'importance du droit à la vie privée en période d'urgence perçue, comme une pandémie, et à quels types de renseignements personnels s'applique-t-il?

Responsabilités civiques et individuelles

Il est clair que l'État et nos provinces doivent à leurs citoyens un grand respect pour chacun des nombreux droits de la personne. Mais les droits s'accompagnent de responsabilités. Quelles responsabilités les individus ont-ils envers leurs collectivités, leurs provinces, l'État et le monde? Par exemple, dans quelle mesure les citoyens sont-ils appelés à :

– adopter des modes de vie durables, par exemple en économisant l'énergie, en évitant le gaspillage et en veillant à minimiser leur impact sur les générations futures?

– participer à la vie sociale, par exemple en votant en connaissance de cause, en entretenant un dialogue continu avec les candidats et les élus, et en se tenant informés de l'actualité de manière responsable?

– donner un coup de main à leurs voisins, par exemple en faisant du bénévolat chez eux ou au sein de la communauté, en plus de payer leurs impôts?

– outre les droits de la personne et les droits civils, de nombreux partis parlent de ce que les Canadiens et les autres « méritent ». Comment les partis déterminent-ils ce que les citoyens méritent ou ne méritent pas? Appliquent-ils des critères prévisibles et objectifs pour prendre de telles décisions, ou ces décisions peuvent-elles parfois sembler arbitraires et injustes, voire, dans le contexte des élections, opportunistes? Quels critères devraient être appliqués?

– À mesure que la liste de nos droits définis s'allonge, comment concilier les conflits entre eux? Et comment devraient-ils être appliqués, et par qui?

Le gouvernement, la société civile et les autres institutions sociales

– L'Église enseigne que chacun d'entre nous est un enfant égaré de Dieu, dont la mission dans la vie est de retrouver le chemin qui le ramène vers son Créateur; et que la finalité de toutes les institutions sociales, y compris le gouvernement, les écoles, les soins de santé, les médias et la presse, ainsi que les institutions culturelles, est de nous soutenir et de nous aider à y parvenir, principalement en nous permettant et en nous encourageant à voir la vérité. Dans quelle mesure est-il nécessaire qu'une société s'entende sur la ou les fins des institutions sociales, et par extension sur le sens de la vie, afin de définir les rôles de ces institutions? Dans quelle mesure cet accord devrait-il se refléter dans la culture nationale?

– Dans quelle mesure, le cas échéant, les pouvoirs ou les responsabilités des gouvernements fédéraux, provinciaux ou locaux devraient-ils être élargis, réduits ou redistribués afin de garantir que les individus, les groupes d'intérêt public et les organismes de services aient la possibilité de mettre leur vie et leurs talents au service des autres et du bien commun? Dans quelle mesure ces pouvoirs devraient-ils être partagés avec des entités non gouvernementales? Quels rôles devraient jouer les autres institutions sociales – par exemple, l'Église, les écoles et les organismes civiques – pour renforcer l'équité sociale et civique et prendre soin de tous?

Équité entre les sexes

Certains partis semblent avoir réclamé l'imposition d'un équilibre strict entre les sexes dans l'industrie, le gouvernement et d'autres institutions sociales

– dans quelle mesure est-il approprié pour un gouvernement d'imposer et de faire respecter un équilibre numérique strict (par opposition à l'égalité des chances ou à l'équité) en matière de représentation des sexes, des races, des immigrants ou des statuts sociaux dans tous les domaines et toutes les industries? À quels objectifs ces mesures servent-elles? Ces mesures sont-elles appropriées en toutes circonstances, ou y a-t-il des conditions à respecter? Est-il possible que les déséquilibres dans certains domaines soient soit volontaires, soit la conséquence d'une diversité et de différences naturelles, soit par ailleurs culturellement appropriés?

Soins de santé sociaux

– Dans quelle mesure est-il approprié que les gouvernements fédéral, provinciaux ou locaux fournissent aux citoyens des soins de santé financés par les contribuables? Est-il approprié d'offrir des services médicaux à quiconque, chaque fois qu'il en fait la demande? Si ce n'est pas le cas, comment peut-on déterminer de manière adéquate et impartiale quels besoins devraient être comblés aux frais de l'État?

– Dans quelle mesure est-il approprié de s'en remettre à des fournisseurs de services privés, y compris des organismes sans but lucratif et communautaires, tels que les hôpitaux soutenus par des églises, pour fournir des services de soins de santé? Par exemple, il peut parfois sembler que la prise en charge globale de la personne – y compris, par exemple, l'accompagnement spirituel – fasse défaut lorsque les soins sont dispensés par diverses institutions. Serait-il avantageux de rendre accessibles, en plus des soins de santé généraux, des soins spirituels et d'autres types de soins spécialisés par l'intermédiaire d'organismes tels que les organisations religieuses? Quels sont les coûts et les avantages liés à la prestation de services par l'entremise du gouvernement, d'entreprises privées, d'organismes de bienfaisance ou d'autres organismes communautaires?

– Dans un système de santé financé par l'État, est-il juste que les gouvernements – et les contribuables – s'attendent à ce que les individus déploient des efforts pour préserver leur propre santé? À titre d'exemple récent, est-il juste que ceux qui rejettent les recommandations des autorités sanitaires compétentes en période de pandémie, et tombent malades en conséquence, se tournent vers la société dans son ensemble pour qu'elle assume le fardeau de leurs soins de santé?

– Dans quelles conditions, le cas échéant, est-il juste d'exiger des fournisseurs de soins de santé ou des praticiens qu'ils participent à des pratiques moralement contestables telles que l'avortement ou l'aide à mourir, lorsque cela va à l'encontre de leur conception de la moralité ou de leurs croyances religieuses?

La solidarité réside dans l'engagement en faveur du bien du prochain. **Le bien de l'un est le bien de tous**, et l'autre est aussi important que soi-même. Une injustice commise envers autrui est une injustice qui touche tout le monde. – 193, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Quiconque n'a pas d'amour ne connaît pas Dieu, car Dieu est amour... Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde afin que nous ayons la vie par lui. En cela consiste l'amour... Bien-aimés, si Dieu nous a tant aimés, nous devons aussi nous aimer les uns les autres. – 1 Jean 4, 8-11

« Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. » C'est là le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Matthieu 22:37-39

Soutien aux personnes marginalisées et vulnérables

Certaines personnes naissent dans des familles économiquement stables, reçoivent une bonne éducation, grandissent bien nourries ou possèdent naturellement un grand talent. Elles n'auront certainement pas besoin d'un État proactif; il leur suffit de revendiquer leur liberté. Or, cette règle ne s'applique manifestement pas à une personne handicapée, à quelqu'un né dans une extrême pauvreté, à ceux qui n'ont pas reçu une bonne éducation et qui ont peu accès à des soins de santé adéquats. **Si une société est régie principalement par les critères de la liberté de marché et de l'efficacité, il n'y a pas de place pour ces personnes, et la fraternité restera un simple idéal vague.** Pape François – *Fratelli tutti*, 109

Tant de frères et sœurs dans le besoin attendent de l'aide, tant d'opprimés attendent la justice, tant de chômeurs attendent un emploi, tant de peuples attendent le respect. Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore, il y ait des gens qui meurent de faim? Condamnés à l'analphabétisme? Privés des soins médicaux les plus élémentaires? Sans toit au-dessus de leur tête? **Le tableau de la pauvreté peut s'étendre à l'infini, si, outre ses formes traditionnelles, nous pensons à ses nouvelles manifestations. Ces nouvelles manifestations touchent souvent des secteurs et des groupes financièrement aisés qui sont néanmoins menacés par le désespoir face au manque de sens de leur vie**, par la toxicomanie, par la crainte de l'abandon dans la vieillesse ou la maladie, par la marginalisation ou la discrimination



Soutien aux personnes marginalisées

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que :

- elle est particulièrement attentive aux besoins des personnes les plus vulnérables de la société provinciale, comme celles en situation d'itinérance. Ces personnes font face à des défis importants, notamment l'exclusion sociale et une précarité extrême. Pour ces personnes, qui vivent en marge de la société, il est plus difficile d'obtenir le soutien et les soins dont elles ont besoin.
- de plus, il est important de veiller à ce que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale aient également accès aux soins et au soutien dont elles ont besoin en fonction de leur situation. Pour certaines personnes, ces services peuvent avoir un impact concret et les aider à éviter des situations encore plus critiques, comme une période d'itinérance. Des efforts importants ont été déployés depuis 2018 pour prévenir l'itinérance et soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, notamment grâce à des mesures prévues dans le cadre du plan d'action interministériel sur l'itinérance et du plan d'action interministériel sur la santé mentale. Le gouvernement souhaite poursuivre son engagement dans le budget de 2026-2027.

À cette fin, le budget 2026-2027 préconise une intervention structurée s'inscrivant dans un continuum d'interventions visant à lutter contre l'itinérance et les problèmes de santé mentale, notamment un financement de 264,3 millions de dollars sur cinq ans, comme décrit plus en détail ci-dessous :

- 89,9 millions de dollars pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance;
- 174,4 millions de dollars pour mieux répondre aux défis liés à la santé mentale.

Itinérance

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que des besoins importants subsistent en matière de lutte contre l'itinérance, malgré les investissements réalisés ces dernières années. Afin de consolider et de renforcer les mesures prises pour aider les personnes en situation d'itinérance et celles qui risquent de le devenir, le gouvernement propose d'allouer 89,9 millions de dollars sur cinq ans, notamment à des initiatives visant à la fois à prévenir l'itinérance et à soutenir les personnes qui en sont victimes :

- 27,0 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer le financement du projet de prévention des expulsions du Tribunal administratif du logement, afin d'aider davantage de personnes exposées à un risque imminent d'itinérance à la suite d'un avis d'expulsion émis par leur propriétaire;
- 21,4 millions de dollars sur trois ans pour offrir 1 000 nouveaux logements dans le cadre du Programme de supplément au loyer afin d'éviter que des personnes se retrouvent sans logement, notamment en prévision du 1er juillet;
- 7,7 millions de dollars en 2026-2027 pour poursuivre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement de la Société d'habitation du Québec, qui prévoit le remboursement de certaines dépenses engagées par les municipalités et les bureaux d'habitation qui viennent en aide aux ménages à la recherche d'un logement, notamment à l'approche du 1er juillet;
- 24,8 millions de dollars en 2026-2027 pour assurer la continuité des services en matière d'itinérance, notamment en offrant un soutien personnalisé aux personnes en situation d'itinérance et en renforçant l'offre de logements d'urgence et de transition;
- 9,0 millions de dollars sur cinq ans pour le programme de réinsertion des personnes en situation d'itinérance, de santé mentale et de toxicomanie, afin de renforcer les services destinés aux personnes en situation d'itinérance souffrant de troubles mentaux graves ou de toxicomanie.

Accès au logement

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que :

- depuis 2018, elle a pris des mesures importantes pour améliorer l'accès au logement, en particulier pour les ménages en situation financière plus précaire et pour les personnes vulnérables ayant des besoins particuliers. Ces mesures ont permis d'accroître l'offre de logements sociaux abordables, de faciliter le paiement du loyer pour certains ménages et de maintenir en bon état l'usage du parc immobilier actuel.
- afin de soutenir davantage l'accès au logement, elle propose d'allouer 740,9 millions de dollars sur trois ans, dont :
 - 209,0 millions de dollars pour construire 1 000 logements abordables, principalement dans le cadre du Programme québécois du logement abordable (PHAQ);

Handicaps, santé mentale et dépendances

Les personnes handicapées sont des sujets humains à part entière, dotés de droits et de devoirs : « malgré les limitations et les souffrances qui affectent leur corps et leurs facultés, **elles mettent davantage en évidence la dignité et la grandeur de l'homme.** » Il faut aider les personnes handicapées à participer à toutes les dimensions de la vie familiale et sociale, à tous les niveaux qui leur sont accessibles et selon leurs possibilités... **Elles aussi ont besoin d'aimer et d'être aimées**; elles ont besoin de tendresse, de proximité et d'intimité, selon leurs capacités. – 148, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Peuples autochtones et réconciliation

La relation des peuples autochtones à leurs terres et à leurs ressources **mérite une attention particulière**, car elle constitue une expression fondamentale de leur identité. Ces peuples offrent l'exemple **d'une vie menée en harmonie** avec l'environnement qu'ils ont appris à bien connaître et à préserver. Leur expérience extraordinaire, qui constitue une ressource irremplaçable pour toute l'humanité, risque de se perdre en même temps que l'environnement dont elle est issue. – 471, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

L'Église catholique canadienne appuie le travail de la Commission de la vérité et de la réconciliation. **Nous sommes appelés à soutenir des communautés autochtones épanouies au Canada**, enracinées dans leurs cultures et traditions uniques.

Communautés du Nord et rurales

Veiller au bien commun signifie tirer parti des nouvelles possibilités de redistribution des richesses au profit des personnes défavorisées qui, jusqu'à présent, ont été exclues ou reléguées en marge du progrès social et économique. **Trop souvent, les services sociaux et le développement des infrastructures sont négligés dans les régions rurales.** – 299, 300, 363, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église.*

Le travail agricole mérite une attention particulière... compte tenu des nombreux problèmes auxquels il faut faire face dans le contexte d'une économie de plus en plus mondialisée, ainsi que de son importance croissante pour la sauvegarde de l'environnement naturel. Des changements radicaux et urgents sont donc nécessaires afin de redonner à l'agriculture — et aux populations rurales — leur juste valeur

— 30,0 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre le Programme d'aide à l'adaptation résidentielle, qui aide les propriétaires à couvrir le coût des adaptations nécessaires pour rendre leur logement accessible aux résidents ayant un handicap, afin de leur permettre de rester plus longtemps chez eux;
— 5,9 millions de dollars en 2026-2027 pour poursuivre le programme RénoRégion, qui offre une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, afin qu'ils puissent effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeurs dans leur logement.⁹ Compte tenu des montants déjà annoncés, 18,2 millions de dollars seront alloués à ce programme en 2026-2027.

Santé mentale et toxicomanie

Dans son budget 2026-2027, la coalition indique que, pour aider les personnes aux prises avec des défis en matière de santé mentale à obtenir des services et des soins adaptés à leur réalité, elle propose l'allocation de 174,4 millions de dollars sur cinq ans, dont :
— 104,4 millions de dollars pour moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les interventions auprès de ces personnes;
— 60,0 millions de dollars pour consolider et améliorer l'accès aux services de santé mentale et permettre une réponse adaptée aux divers besoins en matière de santé mentale, notamment pour veiller à ce que
que ces services soient répartis de façon plus uniforme dans toute la province et mieux adaptés aux réalités locales;
— 10,0 millions de dollars pour maintenir la présence de procureurs aux audiences de la Commission d'examen des troubles mentaux.

Peuples autochtones

Dans son budget provincial 2026-2037, la coalition précise que :

- le rapport final de la Commission d'enquête publique sur les relations entre les peuples autochtones et certains services publics au Québec (Commission Viens), publié en 2019, recommandait 142 mesures visant à améliorer la prestation des services publics aux Premières Nations et aux Inuits. Depuis le budget 2020-2021, le gouvernement est intervenu à plusieurs reprises en allouant des fonds pour mettre en œuvre des recommandations qui ont permis d'améliorer l'offre de services, en particulier pour les Autochtones vivant en milieu urbain, et d'adapter la prestation des services en proposant des approches respectueuses de la culture.
- Afin de poursuivre les efforts visant à améliorer les services publics destinés aux Autochtones, conformément aux recommandations de la Commission Viens, le gouvernement annonce un financement supplémentaire de 25,0 millions de dollars sur cinq ans.
- 20,9 millions de dollars sur trois ans pour maintenir le parc de logements abordables au Nunavik
— 8,0 millions de dollars sur deux ans pour la restauration environnementale d'anciens sites d'enfouissement au Nunavik
— 4,7 millions de dollars sur deux ans pour soutenir davantage la participation des communautés et des organismes autochtones aux consultations environnementales;
— 28,0 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'accès à la justice dans la région du Nord-du-Québec
— 1,5 million de dollars en 2026-2027 pour soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone.

De plus, la création d'un nouveau fonds de 500 millions de dollars favorisera davantage la participation financière des communautés autochtones à des projets économiques⁴, ce qui contribuera à leur développement. La coalition prévoit modifier le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise afin de promouvoir la présence de récits autochtones dans le paysage audiovisuel québécois.
-Par ailleurs, plusieurs autres mesures bénéficieront aux communautés autochtones, notamment celles visant à améliorer la mobilité et la connectivité dans les régions éloignées.



Solidarité

La Charte du Parti stipule qu'il est composé de Québécois d'horizons divers qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s'y rallient. Ces principes servent de boussole au Parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :
- la liberté et les droits individuels s'accompagnent de responsabilités et d'obligations individuelles. Il incombe au citoyen de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille et à ceux des personnes à sa charge. Les citoyens libres assument leurs obligations, la responsabilité de leurs choix et les conséquences de leurs actes sans s'attendre à ce que l'État le fasse à leur place.

De plus, la Constitution de 2017 du parti stipule que la philosophie du parti repose sur les éléments suivants :

a) la primauté de la personne, les libertés individuelles et le droit de chacun de réaliser ses objectifs dans le respect d'autrui;

en tant que fondement d'une économie saine... – 363, 299, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*.

Immigrants et nouveaux arrivants

Idéalement, il faudrait éviter les migrations inutiles; cela implique de créer, dans les pays d'origine, les conditions nécessaires à une vie digne et à un développement intégral. Toutefois, **tant que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés dans la poursuite de cet objectif, nous sommes tenus de respecter le droit de chaque personne à trouver un lieu qui réponde à ses besoins fondamentaux** et à ceux de sa famille, ainsi qu' , où elle puisse s'épanouir personnellement. Notre réponse à l'arrivée des migrants peut se résumer en quatre mots : **accueillir, protéger, promouvoir et intégrer**. – Pape François, *Fratelli tutti*, 129

Dans le monde moderne, où subsistent de graves inégalités entre pays riches et pays pauvres, et où les progrès des communications réduisent rapidement les distances, **l'immigration de personnes en quête d'une vie meilleure est en hausse**. Ces personnes proviennent de régions moins favorisées de la planète et leur arrivée dans les pays développés est souvent perçue comme une menace pour les niveaux élevés de bien-être atteints grâce à des décennies de croissance économique. Dans la plupart des cas, cependant, les immigrants combient un besoin de main-d'œuvre qui, autrement, resterait insatisfait... **Les institutions des pays d'accueil doivent veiller attentivement à empêcher que ne se répande la tentation d'exploiter les travailleurs étrangers**, en leur refusant les mêmes droits dont jouissent les ressortissants nationaux, droits qui doivent être garantis à tous sans discrimination. – 297, 298, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Nous sommes appelés à accueillir les immigrants et les réfugiés avec générosité et bonne volonté, comme s'il s'agissait de Jésus-Christ lui-même. *Matthieu, chapitre 25*

« *Lorsqu'un étranger séjourne chez vous dans votre pays, vous ne lui ferez pas de tort. L'étranger qui séjourne chez vous sera pour vous comme un autochtone parmi vous, et vous l'aimerez comme vous-même; car vous avez été étrangers au pays d'Égypte : Je suis le Seigneur votre Dieu.* » 23 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église, citant Lév. 19, 33-34*

- b) l'égalité des droits de toutes les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans les cas prévus par la présente Constitution), la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation de tout moyen permettant de gérer ce handicap;
- c) l'égalité des chances pour tous, la dignité humaine, la solidarité et la responsabilité de tous les membres de la société dans la poursuite d'une plus grande justice sociale et la lutte contre la pauvreté;
- d) l'harmonisation de deux idées progressistes : la justice sociale et la vitalité économique;
- g) la protection et la promotion du caractère français et de la culture dynamique de la société québécoise, tout en reconnaissant pleinement la légitimité de la communauté anglophone du Québec, la diversité culturelle et la promotion des intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne;
- h) l'équité intergénérationnelle.

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- **le soutien aux personnes marginalisées**
- **les peuples autochtones**
- **les collectivités rurales**
- **l'immigration et les nouveaux arrivants**



Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) indique que ses neuf valeurs fondamentales comprennent :

- **Un sentiment d'appartenance au Québec**, qui commence par l'identification à sa majorité francophone. Cela signifie accepter les aspirations de cette majorité, ainsi que son histoire, sa langue et sa culture, ses institutions, ses modes de vie et ses particularités. Le parti affirme reconnaître le caractère particulier que la majorité francophone confère à la société québécoise, et s'engage à toujours affirmer et défendre le caractère français du Québec. Avant tout, il s'engage à être un parti à prépondérance francophone claire, sans préjudice de l'égalité des droits de tous ses membres.
- **Justice sociale**. Une société qui se concentrerait exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait rapidement une société égoïste. Ses membres les plus forts finiraient par dominer, au détriment des plus faibles. De nombreuses personnes et familles à faible revenu se verraient privées d'accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé, auxquels elles ne peuvent accéder par leurs propres moyens. Une mise en commun des ressources est donc nécessaire pour garantir une égalité raisonnable des chances pour tous et un minimum de justice dans l'ensemble de la société.
- **Le respect de la société civile**. Le terme « société civile » désigne généralement l'ensemble des activités humaines qui se déroulent en dehors du marché et de la société politique. Chaque individu et chaque groupe a sa propre conception de la vie et ses propres valeurs. Au lieu de tenter d'imposer ses propres conceptions à tout prix, l'État devrait rechercher des arrangements institutionnels qui, tout en respectant l'ordre public et la moralité, tiennent compte de l'évolution constante des opinions et des modes de comportement.
- **L'équité intergénérationnelle**. L'équité intergénérationnelle défend le droit des générations futures à vivre dans une société aussi prospère et développée que celles qui ont contribué à la bâtir. Ce principe incite les décideurs à envisager les politiques publiques dans une perspective à long terme et novatrice, afin que la prochaine génération n'ait pas à subir les répercussions économiques, sociales et environnementales des décisions prises par ses prédécesseurs. Un État responsable doit répondre aux besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le débat public québécois, cette notion se reflète notamment dans la gestion des finances publiques et le remboursement de la dette, dans les régimes de retraite et dans l'exploitation de nos ressources naturelles.

Peuples autochtones

Le parti affirme (programme électoral de 2022, consulté en juillet 2026 sur le site Web officiel) qu'il est temps d'agir une fois pour toutes afin de garantir aux membres des Premières Nations et aux Inuits des soins de santé et des services sociaux adaptés à leurs réalités. Les circonstances tragiques entourant le décès de Joyce Echaquan nous ont tous profondément bouleversés. Les mesures qui ont suivi tardent à entrer en vigueur.

- Le principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un accès égal, sans discrimination, à l'ensemble des services de santé et des services sociaux, ainsi que le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle possible. Le principe de Joyce exige la reconnaissance et le respect obligatoires des connaissances et des compétences traditionnelles et vivantes des Autochtones en matière de santé.

- Plus largement, il vise à écouter les peuples autochtones et à établir un dialogue axé sur l'action. En effet, bien que le décès de Joyce Echaquan ait provoqué une onde de choc au sein du système de santé, des décisions étaient prises depuis un certain temps sans que l'on soit véritablement à l'écoute des autochtones ni que l'on prenne leurs préoccupations suffisamment au sérieux. Nous pouvons et devons agir.

- C'est pourquoi il s'engage à mettre en œuvre le principe de Joyce et à collaborer avec l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux afin d'éradiquer le racisme.

Personnes vivant avec un handicap ou l'autisme

Afin de soutenir les personnes en situation de handicap ou sur le spectre de l'autisme, le parti préconise (plateforme 2022) :

- d'adapter l'appareil gouvernemental pour une prise de décision plus concertée, en créant un secrétariat pour les personnes en situation de handicap ou sur le spectre de l'autisme, à l'instar de ceux qui existent pour d'autres secteurs comme la jeunesse ou les affaires autochtones.
- afin d'assurer une transition plus facile vers l'âge adulte pour ces personnes, la mise sur pied d'un comité d'experts et de parlementaires chargé d'élaborer une feuille de route qui permettra à la province d'accompagner ces jeunes dans leur transition vers l'âge adulte et, par la suite, vers leurs années d'âge d'or. Cette commission aurait pour mandat de mener des consultations et de formuler des recommandations.
- Afin d'améliorer l'accès au marché du travail pour les personnes ayant un handicap et celles de l'autisme, mettre en place un nouveau programme de stages qui inclurait des subventions salariales.
- Délivrer des cartes d'identité avec photo officielle aux personnes qui ne possèdent pas de permis de conduire. Le Québec est la seule province qui n'offre pas ce type de pièce d'identité, ce qui serait également très utile pour de nombreuses personnes âgées.

Régions

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que l'incertitude mondiale exerce une pression considérable sur l'économie et que les défis à venir restent nombreux. Plusieurs défis majeurs, à commencer par les pénuries de main-d'œuvre, menacent de fragiliser la reprise économique du Québec pour les années à venir.

- Pour relever ces défis, il faut une véritable vision économique, fondée sur l'importance de stimuler la création de richesse. C'est le parti de l'économie, le seul capable de relever ces défis.
- Le projet ECO est son principal projet de développement économique; il favorisera la vitalité économique dans toutes les régions du Québec, permettant à chacune d'entre elles de tirer parti du développement de nouvelles sources d'énergie propre afin de créer de la richesse pour tous les Québécois.
- Les régions du Québec font face à plusieurs défis particuliers. La CHARTE DES RÉGIONS du parti permettra à chacune d'entre elles de se développer pleinement en favorisant la décentralisation et en proposant des solutions communautaires mieux adaptées aux réalités locales. On ne peut prétendre être un gouvernement des régions simplement en délocalisant des emplois vers les régions. Cela exige une véritable vision, une écoute sincère et un respect mutuel.

Pénuries de main-d'œuvre

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que le défi des prochaines années ne consiste pas à créer des emplois, mais à combler les postes vacants – dont 240 000 existent actuellement. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, environ 1,4 million d'emplois seront disponibles d'ici 2030, dont 80 % seront attribuables au départ de travailleurs du marché du travail. Au cours de cette même période, la population active, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans, sera en déclin. Le vieillissement de la population, combiné à un faible taux de natalité, aura des répercussions importantes sur tous les secteurs de l'économie et, de ce fait même, sur la reprise économique.

- Pour créer de la richesse, le gouvernement doit s'attaquer à ce problème. Tout d'abord, il doit reconnaître l'existence du problème. C'est la seule instance qui comprend l'ampleur de l'enjeu et qui est capable de trouver des solutions efficaces et applicables.
- Pour s'attaquer à cette question complexe, il faut un plan d'action global qui tiendra compte de plusieurs facteurs étroitement interdépendants.

À cette fin, le parti préconise de favoriser le maintien en poste et le retour au marché du travail des travailleurs expérimentés en :

- en accordant un allègement des cotisations au régime de retraite aux personnes âgées de 62 ans et plus;
- doubler l'exonération d'impôt sur le revenu pour les personnes âgées de 65 ans et plus en portant le montant à 30 000 \$;
- la mise en place d'un « REER de formation » pour permettre aux entreprises d'assurer une formation plus efficace des travailleurs à la lumière des nouvelles réalités du monde des affaires, notamment l'adaptation aux nouvelles technologies;
- le renforcement des efforts des entreprises en matière de numérisation, d'automatisation et de transition verte, y compris les entreprises manufacturières et de services, afin d'assurer une plus grande souplesse, en particulier chez celles qui produisent des biens sur mesure;
- poursuivre les efforts visant à recycler les travailleurs vers des secteurs où la demande est plus forte;
- l'ajout d'exigences relatives aux politiques de rémunération lorsque des aides gouvernementales sont accordées, afin de réduire l'écart salarial entre les travailleurs et les gestionnaires et, à terme, de rendre certains emplois plus attrayants;
- assurer la transparence quant aux besoins en main-d'œuvre du secteur public, principalement au sein des différents réseaux, grâce à la publication trimestrielle d'un rapport sur ces besoins afin de mieux préparer la formation et le recrutement;

- encourager le retour au travail des jeunes parents en mettant à la disposition de tous des places en garderie à 8,70 \$;
- veiller à ce que l'immigration contribue à combler les postes vacants dans les régions et les secteurs les plus touchés;
- accélérer la reconnaissance des diplômes des travailleurs obtenus dans une autre province ou un autre pays;

Immigration et nouveaux arrivants

Le parti affirme (programme électoral 2022) que l'immigration est l'un des moyens les plus efficaces de répondre aux pénuries de main-d'œuvre. Compte tenu de la baisse prévue de la population active au cours des prochaines années, nous devons, aujourd'hui plus que jamais, reconnaître sa véritable valeur en tant que moteur de prospérité. Il n'y a plus de place pour la démagogie ou la division sur ce sujet; nous devons faire preuve de réalisme et d'ouverture face à la nécessité d'une immigration mieux adaptée à nos besoins.

- Entre 2019 et 2022, le gouvernement a décidé de réduire le nombre d'immigrants que le Québec accueille chaque année. Alors que le nombre d'emplois vacants augmentait, le Québec s'est privé de 30 000 immigrants, dont des milliers de travailleurs potentiels. En 2022, le gouvernement a décidé d'augmenter considérablement les seuils d'immigration, les fixant entre 67 500 et 70 000 immigrants.
- Parallèlement, le délai d'attente pour obtenir la résidence permanente pour un travailleur qualifié sélectionné par le Québec est systématiquement plus long que dans les autres provinces, avec une moyenne de 31 mois en mai 2022. L'écart est énorme et pose des problèmes évidents en matière de rétention et de compétitivité dans la course à l'attraction des meilleurs talents.

Le parti préconise une révision rapide des critères d'immigration provinciaux, notamment la conclusion d'ententes avec toutes les régions du Québec afin qu'elles déterminent elles-mêmes leurs besoins en matière d'immigration, en tenant compte de leurs besoins en main-d'œuvre dans tous les secteurs de leur économie et en fonction de leurs capacités d'accueil.

- Le parti constate que, selon la pratique actuelle, moins de 30 % des immigrants s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Il préconise le maintien d'un plafond de 70 000 immigrants par année, soit le niveau fixé pour 2022, tout en concluant des ententes avec les régions concernant leurs besoins.
- Il préconise également de veiller à ce que les étudiants étrangers dans les domaines en demande fassent partie de la solution. Pour y parvenir, il s'engage à accélérer les délais de traitement de leurs dossiers afin qu'ils soient comparables à la moyenne canadienne et à rétablir le Programme d'expérience québécoise (PEQ) dans sa version originale.
- Il vise à prendre le contrôle total du Programme des travailleurs étrangers temporaires, actuellement géré par le gouvernement fédéral, notamment en réduisant les délais et en offrant de meilleurs choix afin de répondre aux besoins de notre main-d'œuvre;
- de favoriser l'établissement des immigrants dans toutes les régions, en mettant en place toutes les conditions nécessaires à leur intégration réussie, notamment en veillant à ce que les exigences pratiques en matière de compréhension de l'anglais et du français soient respectées, grâce à des investissements accrus dans la formation en français, y compris en favorisant les initiatives de formation en français en milieu de travail. Il préconise également d'étudier la possibilité de moduler les exigences linguistiques afin d'accélérer le processus d'obtention d'un certificat de sélection du Québec lorsque la région dans laquelle le candidat à l'immigration a l'intention de s'établir est située à l'extérieur de la région métropolitaine, tout en offrant à ces personnes une formation personnalisée en français.

Le parti n'a publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou ses positions sur :

- le soutien aux personnes marginalisées
- les peuples autochtones
- les collectivités rurales
- l'immigration et les nouveaux arrivants



les peuples autochtones

Le Livre bleu (2026) du parti indique qu'il a choisi, dans un esprit de collaboration et dans le but de façonner ensemble l'avenir collectif, d'engager un dialogue avec les Premières Nations et les Inuits avant de publier le chapitre qui les concerne.

- Un chapitre correspondant du *Livre* sera publié à l'été 2026.



Parmi les principes énoncés dans la Déclaration de principes adoptée par le parti en février 2026 (consultée en ligne le 5 août 2026), on retrouve :

La justice sociale, l'égalité, la solidarité

Le parti estime que l'État doit intervenir pour garantir le respect des droits de la personne, redistribuer la richesse et réguler l'économie. Contrairement au néolibéralisme, il cherche à assurer l'universalité des services publics et parapublics, ainsi que l'accessibilité totale à l'éducation et aux programmes sociaux partout au Québec.

- L'éradication de la pauvreté, qui n'est ni une fatalité ni une simple responsabilité individuelle, constitue une préoccupation majeure. Il s'agit plutôt d'une conséquence de choix sociaux, notamment celui de laisser se creuser l'écart de revenu entre les riches et les pauvres.
- Il propose une approche globale et préventive de la réduction de la pauvreté afin d'intervenir dans tous les domaines pertinents, notamment le revenu, le travail, l'éducation et la formation, le logement et l'accès aux services publics. Son approche reposera sur le respect des droits de la personne et l'inclusion des personnes en situation de pauvreté. Elle s'accompagnera de mesures visant à assurer une meilleure redistribution de la richesse, ce qui implique, entre autres, une révision en profondeur de la fiscalité et l'adoption d'une politique de développement local et régional.
- Il souhaite repenser l'économie afin qu'elle soit davantage au service des personnes et des communautés. Tous les secteurs de l'économie seront concernés et devront fonctionner dans le respect du bien commun ainsi que des règles sociales, environnementales et autres en vigueur au Québec.
- Dans tous les secteurs, il cherche à renforcer le contrôle collectif et les initiatives de la population au sein des entreprises et en ce qui concerne les décisions économiques qui touchent cette population.

Démocratie

Le parti affirme que la démocratie est malade. L'abstention électorale ne cesse d'augmenter, tout comme la désillusion et le cynisme à l'égard de la politique et de ceux qui s'y engagent. La participation doit être encouragée, y compris chez les personnes exclues et marginalisées. Elle doit s'exercer à tous les niveaux : national, régional, municipal et de quartier.

Égalité entre les sexes

Le parti affirme que la poursuite de l'égalité entre les hommes et les femmes inspire tant son approche politique que son fonctionnement interne. Les Québécoises ont réalisé des progrès, mais il reste encore un long chemin à parcourir, surtout compte tenu des obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées dans le contexte néolibéral. De nombreuses femmes subissent également une double discrimination parce qu'elles sont pauvres, autochtones, lesbiennes, immigrantes ou handicapées.

- Les inégalités subies par les femmes découlent des rôles sociaux et culturels qui leur sont attribués par les sociétés patriarcales.
- Les politiques et les mesures gouvernementales doivent être analysées en fonction de leurs répercussions différentes sur les hommes et les femmes.

Diversité

Le parti cherche à appliquer ses principes altermondialistes et pacifistes aux relations avec les autres peuples habitant le territoire du Québec, y compris les peuples autochtones en tant que peuples distincts dont les droits ancestraux et territoriaux devraient être reconnus, notamment par le biais d'ententes formelles. Il prône des relations d'égal à égal, de nation à nation, avec les dix Premières Nations et les peuples inuits afin de parvenir à une gestion partagée du territoire et des ressources.

- Le parti partage le point de vue de Gilles Vigneault selon lequel « tous les humains sont de ma race » et défend cette vision d'un Québec moderne, diversifié, pluraliste et inclusif, fondé sur les contributions d'une large majorité francophone, mais aussi sur une communauté anglophone jouissant de droits historiques reconnus, enrichi par les contributions de personnes issues de diverses communautés d'immigrants. Il est essentiel de renforcer la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination dans divers domaines, tels que l'accès au logement, à l'emploi et à la justice.
- Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, d'homophobie et d'atteintes à la dignité humaine.

Peuples autochtones

Autodétermination et relations de nation à nation

Le programme électoral de 2022 du parti stipule que, pour faire respecter les droits des Premières Nations et des Inuits sur leurs territoires, il préconise :

- de garantir leur consentement préalable, libre et éclairé ainsi que leur participation effective à tout projet prévu sur leurs territoires, le tout conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- d'établir le principe d'une gouvernance de nation à nation entre le gouvernement du Québec et les communautés en ce qui concerne le développement, la conservation et l'exploitation des ressources naturelles;
- de renforcer la capacité d'autodétermination des communautés autochtones en leur confiant la gestion et l'administration de certains services publics qui les concernent;
- en priorité, elle appuie le transfert des services de protection de l'enfance et de la jeunesse aux organismes autochtones. Nous veillerons à ce que les personnes travaillant au sein de ces services aient accès à toute la formation nécessaire.

Cultures autochtones

Afin de promouvoir les cultures autochtones, le programme électoral de 2022 du parti stipule que celui-ci :

- préconise un partenariat actif pour la protection des langues des Premières Nations et des Inuits. Conformément au droit à l'autodétermination des peuples autochtones, il préconise le financement et le soutien de leurs initiatives linguistiques, et appuie l'enseignement des langues traditionnelles et des savoirs ancestraux aux jeunes autochtones.
- s'engage à prendre des mesures pour que justice soit rendue aux enfants autochtones qui ont disparu ou ont été enterrés dans les pensionnats. Avec l'accord et en collaboration avec les communautés concernées, il s'engage à faire en sorte que tous les anciens sites de pensionnats soient fouillés et que des enquêtes du coroner soient menées. Il préconise de soutenir les familles qui souhaitent organiser les cérémonies et les événements commémoratifs qu'elles jugent appropriés pour honorer la mémoire de leurs proches décédés.
- Afin de rendre hommage aux enfants disparus, aux survivants des pensionnats, à leurs familles et à leurs communautés, et de permettre une véritable réconciliation entre les nations, Québec solidaire s'engage à faire du 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, un jour férié pour tous les Québécois.
- Afin de reconnaître concrètement le racisme systémique auquel sont confrontés les Premières Nations et les Inuits, Québec solidaire s'engage à adopter le « principe de Joyce », notamment en collaborant étroitement avec les autorités autochtones compétentes, et à œuvrer sans relâche pour garantir aux peuples autochtones du Québec un accès équitable et non discriminatoire aux services sociaux et de santé, en accordant une attention particulière au traitement réservé aux femmes et aux enfants.

Immigration et nouveaux arrivants

Le programme électoral du parti pour 2022 stipule que, pour faire du Québec un chef de file en matière de solidarité internationale et une terre d'accueil ouverte sur le monde, il préconise :

- de veiller à ce que les immigrants puissent développer leur plein potentiel en élargissant la reconnaissance des diplômes et en soutenant leur intégration au marché du travail en fonction de leur niveau de qualification;
- de veiller, dans la mesure du possible, à la mise en place de programmes de formation spécifiques permettant l'acquisition de certaines compétences particulières qui font défaut pour les emplois confrontés à de graves pénuries de main-d'œuvre ou qui s'inscrivent dans le développement durable;
- de répondre aux diverses crises qui secouent la planète en facilitant l'immigration humanitaire et liée au climat;
- de faire du Québec un sanctuaire et une véritable patrie tout en facilitant l'accès à la citoyenneté pour ceux qui se trouvent déjà dans la province. Lors du rapatriement des pouvoirs fédéraux, le parti préconise la régularisation du statut des immigrants en situation précaire ainsi que des travailleurs essentiels qui ont travaillé pendant la pandémie.
- Afin de faciliter l'inclusion des nouveaux arrivants, le parti préconise la création de pôles d'immigration locaux. Ces pôles appuieraient l'établissement des immigrants dans toutes les régions du Québec et leur offriraient un accueil accompagné ainsi qu'une formation en français, en partenariat avec des organismes communautaires, des entreprises et des services sociaux.
- réorienter la mission de la diplomatie québécoise pour qu'elle dépasse une approche purement axée sur le marché afin de :
 - > défendre la lutte contre les changements climatiques et l'évasion fiscale, la démocratie et les droits de la personne;
 - > permettre aux populations des pays en développement d'avoir accès aux vaccins;
 - > permettre aux pays en développement de disposer des moyens nécessaires pour entreprendre une transition juste et verte, notamment en annulant leurs dettes envers les banques du Nord.

Enjeux à considérer : la solidarité

Pensez à poser les questions suivantes à vos candidats locaux, à vos élus et aux partis politiques, puis à discuter de leurs réponses avec votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues et vos paroissiens :

« Il est toujours important », comme l'a dit l'archevêque Donald Bolen de Regina, « d'écouter les voix de ceux qui souffrent, de se laisser guider par elles dans notre façon de réagir et d'être prêts à s'engager avec eux pour aller de l'avant. » (Catholic Register, 18 juillet 2021)

- Que signifie écouter la voix de quelqu’un qui souffre et se laisser guider par elle?
- Qui, au Québec et partout dans le monde, souffre en ce moment?
- Comment ces voix peuvent-elles être entendues avec douceur et respect, et interprétées dans le contexte du cadre moral de celui qui écoute, afin de déterminer une réponse saine, positive et bienveillante?

Droits des Autochtones et réconciliation

- Comment tous les paliers de gouvernement du Québec et l’Église peuvent-ils collaborer pour faciliter la réconciliation de tous les secteurs de la société québécoise avec les peuples autochtones, afin que tous les Québécois puissent bénéficier du rétablissement de relations saines et de l’épanouissement de la société?

Santé mentale et dépendances

Plusieurs parties ont proposé la décriminalisation de la vente et de la possession de drogues, afin de mettre l’accent sur le traitement de la dépendance en tant que problème de santé.

- Est-il possible, en décriminalisant la vente et la possession de drogues, à la fois de soulager un système de justice pénale surchargé et d’aider davantage de personnes à guérir et à se remettre de leurs dépendances? Si oui, à quoi pourrait ressembler une approche efficace?
- Est-il possible, grâce à une révision de la législation pénale, à l’éducation et à des initiatives ciblées en matière de soins de santé, de donner aux individus davantage de liberté pour « développer leurs potentialités, prendre conscience de leur dignité et se préparer à affronter leur destin unique et individuel? » (citant *saint Jean-Paul II, Centesimus Annus, n° 39*)
- Existe-t-il un moyen de s’assurer que de telles mesures s’accompagnent de mécanismes efficaces pour s’attaquer aux causes profondes de l’abus de drogues et l’éliminer, par exemple par le biais d’initiatives éducatives à tous les niveaux de la société?

Réfugiés et nouveaux arrivants

- Quelles mesures sont prises, et que faudrait-il faire de plus, le cas échéant, pour garantir que les réfugiés et les nouveaux arrivants soient en sécurité, en bonne santé et en mesure de s’épanouir au Québec?
- Dans quelle mesure les politiques d’immigration devraient-elles être guidées par des priorités économiques plutôt qu’humanitaires?

Collectivités nordiques et rurales

- Quelles mesures sont prises actuellement, et quelles autres devraient être mises en œuvre, le cas échéant, pour assurer une vie rurale dynamique et saine au Québec? Parmi ces mesures, lesquelles devraient être prises au niveau fédéral? Par le Québec? Par les entreprises, les résidents et les associations civiques des régions rurales?
- Les régions nordiques suscitent également des préoccupations. À quelles circonstances particulières sont confrontés les habitants du Nord, et comment évaluer au mieux leurs besoins?

Enseignement catholique

Le rôle propre du gouvernement

Conformément à sa conception de la finalité de la vie humaine, l'Église enseigne que le rôle propre du gouvernement est de fournir **un cadre juridique et économique dans lequel le bien commun peut s'épanouir**, afin que les gens puissent accomplir leur mission : c'est-à-dire que les gens puissent utiliser la liberté que Dieu leur a donnée pour rechercher la vérité et ainsi revenir vers Lui.

Le bien commun correspond à l'instinct le plus noble de l'être humain, mais c'est un bien très difficile à atteindre, car il exige la capacité et l'effort constants de rechercher le bien d'autrui comme s'il s'agissait de son propre..

La responsabilité d'atteindre le bien commun, outre qu'elle incombe à chaque personne, incombe également à l'État, puisque le bien commun est la raison d'être de l'autorité politique. L'État, en effet, doit garantir la cohérence, l'unité et l'organisation de la société civile dont il est l'expression, afin que le bien commun puisse être réalisé grâce à la contribution de chaque citoyen. Ni l'individu, ni la famille, ni les groupes intermédiaires ne sont en mesure de parvenir par eux-mêmes à leur plein épanouissement, s de mener une vie véritablement humaine. D'où la nécessité d'institutions politiques, dont le but est de mettre à la disposition des personnes les biens matériels, culturels, moraux et spirituels nécessaires. Le but de la vie en société est en effet le bien commun, historiquement réalisable.



Objectif, rôle et valeurs du gouvernement

Les statuts de la Coalition stipulent que l'objectif de celle-ci est de :

- proposer aux Québécois un projet de gouvernance responsable, fondé sur les principes d'équité, d'efficacité et d'éthique, visant à revitaliser le Québec et à assurer le développement politique, économique, social et culturel des Québécois.

Dans un énoncé de politique publié en mai 2024 et consulté en ligne en juin 2026, la Coalition affirme que lorsqu'elle est arrivée au pouvoir en 2018,

-le Québec était en mauvaise posture, affaibli par le gouvernement précédent. L'économie provinciale stagnait par rapport à celle de ses voisins, et les services publics étaient mis à mal par des mesures d'austérité.

-En matière d'environnement, le gouvernement tenait de beaux discours sans prendre de mesures concrètes.

- surtout, pendant de nombreuses années, le parti au pouvoir avait renoncé à l'identité québécoise, restant indifférent au déclin du français, ne défendant pas la laïcité de l'État et prônant une politique multiculturaliste dont les Québécois ne veulent pas.

- Il y avait beaucoup à faire pour remettre le Québec sur la bonne voie.

- Depuis son arrivée au pouvoir, le parti s'est employé à rendre le Québec plus vert, plus fier et plus prospère, en se concentrant sur ses cinq grandes priorités :

1. L'économie
2. La santé
3. L'éducation
4. L'environnement
5. L'identité québécoise

Le budget 2026-2027 de la coalition précise que :

- depuis la pandémie, le Québec fait face à un contexte économique et géopolitique marqué par une incertitude persistante. Compte tenu des tensions géopolitiques importantes, de la fluctuation des politiques commerciales et tarifaires ainsi que de la fragmentation des échanges, la situation mondiale a des répercussions sur les finances publiques de plusieurs grandes économies à l'échelle mondiale.

- dans ce contexte, le gouvernement a dû trouver un équilibre délicat entre la réalisation des investissements nécessaires pour renforcer les services publics, stimuler l'économie, protéger le pouvoir d'achat des Québécois, veiller au bien-être des populations les plus vulnérables et soutenir les entreprises fortement touchées par les droits de douane, tout en assurant une saine gestion des finances publiques.

- Pour répondre de façon responsable à ces conditions, il soutient les entreprises qui évoluent dans un contexte économique en mutation, investit dans les infrastructures, donne la priorité aux missions principales du gouvernement et appuie les Québécois et les collectivités par des mesures ciblées.

-Dans le budget 2026-2027, il consacre près de 9,6 milliards de dollars sur six ans pour soutenir

*les entreprises,

*les missions principales du gouvernement et

*les Québécois.

-De plus, elle propose d'augmenter les investissements dans les infrastructures de plus de 5 milliards de dollars sur six ans.

Gestion responsable et réforme

Responsabilité financière

Dans le budget provincial de 2026-2027, la Coalition réaffirme son engagement envers une gestion responsable des finances publiques :

- après un rajustement à la baisse en 2024-2025, les déficits comptables prévus pour 2025-2026 et 2026-2027 sont réduits de près de 3,8 milliards de dollars et de 861 millions de dollars, respectivement.

- pour les années suivantes, les écarts à combler sont réduits. Le fardeau de la dette nette du Québec est également revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026 pour chaque année

Selon l’enseignement de l’Église, la société peut au mieux œuvrer pour le bien commun en se conformant toujours aux valeurs suivantes :

- vérité,
- liberté,
- justice, et
- charité ; et

en respect des principes suivants :

- le caractère sacré de la vie
- solidarité, et
- subsidiarité.

Toutes les activités de la société doivent être organisées selon ces principes et ces valeurs.

La démocratie

Une **démocratie authentique** n’est pas simplement le résultat du respect formel d’un ensemble de règles, mais le fruit **d’une adhésion convaincue aux valeurs qui inspirent les procédures démocratiques** : la dignité de chaque personne humaine, le respect des droits de la personne, l’engagement envers le bien commun en tant que finalité et critère directeur de la vie politique. **S’il n’y a pas de consensus général sur ces valeurs, le sens le plus profond de la démocratie se perd** et sa stabilité est compromise.

La doctrine sociale de l’Église considère le relativisme éthique, qui soutient qu’il n’existe aucun critère objectif ou universel d’ t permettant d’établir les fondements d’une hiérarchie correcte des valeurs, **comme l’une des plus grandes menaces** pour les démocraties contemporaines. – 407, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

Les responsabilités de l’État comprennent :

– veiller à ce que tous les individus puissent réaliser pleinement leur potentiel, en maintenant un cadre capable de **fournir tous les biens**

du cadre financier.

- Le gouvernement poursuit résolument sa trajectoire vers l’équilibre budgétaire et entend y parvenir d’ici 2029-2030.
- les tableaux ci-dessous est tiré du budget 2026-2027 de la Coalition. Les déficits nets devraient se maintenir jusqu’en 2028-2029, après quoi des excédents sont prévus.
- La dette provinciale devrait augmenter chaque année pour atteindre un total de 281,3 milliards de dollars d’ici 2030-2031.

TABLEAU A.2

Perspectives économiques et financières du Québec
(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
SITUATION FINANCIÈRE							
Revenus	156,1	160,5	166,5	172,8	177,6	181,8	188,2
Dépenses	-161,3	-168,2	-170,8	-175,2	-177,2	-179,5	-185,5
Provision pour éventualités	—	—	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Surplus (déficit) comptable	-5,2	-7,7	-6,3	-4,0	-1,1	0,8	1,2
En % du PIB	0,8	1,2	0,9	0,6	0,2	0,1	0,2
ENDETTEMENT							
Dette nette	236,2	250,3	259,5	271,1	276,8	279,3	281,3
En % du PIB	38,3	38,8	38,9	39,3	38,8	37,9	36,9
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
INDICATEURS ÉCONOMIQUES							
PIB réel (variation en %)	1,7	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4
PIB nominal (variation en %)	5,9	4,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sécurité publique

Dans son budget 2026-2027, la coalition identifie la sécurité des Québécois et l’accès à la justice comme l’une des trois missions principales du gouvernement, au même titre que les soins de santé et les services sociaux, ainsi que l’éducation. Afin de promouvoir la sécurité et l’accès à la justice, le parti propose d’allouer plus d’un milliard de dollars, notamment en consolidant les activités de prévention et d’intervention dans le domaine de la sécurité publique, et en poursuivant les efforts de lutte contre la violence armée. Cela comprend :
— 750,0 millions de dollars pour consolider les activités de prévention et d’intervention en matière de sécurité publique. La coalition souligne que des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières années pour assurer la sécurité publique des Québécois, tant sur le plan de la prévention que de l’intervention dans divers domaines, notamment la sécurité civile, la sécurité-incendie, les services correctionnels et les services de police. Elle préconise d’affecter ces fonds à la poursuite de ces efforts.
— 66,0 millions de dollars pour poursuivre la lutte contre la violence armée, dans le cadre de l’initiative annoncée à l’automne 2021. Une somme de 52,6 millions de dollars est allouée au ministère de la Sécurité publique, et 13,4 millions de dollars au ministère de la Justice.
— 43,0 millions de dollars pour les opérations publiques de cybersécurité, ce qui permettra de mettre en commun les services de cybersécurité afin de réduire les coûts gouvernementaux, de surveiller l’évolution des menaces et de renforcer la résilience collective.

TABLEAU F.1

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	49 003	50 800	52 687	54 667	56 629	58 734	
Cotisations pour les services de santé	9 175	9 412	9 749	10 198	10 498	10 826	
Impôts des sociétés	14 102	14 527	15 296	15 358	15 968	17 037	
Impôt foncier scolaire	1 255	1 311	1 435	1 579	1 720	1 853	
Taxes à la consommation	29 364	30 008	30 975	31 784	32 523	33 294	
Droits, permis et redevances	6 311	6 542	6 939	7 204	7 537	7 792	
Revenus divers	15 395	15 908	16 285	16 819	17 471	18 042	
Entreprises du gouvernement	5 347	5 853	6 442	6 984	7 096	7 254	
Revenus autonomes	129 952	134 361	139 808	144 593	149 442	154 832	
Variation en % ⁽²⁾	3,5	3,4	4,1	3,4	3,4	3,6	3,6
Transferts fédéraux	30 577	32 131	32 948	33 022	32 337	33 325	
Variation en %	0,3	5,1	2,5	0,2	-2,1	3,1	1,7
Total des revenus	160 529	166 492	172 756	177 615	181 779	188 157	
Variation en %	2,8	3,7	3,8	2,8	2,3	3,5	3,2
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-158 029	-160 489	-164 279	-165 909	-167 887	-173 218	
Variation en % ⁽³⁾	4,5	1,6	2,4	1,0	1,2	3,2	1,9
Service de la dette	-10 155	-10 268	-10 931	-11 340	-11 612	-12 271	
Variation en %	1,9	1,1	6,5	3,7	2,4	5,7	3,9
Total des dépenses	-168 184	-170 757	-175 210	-177 249	-179 499	-185 489	
Variation en %	4,3	1,5	2,6	1,2	1,3	3,3	2,0
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE ⁽⁴⁾							
	-7 655	-6 265	-3 954	-1 134	780	1 168	
En % du PIB	1,2	0,9	0,6	0,2	0,1	0,2	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s’agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.

(2) En 2027-2028, la croissance des revenus autonomes s’explique principalement par l’évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027, par l’augmentation des résultats d’Hydro-Québec et par l’effet de l’harmonisation avec les mesures d’amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(3) En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, dont les paiements anticipés pour des projets d’infrastructure en transport collectif, la croissance des dépenses de portefeuilles s’établit à 3,3 % en 2026-2027 au lieu de 1,6 %.

(4) Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

matériels, moraux et spirituels nécessaires au bien commun

– d’harmoniser les différents intérêts des secteurs de la société avec les exigences de la justice, notamment **en conciliant la propriété privée des biens avec le bien commun**

– **d’organiser la société non seulement en fonction des désirs de la majorité, mais aussi en fonction du bien effectif de tous les membres de la communauté, y compris les minorités**
– 168, *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*

La gestion responsable des fonctions publiques

L’administration publique, à quelque niveau que ce soit — national, régional, communautaire —, doit être **orientée vers le service des citoyens** et agir en tant que gestionnaire des ressources du peuple, qu’elle doit administrer **en vue du bien commun**.

Les recettes fiscales et les dépenses publiques revêtent une importance économique cruciale pour toute communauté civile et politique. L’objectif à poursuivre est un financement public capable de devenir lui-même un instrument de développement et de solidarité. **Un financement public juste, efficace et efficient aura des effets très positifs sur l’économie**, car il favorisera la croissance de l’emploi, soutiendra les activités des entreprises et des organismes sans but lucratif, et contribuera à renforcer la crédibilité de l’État en tant que garant des régimes d’assurance sociale et de protection sociale, conçus avant tout pour protéger les membres les plus vulnérables de la société.

Les dépenses publiques sont orientées vers le bien commun lorsque certains principes fondamentaux sont respectés : le paiement des impôts en tant que devoir de solidarité; une application raisonnable et équitable de la fiscalité; la rigueur et l’intégrité dans

— 217,0 millions de dollars pour renforcer l’accès aux services juridiques, notamment :

*169,5 millions de dollars pour soutenir l’accès au système judiciaire et son bon fonctionnement dans la prestation de services aux Québécois;

* 28,0 millions de dollars pour favoriser l’accès à la justice dans la région du Nord-du-Québec, notamment en soutenant la présence de ressources judiciaires dans les collectivités nordiques;

* 19,5 millions de dollars pour poursuivre la traduction des jugements de l’anglais vers le français et le recours à des interprètes judiciaires.

Violence conjugale et sexuelle

Dans une déclaration de principe en ligne datée du 23 mai 2023 et présentée comme étant toujours d’actualité en juin 2026, la coalition affirme qu’en tant que mesure clé du rapport « Rebuilding Trust », déposé en décembre 2020, elle a réalisé des progrès significatifs depuis son entrée en fonction, notamment :

- l’embauche de 21 employés au sein de la Direction des poursuites criminelles et pénales dans les 10 districts visés par un projet pilote;
- la formation de près de 3 000 prestataires de services sur les réalités de la violence sexuelle et familiale;
- l’embauche de 22 agents de liaison socio-juridique (ALSJ) au sein des Centres d’aide aux victimes d’actes criminels (CAVAC), un poste créé spécifiquement pour le tribunal spécialisé;
- l’arrivée de quatre chiens d’assistance dans les tribunaux qui ont rejoint les équipes des CAVAC à Québec, à Salaberry-de-Valleyfield, à Granby et à Drummondville;
- la création d’espaces accueillants et sécuritaires réservés aux victimes dans les palais de justice, afin d’éviter qu’elles ne croisent l’accusé;
- la mise à disposition de salles d’audience fonctionnelles dotées de divers outils d’accompagnement des témoins (écrans, téléconférences, estrades pour les chiens d’assistance);
- plus de 8 000 victimes de violence sexuelle ou familiale ont reçu de l’aide depuis le lancement des projets pilotes dans les dix districts;
- le lancement d’une série de projets pilotes dans les districts d’Alma (palais de justice d’Alma); de Chicoutimi (palais de justice de Chicoutimi); de Kamouraska (palais de justice de Rivière-du-Loup); Rimouski (palais de justice de Rimouski et points de service à Matane, Amqui et Mont-Joli); Gaspé (palais de justice de Percé et point de service de Sainte-Anne-des-Monts); Bonaventure (palais de justice de New Carlisle et point de service de Carleton-sur-Mer); et Saint-Maurice (palais de justice de Shawinigan).

Dans un énoncé de politique en ligne daté de février 2022 et publié comme étant à jour en juin 2026, la coalition affirme que, afin de redonner aux femmes la sécurité et la tranquillité d’esprit dont elles ont été privées par les auteurs de violence conjugale, elle a déposé un projet de loi clarifiant les circonstances dans lesquelles le port de bracelets de surveillance électroniques (BSE) et d’autres dispositifs de géolocalisation peut être imposé aux contrevenants dans les cas de violence conjugale, à savoir :

- dans le cadre de la surveillance communautaire des personnes relevant de la compétence des Services correctionnels
- à titre de mesure visant à surveiller le respect des conditions de probation, des peines avec sursis, des diverses absences temporaires ou de la libération conditionnelle;
- comme condition d’une absence temporaire préalable à la libération conditionnelle, d’une absence temporaire pour visites familiales ou d’une libération conditionnelle accordée par la CQLC à une personne purgeant une peine d’emprisonnement de six mois ou plus; ou
- comme condition d’une absence temporaire à des fins de réinsertion sociale accordée par le directeur d’un centre de détention à une personne purgeant une peine d’emprisonnement de moins de six mois.

Dans son budget 2026-2027, la coalition affirme que le nombre de féminicides commis au Québec au cours des premiers mois de 2026 démontre l’importance de poursuivre les efforts visant à répondre aux besoins des victimes de violence. À cette fin, elle propose l’octroi d’un investissement supplémentaire de 260,3 millions de dollars sur cinq ans :

— 91,0 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer le soutien aux refuges pour femmes victimes de violence conjugale, qui jouent un rôle central dans l’accompagnement des femmes et des enfants touchés par la violence conjugale;

— 90,6 millions de dollars sur trois ans pour renouveler le plan d’action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations du Comité spécial sur l’exploitation sexuelle des mineurs, déposées en décembre 2020, ce qui permettra de poursuivre les efforts de lutte contre ce phénomène inacceptable;

— 72,5 millions de dollars sur cinq ans pour mener à bien la mise en place permanente du tribunal spécialisé en violence sexuelle et familiale, ce qui permettra d’offrir un soutien adapté et sécuritaire aux victimes de violence sexuelle et familiale ainsi qu’à leurs proches;

— 6,2 millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre le Programme d’amélioration des refuges, qui offre une aide aux organismes sans but lucratif gérant des logements destinés aux femmes et aux jeunes de 30 ans et moins fuyant la violence familiale, afin de garantir que ces refuges soient sécuritaires et fonctionnels.



Objectif, rôle et valeurs du gouvernement

La Constitution du parti stipule qu’il est composé de Québécois de divers horizons qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s’y rallient. Ces principes servent de boussole au parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :

- la liberté individuelle est la valeur politique fondamentale du parti. Il croit notamment aux libertés d’expression, d’association, de religion et de réunion, au droit à la propriété et aux libertés économiques si nécessaires à notre développement. Il défend les droits et libertés fondamentaux contre les empiètements du pouvoir de l’État.

la gestion et la répartition des ressources publiques.

Dans la redistribution des ressources, les dépenses publiques doivent respecter les principes de solidarité, d'égalité et de mise à profit des talents. Elles doivent également accorder une plus grande attention aux familles, en leur allouant des ressources suffisantes à cette fin. **Dans un système démocratique, l'autorité politique est responsable devant le peuple.** 355, 408, 412, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Réforme démocratique

Les instances représentatives doivent être soumises à un contrôle social efficace. Ce contrôle peut s'exercer **avant tout par le biais d'élections libres qui permettent la sélection et le remplacement des représentants.** L'obligation pour les élus de rendre compte de leur action — garantie par le respect des mandats électoraux — est un élément constitutif de la représentation démocratique.

Parmi les déformations du système démocratique, la corruption de l' e politique est l'une des plus graves. S'il n'existe pas de vérité ultime pour guider et orienter l'action politique, les idées et les convictions peuvent alors facilement être manipulées à des fins de pouvoir.

Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en totalitarisme. — 406-412, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Coopération et respect entre les partis
Les partis politiques ont pour mission de favoriser une large participation et de rendre les responsabilités publiques accessibles à tous. **Les partis politiques sont appelés à interpréter les aspirations de la société civile, en les orientant vers le bien commun...** Une démocratie authentique n'est pas simplement le résultat du respect formel d'un ensemble de règles, mais le fruit **d'une adhésion convaincue aux valeurs qui inspirent les procédures**

- La liberté et les droits individuels s'accompagnent de responsabilités et d'obligations individuelles. Il incombe au citoyen de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille et à ceux des personnes à sa charge. Les citoyens libres assument leurs obligations, la responsabilité de leurs choix et les conséquences de leurs actes sans s'attendre à ce que l'État le fasse à leur place.
- La mission première de l'État est de protéger les droits et libertés individuels, d'administrer la justice civile, criminelle et pénale, d'investir dans les infrastructures publiques, d'intervenir en cas de catastrophes naturelles et de créer les conditions propices à l'épanouissement des citoyens et à l'exercice de leurs talents. L'État et les organismes de bienfaisance privés viennent en aide aux citoyens les plus défavorisés qui ne peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'aide gouvernementale est alors bien ciblée et orientée vers un retour progressif à l'autonomie, dans la mesure du possible. Les institutions de la société civile, telles que la famille et les organismes de bienfaisance (religieux ou laïques), les groupes communautaires ou les coopératives, sont généralement mieux placées que l'État et ses règles bureaucratiques pour aider les membres de la société qui sont dans le besoin.
- La réglementation étatique peut être nécessaire pour établir les règles du jeu, mais elle ne doit pas gérer les marchés dans leurs moindres détails ni entraver un marché libre et florissant. L'État évite d'accorder des privilèges et d'encourager la dépendance des particuliers et des entreprises. Lorsque l'État doit agir pour le compte de ses membres, les ressources et le pouvoir décisionnel sont délégués à des organismes proches des bénéficiaires.
- L'État gère les impôts des Québécois en tant que fiduciaire des biens publics. Il veille à ce que les finances publiques soient gérées de manière saine, que les budgets soient équilibrés et que la dette du secteur public se situe à un niveau raisonnable par rapport à la capacité de paiement des citoyens. Il respecte l'équité intergénérationnelle.
- Les élus représentent avant tout leurs électeurs et doivent les servir avec honnêteté, éthique et dans l'intérêt général. Leurs obligations envers leurs électeurs priment sur celles envers leur parti politique. Le gouvernement, les élus et les fonctionnaires occupent leurs fonctions avant tout pour servir les Québécois. Ils agissent de manière ouverte et transparente et rendent des comptes aux citoyens.
- Le principe de l'État de droit offre aux citoyens une protection contre l'arbitraire de l'État et contribue au maintien de l'ordre dans notre société. L'État de droit garantit notamment l'égalité de tous devant la loi. Il repose sur un système judiciaire solide et équitable qui protège la sécurité publique et tient compte des victimes d'actes criminels.
- La prospérité économique et la création d'emplois doivent passer par une économie de marché, c'est-à-dire par des échanges librement consentis entre les individus. Le rôle de l'État n'est pas de se substituer à l'entreprise privée et il ne doit pas nous dicter où travailler, comment épargner, ni ce qu'il faut construire ou produire. Il doit plutôt garantir un environnement propice à la concurrence, source d'innovation au bénéfice des consommateurs. La propriété privée et un système judiciaire indépendant constituent les fondements des marchés libres.
- Le Québec fait partie du Canada et, pour s'y épanouir, il doit pouvoir exercer pleinement ses droits et libertés constitutionnels. Les Québécois doivent contribuer à un Canada uni et démocratique au sein duquel ils peuvent affirmer leur identité nationale. Le Québec est ouvert sur le monde et nous sommes convaincus que les Québécois possèdent l'ingéniosité et le potentiel nécessaires pour faire valoir leurs talents partout dans le monde.

Gestion et réforme

La Constitution du Parti stipule qu'il est composé de Québécois d'horizons divers qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s'y rallient. Ces principes servent de boussole au Parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :

- L'État gère les impôts des Québécois en tant que fiduciaire des biens publics. Il veille à ce que les finances publiques soient gérées de manière saine, que les budgets soient équilibrés et que la dette du secteur public se situe à un niveau raisonnable par rapport à la capacité de paiement des citoyens. Il respecte l'équité intergénérationnelle.
- Les élus représentent avant tout leurs électeurs et doivent les servir avec honnêteté, éthique et dans l'intérêt supérieur de tous. Leurs obligations envers leurs électeurs priment sur celles envers leur parti politique. Le gouvernement, les élus et les fonctionnaires occupent leurs fonctions avant tout pour servir les Québécois. Ils agissent de manière ouverte et transparente et rendent des comptes aux citoyens.

Une résolution du parti datée de novembre 2024 stipule que le Québec est régi par des politiques interventionnistes depuis plus de 50 ans, ce qui a entraîné une lourde bureaucratie et une augmentation constante du fardeau fiscal des contribuables québécois.

- Les Québécois paient des impôts parmi les plus élevés en Amérique du Nord, tout en bénéficiant de services publics — notamment l'accès aux soins de santé — qui sont de moins en moins satisfaisants.
- Le modèle de gouvernance québécois ne répond plus efficacement aux besoins réels des citoyens. Ce modèle entraîne une dette croissante, imposant un fardeau injuste aux générations actuelles et futures.
- La transition énergétique met excessivement l'accent sur des projets coûteux de production de batteries et sur une électrification forcée des transports, sans véritable consultation, ce qui crée un fardeau fiscal pour les contribuables tout en négligeant les options de diversification énergétique.
- Les partis actuellement représentés à l'Assemblée nationale n'ont pas le courage de proposer des réformes fiscales significatives, de réduire la taille de l'État ou d'ouvrir le monopole des services publics à la concurrence afin de redonner davantage de liberté et de pouvoir d'achat aux Québécois.
- Pour remplir sa mission essentielle, le gouvernement doit disposer d'un financement adéquat provenant d'impôts qui ne découragent ni l'investissement ni le travail. Il gère les impôts des Québécois en tant que gardien des fonds publics, en veillant à ce que les finances publiques soient administrées de manière saine, que ses budgets soient équilibrés et que la dette du secteur public reste à un niveau raisonnable par rapport à la capacité de paiement des citoyens.

Impôts

Le dernier programme électoral du parti, publié en 2022 et ratifié en 2024, stipule que :

- Le Québec est l'une des juridictions les plus taxées au monde et, de loin, la plus taxée en Amérique du Nord.

démocratiques : la dignité de chaque personne humaine, le respect des droits de la personne, l'engagement envers le bien commun en tant que finalité et critère directeur de la vie politique. S'il n'y a pas de consensus général sur ces valeurs, le sens le plus profond de la démocratie se perd et sa stabilité est compromise. – 407, 413, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

Paix et bon ordre

Commerce

L'Église n'a cessé d'attirer l'attention sur les aberrations du système du commerce international qui, souvent, en raison de politiques protectionnistes, **discrimine les produits provenant des pays les plus pauvres** et entrave la croissance de l' de l'activité industrielle dans ces pays ainsi que le transfert de technologie vers ceux-ci.

La détérioration continue des conditions d'échange des matières premières et l'élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres ont incité l'Église à souligner **l'importance des critères éthiques** qui devraient constituer le fondement des relations économiques internationales : la recherche du bien commun et la destination universelle des biens; l'équité dans les relations commerciales; et la prise en compte des droits et des besoins des pauvres dans les politiques relatives au commerce et à la coopération internationale.

Les déséquilibres économiques et sociaux dans le monde du travail doivent être corrigés en rétablissant une hiérarchie juste des valeurs et en plaçant **la dignité humaine des travailleurs au-dessus de tout.** – 370, 321, 364 *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*

« L'ouverture au monde » est une expression qui a été détournée par le secteur économique et financier et qui est désormais utilisée exclusivement pour désigner l'ouverture aux intérêts étrangers ou la liberté des puissances

- Le fardeau fiscal lié à l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec s'élève à 14,1 %, comparativement à 12,5 % dans le reste du Canada et à 8,3 % en moyenne dans les pays développés (OCDE).
- Selon l'indice canadien des taxes à la consommation de l'Institut Fraser, les taxes représentent la dépense la plus importante pour les familles canadiennes, soit 36,4 % du revenu familial. Ce pourcentage est supérieur à celui des dépenses combinées pour le logement, l'alimentation et l'habillement (35,4 %).
-Au Québec, les impôts ont augmenté de 1 992 % depuis 1961 — soit une multiplication par 20 —, dépassant de loin la hausse de 767 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur la même période.

Le parti préconise (résolution de 2024) des mesures concrètes visant à réduire les impôts, à éliminer les taxes inutiles et à simplifier le régime fiscal afin que chaque Québécois puisse conserver une plus grande part de son revenu, notamment :

- la défense du droit des citoyens de choisir librement ce qui est le mieux pour eux-mêmes et leur famille, notamment en matière de soins de santé, d'éducation et de transport, y compris, par exemple, le soutien au principe « Ma voiture, mon choix » en permettant aux Québécois de choisir leur mode de transport sans avoir à assumer de coûts supplémentaires imposés par le gouvernement;
- une assainissement responsable des finances publiques afin de réduire la dette provinciale et de veiller à ce que le Québec vive selon ses moyens, dans le but de protéger le pouvoir d'achat des citoyens, les générations futures et l'avenir économique de la province;
- la mise en valeur des ressources naturelles de la province, notamment le gaz naturel et l'uranium, tout en respectant les normes environnementales les plus strictes;
- l'ouverture du plus grand nombre possible de services publics à la concurrence, en particulier dans le domaine des soins de santé, afin que les Québécois aient accès à des services qui répondent à leurs divers besoins, à un coût raisonnable et dans des délais acceptables.
- une gestion responsable des fonds publics provinciaux et des projets de développement économique en mettant fin aux dépenses massives consacrées aux programmes de subventions destinés aux grandes entreprises, afin de donner la priorité aux initiatives qui stimulent véritablement la création de richesse et d'emplois pour tous les Québécois.

Rémunération des députés de l'Assemblée nationale

Les résolutions du Conseil national du parti (datées de 2024) stipulent que :

- il est inapproprié que les députés de l'Assemblée nationale s'accordent eux-mêmes des augmentations salariales. Le projet de loi 24, qui a considérablement augmenté la rémunération des députés en 2023, a mis en évidence l'absurdité du processus actuel d'ajustement des salaires des élus. Il est illogique que les élus puissent influencer leur propre rémunération, alors que seule l'opposition — qui bénéficie également de ces mêmes augmentations — est en mesure d'y mettre un frein.
- un mécanisme neutre assorti d'un plafond encouragerait les élus à prendre toutes les mesures possibles pour contenir l'inflation tout en préservant la capacité de paiement des Québécois. L'attribution automatique des ajustements salariaux par voie législative éliminera l'intervention des comités composés d'élus, permettant ainsi de fixer la rémunération sans ingérence politique.
- Il préconise l'adoption d'une loi interdisant aux députés de modifier leur propre rémunération et la mise en place d'un mécanisme neutre et indépendant d'ajustement des salaires, en définissant des paramètres clairs. Ces paramètres incluraient notamment la limitation des augmentations au taux d'inflation, plafonné à 3 %.

Sécurité publique

La Constitution du Parti stipule qu'il est composé de Québécois d'horizons divers qui adhèrent aux principes fondamentaux suivants et s'y rallient. Ces principes servent de boussole au parti, guidant ses actions et ses orientations politiques et définissant sa vision pour le Québec :

- le principe de la primauté du droit offre aux citoyens une protection contre l'arbitraire de l'État et sert à maintenir l'ordre dans notre société. La primauté du droit garantit notamment l'égalité de tous devant la loi. Le Parti croit en un système judiciaire solide et équitable qui protège la sécurité publique et tient compte des victimes d'actes criminels.



Objectif, rôle et valeurs du gouvernement

Le site Web officiel du parti (consulté le 6 juillet 2026) affirme que ses neuf valeurs fondamentales sont les suivantes :

- **Les libertés individuelles.** Le parti affirme que tout repose sur le respect des libertés individuelles. La première préoccupation d'un esprit libéral est de s'assurer que cela n'entraînera pas de restrictions injustifiées aux libertés individuelles. Pour être acceptable, toute limitation de ces libertés doit être justifiée par un bien supérieur, qui doit être établi de manière concluante.

économiques d'investir sans obstacles ni complications dans tous les pays. Les conflits locaux et le mépris du bien commun sont exploités par l'économie mondiale afin d'imposer un modèle culturel unique. Cette culture unifie le monde, mais divise les personnes et les nations, car « à mesure que la société se mondialise, elle fait de nous des voisins, mais ne fait pas de nous des frères ». Nous sommes plus seuls que jamais dans un monde de plus en plus massifié qui favorise les intérêts individuels et affaiblit la dimension communautaire de la vie. En effet, il existe des marchés où les individus deviennent de simples consommateurs ou des spectateurs passifs. En règle générale, l'avancée de ce type de mondialisation renforce l'identité des plus puissants, qui peuvent se protéger, mais elle tend à affaiblir l'identité des régions les plus faibles et les plus pauvres, les rendant plus vulnérables et dépendantes. Ainsi, la vie politique devient de plus en plus fragile face aux puissances économiques transnationales qui opèrent selon le principe « diviser pour régner ».

Pape François, *Fratelli tutti*, 12

Justice pénale et sécurité publique

Afin de protéger le bien commun, l'autorité publique légitime doit exercer le droit et le devoir d'infliger des peines proportionnelles à la gravité des crimes commis. L'État a la **double responsabilité** de décourager les comportements préjudiciables aux droits de la personne et aux normes fondamentales de la vie civile, et de réparer, par le biais du système pénal, le désordre causé par l'activité criminelle... La peine ne sert pas seulement à défendre l'ordre public et à garantir la sécurité des personnes; elle devient également **un instrument de rééducation du délinquant**. Il y a ici **un double objectif**. D'une part, favoriser la réinsertion de la personne condamnée dans la société; d'autre part, promouvoir une justice qui réconcilie, **une justice capable de rétablir l'harmonie** dans les

- **Le développement économique.** Le parti affirme avoir toujours eu à cœur de promouvoir le développement tant économique que social au Québec. Parce qu'il génère la richesse dont une société a besoin pour financer son développement social, le développement économique a constitué une préoccupation majeure pour tous les gouvernements libéraux de l'ère moderne.
- **Un sentiment d'appartenance au Québec**, qui commence par l'identification à sa majorité francophone. Cela signifie accepter les aspirations de cette majorité, ainsi que son histoire, sa langue et sa culture, ses institutions, ses modes de vie et ses particularités. Le parti affirme qu'il reconnaît le caractère particulier que la majorité francophone confère à la société québécoise, et s'engage à toujours affirmer et défendre le caractère français du Québec. Avant tout, il s'engage à être un parti à prépondérance francophone évidente, sans porter atteinte à l'égalité des droits de tous ses membres.
- **Justice sociale.** Une société qui se concentrerait exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait rapidement une société égoïste. Ses membres les plus forts finiraient par dominer, au détriment des plus faibles. De nombreuses personnes et familles à faible revenu se verraient privées d'accès à des services tels que l'éducation et les soins de santé, auxquels elles ne peuvent accéder par leurs propres moyens. Une mise en commun des ressources est donc nécessaire pour garantir une égalité raisonnable des chances pour tous et un minimum de justice dans l'ensemble de la société.
- **Le respect de la société civile.** Le terme « société civile » désigne généralement l'ensemble des activités humaines qui se déroulent en dehors du marché et de la société politique. Chaque individu et chaque groupe a sa propre conception de la vie et ses propres valeurs. Au lieu de tenter d'imposer ses propres conceptions à tout prix, l'État devrait rechercher des arrangements institutionnels qui, tout en respectant l'ordre public et la moralité, tiennent compte de l'évolution constante des opinions et des modes de comportement.
- **La vie politique sous le signe de la démocratie.** Le parti affirme avoir agi pour garantir que tous les partis soient traités sur un pied d'égalité, que les responsables électoraux soient tenus de rendre compte de leurs actes devant les tribunaux, que les dépenses électorales soient limitées et contrôlées, et que la substitution frauduleuse d'électeurs les jours de scrutin soit empêchée.
- **La voie canadienne.** Tout en adhérant au fédéralisme canadien, le Parti affirme avoir toujours soutenu que, en tant qu'expression principale de la réalité française au Canada, le Québec ne peut se limiter à être une simple province au sein de la fédération. Par la voix de tous ses dirigeants jusqu'à ce jour, il a soutenu que, en plus d'être une province au sens juridique du terme, le Québec constitue une société distincte à bien des égards, notamment en raison de sa langue, de sa culture, de son système juridique, de ses institutions et de son mode de vie. Le Parti libéral du Québec est néanmoins convaincu que le maintien du lien fédéral canadien constitue l'option constitutionnelle la plus appropriée pour promouvoir les meilleurs intérêts du Québec et de ses partenaires.
- **L'équité intergénérationnelle.** L'équité intergénérationnelle défend le droit des générations futures à vivre dans une société aussi prospère et développée que celles qui ont contribué à la bâtir. Ce principe incite les décideurs à envisager les politiques publiques dans une perspective à long terme et novatrice, afin que la prochaine génération n'ait pas à subir les répercussions économiques, sociales et environnementales des décisions prises par ses prédécesseurs. Un État responsable doit répondre aux besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le débat public québécois, cette notion se reflète notamment dans la gestion des finances publiques et le remboursement de la dette, dans les régimes de retraite et dans l'exploitation de nos ressources naturelles.
- **Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.** Le parti précise que cette^{9e} valeur libérale a été adoptée en novembre 2021, sous l'impulsion de la Commission de la jeunesse, et que, par conséquent, chacune de ses actions est désormais envisagée sous cet angle. L'action d'un parti politique, c'est bien beau, mais il faut aller plus loin. La société dans son ensemble doit emboîter le pas. Un gouvernement libéral inclura le droit de préserver l'environnement et la diversité biologique parmi les droits fondamentaux protégés par la Charte des droits et libertés de la personne.

De plus, la Constitution du parti de 2017 stipule que la philosophie du parti repose sur les principes suivants :

- a) la primauté de la personne, les libertés individuelles et le droit de chacun de réaliser ses objectifs dans le respect d'autrui;
- b) l'égalité des droits de toutes les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans les cas prévus par la présente Constitution), la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, un handicap ou l'utilisation de tout moyen pour gérer ce handicap;
- c) l'égalité des chances pour tous, la dignité humaine, la solidarité et la responsabilité de tous les membres de la société dans la poursuite d'une plus grande justice sociale et la lutte contre la pauvreté;
- d) l'harmonisation de deux idées progressistes : la justice sociale et la vitalité économique;
- e) la confiance dans l'innovation et la créativité comme clés du progrès personnel et collectif;
- f) le changement, dans le respect des institutions démocratiques;
- g) la protection et la promotion du caractère français et de la culture dynamique de la société québécoise, tout en reconnaissant pleinement la légitimité de la communauté anglophone du Québec, la diversité culturelle et la promotion des intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne;
- h) l'équité intergénérationnelle.

Sécurité publique

Justice

Le parti affirme (programme électoral de 2022, consulté en juillet 2026 sur le site Web officiel) que l'accès au système judiciaire n'est pas véritablement équitable; il varie en fonction du revenu. La province a le devoir d'œuvrer sans relâche pour rendre son système judiciaire plus équitable.

À cette fin, le parti préconise :

- l'amélioration des critères d'admissibilité à l'aide juridique;
- de porter le seuil de la Cour des petites créances de 15 000 \$ à 25 000 \$;
- d'améliorer l'accès aux services de consultation juridique en créant des centres de justice locaux dans toutes les régions du Québec et au sein des organismes communautaires;
- la mise en place de programmes d'aide en matière de santé mentale et de toxicomanie dans tous les districts judiciaires afin de traiter efficacement ce type de dossiers;
- de régler une fois pour toutes la question de l'accès à la justice dans le Nord, en particulier pour les communautés autochtones;
- garantir le respect du droit fondamental d'être jugé en anglais ou en français, en respectant les pouvoirs du juge en chef de la Cour du Québec en lui permettant de décider si les juges, s'ils sont nommés à titre d' , doivent parler le français et l'anglais. La Cour est elle-même en mesure de déterminer ses besoins pour s'assurer que tous soient jugés équitablement et en temps opportun;
- réduire les retards et rétablir la confiance des citoyens en modernisant et en numérisant le système judiciaire provincial. Pour remédier au problème des retards, il faut veiller à ce que les ressources humaines nécessaires soient disponibles dans les palais de justice ainsi qu'au Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales.
- aller de l'avant avec une réforme complète du droit de la famille. Les règles qui régissent actuellement le droit de la famille sont désuètes et mal adaptées aux réalités des familles d'aujourd'hui. Très peu de choses ont changé depuis le dépôt du rapport Roy en 2015.
- modifier la Loi sur les victimes d'actes criminels afin d'y inclure une clause rétroactive pour les victimes d'actes criminels contre la personne, par exemple l'exploitation sexuelle. Bien que l'aide financière et psychologique offerte par le régime d'indemnisation aux victimes d'actes criminels ait été élargie, cet élargissement ne s'applique qu'aux victimes d'actes criminels dont le dossier a été déposé après la modification de la Loi en octobre 2021. Il ne peut y avoir deux catégories de victimes.

Victimes de violence conjugale et sexuelle

Le parti affirme (programme électoral de 2022) qu'au cours des dernières années, le Québec a été fortement sensibilisé aux enjeux de la violence sexuelle et familiale. Trop souvent éludés, ces enjeux ont été mis au premier plan notamment par le mouvement #metoo et la pandémie.

- Cette prise de conscience collective a mené, en 2019, à la création d'un comité transpartisan composé d'élus de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, dans le but de trouver des solutions pour lutter contre ces phénomènes, les prévenir et faciliter l'octroi de réparations aux victimes. Cette initiative a été suivie de la création d'un comité d'experts. Le rapport « Rebâtir la confiance » a été publié en décembre 2020 et contient 190 recommandations.

- il appuie le rapport « Rebâtir », notamment en ce qui concerne les mesures de prévention, de sensibilisation, de soutien et de coordination, ainsi que la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans ce rapport.

- En priorité, le parti appuie la création d'un véritable secrétariat qui accompagnera la nomination d'une ministre de la Condition féminine qui aurait non seulement le temps de s'attaquer à ces enjeux, mais aussi l'influence nécessaire et l'attention du gouvernement. La mise en place d'un véritable centre de services intégrés pour les victimes et une protection accrue des enfants concernés, ainsi qu'une meilleure coordination des efforts avec les groupes d'hommes et le soutien communautaire, constitueraient des priorités.

Violence armée

Le parti affirme (programme électoral de 2022) que la hausse de la violence armée est alarmante. Les fusillades se multiplient partout, y compris à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

- En réponse à la demande du parti visant la création d'une force policière spéciale pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement a mis sur pied l'opération CENTAURE. Cependant, CENTAURE vise davantage à réprimer la criminalité qu'à la prévenir.

- Le parti s'engage à allouer un dollar pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent à la prévention, en plus de chaque dollar alloué à CENTAURE.

Le parti n'a par ailleurs publié aucune déclaration officielle récente concernant ses politiques ou positions relatives à :

- gestion et réforme
- provinces, territoires et municipalités
- relations internationales et défense



Objectif, rôle et valeurs du gouvernement

La Déclaration de principes du parti (publiée en 2019, consultée sur le site Web officiel en juillet 2026) stipule que celui-ci s'engage avec dignité et détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener le Québec à son indépendance nationale.

- La survie de la langue française constitue un défi permanent, aggravé par des obstacles qui s'étendent bien au-delà de ses frontières. À l'instar du reste du monde, le Québec est confronté à la crise climatique, doit faire face à des inégalités sociales croissantes et s'efforce de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

- La mondialisation complique le développement économique du Québec et remet en question sa spécificité culturelle.

- Son action politique sera axée sur la fondation d’une nation, et non sur la gestion courante d’une province. À cette fin, il s’engage à prendre chacune de ses décisions de manière à rapprocher le Québec de cet objectif ultime et cherchera à unir tous ceux qui appuient l’indépendance.
- Ses actions viseront également à susciter l’appui et l’engagement, ainsi qu’à bâtir un consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue. En fin de compte, l’objectif est de parvenir à des décisions unificatrices et courageuses fondées sur les connaissances scientifiques.

Le parti s’engage à œuvrer sans relâche dans ce contexte, guidé par les valeurs fondamentales suivantes :

- la liberté, qu’il considère comme incarnée par le pouvoir de faire ses propres choix, l’accès universel à une éducation de qualité et l’atteinte de l’autonomie financière. Le Québec ne sera véritablement libre que lorsque ses citoyens le seront eux-mêmes;
- la justice et l’équité, car, selon lui, la santé d’une société se mesure à son niveau de bien-être et à sa qualité de vie. Ces valeurs donnent à chacun la chance de s’épanouir pleinement et assurent un équilibre entre les droits collectifs et individuels.
- le nationalisme en tant que valeur d’ouverture, d’inclusion et d’unification, qui rassemble les individus au sein d’une communauté plus forte que la somme de ses parties. L’affirmation fière de l’identité de chaque peuple est le fondement de la diversité culturelle mondiale.
- la protection de l’environnement, car le territoire québécois définit son identité nationale, conditionne notre existence même et s’incarne dans une vision écologique qui mobilise tous les segments de la société. La restauration du patrimoine naturel du Québec, conjuguée à une économie fondée sur une transition énergétique juste et équitable, les énergies renouvelables et l’innovation technologique verte, contribue au sentiment d’appartenance des Québécois à ce territoire. Son intégrité, sa vitalité et sa durabilité sont essentielles à l’avenir collectif du Québec.

Dans son *Livre bleu* (annexe II, 2026), le parti a proposé un projet de constitution nationale qui contient l’énoncé suivant des principes fondamentaux :

1. Le peuple du Québec est souverain. Il détermine librement son statut politique. Il choisit, directement ou par l’intermédiaire de ses représentants, ses institutions fondamentales et les règles qui encadrent le fonctionnement et l’évolution de la société. Nul ne peut réduire ou altérer la souveraineté du peuple du Québec sans son consentement.
2. Le peuple du Québec choisit librement de confier la souveraineté juridique à l’État du Québec.
3. L’État souverain du Québec est laïque, pacifique, démocratique et francophone. Il respecte les croyances religieuses et les valeurs fondamentales de ses citoyens.
4. L’État souverain du Québec est une république parlementaire (décentralisée).
5. L’État souverain du Québec est un État de droit. La présente Constitution régit l’exercice des pouvoirs publics et toutes les fonctions de l’État.
6. Les valeurs fondamentales du Québec souverain sont la liberté, la tolérance, la solidarité et la responsabilité.
7. L’État souverain du Québec s’efforce d’assurer l’égalité des chances et des conditions de vie décentes à tous ses citoyens, en particulier aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
8. Le peuple et l’État du Québec s’engagent à œuvrer pour la paix mondiale et la coopération entre les peuples.
9. L’État souverain du Québec mène ses relations extérieures en se fondant sur les principes établis du droit international et contribue, dans un esprit d’ouverture, au développement du droit international.
10. La culture est l’expression de l’identité québécoise. L’État doit soutenir la communauté culturelle (artistes, artisans et créateurs). Il doit favoriser la situation et les conditions de vie des artistes, des artisans et des créateurs. L’État reconnaît l’importance de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel, historique et naturel du Québec.
11. La recherche scientifique est essentielle au développement de la population du Québec. L’apprentissage de la méthode scientifique doit occuper une place importante dans l’éducation des jeunes. L’État doit promouvoir l’excellence en recherche (encourager les inventeurs) et favoriser l’innovation. L’État soutient le développement scientifique et technologique qui respecte la dignité humaine et l’environnement.

Le sens de l’indépendance

Le *Livre bleu* affirme que l’indépendance n’est pas une fin en soi, mais un commencement. Elle n’exige pas que tous les Québécois pensent de la même façon, votent toujours de la même manière ou envisagent exactement le même avenir. Elle leur offre plutôt la possibilité de décider ensemble, démocratiquement, dans un pays qui leur appartient. Elle inaugure une nouvelle ère où nos débats ne seront plus limités par ce qu’Ottawa autorise, refuse ou impose, mais par la volonté collective du Québec lui-même.

- Elle ne promet pas un Québec uniforme, mais un Québec libre. Un Québec où la gauche peut défendre plus efficacement la justice sociale, où la droite peut réclamer un gouvernement plus petit, où les régions peuvent obtenir davantage de pouvoirs, où les jeunes peuvent bâtir, où les aînés peuvent transmettre leur héritage, où les artistes peuvent créer, où les entrepreneurs peuvent innover, où les communautés peuvent s’enraciner, et où chacun peut participer à la construction d’un pays commun.

Nationalisme québécois

Le *Livre bleu* du parti (publié en 2026 et consulté sur son site Web officiel en juillet 2026) stipule que, bien que le nationalisme québécois comporte certainement une dimension culturelle, il est également politique. Les Québécois vivent dans un pays dont les institutions ne répondent pas à leurs aspirations. Au fil du temps, le Québec a développé une identité politique distincte qui souligne clairement sa différence au sein du Canada. Le problème demeure que leurs préférences politiques ne peuvent jamais être pleinement satisfaites. Les Québécois souhaitent une plus grande décentralisation des pouvoirs en faveur du Québec, notamment :

- **l’abolition de la loyauté envers la monarchie britannique.** Historiquement, les Québécois ne doivent aucune loyauté à la monarchie. Or, en vertu de la Constitution canadienne, les députés, les ministres et les juges du Québec exercent leurs fonctions au nom du chef d’État du Royaume-Uni – un monarque étranger.

- De plus, la monarchie est là pour rester au Canada. La Loi constitutionnelle de 1982 garantit que son abolition nécessiterait le consentement des assemblées législatives des dix provinces, ainsi que celui de la Chambre des communes et du Sénat. Tant que le Québec fera partie du Canada, il sera contraint de subir des absurdités incompatibles avec ses revendications de souveraineté.

- Ce système reste également lié à une discrimination institutionnelle. Le monarque est le chef suprême de l'Église anglicane, et les règles de succession interdisent encore formellement à une personne d'une autre confession ou à un non-croyant d'accéder au trône. Ces dispositions, qui lient la légitimité politique à la naissance et à la religion, sont diamétralement opposées aux valeurs fondamentales de laïcité et d'égalité que défend le Québec.

- **L'abolition du Sénat**, qui constitue l'un des anachronismes les plus singuliers du Canada. De nombreux pays disposent d'une deuxième chambre législative chargée d'adopter des lois, mais le Sénat canadien demeure exceptionnellement désuet. Considérons les caractéristiques suivantes :

- Les sénateurs canadiens sont nommés par le premier ministre seul et ne sont pas élus. Seuls 15 pays (sur environ 200) dans le monde utilisent encore ce mode de nomination pour leur Sénat ou leur chambre haute, et il s'agit d'anciennes colonies britanniques et de pays du Moyen-Orient. Parmi ces 15 pays, seuls le Canada et le Royaume-Uni nomment leurs sénateurs à vie.
- Seul le Canada possède un Sénat dont les membres sont nommés à vie et qui dispose d'un pouvoir égal à celui de la chambre élue : chaque projet de loi doit recevoir l'approbation du Sénat dans son intégralité.
- De plus, le Sénat canadien a été créé dans le but explicite de donner une influence politique aux personnes fortunées. À l'époque de la fondation du Canada moderne, les sénateurs devaient posséder un niveau de richesse bien précis.
- Cette situation est d'autant plus scandaleuse que le Sénat coûte 139 millions de dollars par année.

- **une réévaluation de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, notamment :**

- la reconnaissance constitutionnelle du Québec en tant que nation;
- la reconnaissance du droit du Québec d'opposer son veto à toute modification constitutionnelle;
- la reconnaissance du droit du Québec de se retirer de tout programme fédéral moyennant une compensation financière;
- la reconnaissance de la pleine compétence du Québec en matière d'immigration sur son territoire;
- l'octroi au gouvernement du Québec du pouvoir de nommer trois juges à la Cour suprême du Canada;
- le transfert d'une part plus importante des recettes fiscales au Québec et l'octroi au Québec de pouvoirs accrus pour protéger la langue et la culture françaises;
- le contrôle total de la culture et des communications sur son territoire;
- le droit d'agir de manière autonome sur la scène internationale en signant ses propres traités dans ses domaines de compétence;

- **l'abolition des restrictions prévues par la Loi constitutionnelle de 1867.**

Loin d'établir un partage équitable des pouvoirs souverains, la Loi de l'Assemblée nationale britannique (BNA) a instauré un système fédéral structurellement conçu pour centraliser le pouvoir à Ottawa. Trois pouvoirs accordés en vertu de la Constitution de 1867, en particulier, sont utilisés pour centraliser le pouvoir :

- les pouvoirs résiduels — l'article 91 confère au Parlement fédéral compétence sur toute question qui n'est pas expressément attribuée aux provinces, au nom de « la paix, de l'ordre et du bon gouvernement ». Ce pouvoir a été utilisé pour priver le Québec d'outils essentiels au développement de sa culture, de sa langue et de son économie. De plus, la doctrine de « l'intérêt national » a été invoquée par les tribunaux pour faire passer un domaine relevant de la compétence provinciale (comme la culture ou l'éducation) sous la compétence exclusive du gouvernement fédéral si son « caractère unique, distinctif et indivisible » justifie une intervention d'Ottawa.
- le pouvoir de dépenser, qui permet au gouvernement fédéral d'allouer des fonds — souvent assortis de conditions — dans des domaines relevant de la compétence provinciale, tels que la santé, l'éducation ou les services sociaux. Un exemple particulier est l'effet des investissements fédéraux initiaux massifs dans les soins de santé, qui sont progressivement retirés, laissant les provinces assumer seules la charge financière.
- le pouvoir de désapprobation, manifestation la plus flagrante de la structure hiérarchique — voire impériale — de la fédération canadienne. L'article 90 de la Loi constitutionnelle de 1867 autorise le gouvernement fédéral à invalider purement et simplement une loi provinciale dûment adoptée par une assemblée législative élue démocratiquement. L'existence même de cette option — qui est parfaitement valide en vertu de la Constitution canadienne — illustre la nature fondamentalement inégale de la répartition des pouvoirs au Canada, même si elle est rarement utilisée.

- **l'abolition des restrictions à l'autorité provinciale en vertu de la Charte des droits et libertés.** En transférant le règlement des questions sociales, linguistiques et culturelles sensibles à la Cour suprême, la Charte a judiciarisé la politique québécoise. Des enjeux qui devraient faire l'objet d'un débat démocratique — comme la laïcité, la langue ou les programmes sociaux — sont désormais tranchés non pas par des élus, mais par des juges nommés par Ottawa. Le Québec a été contraint de recourir au seul outil à sa disposition : la clause de souveraineté parlementaire (également appelée « clause dérogatoire » ou « clause de non-obstacle »). Cette pratique, souvent critiquée par le Canada anglophone, est nécessaire pour protéger les lois fondamentales — qui représentent la volonté populaire de la nation québécoise — contre une interprétation juridique étroite de la Charte par la magistrature fédérale. Même cette dernière ligne de défense — fruit d'un compromis historique entre les provinces et le gouvernement fédéral lors du rapatriement de 1982 — est aujourd'hui menacée, alors qu'Ottawa explore activement des scénarios visant à contester ou à limiter la capacité des provinces à recourir à la clause de dérogation.

Les budgets d'un Québec indépendant

Le Livre bleu du parti indique que celui-ci a publié plusieurs budgets pour un Québec indépendant : en 1973, en 2005 et en 2023. À chaque fois, il s'agissait d'un exercice de transparence bienvenu pour le projet d'indépendance du Québec. La dernière version (2023) a répondu à de nombreuses questions concernant les finances publiques d'un Québec indépendant et a démystifié plusieurs idées fausses courantes :

- > Oui, le Québec est capable de devenir indépendant du point de vue des finances publiques;
- > Oui, le Québec est capable d'équilibrer son budget sans les paiements de péréquation fédéraux;
- > Oui, le Québec économiserait près de 9 milliards de dollars en éliminant les chevauchements;
- > Oui, le Québec serait dans une meilleure situation financière que la moyenne des pays du G7;
- > Non, le budget du Québec ne présentera pas de déficit chronique;
- > Non, le ratio dette/PIB d'un Québec indépendant ne sera pas particulièrement élevé, et il sera inférieur à celui du Canada.

Déséquilibre fiscal

Le Livre bleu (2026) du parti indique que la Commission québécoise sur le déséquilibre fiscal a établi (vers 2002) trois principes permettant de déterminer s'il existe un déséquilibre fiscal entre les différents paliers de gouvernement:

- > la répartition des pouvoirs fiscaux doit garantir que chaque niveau de gouvernement dispose d'un financement suffisant pour rendre compte à ses citoyens des décisions qu'il a prises dans ses domaines de compétence;
- > les recettes totales doivent permettre à chaque niveau de gouvernement de couvrir efficacement les dépenses découlant de toutes les responsabilités qu'il assume;
- > les transferts du gouvernement fédéral aux provinces ne doivent pas limiter l'autonomie décisionnelle et budgétaire des provinces dans leurs domaines de compétence, que ce soit en raison des conditions qui y sont rattachées ou des modalités selon lesquelles ils sont définis.

Toutefois, la Commission a formulé les observations suivantes :

- il existe un écart fiscal croissant entre les provinces et le gouvernement fédéral qui n'est pas suffisamment pris en compte; les ententes financières intergouvernementales limitent la souplesse des provinces dans leurs domaines de compétence, ce qui entraîne des besoins non comblés, qui deviennent évidents lorsque l'on projette l'état actuel des finances publiques provinciales dans l'avenir;
- Les transferts fédéraux sont insuffisants. Ils sont trop souvent imprévisibles, laissés à la discrétion du gouvernement fédéral et assortis de conditions fédérales dans des domaines relevant de la compétence provinciale. Cette situation engendre de l'incertitude dans la planification budgétaire provinciale et favorise un manque de reddition de comptes.
- Le gouvernement fédéral exerce son « pouvoir fédéral de dépenser » de manière inappropriée. Les dépenses fédérales directes dans les domaines relevant de la compétence du Québec, effectuées en vertu du « pouvoir fédéral de dépenser », enfraignent également les trois principes d'équilibre fiscal mentionnés ci-dessus.
- Plus particulièrement, la Commission a recommandé d'abolir les transferts sociaux (maintenant appelés Transfert canadien en matière de santé [TCS] et Transfert canadien en matière sociale [TCMS]) et de les remplacer par un transfert d'espace fiscal (taxe sur les produits et services [TPS] ou impôt sur le revenu des particuliers [IRP]).
- Malgré ces conclusions claires, peu de progrès ont été réalisés à cet égard depuis 2002.

Provinces, territoires et municipalités

Relations interprovinciales

Le Livre bleu du parti stipule que dès son arrivée au pouvoir, celui-ci s'attachera à définir les positions interprovinciales les plus avantageuses pour le Québec, tout en restant ancré dans ce qui est politiquement et concrètement réalisable. Parmi les facteurs contextuels imprévisibles, le plus important est sans aucun doute la profonde transformation de la nature même du Canada à la suite d'une victoire référendaire au Québec — ou même en Alberta, ce qui pourrait survenir avant celle du Québec. En d'autres termes, il est impossible de prédire ce que comporteraient les négociations entre le Québec et le Canada en cas de victoire du « oui » au référendum, qui y participerait ou quel serait le rôle de chaque partie.

- De plus, après l'indépendance du Québec, il est fort probable que les provinces canadiennes continueront de collaborer et de se coordonner dans les domaines où elles le font déjà. Cependant, le modèle de gouvernance canadien pourrait alors évoluer de manière à mieux respecter l'autonomie de chaque province. Ce système de gouvernance ne serait plus principalement imposé par un gouvernement fédéral abusant de sa capacité fiscale pour intervenir dans des domaines relevant de la compétence provinciale. Il reposerait plutôt sur des ententes librement conclues entre les provinces, le financement étant négocié selon des modalités convenues entre elles — par exemple, sur une base par habitant ou selon le principe de l'utilisateur-payeur.

— en d'autres termes, les provinces apporteraient leur juste part, mais elles participeraient également pleinement à la prise de décision.

Relations fédérales

Le « *Livre bleu* » du parti précise que, contrairement à des propositions antérieures, il estime désormais qu'il n'est pas nécessaire que le Québec propose des institutions communes complexes avec le reste du Canada pour parvenir à l'indépendance, et qu'il ne propose pas la « souveraineté-association » : il souhaite simplement proposer des pistes de collaboration avec un voisin, unis par un intérêt mutuel à maintenir un climat de bonne volonté.

- Une fois le Québec indépendant, le parti proposera au Canada que les deux parties négocient un traité sur le libre-échange et la libre circulation des personnes et des capitaux. Cet accord devrait couvrir plusieurs aspects des relations entre le Québec et le Canada sans être contraignant ni complexe, comme la mise en place d'institutions. Le modèle qui pourrait le plus facilement aider à tracer la voie des relations futures entre le Québec, le Canada et les provinces semble être le Traité de coopération entre le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, communément appelé le Traité d'Helsinki. Signé en 1962 et continuellement mis à jour depuis lors, ce traité couvre de nombreux domaines, et plusieurs des

mécanismes décrits ci-dessous s'en inspirent largement.

- Le principe fondamental de ce traité est le suivant : les citoyens de tous ces pays sont traités sur un pied d'égalité au sein des autres pays signataires dans un certain nombre de domaines, tandis que les États signataires conservent leur pleine souveraineté. Il s'agit d'une approche souple, efficace et performante.

Libre circulation des personnes

- Le traité sur le libre-échange et la libre circulation des personnes et des capitaux qu'un Québec indépendant proposerait inclurait logiquement une clause sur la libre circulation des personnes entre les deux pays. Ainsi, sans avoir besoin d'un passeport, les citoyens des deux pays pourraient traverser librement la frontière. Concrètement, cela signifierait qu'il n'y aurait pas de postes de contrôle à la frontière entre le Québec et l'Ontario, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, ni entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. Cette mesure est dans l'intérêt de tous les citoyens des provinces, du Canada et du Québec.

-Il convient toutefois de noter que la libre circulation des personnes ne signifie pas que tout le monde a le droit de se déplacer ou de s'établir sans distinction. La libre circulation signifie qu'une personne détenant la citoyenneté canadienne ou québécoise pourra se déplacer comme elle le souhaite dans l'autre province sans entrave. Les autres resteront assujettis aux mêmes conditions.

- Le droit de circuler librement n'est pas synonyme du droit de s'établir de façon permanente. Ainsi, une personne ne pourrait pas être admise au Canada à titre d'immigrant et revendiquer ensuite le droit de résider au Québec. Tout au plus, cette personne pourrait visiter le Québec à titre de touriste pendant une période limitée.

- Ainsi, le Québec conservera sa pleine souveraineté quant au choix des personnes autorisées à entrer sur son territoire, à condition qu'elles ne soient pas des citoyens canadiens

Coopération économique

Le « Livre bleu » du parti indique que, selon des statistiques récentes, les exportations du Québec vers d'autres pays (175 milliards de dollars) dépassent celles vers les autres provinces canadiennes (108 milliards de dollars). Néanmoins, le commerce avec les autres provinces canadiennes continue de représenter une part importante des débouchés commerciaux du Québec. La même tendance s'observe pour les importations : 204 milliards de dollars de nos importations proviennent de l'étranger, tandis que 98 milliards proviennent du Canada. Le Québec affiche également une balance commerciale positive avec le reste du Canada. Ces statistiques démontrent qu'il est dans l'intérêt de tous de favoriser un marché aussi libre que possible afin de préserver ces gains économiques.

-Dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange portant sur la libre circulation des personnes et des capitaux, un Québec indépendant proposerait la libre circulation des marchandises et des capitaux entre le Canada et le Québec.

- Étant donné que les intérêts commerciaux du Québec diffèrent souvent de ceux du Canada, une union douanière ne sera pas une nécessité absolue entre les deux pays. Cela évitera également aux deux pays d'avoir à négocier un accord potentiellement complexe pour administrer une telle union douanière.

- Afin de promouvoir le droit au travail et la liberté du travail, le parti préconise d'envisager un traité sur le libre-échange et la libre circulation des personnes et des capitaux, ainsi que la participation aux régimes publics de retraite, entre autres.

- Afin d'éviter à la fois la double imposition et l'évasion fiscale, le parti préconise d'envisager des accords fiscaux appropriés, ainsi que la mise en place d'une ou de plusieurs unions douanières, le cas échéant.

Relations internationales et défense

Le Livre bleu du parti indique que le statut constitutionnel actuel du Québec ne lui permet pas d'exercer l'influence internationale dont il est capable. Le Québec peut prendre certaines décisions, mais pas toutes. Sans souveraineté en matière de politique étrangère et de représentation internationale, il est contraint de s'en remettre au gouvernement fédéral canadien pour toute initiative nécessitant une reconnaissance internationale officielle.

- La souveraineté d'un peuple réside, entre autres, dans sa capacité d'exister sur la scène internationale, y compris la capacité de signer des traités avec d'autres peuples et de participer activement aux débats qui façonnent l'avenir de la planète. Le parti cherche à faire en sorte que le Québec puisse faire valoir ses intérêts et laisser sa marque.

- L'indépendance ne signifiera certainement pas un repli sur soi, mais plutôt une présence tant pour les Québécois que pour les autres pays, notamment en faisant entendre la voix, les valeurs et les idées du Québec dans les forums internationaux et en participant aux débats qui façonnent le monde.

- La diplomatie internationale ne se résume pas à des dynamiques de pouvoir fondées sur la force brute. Le pouvoir de persuasion — ou « pouvoir doux » — doit également être pris en compte. Un Québec indépendant disposerait d'un pouvoir de persuasion qui le placerait dans une position enviable sur la scène internationale, s'appuyant sur les éléments suivants :

1) La spécificité culturelle en Amérique du Nord. Le Québec a un mode de vie nord-américain, mais possède une culture francophone qui n'est pas associée aux États-Unis. Cette double caractéristique facilitera le rapprochement entre l'Amérique du Nord et l'Europe, voire entre l'Afrique et l'Amérique du Nord.

2) Présence active au sein des organisations internationales. Le Québec figure déjà parmi les chefs de file des États non indépendants actifs sur la scène internationale. Cela laisse entrevoir de nombreuses possibilités lorsqu'il sera enfin en mesure de s'exprimer librement dans les diverses instances du débat mondial. Le Québec entretient également déjà des relations bien établies avec le continent africain, qui connaîtra la plus forte croissance démographique de ce siècle.

3) Promoteur de la paix. Le Québec est déjà présent et reconnu à l'échelle mondiale comme un promoteur de la paix grâce au travail de l'Assemblée nationale et à la centaine d'organismes de coopération internationale basés au Québec. Historiquement, le Québec a toujours été opposé aux conflits armés, même dans des situations critiques. Les deux crises

liées à la conscription pendant les deux guerres mondiales en témoignent, tout comme le faible niveau d'appui à la deuxième guerre en Irak et à la guerre en Afghanistan. En tant que peuple conquis par la force des armes, les Québécois restent sensibles aux répercussions d'une volonté imposée par la force.

4) Des diplomates reconnus. Le Québec dispose déjà, par l'intermédiaire de l'Institut de la diplomatie du Québec, d'un programme spécialisé de formation et de perfectionnement professionnel destiné à ceux qui sont appelés à représenter la province à l'étranger. Cette capacité est également soutenue par un écosystème universitaire québécois dynamique dans les domaines de la diplomatie et des relations internationales, notamment à l'Université Laval, à l'ENAP et à l'UQAM.

5) Absence d'antécédents de conflits ou de domination militaire sur la scène internationale. De nombreux pays d'Afrique et d'Asie se méfient encore des anciennes puissances coloniales, et le Québec réussit déjà à se positionner comme un partenaire exempt de ce genre de passé. Devenir un pays ne fera que renforcer ces échanges.

Relations avec les États-Unis

Le Québec sera toujours voisin de l'une des plus grandes superpuissances de l'histoire de l'humanité : les États-Unis. En 2025, l'économie américaine était estimée à plus de 30 000 G\$²⁸, tandis que celle de la Chine ne dépassait pas 20 000 G\$ et que celle de la troisième économie mondiale, l'Allemagne, ne dépassait pas 5 000 G\$.

- En 2024, les dépenses militaires américaines représentaient environ 37 % (près de 1 000 G\$) du total des dépenses militaires mondiales. En plus d'occuper un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis contribuent — en théorie — à hauteur de 22 % au budget total de l'ONU.

- Plusieurs raisons amènent le parti à croire qu'un Québec indépendant aurait tout intérêt à entretenir des relations directes avec ses voisins du sud plutôt que de se perdre au milieu d'une multitude de provinces et d'un gouvernement fédéral qui ne sait plus quelle direction prendre. Il est essentiel que le Québec s'unisse autour de ses atouts.

1) La capacité de parler d'une seule voix. Lorsque les États-Unis s'adressent au Canada, la réponse est parfois chaotique. Les discussions entourant les droits de douane du président Trump en ont apporté la preuve concrète : le premier ministre de l'Alberta a fait cavalier seul à cause du pétrole, le premier ministre de l'Ontario a plutôt opté pour une publicité télévisée que le premier ministre du Canada a contredite, le premier ministre de la Colombie-Britannique a lancé une campagne publicitaire qui est restée sans suite, et ainsi de suite. Le Canada présente d'énormes disparités économiques d'une région à l'autre; il est donc pratiquement certain qu'il y aura des gagnants et des perdants dans les négociations commerciales. Un Québec indépendant sera un pays uni dont le message ne sera pas dilué par des intérêts divergents.

2) Un partenaire stable. L'histoire du Québec témoigne d'un niveau remarquablement constant de stabilité institutionnelle et sociale. Même lors des deux référendums sur l'indépendance — des moments marqués par une intensité politique exceptionnelle —, les Québécois, quelles que soient leurs allégeances politiques, ont accepté les résultats avec un sens civique exemplaire.

Cette stabilité au Québec est bien connue et appréciée par nos partenaires américains.

3) La Voie maritime du Saint-Laurent. La Voie maritime du Saint-Laurent est un atout économique majeur qui a généré 375 milliards de dollars de retombées économiques depuis son ouverture. Il s'agit d'une zone administrée conjointement par les États-Unis et le Canada par l'intermédiaire de deux sociétés d'État : la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation pour les États-Unis et la Société de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pour le Canada. La société canadienne gère la majorité des écluses de la voie maritime, y compris les quatre situées au Québec. Le Québec prendra en charge ces quatre écluses à titre d'infrastructure après l'indépendance et devra faire preuve d'une gestion exemplaire.

Commerce entre le Québec et les États-Unis

Le *Livre bleu* du parti indique que, bien que les Québécois aient parfois l'impression que les relations commerciales entre le Québec et les États-Unis sont unilatérales, il s'agit en réalité d'un partenariat bénéfique pour les deux parties. Les États-Unis importent chaque année pour environ 87,3 milliards de dollars de produits du Québec :

- l'aluminium brut se démarque, représentant près de 9 milliards de dollars par année. Non seulement l'aluminium québécois est d'excellente qualité, mais il figure également parmi les plus écologiques au monde. Les alternatives à l'aluminium québécois proviennent de la Chine, de l'Inde ou de la Russie. Il est donc clairement dans l'intérêt des Américains de continuer à acheter de l'aluminium québécois.

- L'industrie aérospatiale, qui comprend les secteurs des avions (6 G\$) et des moteurs à réaction (4,4 G\$), ne peut être remplacée du jour au lendemain sans une hausse des prix.

- On sait moins que la production de camions destinés au transport de marchandises représente une part importante des exportations du Québec vers les États-Unis (2,1 milliards de dollars) et qu'elle serait difficile à remplacer.

- Les ventes d'électricité totalisent 1,3 milliard de dollars. L'électricité du Québec est considérée comme une source d'énergie fiable et constante (contrairement à d'autres sources d'énergie renouvelables intermittentes). Surtout, elle fait

partie intégrante de l'approvisionnement en électricité de l'État de New York. Le projet Champlain Hudson Power Express — un câble souterrain reliant le Québec au Queens, à New York — prévoit que le Québec fournisse près de 20 % de l'électricité de la ville de New York à long terme, à compter de 2026. Cela confère au Québec une position stratégique indéniable.

De plus, bien que les échanges commerciaux avec les États-Unis représentent une part importante du commerce total du Québec (environ 53,6 %⁴⁶), le Québec est moins dépendant des États-Unis sur le plan économique que le reste du Canada. Le Québec est donc mieux placé que le Canada pour diversifier son économie :

- en effet, les échanges commerciaux du Québec avec l'UE représentent plus de 30 % du total des échanges du Canada avec l'UE, et les échanges avec le Brésil sont également importants. Cela démontre que le Québec a déjà commencé à se tourner vers d'autres marchés que les États-Unis plus rapidement que le reste du Canada.

- de plus, le Québec aura toujours un accès direct à l'océan Atlantique par le fleuve Saint-Laurent. Cette situation géographique stratégique en fait un acteur clé du commerce international et des voies maritimes.

- De plus, le Québec se distingue également par la diversité de ses exportations, qui reposent sur une gamme de produits beaucoup plus large que celle de nombreuses autres provinces canadiennes ou de certains États américains dont le commerce extérieur reste fortement concentré dans quelques secteurs seulement.

Afin d'accroître la présence internationale du Québec avant même son indépendance, le parti préconise :

- le doublement immédiat du nombre de représentations à l'étranger. Le Québec compte actuellement 34 représentations à travers le monde, qui font chaque jour la promotion du Québec à l'échelle internationale par le biais de sa culture, de son économie et de son identité unique. Le parti préconise une action immédiate, y compris une analyse coûts-avantages rapide afin d'identifier les pays les plus susceptibles de permettre au Québec de maximiser ses avantages économiques et son influence diplomatique. Plutôt que de doubler le nombre de représentations en établissant des délégations générales à part entière, le parti préconise de se concentrer dans un premier temps sur l'ouverture de bureaux satellites.
- l'intégration des équipes québécoises au sein des fédérations sportives internationales. Les équipes sportives nationales sont une source de fierté pour leurs pays. Elles constituent une représentation concrète de la nation aux yeux du monde et sont composées d'athlètes qui inspirent leurs concitoyens par leurs exploits. Le parti préconise d'aider les fédérations sportives québécoises à présenter leur candidature pour devenir membres des fédérations internationales.
- le maintien des traités signés par le Canada qui s'appliquent actuellement au Québec. Le Canada est signataire d'environ 4 380 traités qui ont souvent des répercussions sur la vie quotidienne. Le parti propose de se prononcer, d'une manière ou d'une autre, en faveur du maintien de l'application de ces traités, afin d'assurer la stabilité; puis d'évaluer la nécessité de discuter des traités avec les partenaires signataires.
- dès que possible, présenter une demande d'adhésion à l'ONU et à ses divers organes affiliés, notamment les institutions spécialisées, les organisations apparentées et d'autres entités. Ce système comprend de nombreuses organisations bien connues, telles que la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce.
- même si l'OTAN connaît actuellement des tensions dues, notamment, aux pressions exercées par les États-Unis concernant son financement, le Québec devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour devenir signataire du traité et ainsi membre de l'OTAN, ainsi que de l'Organisation des États américains (OEA)
- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est aujourd'hui une organisation de premier plan vouée à la recherche sur les politiques publiques dans 38 pays démocratiques et développés. Il serait dans l'intérêt du Québec d'adhérer à l'OCDE, notamment pour tirer parti de ses travaux et se comparer à d'autres pays développés.
- Le Commonwealth, une organisation internationale de coopération fondée sur les liens entre le Royaume-Uni et la grande majorité de ses anciennes colonies (à l'exception notable des États-Unis et de l'Irlande). Même si le Commonwealth est actuellement dirigé, en théorie, par le monarque du Royaume-Uni, il serait judicieux de chercher à devenir membre de cette organisation. D'une part, plusieurs membres sont désormais des républiques, ce qui signifie que notre situation ne serait pas inhabituelle. D'autre part, le Québec ne doit pas hésiter à nouer des liens avec tous les pays du monde, d'autant plus que nous cherchons à réduire notre dépendance vis-à-vis du continent.
- Le Québec devra adhérer à d'autres organisations internationales moins connues du grand public, qui œuvrent dans divers domaines, notamment la coopération policière avec l'Organisation internationale de police criminelle, mieux connue sous le nom d'Interpol; le Bureau international des poids et mesures; ainsi que des organismes de normalisation tels que la Commission électrotechnique internationale ou l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il en va de même pour la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, le Conseil international pour l'exploration de la mer et l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord.
- D'autres organisations internationales à vocation régionale devraient également être prises en considération, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, à titre d'observateur.
- Le Québec devra présenter une demande d'adhésion à part entière à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dès que possible après son indépendance, en tant que priorité absolue. La Francophonie mondiale compte 321 millions de locuteurs. Le français est la 5e langue la plus parlée au monde et la 4e langue la plus utilisée sur Internet. Le potentiel de l'OIF est immense, et le Québec pourrait déjà y jouer un rôle de premier plan.

Sécurité publique

Le Livre bleu (2026) du parti indique que celui-ci est favorable au transfert du pouvoir de contrôle des tribunaux criminels et civils du gouvernement fédéral au gouvernement québécois.

- De manière générale, l'architecture du système judiciaire canadien favorise le système fédéral actuel.
- L'indépendance du Québec mettra fin à cette subordination judiciaire : le Québec pourra alors concevoir, dans son intégralité, un système qui lui est propre et qui reflète ses valeurs.



Le parti affirme qu'il est issu de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne, et qu'il appartient désormais à toutes les personnes — femmes et hommes, jeunes et moins jeunes — de toutes les régions et de tous les horizons qui s'engagent à bâtir un Québec de justice, d'égalité et de solidarité.

Principes

Dans sa Déclaration de principes adoptée en février 2026 (consultée en ligne le 5 août 2026), le parti affirme que :

- il cherche à offrir une alternative progressiste aux partis existants; une alternative large et rassembleuse, ancrée dans toutes les régions... Une alternative pour bâtir un monde à la hauteur des rêves du Québec.
- il se consacre entièrement à la défense et à la promotion du bien commun, en faisant passer l'intérêt de la collectivité avant celui d'une minorité aisée. Il consacre son énergie à la recherche de l'égalité et de la justice sociale, ainsi qu'au respect des droits individuels et collectifs. Il reconnaît l'interdépendance des êtres humains entre eux et avec la nature.
- Cela exige une transformation profonde, notamment la lutte contre le néolibéralisme, cette version moderne du capitalisme qui domine nos sociétés et hypothèque leur avenir ainsi que celui de la planète.
- Il entend élaborer un programme et une plateforme proposant des mesures concrètes et, au besoin, chiffrées, en s'inspirant des valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité : égalité, liberté, solidarité, justice et paix.

L'environnement

Le parti est écologiste. Il estime que la planète doit être viable pour les personnes qui y vivent aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir. Les ressources de cette planète ne sont pas inépuisables, et ses divers écosystèmes ne peuvent être perturbés en toute impunité.

- L'humanité peut et doit encore se développer, mais ce développement – notamment en matière de logement, d'eau potable, d'éducation, de santé, de culture, etc. – doit se faire en fonction à la fois des besoins des peuples et des capacités de la planète. Il doit donc être repensé non pas strictement en termes économiques, mais en termes de viabilité. Une économie verte est nécessaire. Le parti remet donc en question le système productiviste à courte vue, qui ne vise que le profit maximal.
- Grâce aux moyens dont il dispose (lois, règlements, fiscalité, campagnes de sensibilisation, etc.), l'État doit promouvoir des comportements responsables et sanctionner les entreprises ou autres pollueurs. Les entreprises, en particulier les plus grandes, sont de loin les principales responsables des déséquilibres écologiques. L'accumulation sans fin du capital ne peut que mener à l'épuisement des ressources et à l'étouffement de la vie. Nous devons accepter de changer nos modes de production, de consommation et de vie.

Justice sociale, égalité, solidarité

Le parti estime que l'État doit intervenir pour garantir le respect des droits de la personne, redistribuer la richesse et réguler l'économie. Contrairement au néolibéralisme, il cherche à assurer l'universalité des services publics et parapublics, ainsi que l'accessibilité totale à l'éducation et aux programmes sociaux partout au Québec.

- L'éradication de la pauvreté, qui n'est ni une fatalité ni une simple responsabilité individuelle, constitue une préoccupation majeure. Il s'agit plutôt d'une conséquence de choix sociaux, notamment celui de laisser se creuser l'écart de revenu entre riches et pauvres.
- Il propose une approche globale et préventive de la réduction de la pauvreté afin d'intervenir dans tous les domaines pertinents, notamment le revenu, le travail, l'éducation et la formation, le logement et l'accès aux services publics. Son approche reposera sur le respect des droits de la personne et l'inclusion des personnes en situation de pauvreté. Elle s'accompagnera de mesures visant à assurer une meilleure redistribution de la richesse, ce qui implique, entre autres, une révision en profondeur de la fiscalité et l'adoption d'une politique de développement local et régional.
- Il souhaite repenser l'économie afin qu'elle soit davantage au service des personnes et des communautés. Tous les secteurs de l'économie seront concernés et devront fonctionner dans le respect du bien commun ainsi que des règles sociales, environnementales et autres en vigueur au Québec.
- Dans tous les secteurs, il cherche à renforcer le contrôle collectif et les initiatives de la population au sein des entreprises et en ce qui concerne les décisions économiques qui touchent cette population.

Démocratie

Le site Web du parti (août 2026) affirme que la démocratie est malade. L'abstention électorale ne cesse d'augmenter, tout comme la désillusion et le cynisme à l'égard de la politique et de ceux qui s'y engagent. La participation doit être encouragée, y compris chez les personnes exclues et marginalisées. Elle doit s'exercer à tous les niveaux : national, régional, municipal et de quartier.

- Les élus à l'Assemblée nationale doivent être tenus d'organiser au moins une réunion publique par année en dehors des périodes électorales et de rendre des comptes à leurs électeurs.
- Il faut envisager le scrutin proportionnel, afin que chaque vote compte et que les femmes et les personnes de divers horizons puissent être mieux représentées.
- Le rôle de la société civile est également important, notamment celui des mouvements sociaux, communautaires et syndicaux, ainsi que d'autres formes d'organisation citoyenne.
- Les problèmes économiques, sociaux et environnementaux sont complexes et doivent être repensés. L'époque des politiciens sauveurs et des recettes miracles est révolue. Les solutions aux problèmes émergeront dans de nouveaux espaces de délibération et de participation où les citoyens pourront s'engager pleinement et détenir un pouvoir réel.
- En bref, affirme le parti, la laïcité totale de l'État et des services publics, du système judiciaire et du système d'éducation est nécessaire.

Le programme électoral de 2022 du parti stipule que, afin d'accroître la participation démocratique, de décentraliser le pouvoir et de développer l'autonomie régionale, le parti préconise :

- de consolider le système démocratique québécois et de veiller à ce qu'il reflète véritablement la volonté populaire, en instaurant un système de représentation proportionnelle mixte qui permettra d'atteindre la parité entre les sexes;
- d'autoriser les référendums d'initiative citoyenne et la révocation des élus.
- d'élargir la participation au débat public en abaissant l'âge du droit de vote à 16 ans;
- la mise en place d'instances de gouvernance régionales dotées de budgets et de pouvoirs reconnus;

- d'accroître la transparence et de lutter contre la corruption en facilitant l'accès à l'information d'intérêt public, en exigeant des institutions gouvernementales qu'elles publient l'information dont elles disposent dans un format clair et accessible;
- veiller à ce que les services publics soient axés sur la population qu'ils desservent, en rétablissant la gouvernance locale et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes et de participation citoyenne au sein des instances décisionnelles;
- Élargir la participation démocratique aux élections municipales afin d'y inclure les immigrants ayant le statut de résident permanent.

Égalité entre les sexes

Le parti affirme que la poursuite de l'égalité entre les hommes et les femmes inspire tant son approche politique que son fonctionnement interne. Les Québécoises ont réalisé des progrès, mais il reste encore un long chemin à parcourir, surtout compte tenu des obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées dans le contexte néolibéral. De nombreuses femmes subissent également une double discrimination parce qu'elles sont pauvres, autochtones, lesbiennes, immigrantes ou handicapées.

- Les inégalités subies par les femmes découlent des rôles sociaux et culturels qui leur sont attribués par les sociétés patriarcales.
- Les politiques et les mesures gouvernementales doivent être analysées en fonction de leurs répercussions différentes sur les hommes et les femmes.

Altermondialisme

Le parti aspire à des liens plus solides, plus égalitaires et plus harmonieux entre les peuples du monde. De nombreux problèmes environnementaux, sociaux et politiques exigent des solutions à l'échelle mondiale. Ces enjeux ne pourront être résolus dans le cadre de la mondialisation capitaliste, qui favorise une minorité d'individus fortunés au détriment des droits fondamentaux de la personne. Des solutions équitables sont nécessaires pour mettre fin à l'exploitation des pays en développement.

- Il cherche à s'associer aux efforts de ceux qui œuvrent pour un monde respectueux des droits des peuples et des individus, et s'efforce de lutter contre des fléaux tels que la pauvreté et la pollution.
- Être altermondialiste, c'est aussi venir en aide aux peuples qui luttent contre des situations d'oppression, notamment les milliards de personnes vivant dans une pauvreté extrême, les femmes exploitées et opprimées partout dans le monde, ainsi que les enfants esclaves et soldats.
- Le parti est également pacifiste. Il estime qu'aucune tradition, aucune religion, aucune idéologie, aucun système économique ou politique ne justifie la discrimination ou la violence entre les individus et les peuples. La justice est une condition essentielle à la paix, tout comme l'ouverture et le dialogue.

Diversité

Le parti cherche à appliquer ses principes altermondialistes et pacifistes aux relations avec les autres peuples habitant le territoire du Québec, y compris les peuples autochtones en tant que peuples distincts dont les droits ancestraux et territoriaux devraient être reconnus, notamment par le biais d'ententes officielles. Il prône des relations d'égal à égal, de nation à nation, avec les dix Premières Nations et les peuples inuits afin de parvenir à une gestion partagée du territoire et des ressources.

- Le parti partage le point de vue de Gilles Vigneault selon lequel « tous les humains sont de ma race » et défend cette vision d'un Québec moderne, diversifié, pluraliste et inclusif, fondé sur les contributions d'une large majorité francophone, mais aussi sur une communauté anglophone jouissant de droits historiques reconnus, enrichi par les contributions de personnes issues de diverses communautés d'immigrants. Il est essentiel de renforcer la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination dans divers domaines, tels que l'accès au logement, à l'emploi et à la justice.
- Il s'engage à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, d'homophobie et d'atteintes à la dignité humaine.

Souveraineté

Le site Web du parti indique (août 2026) que celui-ci estime que la population du Québec forme une nation dotée de nombreuses caractéristiques uniques, notamment une langue commune – le français –, une culture et une histoire distinctes, ainsi que des institutions politiques, économiques et sociales propres. Elle comprend des personnes de toutes origines qui ont désormais le droit de définir, ensemble et sur un pied d'égalité, son présent et son avenir politique. Cette nation a le droit absolu de décider elle-même de cet avenir, sans ingérence extérieure.

- La question nationale n'appartient pas à un seul parti politique, ni même à l'Assemblée nationale. Elle appartient à l'ensemble de la population du Québec. C'est pourquoi le parti propose que le débat sur l'avenir du Québec se déroule dans le cadre d'un vaste processus de démocratie participative, permettant à l'ensemble de la population d'exprimer son point de vue sur les changements politiques et constitutionnels, ainsi que sur les valeurs qui y sont associées.
- Il préconise la tenue d'un référendum pour conclure ce processus, qui doit s'étaler sur le temps nécessaire pour favoriser une réflexion aussi large et inclusive que possible.

Le programme électoral de 2022 du parti affirme que le Québec a besoin de bien plus qu'un simple changement de gouvernement. Il a besoin d'un système politique différent. Le parti est animé par la volonté de bâtir un pays pour tous. Donner un pays aux Québécois est la meilleure façon de transformer la société. C'est au Québec que commence le changement du monde.

-Afin que la population du Québec puisse faire valoir son droit de décider de son avenir, le parti préconise le lancement, dès que possible, d'un processus d'assemblée constituante. L'assemblée constituante sera paritaire et représentative, composée de personnes élues au suffrage universel, et aura pour mandat de rédiger une constitution pour un Québec indépendant. Ce projet sera soumis à la population par référendum, et le parti appuiera et favorisera ce processus.

- Afin de veiller à ce que le Québec reflète l'image de ses premiers habitants, le parti préconise d'inviter les peuples autochtones à participer à chaque étape du processus menant à l'indépendance, et d'engager un dialogue de nation à nation pour définir et mettre en œuvre les meilleures conditions permettant de libérer le Québec de la Loi sur les Indiens et d'accorder aux nations concernées un véritable droit à l'autodétermination.

- Afin de garantir que la population québécoise puisse affirmer son autonomie par rapport à la Couronne britannique et la légitimité démocratique de l'Assemblée nationale, le parti préconise notamment l'abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur et du serment d'allégeance au monarque du Canada. Seul un serment envers le peuple sera exigé pour entrer en fonction à titre de député à l'Assemblée nationale.
- Afin que la population du Québec puisse affirmer sa souveraineté, le parti préconise de remettre en cause les accords et conventions économiques et militaires internationaux signés par le Canada, non seulement les accords de libre-échange, mais aussi les accords militaires et les ententes fiscales qui protègent les grandes entreprises et les plus riches.

Gestion des affaires publiques : impôts et services publics

En tant que deuxième des quatre priorités du programme électoral identifiées sur le site Web du parti en août 2026, le parti met l'accent sur les services publics. Le parti affirme que :

- les gouvernements précédents ont laissé les services publics dans un état pire qu'à leur arrivée au pouvoir. Tout le Québec est sur une liste d'attente : pour une place en garderie, pour une chirurgie, pour consulter un orthophoniste, pour des soins à domicile ou une place dans un établissement de soins de longue durée, pour voir un thérapeute.
- L'époque où nous payons des impôts pour bénéficier de services de qualité et gratuits est révolue. Nous sommes contraints de nous tourner vers le secteur privé et de payer une deuxième fois. Nous n'en avons pas pour notre argent.

Pour offrir aux Québécois des services qui fonctionnent, le parti propose de :

- > d'assurer l'égalité des chances pour les élèves en rendant les programmes spéciaux accessibles à tous;
- > garantir un accès équitable aux services publics : qu'on vive en ville, en région ou en banlieue, tout le monde devrait avoir droit à des services publics qui fonctionnent;
- > mettre fin à l'expansion des soins de santé privés et renforcer la qualité des soins offerts gratuitement au sein du système de santé public.

Dans son dernier énoncé de programme publié (2022), le parti préconise en outre :

- d'assurer l'accès aux services publics pour tous, en accordant la priorité au développement des réseaux d'éducation et de santé;
- de garantir une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant dans le secteur de la santé, en créant des conditions de travail propices au recrutement et en lançant un vaste programme d'embauche et de formation dans les secteurs public, social et communautaire;
- de veiller à ce que la qualité des services publics réponde aux attentes des Québécois, en mettant tout en œuvre pour promouvoir les professions à prédominance féminine;
- d'améliorer la rémunération et l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, de mettre fin aux heures supplémentaires obligatoires, de réguler les charges de travail pour éliminer la surcharge, de combler les écarts en matière d'équité salariale et de respecter l'autonomie professionnelle des employés du secteur public;
- veiller à ce que les Québécois de toutes les régions aient accès à des services comparables, en réduisant les inégalités en matière de services par l'instauration du principe d'équité territoriale.
- Garantir des services publics de qualité partout au Québec, décentraliser les budgets et la gestion des services publics vers les régions, notamment en engageant un dialogue avec les municipalités québécoises et les autorités autochtones concernées afin de leur permettre d'assurer un niveau minimal de services publics.

Impôts

Dans sa dernière déclaration de programme publiée (2022), le parti préconise en outre d'assurer une meilleure répartition de la richesse et de la mettre au service du bien commun, notamment en :

- veiller à ce que le financement des services publics soit mieux réparti, en exigeant une contribution fiscale accrue de la part des sociétés très rentables et des plus riches, en augmentant le nombre de tranches d'imposition pour les personnes à très haut revenu tout en imposant tous les gains en capital, à de rares exceptions près, comme la vente d'une résidence principale; et en imposant plus lourdement la richesse acquise et les successions des plus riches.
- mettre fin aux inégalités entre les contribuables en luttant vigoureusement contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les paradis fiscaux, notamment par le biais de la coopération internationale, et en augmentant les effectifs de Revenu Québec afin de mieux surveiller les entreprises et de sanctionner celles qui tentent de se soustraire à leurs obligations fiscales.
- instaurer le principe d'un impôt minimum progressif pour les entreprises, en plus de taxer les transactions financières;
- Lutter contre les inégalités entre la direction des entreprises et les employés en instaurant un salaire maximal dans le secteur public et les sociétés d'État, ainsi que dans les entreprises qui reçoivent une aide financière du gouvernement.
- Veiller à ce que les fonds publics profitent à l'ensemble de la population : Québec solidaire s'engage à mettre fin à l'aide financière publique inconditionnelle accordée aux grandes sociétés.
- Simplifier le régime fiscal québécois, préserver l'autonomie du Québec et lutter contre l'évasion fiscale en mettant en place une déclaration de revenus unique gérée par le Québec.
- Réduire la dépendance des municipalités à l'égard des impôts fonciers et leur permettre de générer davantage de revenus autonomes en instaurant un nouveau régime fiscal pour les municipalités.

Sécurité publique

Afin de faire de l'égalité devant la loi une réalité, le parti préconise de garantir un accès équitable au système judiciaire, notamment :

- mener à bien la réforme du programme d'aide juridique, d'élargir sa couverture et d'étendre ses critères d'admissibilité;
- le développement et la promotion du recours à la justice alternative et réparatrice, ainsi qu'aux programmes de déjudiciarisation lorsque cela est approprié;
- de favoriser l'accès à un système de justice par et pour les peuples autochtones.

- afin de lutter contre la stigmatisation et de favoriser la réinsertion, le parti préconise la décriminalisation de la simple possession de toutes les drogues et l'abolition des peines d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, ainsi qu'une augmentation du financement des programmes de prévention du crime et de réadaptation au sein de la collectivité et dans les centres de détention.

Enjeux à considérer : une bonne gouvernance

Le rôle et la finalité du gouvernement

Les catholiques ont des idées bien précises sur le sens de la vie et les rôles respectifs de la société civile, du gouvernement et des autres institutions sociales.

– Ces idées sont-elles partagées par la plupart des Québécois ?

– Ces idées sont-elles partagées par les partis politiques québécois ?

– Existe-t-il des valeurs communes à la plupart des Québécois ? Si oui, lesquelles, et comment influencent-elles la conception du rôle du gouvernement et des autres institutions sociales ? Comment s'accordent-elles avec l'enseignement catholique ? Par exemple, quels sont nos devoirs les uns envers les autres, et quelles conséquences cela a-t-il pour le gouvernement, les organismes de bienfaisance, les écoles, etc. ?

– Est-il possible de définir de façon pertinente et responsable le rôle du gouvernement – et donc le programme d'un parti – sans faire référence au sens de la vie ni aux autres institutions sociales ? Les catholiques devraient-ils attendre des partis politiques qu'ils intègrent leur vision du sens de la vie et du rôle du gouvernement à leurs programmes ? Partant du principe qu'il existe des divergences entre les valeurs des électeurs catholiques, des partis politiques et des gouvernements au Québec, que peut-on ou que l'on devrait faire pour les combler ? Qui devrait s'en charger ?

Sagesse, humilité et respect en politique et au sein du gouvernement

De nombreux observateurs ont constaté que la sagesse, l'humilité et le respect semblent cruellement faire défaut en politique, non seulement au Québec et au Canada, mais aussi dans de nombreux pays démocratiques. Dans *Fratelli tutti*, le pape François écrit :

Aujourd'hui, dans de nombreux pays, l'exagération, l'extrémisme et la polarisation sont devenus des outils politiques. Recourant à une stratégie de ridicule, de suspicion et de critique implacable, on nie de diverses manières le droit des autres à exister ou à avoir une opinion. Leur part de vérité et leurs valeurs sont rejetées et, par conséquent, la vie en société s'appauvrit et se soumet à l'orgueil des puissants. La vie politique n'est plus faite de débats sains sur des plans à long terme visant à améliorer la vie des gens et à promouvoir le bien commun, mais seulement de techniques de marketing habiles destinées principalement à discréditer autrui. Dans cet échange lâche d'accusations et de contre-accusations, le débat dégénère en un état permanent de désaccord et de confrontation. (Fratelli tutti, 15)

Ces observations s'appliquent-elles au Québec ? Dans la mesure du possible, que peut-on ou que doit-on faire pour y remédier ? Qui devrait prendre ces mesures ?

Gouvernance financière

Dans son rapport préélectoral d'août 2026 (<https://www.vgq.qc.ca/fr/publications/220>), le Vérificateur général du Québec indique que « dans l'ensemble, les hypothèses et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette présentées dans le rapport préélectoral sont plausibles pour les exercices 2026-2027 à 2028-2029. Il y a néanmoins des défis pour 2027-2028, qui seront encore plus importants en 2028-2029 » afin de respecter l'exigence légale d'un budget équilibré d'ici 2030.

En effet, le bureau signale que le niveau prévu des recettes (p. ex., impôts des particuliers et des sociétés) « exigera notamment de réduire ou de ne pas renouveler le financement de diverses activités et de divers programmes », pour des montants suffisants pour couvrir un plafond de près de 2 milliards de dollars. Le rapport souligne que des efforts importants sont prévus pour les deux dernières années de la période de planification 2026-2030, après deux années d'efforts insuffisants pour atteindre les réductions requises.

- Le gouvernement et la population du Québec ont-ils la détermination suffisante pour réduire la dette à des niveaux responsables et équilibrer le budget ?

- Si le budget n'est pas équilibré et que la dette persiste, quelles en seraient les conséquences probables ? Qui serait tenu responsable des montants impayés ?

- Est-il juste que les électeurs et les gouvernements fassent peser ces dettes sur les générations futures ou sur les électeurs de périodes futures ?

- Que peut-on ou que devrait-on faire, et par qui, pour rétablir l'équilibre budgétaire et réduire ou éliminer la dette publique ?

- Il arrive très souvent que les membres et les candidats des partis – en particulier les militants et les employés – soient des personnes dévouées et altruistes qui font de nombreux sacrifices pour contribuer à un monde meilleur. Et pourtant, nous les remercions trop rarement et n'avons que des critiques à leur adresser. Que pouvons-nous faire, à titre individuel, pour remercier et soutenir ces personnes altruistes ?

Sécession

Plusieurs partis québécois ont appelé à la sécession du Canada, en s'appuyant sur des théories liées à la culture, à la langue et à une histoire marquée par la violence.

• Dans quelle mesure ces revendications sont-elles fondées ? Dans quelle mesure appuient-elles un droit à la sécession ?

• La sécession peut-elle permettre au gouvernement du Québec de mieux soutenir et accompagner chaque Québécois dans sa quête de vérité ? Votre réponse tient-elle compte des personnes souffrant de chômage, de mal-logement ou de handicaps physiques ou mentaux ?

• La sécession est-elle compatible avec le principe du bien commun ? De la solidarité ? De la subsidiarité ?

• Il semblerait que certaines revendications des sécessionnistes concernant l'abus de pouvoir du gouvernement fédéral soient fondées. Si tel est le cas, comment pourrait-on remédier équitablement à ces griefs ? Qui devrait s'en charger ?